N° 311 - 27ᵉ année — FEVRIER 1980

LE MONDE diplomatique

28 pages - 7 F
Algérie : 6,00 DA — Maroc : 6,00 dir.
Canada : 1,75$c. — Anglet. : 70 p.
Espagne : 125 p. — Suisse : 3 F.S.
Italie : 1 500 lires — Sénég. : 490 CFA
Abonnements : voir tarif page 12.
Publication mensuelle
5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

L'industrialisation du tiers-monde

(Pages 17 à 21.)

DE KABOUL A PHNOM-PENH

L'ENGRENAGE

Par CLAUDE JULIEN

SI la situation internationale s'est « **sensiblement compliquée** », il doit bien y avoir des « **responsables** », et il convient de les dénoncer « **sans réticences** », d'autant qu'ils persévèrent dans leurs noirs desseins. Sont coupables de cette détérioration « **les forces impérialistes** » et tous ceux qui « **considèrent la détente comme un obstacle à la concrétisation de leurs projets agressifs, à l'attisement de la psychose militariste, à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres peuples** ». Sont coupables « **ceux qui sont profondément habitués à se comporter sans façons avec d'autres Etats, à agir dans l'arène internationale comme si tout leur était permis** ».

Voilà bien une ferme dénonciation de l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan. Erreur ! Car ainsi s'exprime M. Leonid Brejnev dans l'interview qu'il a accordée le 13 janvier à la « Pravda », interview en trois volets : à la fois plaidoyer en faveur de l'intervention des forces de l'U.R.S.S., critique de la riposte américaine, et maladroite tentative de séparer l'Europe des Etats-Unis (1).

Toujours est-il qu'une nouvelle charge explosive a été ajoutée aux dangers qui s'accumulaient depuis des mois, et que le regain de tension sera durable. Comme l'expliquait, début janvier, M. Warren Christopher, secrétaire d'Etat adjoint, les pays occidentaux n'ont pas « **persévéré dans leur réplique** » après l'entrée des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie en 1968, mais, cette fois-ci, « **la riposte doit être résolue et prolongée dans le temps** ». Elle vise en effet deux objectifs : pousser les Soviétiques à « **faire marche arrière en Afghanistan** », et les convaincre que « **toute entreprise du même genre** (contre un autre pays) **entraînerait pour eux de lourdes conséquences** ». C'est pourquoi, ajoute-t-il, « **je me refuse à croire que, cette fois-ci, notre réaction sera de courte durée** » (2).

Et comment pourrait-il en être autrement ? M. Brejnev a beau expliquer que « **ces contingents** (soviétiques) **seront retirés d'Afghanistan dès qu'auront été éliminées les causes qui ont poussé les dirigeants afghans à nous adresser des demandes d'envoi de troupes** », les faits répondent nettement que :

— entre l'exécution d'Amin et l'arrivée de M. Babrak Karmal dans les fourgons soviétiques, le scénario de la « **demande d'envoi de troupes** » est, pour Kaboul, encore moins au point, et ce n'est pas peu dire, que pour Prague en 1968 ;

— la résistance de certaines unités de l'armée afghane et de tribus « rebelles » annonce une longue présence des troupes soviétiques dans le pays envahi. Moscou ne pourra pas de sitôt, selon la formule de M. Warren Christopher, « **faire marche arrière** ». La riposte des Etats-Unis et de leurs alliés en sera d'autant « **prolongée dans le temps** », faute de quoi l'U.R.S.S. se sentirait autorisée à pousser son avantage plus loin ; rien ne garantit d'ailleurs que l'attitude de Washington suffise à dissuader les Soviétiques de se lancer dans une autre « **entreprise du même genre** » en direction de pays aussi fragiles que stratégiquement importants.

D'incontrôlables enchaînements

C'EST donc pour une longue période que le monde s'installe dans un climat de forte tension et, pour des causes qui tiennent aussi bien aux conditions internes de certains pays qu'à la rivalité des super-puissances, cette tension ne peut que s'aggraver.

Dans l'immédiat, peu importe le poids comparé des divers arguments, étroitement imbriqués les uns aux autres, qui ont convaincu Moscou d'envoyer ses troupes dans un pays voisin. Peu importent aussi le rôle et les motivations des diverses factions qui ont pu s'affronter au Kremlin avant la décision. Ce qui compte, c'est que, comme le dit M. Warren Christopher, « **Il s'agit d'une action entreprise par le gouvernement soviétique ; c'est lui qui en assume la responsabilité** » ; Washington devait réagir sans se perdre en de vaines spéculations sur « **une lutte d'influences entre bons et méchants au sein du gouvernement soviétique : tous les membres de celui-ci sont responsables, en tant que gouvernement** ». Que les Soviétiques aient envahi l'Afghanistan « **pour un motif spécifique** » ou qu'ils envisagent des « **prolongements** (qui) **iraient bien au-delà** », la riposte américaine devait être ferme. L'est-elle suffisamment ? Peut-elle être efficace ?

(Lire la suite page 12.)

(1) Traduction du Bureau soviétique d'information, 14 janvier 1980. M. Brejnev : *a)* invoque le traité soviéto-afghan, *b)* dénonce la décision américaine de « geler » le traité SALT 2 et les échanges commerciaux avec l'U.R.S.S., *c)* affirme que la situation en Europe est « *bien meilleure qu'au début des années 70* ».
(2) Interview du 6 janvier à C.B.S. dans l'émission « Face the Nation », traduction des services américains d'informations, Paris, 9 janvier 1980.

LOIS D'EXCEPTION EN ITALIE

MAFIA ET TERRORISME

Par FERDINANDO SCIANNA *

MGR Pappalardo, cardinal-archevêque de Palerme, se rendant au Palais d'Orléans pour rendre hommage à la dépouille mortelle du président de la région sicilienne, Piersanti Mattarella, assassiné de huit coups de pistolet, devant sa porte, le dimanche 6 janvier, a déclaré aux journalistes : « *L'assassinat de Mattarella est certainement l'épisode de violence le plus grave qui ait jamais frappé la Sicile.* » (1).

Dans les institutions italiennes, le président de la région sicilienne, de statut spécial, a rang de ministre. Son assassinat est donc d'une extrême gravité politique. Est-ce également l'« épisode de violence » le plus grave qui ait jamais frappé l'île, même si on limite à l'après-guerre le sens de ce « jamais » ?

Considérons un autre « épisode de violence », un peu plus éloigné dans le temps, il est vrai : le 1er mai 1947, à Portella-delle-Ginestre, des centaines et des centaines de paysans, avec leurs familles s'étaient réunis sur le vaste espace qui s'étend entre la vallée de Piana et celle de San-Cipirrello. Le cordonnier Giacomo Schiro, secrétaire de la section socialiste de San-Giuseppe-Jato, avait commencé à parler lorsque, du sommet du mont Pizzuta, claquèrent plusieurs rafales de mitrailleuse. Hurlements, désordre, sauve-qui-peut, des hommes tombent : les rafales continuèrent pendant trois minutes, en laissant sur le terrain onze morts et cinquante-six blessés.

Le 14 mai 1951, au cours du procès de Viterbe contre ce qui restait de la bande du fameux hors-la-loi Salvatore Giuliano, Gaspare Pisciotta, lieutenant de Giuliano, qu'il avait assassiné pour le compte de la Mafia et des carabiniers, déclara devant le tribunal que le massacre avait bien été l'œuvre de leur bande et, textuellement, que : « *Ce furent Marchesano, le prince Alliata et Bernardo Mattarella qui ordonnèrent le massacre de Portella-delle-Ginestre* » (2). Gaspare Pisciotta fut lui-même assassiné dans la prison de l'Ucciardone à Palerme, le 9 février 1954, avec un café à la strychnine. Mattarella et les autres, dénoncés comme instigateurs du crime, furent acquittés par la cour d'appel de Palerme au cours de l'instruction.

Le massacre de Portella-delle-Ginestre fut le plus grave « épisode de violence » politique (le plus grave qui ait jamais frappé la Sicile ?) parmi ceux, très nombreux, qui, dans l'immédiat après-guerre et par la suite, ont vu Mafia, bandits, ministres démocrates-chrétiens et forces de l'« ordre », tous unis pour faire obstacle, par tous les moyens, à l'opposition politique et sociale représentée par la gauche.

De Portella-delle-Ginestre, en 1947, au massacre de la piazza Fontana, à Milan, en 1969, qui fit seize morts, l'histoire récente de l'Italie nous montre comment l'Etat et le parti qui l'a incarné n'ont pas même reculé devant l'horreur terroriste pour se défendre et pour attaquer. Après une enquête et un procès indignes qui ont duré dix ans, on n'est pas non plus arrivé à identifier et à frapper les instigateurs du massacre de la piazza Fontana.

C'est aussi dans ce contexte que, au-delà de délires idéologiques qui rappellent davantage Dostoïevski que Lénine, la férocité du terrorisme rouge qui est en train d'ensanglanter l'Italie trouve son origine et son explication.

Bernardo Mattarella, éminent homme politique démocrate-chrétien de l'après-guerre et ministre de la République, était le père de Piersanti Mattarella. Sur le président de la région sicilienne, qui était âgé de quarante-cinq ans, il n'y avait aucun de ces racontars, de ces sombres soupçons qui accompagnèrent, en revanche, la carrière de son père. On louait sa culture, son honnêteté, son ouverture sur le plan politique et social. En somme, c'était un oiseau rare dans la démocratie chrétienne.

Qui a donc tué Mattarella ? Les terroristes ? Trois organisations en effet ont revendiqué l'attentat, deux de gauche et une fasciste. La Mafia ? Mais la Mafia, on le sait, ne revendique jamais rien.

Moins de quarante-huit heures après l'assassinat de Palerme, trois policiers ont été massacrés à coups de revolver à Milan. Cette fois, le crime a été revendiqué par les Brigades rouges, et son origine terroriste ne fait aucun doute. En revanche, à propos du crime de Palerme, l'incertitude et la confusion sont grandes, très instructives sur la réalité qui sert de toile de fond à la politique italienne et au terrorisme lui-même, autant que sur les perspectives de la démocratie dans le pays, et même de sa survie.

L'écrivain Leonardo Sciascia, qui est assurément un grand connaisseur de la Mafia, de la Sicile et des mystères italiens, pense que l'on ne peut pas, *a priori*, exclure le terrorisme. Il avait fait la même remarque le 8 mars 1979 lorsque fut tué le secrétaire provincial de la démocratie chrétienne de Palerme, Michele Reina (3). Mais Reina n'était pas entouré d'une réputation de transparence morale et politique, et tous ceux qui le connaissaient le mieux, démocrates-chrétiens en tête, dirent : c'est la Mafia. C'est maintenant un personnage plus important et plus estimé qui a été frappé. Il est bien possible qu'il s'agisse de Mafia mais, demande Sciascia, pourquoi exclut-on automatiquement le terrorisme, en Sicile ? En tout cas, il s'agit soit de la Mafia, soit du terrorisme ; et il ajoute que l'hypothèse de la Mafia est la plus confortable.

(Lire la suite page 3.)

* Journaliste italien.

(1) *La Stampa*, 8 janvier 1980.
(2) Michele Pantaleone, *Mafia e politica*, Einaudi, Turin, 1962, p. 143.
(3) Cf. la nouvelle de Leonardo Sciascia : « L'image-souvenir », dans *Le Monde diplomatique* d'août 1979.

Après seize ans de régime militaire

LE BRESIL A L'EPREUVE DE LA LIBERALISATION

Par JULIA JURUNA

APRES l'amnistie partielle qui a permis le retour des principaux leaders politiques exilés en 1964, l'extinction du bipartisme marque une nouvelle étape dans l'itinéraire erratique emprunté depuis 1974 par le régime militaire brésilien (1). Pour comprendre la « *libéralisation sous contrôle* » mise en place au cours de ces cinq dernières années, il est nécessaire de revenir brièvement sur l'origine du durcissement intervenu en 1968.

La récession économique amorcée en 1961 s'était poursuivie jusqu'en 1967, en dépit de la sévère gestion déflationniste inaugurée par le régime après le coup d'Etat de 1964. Cette politique rigoriste jeta le trouble parmi les classes moyennes qui avaient appuyé le putsch militaire, créant des dissensions à l'intérieur même de l'armée et réactivant les manœuvres politiques de la droite traditionnelle. L'Acte institutionnel numéro 5, promulgué en décembre 1968, donnait alors les pleins pouvoirs à la bureaucratie militaire et éliminait toute velléité d'opposition. A partir de ce moment, deux mouvements convergents accentuèrent la glaciation de la vie politique :

— des secteurs de l'opposition qui avaient été obligés d'entrer dans la clandestinité organisèrent des opérations de guérilla urbaine et rurale. Un moment surpris, les militaires mirent progressivement sur pied un formidable appareil répressif qui, par le chantage, les tortures et les assassinats, isola puis élimina toute opposition armée ;

— le second mouvement — moins perceptible à l'époque — opposa, à l'intérieur même des classes dominantes, les différents groupes économiques qui cherchaient à s'assurer des positions monopolistiques sur le marché brésilien. Poursuivant une évolution déjà ancienne, l'Etat était devenu un important instrument d'accumulation capitaliste. Une lutte acharnée opposa des groupes d'intérêts rivaux dans la banque, dans les assurances, dans les entreprises de travaux publics et dans d'autres branches d'activité, au moment où d'importantes décisions de politique économique devaient être prises par le gouvernement fédéral. L'arbitrage de l'Etat en faveur de l'un ou de l'autre des groupes concurrents prenait alors une importance décisive.

Certains de ces groupes ont renoué leurs liens déjà anciens avec les politiciens conservateurs qui, face au régime militaire, se posaient comme une solution de rechange. A l'inverse, d'autres secteurs économiques ont tout parié sur les factions les plus dures de la hiérarchie militaire, stimulant l'ascension des technocrates qui préparaient une nouvelle expansion économique fondée, cette fois-ci, sur une brutale concentration des revenus. Cette double dynamique consolida le régime dictatorial qui perdura pendant le gouvernement du général Medici.

Ce qu'il y a de paradoxal, c'est que pendant toute cette période — l'un des moments les plus sombres de l'histoire brésilienne — le régime n'a jamais assumé la tyrannie qu'il exerçait. L'idéologie libérale continua d'être affichée à Brasilia, les militaires restant méfiants face au caporalisme politique que certains groupes d'extrême droite rêvaient d'imposer au pays. Ainsi, instaurée en 1969, la peine de mort ne fut jamais légalement appliquée, alors même que de nombreux opposants politiques tombaient sous les balles de la police ou « disparaissaient » des prisons gouvernementales.

En 1974, au début du gouvernement Geisel, un certain nombre de problèmes critiques connaissent un dénouement. Après avoir étouffé les mouvements armés, l'appareil répressif commençait à échapper au contrôle du gouvernement. La hiérarchie militaire décida alors de le reprendre en main. Progressivement, la torture et l'assassinat des prisonniers politiques furent éliminés.

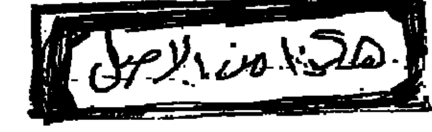
(Lire la suite page 4

(1) L'amnistie ne s'applique pas aux opposants condamnés pour des actions armées. Néanmoins, les révisions des procès et les « indultos » ont réduit le nombre de ceux qui n'en n'avaient pas bénéficié. Avec précaution, on peut estimer qu'il reste une dizaine de prisonniers politiques dans les prisons brésiliennes et une vingtaine d'opposants non amnistiés à l'étranger.

Lire pages 14 à 16 :

L'enchevêtrement des conflits et le jeu des Trois Grands

- **Israël-Palestine ;**
- **Iran, Afghanistan ;**
- **Golfe, détroit d'Ormuz ;**
- **Mer Rouge, corne de l'Afrique ;**
- **Inde, Pakistan ;**
- **Océan Indien ;**
- **Indochine, Thaïlande, Birmanie.**



Le régime politique peut changer sans modification des textes en vigueur. Méfiance à l'égard des partis déclin du Parlement et institution de nouveaux pouvoirs ouvrent alors une crise profonde

Le présidentialisme en accusation

Par HENRI CAILLAVET *

Aux prises avec la crise économique et les tensions internationales, tous les régimes démocratiques subissent de subtiles mutations qui, de plus en plus nettement, tendent à creuser l'écart entre les normes constitutionnelles et la pratique du pouvoir. Ainsi mûrit la crise des institutions. Ainsi sont menacés les espoirs de ceux qui veulent vivre en démocratie. Le sénateur Henri Caillavet examine ici ce phénomène dans le cas de la France.

LES régimes politiques commencent là où finissent généralement les crises institutionnelles. La IIIe République a été pendant longtemps un régime politique après des débuts de crise, puis est retombée dans l'instabilité. L' « Etat français » de Vichy a succédé à cette instabilité pour différentes raisons inutiles à rappeler et il a duré quatre ans en tant que régime politique. La IVe République, par contre, n'a pas été un régime politique. Elle s'est installée dès ses premiers pas dans une « mouvance infernale », laquelle devait solliciter, au profit de la crise algérienne, la mise en place d'un authentique régime politique avec une « Constitution byzantine » à la dimension de ses traducteurs.

Tout est dit dans cette merveilleuse Constitution de 1958. Mais les traducteurs sont plus précieux que les commentateurs. En vingt-deux ans d'application, la plupart de ses articles auront été l'objet de curiosité, d'interprétation, de surprise. Cette Constitution, approuvée par référendum, était illisible et, de l'article 5 à l'article 89, le législateur, durant vingt-deux ans, à l'exception de quelques initiés, a eu recours au dictionnaire.

Une Constitution est-elle au demeurant la Sainte Bible d'un régime politique ? Le général de Gaulle réclamait le silence lorsqu'il projetait, année après année, ce qui fut appelé le gaullisme — à tort le présidentialisme, — mais sûrement le pouvoir personnel. Le chef de l'Etat a usé et abusé d'une application stricte de la Constitution pour pouvoir faire dire aujourd'hui qu'elle était à sa dimension et que lui seul en connaissait la version métropolitaine, et un certain secrétaire général de l'Elysée... la traduction simultanée en Afrique.

Le pouvoir personnel n'est jamais constructif car la recherche permanente d'une légitimité oblige le détenteur du pouvoir à préférer les travaux de prestige aux grands choix de société. Néanmoins, le pouvoir personnel tente toujours de stabiliser sa légitimité grâce à un Parlement dont il n'a pas toujours une saine vision institutionnelle, celle qui en fait un moyen de surveillance. Plus la légitimité extérieure est forte, plus le Parlement doit être associé à cette légitimité. Pourtant, contradictoirement, il devient de moins en moins un vrai pouvoir de contrôle. Le général de Gaulle semblait dire qu'après lui il n'y aurait plus de Parlement, se considérant de la sorte comme le dernier chef d'Etat à respecter le pouvoir législatif. En effet, le recours permanent aux référendums lui assurait cette légitimité, accrue d'ailleurs par l'élection présidentielle de 1965. Si le Parlement tentait d'exercer un quelconque contrôle, le général de Gaulle prononçait la dissolution (1962, puis 1968). Par deux fois consécutives, c'est la légitimité populaire qui a entraîné les dissolutions, et deux fois de suite le général de Gaulle obtint la majorité parlementaire qu'il souhaitait. Dès lors, à quoi bon utiliser un Parlement pour contrôler puisque le contrôle a été exercé par référendum ! Le général de Gaulle tenait au Parlement comme interlocuteur indispensable entre lui et le peuple. Le peuple contrôle tandis que le Parlement exécute ce que le président de la République a reçu mandat de faire, et ce mandat lui vient du peuple...

Le pouvoir personnel inspiré de la Constitution de 1958 est un déplacement de la séparation des pouvoirs : l'exécutif appartient fondamentalement au peuple et le législatif au président.

Une déviation dangereuse

DEUX présidents ont succédé au général de Gaulle et ont tenté de promouvoir une évolution institutionnelle vers un régime présidentiel.

Le régime présidentiel est, globalement, celui où le président gouverne avec un contrôle parlementaire sévère et des mini-contre-pouvoirs non institutionnels mais stabilisateurs. Seul le général de Gaulle pouvait, par son autorité, réaliser le pouvoir personnel, et personne d'autre. Etait-il pour autant dans son intention de faire « glisser » un jour ce régime politique vers un régime présidentiel ? Il n'est pas exclu que le général de Gaulle ait souhaité cette évolution. Cependant il n'était pas dans l'esprit du général de changer de régime politique sans changer de Constitution. L'erreur commise ces dix dernières années est bien de vouloir changer le régime politique sans changer les textes.

Ainsi la déviation devient très dangereuse : le pouvoir personnel fait place au présidentialisme, c'est-à-dire à un pouvoir occulte d'un homme dans son palais, ayant une idée sur tout, assisté d'une cour et se passant à la fois de légitimité populaire et d'un Parlement.

Le nouveau personnage ainsi créé — de plus en plus fréquent dans le monde, — sorte de président-roi, attend l'échéance du renouvellement présidentiel pour confirmer l'évolution constitutionnelle. Le régime présidentiel devient dès lors aléatoire parce que le présidentialisme se satisfait d'une Constitution faite pour un pouvoir personnel. Pourquoi réformer sa propre charte ?

Notre régime politique connaît, hélas ! une crise, une crise vraisemblablement involontaire, mais devenue fatale, parce que les chefs de l'Etat successeurs du général de Gaulle ont trop cru aux reproches adressés au pouvoir personnel, ont trop été persuadés de la « dépolitisation du pays », ont suffisamment abondé dans le sens que les partis politiques étaient la source de tous les maux, ont trop été résolus à tenir le suffrage universel le plus éloigné possible de l'Elysée.

Meurtre avec préméditation

LE présidentialisme intentionnel ou accidentel fait abstraction du Parlement. Un régime politique qui se sépare des adhésions populaires souffre cependant des Chambres de réflexion hantées par l'esprit de contrôle. Haro sur le Parlement ! Tel est bien le cri de guerre institutionnel depuis 1974. L'Assemblée nationale meurt et le Sénat revit, mais sans acharnement thérapeutique. Le souffle du Palais du Luxembourg est une bouffée d'air de liberté dans cette chambre à gaz où sont exécutés les derniers pouvoirs du contrôle législatif. Le Sénat ne fait plaisir à personne et sûrement pas au pouvoir en place. Menacé une fois voilà dix ans, il tient à prendre ses distances avec tous les maximalismes ; celui qui consisterait à être anesthésié en se conduisant docilement derrière quelque pouvoir, ou celui qui l'éloignerait sans lendemain sur un « Aventin » pour cause d'incompatibilité d'humeur. Le Sénat reste le dernier rempart de ce qui est voté trop souvent dans la précipitation à l'Assemblée nationale. Là où n'existe plus le contrôle, le Sénat en fait au contraire, de plus en plus, son quotidien.

Au demeurant, le meurtre du Parlement, c'est la suppression d'une personne qui dérange. L'ensemble institutionnel — présidence, gouvernement, Parlement — est devenu, hélas ! un véritable « milieu » avec des lois, dont l'une consiste à faire supprimer les « raisonneurs » ou les enquêteurs.

Le Parlement avait quelques espoirs, en 1974, de légiférer. A-t-il été trop loin ? Les commissions d'enquête ou de contrôle, l'amplification des questions d'actualité, les interpellations, les votes de questions préalables, les amendements dénaturant souvent les projets gouvernementaux, la saisine du Conseil constitutionnel sont autant de réactions saines que les assemblées ont utilisées dans un esprit de reconquête démocratique.

Le pouvoir détient un arsenal constitutionnel bien fourni. Oublié le temps du pouvoir personnel où le général de Gaulle, avec les articles 11 et 16, disposait d'une certaine autonomie. Finie également l'époque des mises en jeu de la responsabilité gouvernementale par souci de crédibilité auprès de l'opinion publique.

Désormais le gouvernement est devenu le « porte-parole de l'Elysée », agent cycliste en quelque sorte des télégrammes et lettres exprès. Quant au Parlement, il subit d'abord la pression de l'ordre du jour prioritaire (art. 48) empêchant ainsi tout examen d'initiatives de députés ou sénateurs. Par ailleurs, l'utilisation des procédures dites « d'urgence », qui consiste à limiter à une seule « lecture » dans chaque assemblée un texte de loi, empêche le travail de réflexion et fait de l'Assemblée nationale et du Sénat de simples chambres d'enregistrement.

Le recours aux « ordonnances », de plus en plus fréquent, est, hélas ! encore associé à la pratique, devenue coutume, de l'article 49. L'Elysée devance les oppositions, évite les votes négatifs et obtient automatiquement du conseil des ministres la mise en jeu de la responsabilité gouvernementale. Le domaine de la loi et du règlement n'a plus de limites, et autant se demander quelle peine se donne le Parlement à voter des textes lorsque les décrets d'application adultèrent bien souvent la volonté du législateur.

On a même vu, en 1979, le Sénat convoqué en session extraordinaire mais non habilité à délibérer ! La session extraordinaire est un moyen de défense de plus en plus pratiqué contre le Parlement irresponsable de son retard.

Que dire enfin de la « navette » des textes législatifs qui, de l'état de règle, est passée à celui d'exception : le gouvernement sollicite régulièrement l'interruption des lectures en demandant la constitution d'une commission mixte paritaire.

Enfin, l'arme redoutable du tout-puissant article 40 rend impossible l'esprit réformiste du Parlement. Les lois de finances, au cours desquelles on juge l'ambition d'un programme volontariste et durant lesquelles il est possible de mesurer les audaces des parlementaires, sont l'objet d'une longue et interminable récusation gouvernementale en vertu de cet article 40. Autre arme dissuasive de tous les temps mais combien utilisée dans des départements ministériels fort bien choisis — justice et intérieur : celle qui consiste à faire venir régulièrement les textes difficiles les deux ou trois derniers jours des sessions. Le Sénat, à ce sujet, reste un censeur vigilant et n'hésite pas à faire renvoyer à une autre session les textes qu'il faudrait voter dans la précipitation.

Micropouvoir et sondages

NOTRE régime politique est donc devenu un authentique présidentialisme. « *On ne conseille pas le président, on l'informe* », dit-on Faubourg Saint-Honoré. Le président connaît tout, sait tout et passe bien, il est vrai, ses examens annuels. Les prestations télévisuelles restent de bon ton, celui d'une certaine hauteur. Tout se déroule merveilleusement bien avec les « journalistes du président ». Un style, celui du centro-giscardisme ? Non. Un réalisme politique ? Celui de gouverner avec la droite et la gauche. Voilà la raison du présidentialisme. Le centrisme a une droite et une gauche, mais il a son siège social au Parlement et non dans l'opinion publique. Le président de la République n'a pas rencontré de centristes dans la foule, mais, en revanche, il subit les assauts des gens de la droite qu'il connaît par ailleurs très bien, et les bombardements incessants des gens de la gauche qu'il regarde avec condescendance.

Ce que trop d'hommes politiques ont laissé s'installer est grave : la stabilisation d'une image populaire (gouverner ensemble) sous le prétexte que la droite et la gauche vivent ensemble.

Le président-arbitre n'a plus, dès lors, besoin de Parlement, pas davantage de légitimité. Il remplace ces deux nécessités par un micropouvoir, expression du suffrage universel, et par l'installation hebdomadaire des sondages d'opinion. Le micropouvoir est l'institution savante des commissions, délégations parlementaires où la droite et la gauche sont présentes, sortes de parlements au royaume de Blanche Neige.

Les sondages remplacent habilement les référendums. Cette économie de campagnes électorales est néanmoins pernicieuse puisqu'elle façonne les esprits et identifie sur un échantillon mobile une opinion de tous les Français à la politique du président. La communication et l'information sont figées. N'a-t-on pas dénoncé la « bande des quatre » en juin dernier et n'a-t-on pas vu avec bien trop de retard venir enfin une première esquisse de libéralisation des radios libres ? Le monopole de l'information n'est pas dans la loi, il est à l'Elysée.

Le présidentialisme — le Consulat — s'est installé sans coup d'Etat, sans heurts. La crise est-elle possible ? Est-elle souhaitable ? Elle serait désirée si elle pouvait aboutir aujourd'hui à une révision constitutionnelle allant dans le sens d'un régime présidentiel ou d'un retour à un régime parlementaire. Le présidentialisme d'aujourd'hui n'aura été alors qu'un intérim. Le Parlement peut encore espérer dans ces conditions. Douze propositions de lois constitutionnelles en ce sens ont été déposées devant lui par nos soins il y a quelques jours.

Mais si la crise est voulue, fomentée, elle contribuerait à conforter un régime présidentialiste bicéphale, certes original : un président de la droite, un premier ministre de la gauche, mais toujours une Constitution immuable.

Peuvent mourir ainsi les espoirs de ceux qui veulent vivre en démocratie. La seule consolation pour ceux qui avaient refusé de voter la Constitution de 1958 aura été la satisfaction d'avoir eu raison.

* Sénateur (Gauche démocratique).

Dans les revues...

COMMENTAIRE propose deux « vues », prises également d'Europe : des Etats-Unis, par A. Besançon ; de l'U.R.S.S., par P. Hassner. Celle-ci, plus précisément « vue », de droite et de gauche ; en particulier par les partis communistes : l'espagnol, avec « hardiesse » ; l'italien avec des contradictions ; du français, rien à dire ou à ajouter. Quant à A. Besançon, il se fait quelque peu l'ange exilant l'Europe, en particulier la France, de l'Eden, pour péché d'anti-américanisme. De Raymond Aron, une autre vue — rétrospective celle-là — sur le Vietnam, le Cambodge et Henry Kissinger. (Hiver 1979-1980, trimestriel, 38 F. - Julliard.)

« Guerre des socialismes, mort des peuples » : ce titre du dernier numéro des TEMPS MODERNES, tout entier consacré aux récents événements d'Indochine, semble consacrer la déception de ceux qui avaient cru que la guerre était l'apanage des sociétés capitalistes. Des auteurs français (J.-C. Pomonti, S. Thion, J. Ponchaud...) et indochinois de tendances diverses apportent leurs éléments d'interprétation. (N° 402, janvier, mensuel, 20 F. - 26, rue de Condé, Paris-6e.)

La situation en Asie du Sud-Est préoccupe aussi POLITIQUE ETRANGERE, qui en fait le thème d'ouverture du deuxième numéro de sa nouvelle formule avec des articles de Raymond Aron, M.-C. Bergère, Jean Lacouture, etc. La revue reproduit aussi des articles de MM. Kissinger sur « L'OTAN, les trente prochaines années » et Giovanni Agnelli sur « Le rôle des milieux d'affaires dans la stratégie occidentale. » (N° 2, décembre 1979, mensuel, 40 F. - 6, rue Ferrus, 75014 Paris.)

La REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE a réuni une table ronde, avec Hélène Carrère d'Encausse, J.-M. Domenach, M. Rodinson, etc., sur le thème : « L'islam, cinquième grand ? ». L'idée qui circule est toujours la même : pour être un « cinquième » comme un « premier », il faut être un. (Novembre-décembre, bimestriel, 17 F. - 17, avenue Gourgaud, Paris-17e.)

Le parti socialiste français se dote d'une revue : SOCIALISME ET ECONOMIE. Le premier numéro témoigne d'une volonté de clarifier la présentation des problèmes économiques et de leur restituer leur dimension politique. Ainsi, J.-F. Lemettre s'emploie à dégonfler le mythe de la « crise » en procédant à la critique de la littérature économique au service du pouvoir et de son idéologie. (N° 1, janvier-février, bimestrielle, 18 F. - 5, rue Viollet-Leduc, 75009 Paris.)

Le périodique trotskyste INPRECOR s'interroge sur les difficultés économiques de l'Occident. A.G. Frank parle de « déroutes de la prévision économique » et Ernest Mandel tente de discerner les raisons profondes de l' « envolée de l'or ». Des analyses, également, sur la situation en Espagne, au Brésil, et sur la nouvelle réforme économique en U.R.S.S. (Nos 67-68, bimensuel, 10 F. - B.P. 57, Montreuil Cedex.)

D'autres interprétations non conformistes de l'économie dans la revue québécoise INTERVENTIONS CRITIQUES EN ECONOMIE POLITIQUE. Un dossier traite, en particulier, de problèmes « traditionnellement négligés » : travail des femmes, travail à temps partiel, chômage, sécurité-santé, grâce à la collaboration d'un groupe autonome québécois. On relève aussi une étude sur la « nouvelle vague de concentration » en Amérique du Nord. (N° 4, hiver 1979, trois numéros par an, 3 dollars can. - C.P. 98, Succ. Rosemont, Montréal, HIX 3B6.)

FUTURIBLES (qui vient d'ajouter à son titre le chiffre 2000), décrit les perspectives économiques de la décennie qui commence et propose cinq « scénarios » pour le lustre 85-90. J. Plassard dessine les menaces qu'il aperçoit sur l'économie du « monde libre ». (Décembre, mensuel, 20 F. - 55, rue de Varenne, 75007 Paris.)

Dans FAIRE, Gilles Martinet écarte pour le parti socialiste le « compromis historique » d'une alliance à sa droite. Un intéressant reportage sur l'austérité « douce » dans les pays de l'Est. Et une étude sur la nouvelle école économique de Cambridge. (Janvier, mensuel, 15 F. - 48, rue Sainte-Anne, 75001 Paris.)

Interrogée dans L'ECONOMIE EN QUESTION, Susan George montre une nouvelle fois le caractère négatif de l'aide au développement qui privilégie, dans les pays pauvres, les productions d'exportation au détriment de l'économie vivrière. (N° 12, janvier-mars, 8 F. - 6, rue Mélingue, 75019 Paris.)

Agnès Boulard rappelle, dans CULTURES ET FOI, les récentes interventions françaises au Tchad et en Centrafrique et y discerne une double illégalité : à l'égard de l'Afrique et de son droit à l'indépendance, et en France même, où les instances démocratiques ne sont ni consultées ni tenues informées. (N° 70, novembre-décembre, bimestriel, 8 F. - 5, rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon.)

La signification du personnage d'Idi Amin intéresse Ali A. Mazrui, dans THIRD WORLD QUARTERLY ; le maréchal déchu lui paraît symboliser une recherche de l'indépendance africaine dont l'Occident n'a voulu voir que les excès. (Volume 2, n° 1, janvier, trimestriel, 3 livres. - Third World Foundation, New Zealand House, 80 Haymarket, Londres SW1Y 4TS.)

Etudiant le développement industriel des pays pétroliers du Golfe, John Townsend insiste, dans MAGHREB MACHREK, sur les difficultés dues à l'environnement, à la faiblesse des effectifs de la population active et à la concurrence des économies développées. (N° 86, octobre-novembre-décembre, trimestriel, 17 F. - La documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex.)

« Le potentiel énergétique... plus important qu'on ne le croit » : tel est le titre de la dernière livraison d'IMPACT, publié par l'UNESCO : dans l'introduction, Vladimir Kouzminov dresse la liste des disponibilités énergétiques renouvelables et non renouvelables, parfois très considérables mais dont on n'exploite que les plus rares, provoquant la crise actuelle par imprévoyance et non à cause d'une pénurie. (Volume 29, n° 4, octobre-décembre, trimestriel, 12 F. - UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris.)

Dans une livraison de « facture informelle » de SCIENCES ET TENSIONS SOCIALES, Laurent Bensaïd présente « la pédagogie du GRECE » à l'aide de citations bien choisies. La nouvelle revue reproduit, d'autre part, une étude de Charles Frankel sur « la sociobiologie et ses critiques ». (N° 1, décembre 1979, prix et périodicité non encore précisés. - Bulletin du Groupe de recherches sur l'histoire du racisme, 54, bd Raspail, bureau 106, 75270 Paris Cedex 06.)

AUTONOMIE, « Materialen gegen die Fabrikgesellschaft », consacre un cahier à l'univers pénitentiaire. Organe destiné à la contre-information, il donne aussi la parole aux « techniciens des prisons » afin de montrer comment, dans les pays d'Europe occidentale et en Israël, mais surtout, en R.F.A., le pouvoir planifie la destruction de l'identité politique et sociale des prisonniers. Peter Schult retrace l'histoire des mouvements de résistance des prisonniers politiques en Allemagne de l'Ouest et tire les enseignements de leur crise actuelle. (Nouvelle série, n° 2, 1979, 9 deutsche-marks. - IV A Verlag Bernd Polke GmbH, Am Lustnauer Tor 4, D-7400 Tübingen-1.)

Un numéro intéressant de TRIMEDIA consacré à la « nouvelle » presse américaine et qui met l'accent sur les transformations technologiques, les structures et les nouvelles formes de journalisme qui en découlent, présentées, pour la plupart, par des spécialistes américains. (Nos 8-9, automne-hiver 1979, trimestriel, 25 F. - Ecole supérieure de journalisme, 67, bd Vauban, 59046 Lille Cedex.)

HISTOIRE MAGAZINE — encore un nouveau périodique consacré à l'histoire, — publie un dossier sur : « L'U.R.S.S. en question », avec la participation d'Hélène Carrère d'Encausse, très sollicitée ces derniers temps pour répondre à la question : l'Union soviétique va-t-elle éclater ? D'autres articles, au sommaire, font apparaître les signatures de Pierre Chaunu (« L'Europe va-t-elle sortir de l'histoire ? »), Jacques Soustelle (« Les sacrifices humains aztèques »), André Castelot, etc. (N° 1, février-mars, 10 F. - 14, rue Séguier, 75006 Paris.)

LOIS D'EXCEPTION EN ITALIE

(Suite de la première page)

Le quotidien *la Repubblica* (gauche modérée, proche des communistes mais aussi de la Confindustria) titrait le 8 janvier : « *En Sicile aussi, on a tué l'homme du dialogue avec le P.C.I. : derrière les assassins, la Mafia et le terrorisme.* » C'est la thèse que la majeure partie de la presse et des responsables politiques italiens semblent avoir adoptée. On a voulu tuer un autre disciple de Moro qui, lui aussi, voulait introduire les communistes dans le gouvernement. Tout le monde n'est cependant pas d'accord avec cette interprétation. Le député démocrate-chrétien Calogero Mannino, Sicilien, nous a déclaré :

« *Aucun document, aucune prise de position politique ne permettent d'avancer que Mattarella préparait la constitution d'un gouvernement de la région sicilienne avec la participation directe des communistes. Au contraire, c'est précisément Mattarella qui avait présidé un gouvernement excluant les communistes, au moment-même où le P.C.I. avait formulé son alternative : soit au gouvernement, soit dans l'opposition. Mattarella continuait la ligne de Moro, celle de l'opportunité d'un dialogue constructif avec les communistes mais jamais de leur entrée au gouvernement. Il est donc arbitraire d'attribuer au disparu des opinions qu'il n'avait jamais professées.* »

Un autre député sicilien, le socialiste Capria, est du même avis et, soutient-il, la chose extraordinaire est que tout le monde sait que les choses sont ainsi, mais qu'on ne réussit cependant pas à faire passer cette opinion dans les organes d'information. De sorte que les Italiens continuent à s'entendre raconter que les terroristes de l'extrême gauche et les hommes de la Mafia se sont alliés pour empêcher le P.C.I. d'accéder au gouvernement.

Singulière alliance, dont les méthodes obtiennent des résultats exactement opposés aux objectifs présumés. En effet, après chaque crime, la demande et l'éventualité d'un gouvernement d'unité nationale avec les communistes deviennent toujours plus pressantes et plus plausibles.

Un député démocrate-chrétien a donné un commentaire surprenant : « *Si la Mafia s'est mise d'accord avec les Brigades rouges,* a-t-il dit, *cela signifie qu'elle a vu dans le terrorisme le pouvoir de demain. Comme lorsque, en 1943, elle s'est mise d'accord avec les services secrets américains* » (4). Les Brigades rouges au pouvoir demain en Italie ? Quelqu'un y croit-il sérieusement aujourd'hui ? Et la Mafia, avec son sérieux extrême, peut-elle le croire ? Ce n'est quand même pas l'entrée des Brigades rouges au gouvernement qui est en discussion, mais celle du P.C.I.. M. Indro Montanelli, directeur très écouté d'un quotidien de droite, *Il Giornale*, ne croit pas à cette alliance : « *L'assassinat de Mattarella,* écrit-il, *c'est la Mafia, qui ne tolère pas de concurrence dans l'île, et qui est en mesure de démanteler même celle des Brigades rouges.* » Interprétation confortable, selon Sciascia. En effet, elle est fondée sur le théorème : là où existe la Mafia, il ne peut exister de terrorisme. Mais elle est aussi extrêmement dangereuse pour la démocratie, parce que la proposition comporte un développement logique : pour éliminer le terrorisme, il faut donner à l'Etat une structure et des méthodes qui sont celles de la Mafia. M. Montanelli, du reste, suit attentivement le fil du raisonnement et il continue ainsi :

« *Il n'y a pas de temps à perdre. Les terroristes ne disent-ils pas eux-mêmes que c'est la guerre ? Bien ! Va pour la guerre. Et que ce soit une guerre comme ils la conçoivent et la pratiquent, impitoyablement, sans leur accorder les « sanctuaires » de garanties (...) En premier lieu, il faut confier à la police l'interrogatoire des terroristes pris en flagrant délit (...) sans l'intermédiaire déviant de l'avocat de la défense, sans les rites et les formalismes qui paralysent le magistrat. Cette procédure viole les « droits de l'homme » ? Nous ne voyons pas pourquoi nous devrions reconnaître ces droits à des bêtes sauvages qui les bafouent quotidiennement... Ils sont les seuls à pouvoir parler, et seule la police — non pas seulement en Italie, mais dans le monde entier — sait les faire parler... Ou bien la démocratie démontre qu'elle sait se défendre et nous défendre, ou bien elle cède la place à un autre régime, et nous savons tous lequel* » (5). On ne saurait être plus clair. Comme le dit Walter Laqueur, un professeur anglais aussi libéral que spirituel, dans son savant essai sur le terrorisme : « *Il n'est pas vrai que la démocratie ne sait pas se défendre efficacement contre le terrorisme : en Argentine et en Uruguay, elle y est parfaitement parvenue* » (6).

Mais *cet* Etat italien, *cette* démocratie démocrate-chrétienne, ont-ils su « se défendre et nous défendre » contre la Mafia qui, plus que jamais vivante et vivace, a récemment fait quelque chose comme cinquante-quatre morts en Sicile ? Et parmi eux deux importants représentants de l'Etat, deux hommes honnêtes, le juge Terranova et le chef de la brigade mobile de Palerme, Boris Juliano. Ne s'agit-il pas, pour la démocratie, d'une menace tout aussi sanglante et redoutable que le terrorisme ?

La théorie du « complot communiste »

En 1962, le Parlement a voté à l'unanimité la constitution d'une commission d'enquête sur la Mafia. Après dix ans et deux législatures, et malgré les larges pouvoirs d'investigation et les moyens anticonstitutionnels qui, sur la base des « soupçons fondés », ont permis d'envoyer des quantités de gens en résidence surveillée, la commission n'a rien produit d'autre qu'une montagne de trois mille pages de documents et de conclusions dont aucune véritable explication, aucune véritable dénonciation, aucune véritable condamnation ne sont jamais sorties. Et c'est bien compréhensible : comment avoir l'illusion que, dans un contexte où le pouvoir de la Mafia et le pouvoir politique s'entremêlent et se confondent, une commission d'enquête créée par ce même pouvoir politique aurait poussé sa propre enquête jusqu'à se mettre elle-même en cause ? Un autre régime, celui dont parle M. Montanelli, a réussi à démanteler la Mafia : le fascisme, qui lui-même était une sorte de Mafia devenue Etat, a liquidé, avec les grands moyens du préfet Mori, la petite Mafia sicilienne. Aujourd'hui, le problème, c'est le terrorisme : pour le liquider, on n'a qu'à transformer la démocratie en un grand Etat terroriste.

Après l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro, des mesures exceptionnelles, discutées, avaient déjà été prises. L'actuel président du conseil, M. Cossiga, alors ministre de l'intérieur, déclara en remettant sa démission que ce n'étaient pas des lois spéciales qui étaient nécessaires, mais qu'il fallait appliquer avec efficacité et sévérité celles qui existaient déjà. Il a changé d'opinion après le 11 décembre dernier.

Ce jour-là, un important commando de terroristes de l'organisation Prima Linea pénètre, à Turin, dans un institut où l'on forme de futurs cadres industriels. Les étudiants et les professeurs, en tout deux cents personnes, sont réunis sous la menace des armes et interrogés ; on leur fait un discours d'une demi-heure, puis dix d'entre eux sont placés contre le mur, et on les fauche d'une rafale de mitraillette dans les jambes. C'est une méthode de décimation nazie.

Nous sommes en guerre, écrivent les journaux, et beaucoup réclament un gouvernement d'unité nationale ; nous sommes en guerre, répètent les responsables politiques ; certains d'entre eux réclament l'état d'urgence, presque tous souhaitent des lois spéciales.

Pendant l'affaire Moro, c'étaient les Brigades rouges et Moro lui-même qui écrivaient que c'était la guerre, et qui réclamaient des échanges de prisonniers — comme en temps de guerre. Souvent, ces mêmes personnes qui, maintenant, perdent la tête, déclaraient alors Moro fou ou irresponsable et refusaient de parler de guerre. Maintenant, on la proclame de tous les côtés : les journalistes, le président communiste de la Chambre des députés, le président de la République lui-même qui, dans son message de fin d'année, a fait une déclaration proprement extraordinaire. Il a dit que le pays est en guerre et il a ajouté qu'à son avis une puissance étrangère manœuvre le terrorisme afin de détruire la démocratie italienne. Déclaration de la plus grande gravité et qui, mystérieusement, n'a eu, ni en Italie ni dans le monde, l'écho auquel on aurait pu s'attendre.

De quelle puissance étrangère parlait donc le président Pertini ? Il est inconcevable qu'un homme qui occupe sa position puisse parler à la légère. Les Italiens n'ont-ils pas le droit de connaître cette grande puissance étrangère à laquelle ils sont appelés à livrer une guerre ? La connaître serait, d'autre part, de la plus grande importance afin de comprendre la stratégie du terrorisme si, effectivement, derrière lui, existe une stratégie étrangère. S'agirait-il, peut-être, des Etats-Unis, qui auraient traîtreusement utilisé le terrorisme rouge, après avoir manœuvré le terrorisme noir, de façon à bloquer les communistes ? Ou bien de l'U.R.S.S., éventuellement par l'intermédiaire de la Tchécoslovaquie ? Les armes trouvées aux mains des terroristes sont, presque toutes, de fabrication russe. C'est l'argument de M. Pertini. Mais alors : les Soviétiques font semer la mort dans le pays, eux aussi, afin de bloquer les communistes sur la route vers le pouvoir ? Quel formidable respect des accords de Yalta ! Ne serait-ce pas plutôt une manière sanglante de les pousser vers le pouvoir, pour se donner au besoin une carte de rechange à jouer après la mort de Tito afin d'avoir les mains libres en Yougoslavie ?

La théorie du « complot communiste » est passionnément soutenue par celui, précisément, que la magistrature cherche à accréditer comme une sorte de *deus ex machina* de toute la lutte armée en Italie, le professeur Toni Negri. De sa prison, Negri demande comment il se fait que l'on n'enquête que du côté des idéologues de la violence diffuse, de masse, qui a connu un nouvel élan après 1977, et non pas plutôt parmi les staliniens du P.C.I. qui, laisse-t-on entendre, sont la véritable matrice idéologique des Brigades rouges. De semblables questions sont également posées, il est vrai, par une minorité d'intellectuels et d'hommes politiques très préoccupés d'une entrée des communistes au gouvernement avec, pour objectif, une politique de l'ordre. D'autant plus qu'ils ont de grandes difficultés à croire que le panorama changeant, infiniment divisé, de la lutte armée en Italie est l'arbre issu d'une unique racine terroriste, née en 1968 et qui par la suite, dès 1970-1972, aurait maintenu une seule stratégie et une seule direction, celle précisément des Toni Negri, Piperno, Scalzone, Pace, etc. En tout cas, telle semble être la théorie la plus accréditée par la magistrature, du moins depuis la vague d'arrestations du 7 avril dernier. Théorie que l'on estime confirmée par les révélations récentes d'un super-témoin, Carlo Fioroni, ex-militant de Potere operaio, condamné à vingt-sept ans de réclusion pour avoir participé au meurtre de son meilleur ami et compagnon, Carlo Saronio, qu'il avait lui-même, avec des complices, enlevé pour obtenir une rançon. Ses révélations, faites en prison cinq ans plus tard, se rapportent à une période qui va jusqu'en 1975. Elles ont provoqué, le 21 décembre, une autre vague d'arrestations, dont certaines suscitent une profonde perplexité en raison de la personnalité des inculpés et du caractère vague des inculpations.

La construction intellectuelle des juges, soutenue par le P.C.I., qui est celle d'une unique organisation violente, est d'autant plus discutable que le climat des années au cours desquelles aurait été préparée la grande guerre terroriste était, pour toute la gauche, principalement défensif. M. Marco Boato, député radical et ancien dirigeant de Lotta Continua, un groupe d'extrême gauche, rappelle que « *la presque totalité des cadres politiques et syndicaux italiens, et il s'agit de milliers et de milliers de personnes, n'ont pas dormi dans leur lit entre le 1er et le 4 novembre 1974. N'oublions pas que le 31 décembre eut lieu l'arrestation du général Vito Miceli, le chef des services secrets, et que les bruits d'un coup d'Etat en Italie devinrent alors de notoriété publique* (7). L'actuel président de la République, M. Pertini, avait déclaré à l'époque, dans une interview, qu'il faudrait répondre par les armes à un coup d'Etat éventuel. Et quand on lui demandait où trouver les armes, il répondait : « *Là où elles se trouvent, dans les casernes des carabiniers.* »

Le danger de l'amalgame

Depuis lors, les groupes se sont mille fois dissous et recomposés, les individus ont pris les chemins les plus divers, de celui de la lutte armée à l'exercice d'une profession libérale ou à la retraite méditative dans un couvent. Il serait extraordinairement erroné et dangereux de juger de la même façon les très graves violences commises par les terroristes après 1977, et sur la présomption d'une douteuse continuité criminelle, certains actes qui remontent à de nombreuses années en arrière alors que le climat était complètement différent. Dans ces années-là, des personnes qui n'ont peut-être jamais plus eu de liens avec des groupes clandestins ont pu être utilisées et impliquées dans des activités dont elles ignoraient la nature précise, avec des militants qui, par la suite, ont pris une direction tout à fait différente, celle de la violence.

Le danger de la confusion et de l'amalgame est d'autant plus grave qu'il s'inscrit dans une atmosphère trouble où les enquêtes judiciaires risquent d'être manipulées davantage à des fins de manœuvres politiques que de recherche de la vérité. Par exemple, par l'utilisation cynique d'indiscrétions journalistiques et de rumeurs qui annihilent de fait le secret de l'instruction (le témoignage de Fioroni a été publié pratiquement par tous les quotidiens italiens, et on ignore qui l'a rendu public). C'est une atmosphère d'autant plus empoisonnée que le manque de confiance et le soupçon règnent parmi les magistrats eux-mêmes. Déjà, à la suite d'une question orale présentée au Parlement par l'ex-juge romain Vitalone, élu député démocrate-chrétien après s'être occupé de l'affaire Moro, des accusations ont commencé à être portées contre certains juges, membres de l'association progressiste « Magistrature démocratique », soupçonnés d'être des compagnons de route occultes des terroristes.

Quelques esprits préoccupés — et ils ne sont pas nombreux — soulignent l'inutilité et les risques de lois d'exception exclusivement répressives. Cependant, porté par la vague des événements de Turin, le conseil des ministres du 14 décembre a émis, par décret, une autre série de mesures spéciales. Mais l'exception est en train de devenir la règle. Toute une panoplie de mesures qui révèlent le choix d'une réponse exclusivement militaire au terrorisme et qui, sur bien des points, comportent de graves restrictions des libertés individuelles et des formulations ambiguës susceptibles de se prêter aux abus les plus dangereux. D'autant plus qu'elles s'inscrivent dans un code pénal qui, après trente ans de démocratie républicaine et malgré mille promesses d'une réforme jamais réalisée, est encore celui du régime fasciste.

Le général Carlo Alberto Dalla Chiesa qui, jusqu'ici, dirigeait un groupe spécial de deux cents hommes voués à la lutte antiterroriste, a été placé à la tête de la division de carabiniers Pastrengo, qui compte vingt-cinq mille hommes parfaitement équipés et étend son activité sur tout le nord du pays. Cette décision serait absolument normale, d'autant plus que le groupe spécial précédemment dirigé par le général Dalla Chiesa échappait de fait à toute espèce de contrôle légal, si la nomination n'avait été présentée comme une sorte de délégation spéciale antiterroriste accordée aux carabiniers dans un contexte de mesures exceptionnelles. Les soupçons augmentent avec la nomination d'un autre général de carabiniers, Edoardo Palombi, au poste de préfet de Gênes. C'est la première fois depuis 1945 qu'un militaire est nommé préfet.

D'autres mesures sont d'ordre pénal. Toutes les peines relatives à des délits de terrorisme ou se rattachant à ce dernier ont été augmentées, jusqu'à la réclusion à perpétuité pour les meurtres aggravés par des « *finalités de terrorisme ou de subversion* ». Presque tous les juristes sont d'accord pour nier toute valeur d'intimidation aux peines élevées, d'autant plus que toute circonstance atténuante sera refusée pour les délits de terrorisme. Mais le fait le plus grave réside dans l'introduction de tout un éventail de « délits de présomption ». Par exemple, lorsqu'on parle d'« *association ayant une finalité de terrorisme ou de subversion de l'ordre démocratique* », cas où le caractère du délit est déduit de sa « finalité ». Dès lors, on poursuivra également l'« *assistance* » prêtée aux terroristes, et ceci « *en dehors des cas de participation ou de complicité* » déjà prévus par la loi. Qu'entend-on alors par ce terme vague d'« assistance » ? Ceci est très préoccupant, parce qu'on voit là l'instrument d'un élargissement indiscriminé du concept de « sympathisants ». Ce qui ne peut pas ne pas faire craindre une « chasse aux sorcières » de type allemand. Préoccupation aggravée par des déclarations telles que celles du sous-secrétaire d'Etat démocrate-chrétien Franco Mazzola, coordinateur des services secrets et des diverses forces de police. Il a déclaré en effet qu'on suppose que les terroristes bénéficient dans le pays de l'appui d'environ cent mille « *sympathisants* ». Cent mille ! Cent mille personnes qui risquent la prison pour une simple « présomption ». Et l'on se demande comment, d'autre part, on peut dire une chose de ce genre et prétendre en même temps que le terrorisme est un phénomène politiquement isolé.

Tout aussi dangereux est l'article qui parle de détention et de diffusion de documents dans une « *finalité subversive* ». Beaucoup y voient une grave menace contre la liberté d'information, et ceci aussi parce que la mesure a été immédiatement suivie d'une série de dénonciations de journaux et de déclarations du ministre de l'intérieur, M. Rognoni, que le journaliste Giorgio Bocca a définie comme « *la plus sérieuse tentative d'intimidation que le journalisme italien ait subie depuis le mois d'avril de la Libération* » (8).

Parmi les mesures relatives à la procédure, la plus importante est celle qui réduit de moitié la peine d'un terroriste qui dénonce ses complices ou qui dépose contre eux. On estime que la confession de Fioroni s'y rattache, même s'il ne s'agit pas là d'une disposition *ad hoc*. C'est une mesure très discutée (elle n'a même pas été adoptée en R.F.A. dans les moments les plus aigus du terrorisme), parce qu'elle pourrait ouvrir la voie à toutes sortes de calomnies et de déformations (intéressées) des faits et, surtout, parce qu'elle déséquilibre gravement le rapport entre l'accusation et la défense, cette dernière ne disposant pas d'une équivalente possibilité de « récompenser » les témoins à décharge.

D'autres normes rendent obligatoires le mandat d'arrêt même pour les délits les plus légers, s'ils sont rattachés à des activités subversives, et éliminent la possibilité d'accorder la liberté provisoire à laquelle le ministère public, bien qu'il soit également partie en cause, peut s'opposer en tout cas. Si l'on considère que l'on a également augmenté les délais de détention préventive, qui peuvent maintenant durer jusqu'à douze ans (9) et que le déroulement de la procédure se prolonge déjà pendant des années et des années en Italie, on ne peut pas ne pas en arriver à la conclusion que ces mesures, qui ne semblent nullement efficaces pour arriver jusqu'aux coupables, conduiront et maintiendront en prison des dizaines et des dizaines, sinon des centaines d'innocents, pendant des années et des années, avant que ceux-ci aient pu prouver qu'ils étaient étrangers aux faits qui leur sont imputés.

Les moyens de faire parler

A ce point, un geste inattendu de libéralité : les policiers accusés d'usage abusif de leurs armes, et au besoin de meurtre, seront détenus, non pas en prison, mais dans les casernes !

Des mesures très graves concernant les pouvoirs de la police, qui, pendant des années, avaient été repoussées par l'opposition démocratique, sont maintenant adoptées. Les forces de police auront désormais la faculté d'effectuer « *des perquisitions à domicile, même dans des immeubles entiers ou dans des groupes d'immeubles* », et ceci sans autorisation judiciaire. De même, et sans autorisation judiciaire, pourra être arrêtée, gardée à vue pendant quarante-huit heures et interrogée sans la présence d'un avocat défenseur, toute personne à propos de qui la police estime qu'elle est en présence d'« *indices relatifs à des actes préparatoires de délits* ». C'est-à-dire sur la simple présomption d'activités suspectes.

On est loin des terroristes saisis en flagrant délit, comme veut le faire croire M. Montanelli ! A quoi peut servir cette garde à vue prolongée, tant réclamée, et depuis tant d'années, par les démocrates-chrétiens et par la police ? Certainement pas à faire arrêter un plus grand nombre de coupables. A mieux faire parler les personnes arrêtées ? Et pourquoi ne devraient-elles pas parler devant le juge ? « *Seule la police sait les faire parler* », écrit M. Montanelli. De quelle façon ? Avec des coups, avec des tortures ? « *Ceci est inacceptable, si l'on tient compte du fait qu'il s'agit uniquement de suspects* », proteste M. Giuseppe Branca, ancien président de la Cour constitutionnelle, un homme dont la conviction démocratique est certaine. Parce que ce serait acceptable, s'il s'agissait d'un coupable ? Voilà, ce sont des lapsus comme celui-là, jusque dans la bouche des personnalités les plus civiles, qui révèlent dans quel bourbier se trouve aujourd'hui l'Italie.

Ecoutons encore M. Giuliano Amato, socialiste et spécialiste estimé de droit constitutionnel : « *Ces mesures, dit-on, ouvrent des failles discrétionnaires et qui se prêtent à toute espèce d'arbitraire : pour un terroriste qu'elles permettent d'atteindre, cent innocents peuvent être frappés. L'observation est correcte, mais il est vrai également qu'il y a des situations dans lesquelles tous, ou presque tous, nous sommes disposés à payer un tel prix.* » Et il demande, lui aussi, des mesures d'exception.

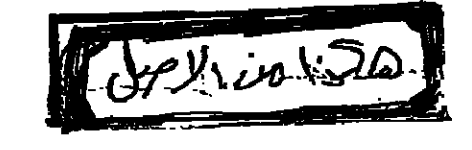
Certes, il est possible que « *presque tous* », en Italie, soient disposés à payer un tel prix. Les terroristes, qui « favorisent » ce projet, le sont certainement. Ceux, et ils sont nombreux, qui ne savent que faire de la liberté et qui sont prêts à la troquer contre un ordre, quel qu'il soit, le sont aussi. Mais est-il moins terrible de voir tuer une démocratie parce qu'elle est mise à mort avec l'accord de la majorité ?

A Milan toutefois, vingt-quatre juges de paix sur vingt-sept ont voté un document contre la logique des lois exceptionnelles de pure répression « *qui négligent tout travail de prévention dans le bouillon de culture du terrorisme* ». Quel est le terrain qui engendre le terrorisme ? Les juges énumèrent : « *Sous-gouvernement, corruption, spéculations impunies, travail noir, augmentation des accidents du travail malgré la diminution de l'emploi officiel, manque de logements, désagrégation du milieu naturel, etc.* » A quand des lois d'exception contre tout cela ? Après, après la guerre.

Avec la Mafia pour mère et le communisme pour père, ce pays, décidément, est sur la mauvaise pente.

FERDINANDO SCIANNA.

(4) *La Stampa*, 8 janvier 1980.
(5) *Il Giornale*, 9 janvier 1980.
(6) *Terrorisme*, P.U.F., 1979. A propos de cet ouvrage, cf *le Monde diplomatique* d'avril 1979.
(7) *La Repubblica*, 10 janvier 1980.
(8) *La Repubblica*, 29 décembre 1979.
(9) Durée proportionnelle à celle de la peine encourue au titre du motif d'inculpation.



APRÈS SEIZE ANS

Le Brésil à l'épreuve

(Suite de la première page.)

D'autre part, aux positions-clefs du marché brésilien, certains groupes économiques avaient définitivement distancé leurs rivaux, réduisant ainsi les affrontements d'intérêt au sein de la bureaucratie étatique. Un autre élément non négligeable pour la continuité du régime fut l'amélioration du niveau de vie d'un secteur de la classe moyenne qui, grâce aux placements boursiers et aux investissements dans l'immobilier, put se mettre à l'abri de l'inflation qui frappait durement les revenus de l'immense majorité de la population (2).

Les militaires reprennent alors la tentative d'institutionnalisation du régime, qui avait été abandonnée en 1968. Mais les élections de novembre 1974 bouleversent complètement leurs plans car le bipartisme transforme ce scrutin en un véritable référendum par lequel la majorité de l'électorat condamne la politique gouvernementale. Au lendemain des élections municipales de 1976, qui s'étaient soldées par la victoire du parti de l'opposition, le Mouvement démocratique brésilien (M.D.B.), dans les principales villes du pays, on pouvait écrire : *« Les militaires songent de nouveau à modifier le système électoral, éliminant cette bombe à retardement qui pourrait constituer le M.B.D. s'il poursuivait sa progression lors de prochaines élections nationales. La création de trois ou quatre nouveaux partis pourrait venir à bout des risques que comporte la situation actuelle »* (3).

Au terme de trois années de coups de force, de chicanes juridiques et de manœuvres diverses, le M.D.B. et l'ARENA (parti gouvernemental) viennent de s'éteindre pour laisser place à un cadre politique nouveau où cohabiteront vraisemblablement quatre partis politiques. Comment s'établiront les rapports de force entre gouvernement et opposition dans ce nouveau contexte ?

Les diverses stratégies de l'opposition

DANS le champ de l'opposition, la situation est assez complexe. Force est de constater que le M.D.B. n'est jamais parvenu à transformer les forces électorales qu'il incarnait à l'occasion de chacune des consultations nationales en un véritable front politique, à la fois capable de mener le combat parlementaire et de canaliser les revendications politiques et sociales émergeant un peu partout au Brésil. Le retour des exilés a accentué les tendances centrifuges et les clivages qui traversaient l'opposition.

Le principal leader politique ayant bénéficié de l'amnistie est sans aucun doute M. Leonel Brizola. Ancien gouverneur du Rio-Grande-do-Sul, ancien député fédéral de Rio-de-Janeiro. M. Brizola est, de surcroît, le leader de l'ancien parti travailliste de Getulio Vargas et de Joao Goulart. Fort de ces atouts, il déploie depuis deux années une stratégie dont il ne se départit pas. Pour lui, la bipolarisation des élections conduit à une impasse où les militaires auront toujours le dernier mot et où l'opposition sera toujours perdante ; dans ces circonstances, la reconstitution du parti travailliste pourrait, à moyen terme, débloquer la situation en offrant à l'opposition un appareil politique national capable de galvaniser les revendications qui surgissent dans le pays.

Dans la mesure où la réorganisation du parti travailliste (P.T.B.) restreignait l'ancien front électoral qui se constituait autour du M.D.B., cette stratégie servait bien les plans du gouvernement, qui, à plusieurs reprises a *« interprété »* la législation sur les nouveaux partis afin de favoriser la renaissance du P.T.B. *« Ces interprétations* (gouvernementales) *ont pavé la route de M. Brizola »*, a pu écrire un des commentateurs politiques les plus autorisés du pays (4). A cela, les travaillistes ont répondu que le M.D.B. constituait une véritable camisole de force que les militaires avaient imposée à l'électorat, empêchant ainsi l'opposition de se renouveler. Ils n'étaient pas les seuls à faire cette analyse : certains élus du M.D.B. se sont retrouvés isolés dans les Etats où l'appareil du parti était aux mains de politiciens qui trahissaient le mandat reçu de leurs électeurs. Tel était, en particulier, le cas de Rio-de-Janeiro. D'autres opposants, appartenant à la « tendance populaire », pensaient qu'il était temps que l'opposition de gauche se libère des alliances qui la conduisaient à l'inertie et définisse son propre profil politique.

A l'arrière-plan de ces analyses, se trouve l'appréciation commune selon laquelle le pays entrait désormais dans une étape de transition où la dictature militaire allait se transformer en un régime conservateur dirigé par la droite civile.

C'est parce qu'ils estiment que la « libéralisation » n'est nullement consolidée que d'autres opposants contestent ces analyses et jugent nécessaire de maintenir l'union des forces d'opposition. Toutefois, cette contre-offensive unitaire est restée limitée aux élus de l'opposition. A aucun moment, sauf lors du meeting qui marqua le retour à Recife de M. Miguel Arraes, exilé en Algérie, l'électorat populaire ne fut mobilisé pour s'opposer aux manœuvres gouvernementales. Ancien gouverneur de Pernambouc, également amnistié, M. Arraes est venu renforcer le bloc « authentique » du M.D.B. Partisan du maintien de l'alliance entre la gauche et les libéraux, il estime qu'un front des oppositions doit conduire la lutte contre le régime pour aboutir à la convocation d'une Assemblée constituante.

M. Luiz Carlos Prestes, secrétaire général du parti communiste brésilien, est le troisième leader d'envergure nationale qui soit rentré au pays. Ayant bénéficié de la légalité pendant deux années seulement (1945-1946), le parti communiste, malgré son implantation dans certains secteurs de la population des grands centres urbains, ne possède pas les caractéristiques qui le prédisposent à devenir une puissante organisation de masse. Leur parti étant toujours interdit par les militaires, les dirigeants communistes affrontent un double problème. En même temps qu'ils reprennent contact avec les nouvelles forces politiques qui ont surgi dans le pays, ils doivent, en effet, préparer la succession de M. Prestes à la direction du parti. Agé de quatre-vingt deux ans, M. Prestes, « le chevalier de l'espérance », a *profondément* marqué le parti communiste. Sa disparition ouvrira une lutte interne dont les résultats sont, pour le moment, imprévisibles. Soixante-dix-sept années après sa fondation, le P.C.B. se trouve dans une situation politique qui peut favoriser sa renaissance ou au contraire le dévitaliser définitivement. En effet, au cas où il resterait coupé des nouvelles forces politiques et syndicales qui surgissent à gauche, il apparaîtrait comme le produit historiquement éphémère de la rencontre entre le Komintern et la petite bourgeoisie et les sous-officiers radicaux — dont M. Prestes — qui, dans les années 1920, partirent à la conquête du pouvoir au Brésil.

Les subtilités de l'« anarchie oligarchique »

LA refonte du système politique n'était pas uniquement destinée à diviser l'opposition ; elle devait aussi faire naître, aux côtés du parti gouvernemental — héritier de l'ARENA — une autre organisation politique capable de servir de structure d'accueil pour les politiciens conservateurs qui hésitaient à entrer dans le parti gouvernemental. Ce nouveau parti organisé par le député Tancredo Neves, membre du M.D.B., ancien ministre de Vargas et de Goulart, ancien conseiller de Kubistchek, artisan de la plupart des combinaisons politiques qui ont marqué les vingt-cinq dernières années, doit aussi inclure M. Magalhaes Pinto, membre de l'ARENA, candidat malheureux de la droite civile à la succession du président Geisel, ainsi que M. Chagas Freitas, membre du M.D.B. et actuel gouverneur de l'Etat de Rio-de-Janeiro.

La naissance de ce parti aurait été très problématique au cas où aurait été maintenue la clause qui autorise chaque parti à présenter jusqu'à trois listes différentes lors des élections (les « sublegendas »). Car ce sont précisément les éléments pro-gouvernementaux qui ne pouvaient cohabiter au sein de l'ancienne ARENA, autrement dit une des tendances du parti officiel, qui devaient former l'ossature de ce « parti des indépendants ».

Toutefois, l'extinction pure et simple des « sublegendas » posait au gouvernement des problèmes d'une autre nature. En fait, il fallut effectuer un savant dosage entre les différentes tendances de l'ARENA pour parvenir à organiser des majorités progouvernementales dans les Assemblées des Etats qui composent la fédération. Craignant d'avoir affaire à des Assemblées hostiles si de nouveaux clivages se produisaient dans les structures de pouvoir local, beaucoup de gouverneurs ont exercé des pressions pour maintenir les « sublegendas ». Ainsi, l'extinction du bipartisme résout les embarras du gouvernement au niveau national, mais crée de nouveaux problèmes au niveau régional.

Pour surmonter cette contradiction, le gouvernement a présenté au Congrès un dispositif qui interdisait les « sublegendas » dans les élections de députés fédéraux et de sénateurs, mais les autorisait lors des élections municipales. Rejeté par une coalition de parlementaires de l'ARENA et du M.D.B., ce texte sera probablement imposé par voie autoritaire.

Ces péripéties illustrent les implications d'une donnée importante de la vie politique brésilienne : la différenciation des intérêts des classes dominantes au plan local.

Particularité historique d'un pays où l'agriculture s'est modernisée sans qu'aucune réforme agraire vienne bouleverser les structures de domination locale, l'*« anarchie oligarchique »* rend indispensable l'existence d'un espace politique minimal pour favoriser le compromis entre les chefs politiques régionaux. C'est là une des clefs de la dynamique parlementaire qui survit depuis un siècle et demi au Brésil. Aucun gouvernement n'a osé porter le fer dans cette sphère du pouvoir. C'est à cause de leurs incidences sur les structures politiques, et bien moins en raison de leurs retombées économiques, que le gouvernement dut abandonner deux projets qui auraient pu, au moins partiellement, racheter historiquement le régime : la réforme agraire et l'alphabétisation des adultes (ou son corollaire politique, l'abrogation de la loi qui refuse le droit de vote aux illettrés).

C'est encore ce noyau irréductible de contradictions entre classes dominantes locales qui retarde la mise en place d'un autre instrument de manipulation politique nationale, depuis

L'ÉGLISE CATHOLIQUE :

« LA politique économique brésilienne a connu la croissance, parfois même à des taux miraculeux, mais elle a toujours reposé sur une injustice structurale. Pendant longtemps, l'économie s'est bien portée (...) mais le peuple réellement mal. Aujourd'hui, peu de personnes mettent en doute que tous deux se portent mal. »

Tel est le constat fait par la présidence de la conférence nationale des évêques du Brésil en août dernier. Cet important document, intitulé « Contribution à l'élaboration d'une politique sociale », présenté sous la responsabilité de la présidence et de la commission pastorale de l'épiscopat, fait une critique sévère des choix économiques effectués par les militaires depuis leur coup d'Etat de 1964.

Quinze ans de régime militaire n'auront donc pas permis aux successeurs du maréchal Castelo Branco de réaliser la tâche qu'il s'était fixée en renversant le régime civil du président Goulart : assurer la sécurité nationale par le développement économique, puisque tel était l'objectif de la « doctrine de sécurité nationale » élaborée depuis 1959 par l'Ecole supérieure de guerre du Brésil. Pour s'en donner les moyens politiques, les militaires avaient fait leur « coup d'Etat dans le coup d'Etat », le 15 décembre 1968, en promulguant l'Acte institutionnel n° 5 qui donnait les pleins pouvoirs au président de la République. Dix ans plus tard, au moment de l'« élection » de son successeur à la présidence, le général Geisel se voyait contraint de reconnaître que le pays se trouvait dans une situation de « pouvoir bloqué » : devant l'échec de la stratégie fondée sur le binôme sécurité-développement, comment revenir à l'état de droit tout en évitant que le contrôle de la situation n'échappe au pouvoir exécutif ?

Telle était, telle est encore la question majeure qui sous-tend le débat national au Brésil à l'heure de la suppression de l'état d'exception par l'abrogation, le 1er janvier 1979, de l'Acte institutionnel n° 5.

C'est M. Arinos, président du Sénat, qui, voilà plusieurs mois, définissait l'impasse dans laquelle se trouvait le militarisme après quinze années de régime de force, dont dix de dictature : *« Des problèmes sérieux de l'Etat ont trouvé leur solution ; des problèmes fondamentaux du peuple ne l'ont pas trouvée. »* Constat qui rejoint celui des évêques, cité plus haut, et que le grand penseur catholique brésilien Alceu Amoroso Lima avait, voilà quelques années, résumé dans une formule choc : *« Le Brésil est un Etat riche dans un pays pauvre. »*

Parallèlement à la question majeure qui agite les milieux militaires, on peut se demander comment l'Eglise catholique du Brésil envisage son rôle futur à l'heure où la société brésilienne retrouve théoriquement son fonctionnement normal. En d'autres termes : quelle stratégie la hiérarchie catholique va-t-elle adopter face aux problèmes de société, au moment où les partis, les syndicats et les associations s'apprêtent à jouer de nouveau leur rôle de médiation politique entre le pouvoir d'Etat et les membres de la nation ? Si l'Eglise voit cesser son rôle de substitution politique, si elle perd — comme disent les politologues — la « fonction tribunitienne » qu'elle a exercée pendant la période dictatoriale, comment doit-elle désormais se situer ? Si le pouvoir ne modifie pas ses choix économiques fondamentaux et ne renonce pas à sa philosophie de la sécurité nationale, comment l'Eglise va-t-elle continuer d'exprimer son désaccord ?

Une lente prise de conscience

POUR répondre à ces questions, il importe de dresser un premier bilan de l'attitude de la hiérarchie catholique durant les quinze années de régime militaire, et plus spécialement durant les dix années de dictature des généraux.

A l'évidence, les évêques brésiliens n'ont pas été absents du débat de société qui a marqué la période récente de l'histoire du Brésil. Mieux, ils ont été amenés à se définir ouvertement, à prendre position dans les affaires nationales qui ont divisé et divisent encore l'opinion. S'il fallait résumer d'un mot l'attitude de l'épiscopat, on pourrait dire qu'il est progressivement *« entré en résistance »* face aux autorités du pays.

La formulation de cette attitude, on la trouve dans le document épiscopal d'octobre 1976. Cette année-là, en effet, est une date charnière dans l'histoire du catholicisme latino-américain contemporain. C'est l'année où, au plan continental, dix-sept évêques de plusieurs nationalités sont arrêtés à Riobamba, en Equateur, sur ordre du ministre de l'intérieur de ce pays, alors qu'ils participaient à une rencontre internationale consacrée à un échange d'expériences pastorales ; gardés à vue pendant vingt-quatre heures, ils seront ensuite *« priés de quitter immédiatement le territoire équatorien »*. L'événement allait avoir des conséquences insoupçonnées des services de renseignement gouvernementaux : les évêques brésiliens, pour leur part, parleront officiellement à ce sujet de *« terrorisme politico-militaire à échelle continentale »*. Au Brésil, c'est l'année où la répression contre l'Eglise atteint un nouveau sommet avec, en particulier, un massacre d'Indiens et d'un missionnaire à Meruri, l'assassinat d'un autre prêtre au Mato-Grosso et le passage à tabac, par les policiers de l'Escadron de la mort, d'un évêque de la banlieue de Rio-de-Janeiro, Mgr Hipolito, de Nova-Iguaçu.

Dans ce contexte, on comprend le ton que revêt la « Communication pastorale au peuple de Dieu », publiée à la fin de 1976 par les évêques de la commission représentative de l'épiscopat. Ils rappellent aux chrétiens qu'*« il est interdit d'avoir peur »* et ils stigmatisent *« l'action pernicieuse et néfaste, anonyme ou publique, de ceux qui traitent les évêques, prêtres et laïcs de subversifs, d'agitateurs et de communistes quand ils prennent la défense des pauvres, des humbles, des prisonniers et des victimes de la torture. »*

Dans leur langage, repris de la Bible et puisé surtout dans le Magnificat, ils ajoutent : *« Les forces organisées du mal ne veulent pas faire place aux faibles et aux petits qui sont la majorité dans le peuple. Seuls les grands et les puissants ont des droits. Le petit ne peut prétendre qu'au strict minimum pour continuer à vivre et à servir le pouvoir. Le jour où il refuse de servir, il devient un caillou dans le soulier du grand. Il est alors condamné à disparaître ; sa terre, destinée à lui être arrachée ; sa maison, vouée à l'expropriation et à la destruction. »*

Les évêques terminent en rappelant l'époque où, dans leurs prédications, ils donnaient surtout *« des conseils de patience et de résignation »*. Désormais, tel Jean-Baptiste debout devant Hérode et résistant ouvertement à ses prétentions, ils affirment : *« Nous nous adressons aussi aux grands et aux puissants pour les mettre en face de leurs responsabilités devant les souffrances du peuple. »*

Les militaires ne s'y tromperont pas qui, dès le mois suivant, traduiront en justice deux évêques pour atteinte à la sûreté de l'Etat *« par incitation des paysans à la révolte armée »* : Mgr Cardoso, de Conceiçao-do-Araguaia, et Mgr Pena, de Maraba, en Amazonie.

Mais si les principaux responsables de l'épiscopat brésilien sont parvenus à prendre une attitude de résistance ouverte face aux empiètements du pouvoir d'Etat, et s'ils sont allés jusqu'à la formuler dans les termes cités plus haut il faut, pour la vérité historique, apporter deux correctifs.

En premier lieu, les majorités qui, dans les assemblées générales de l'épiscopat, se sont progressivement dégagées dans le sens des analyses de la commission représentative, n'ont jamais atteint dans leur expression la clarté et la rigueur de la déclaration de 1976. Il y a eu, bien sûr, les grands textes de la conférence nationale des évêques du Brésil : « Propositions sur la Déclaration universelle des droits de l'homme » en 1973, et « Les exigences chrétiennes d'un ordre politique » en 1977, textes qui manifestent la capacité critique de l'épiscopat comme tel. Il n'en reste pas moins que les divergences profondes demeurent entre les différentes « tendances » existant parmi les trois cent trente-huit évêques actuels du pays ; ce n'est pas un hasard si, en 1972, la réflexion de la présidence de l'épiscopat portait sur « Unité et pluralisme dans l'Eglise ». Ce que les évêques disaient alors du *« triste spectacle de frères qui se pourfendent, se blessent et se pourchassent »* dans des *« luttes internes amplifiées par les médias »*, est encore de mise aujourd'hui, fût-ce avec plus de discrétion.

Le second correctif à apporter à la « résistance » de l'épiscopat brésilien, c'est la lenteur de la maturation des esprits. Ce n'est pas du jour au lendemain que s'est opérée une convergence dans le jugement à porter sur la société brésilienne et sur les conditions d'exercice du pouvoir.

Ainsi, par exemple, il aura fallu une bonne dizaine d'années pour que les critiques portées par quelques évêques contre le régime militaire issu du coup d'Etat de 1964 et réaffirmées en 1968 soient reconnues valables par la majorité de l'épiscopat ; il fallut pour cela que deviennent mesurables les distorsions économiques et sociales des choix politiques des militaires. Curieusement, en revanche, il aura suffi d'un peu plus d'une année pour que l'assemblée générale des évêques manifeste son refus de la torture. Vu la gravité du problème et de ses implications politiques, et étant donnée la lourdeur naturelle de l'appareil ecclésiastique, un tel délai peut effectivement être considéré comme relativement court (1). Cela tient à l'action de Mgr Camara, qui, par ses déclarations publiques de Paris, en mai 1970, ouvrait avec fracas un débat national qui allait s'amplifier des années durant. Cela tient aussi à la « pression de la base » à l'intérieur de l'Eglise : nombre de chrétiens étaient parmi les premiers à subir les méfaits de la torture. Il faut ajouter que le pape Paul VI avait publiquement évoqué ce problème quelques semaines avant la prise de position, fin mai, de la conférence nationale des évêques dans le « Document pastoral de Brasilia ».

La voix des hommes sans voix

RETROSPECTIVEMENT, on peut dire aujourd'hui que l'évolution de la hiérarchie brésilienne s'est cristallisée autour de quatre personnalités de premier plan : Mgr Helder Camara, le célèbre archevêque de Recife, pour la problématique globale du pays, et cela bien avant 1964 ; Mgr Evaristo Arns, cardinal de Sao-Paulo, nommé à la tête de ce diocèse en 1970 et vite devenu la bête noire des militaires, pour la problématique urbaine ; Mgr Pedro Casaldaliga, évêque de Sao-Felix-do-Araguaia, pour la problématique rurale ; et Mgr Aloisio Lorscheider, président de la conférence épiscopale nationale, pour la dynamique interne à l'épiscopat. Il faudrait aussi, bien sûr, parler de l'influence déterminante d'une cinquantaine d'autres évêques.

Le débat interne à l'Eglise catholique s'est progressivement resserré sur trois problèmes de société : la torture et les droits de l'homme, à partir de 1970 ; la question agraire, avec le double phénomène de la spoliation des terres et de la prolétarisation des petits cultivateurs et des Indiens, à partir de 1972 plus crucialement (2) ; l'*« injustice structurale »*, enfin, se traduisant par le double constat de la croissance économique effective et de la concentration accrue de la richesse avec, en corollaire, l'écart grandissant entre une minorité de riches et une majorité de démunis (3).

Sur tous ces problèmes on a vu, au fil des ans, se dégager un consensus chaque fois plus large. L'un des éléments qui a sans doute permis ce phénomène de cristallisation est, paradoxalement, l'ampleur du territoire et l'importance numérique de l'épiscopat. C'est parce que le pays était trop grand et les évêques trop nombreux que ceux-ci se sont depuis longtemps regroupés par grandes régions. Cette décentralisation a favorisé l'affirmation de groupes régionaux, en particulier ceux du Nord-Est, du Centre-Ouest et de l'Etat de Sao-Paulo. Les grands documents qui ont fait mûrir la conscience collective de l'épiscopat en émanent ; c'est, respectivement, la déclaration « J'ai entendu les cris de mon peuple » de 1973, le texte « Marginalisation d'un peuple : le cri d'une Eglise » de la même année, et le communiqué « Tu n'oppprimeras pas ton frère » de 1975. Les assemblées générales de l'épiscopat ne pouvaient pas ne pas tenir compte de l'expérience pastorale et populaire extrêmement riche que reflétaient ces déclarations. Circonstance favorable, les évêques opposés à de telles initiatives apostoliques et à de telles prises de position n'avaient, quant à eux, aucune contre-proposition pastorale à offrir aux autres évêques en réponse aux problèmes de l'heure, si ce n'est le recours aux méthodes traditionnelles, particulièrement inadaptées et inefficaces. Ainsi s'expliquent les majorités qui ont fini par se dégager dans le sens de l'ouverture.

Il n'est donc pas erroné d'affirmer que l'épiscopat brésilien a su, grâce au courage évangélique de quelques dizaines de ses membres, faire face au défi historique qu'était, dans le Brésil contemporain, l'affirmation d'un pouvoir militaire prêt, au nom de la « grandeur » nationale, à sacrifier les intérêts de la majorité de la population. Loin de se replier sur elle-même ou de jouer la seule carte de la défense de ses droits d'Eglise — risque qui fut réel vers 1972-1973 — la hiérarchie catholique est au contraire parvenue à s'affirmer.

Au moment où le pouvoir dictatorial faisait table rase du jeu normal des partis, des syndicats et des associations, l'Eglise est restée le seul espace de liberté qui a permis aux principales revendications populaires de s'exprimer. Aux heures noires du gouvernement du général Medici, puis à celles du général Geisel, la lucidité et la force morale d'une poignée d'évêques ont galvanisé la résistance de tout un peuple.

Qu'il suffise d'évoquer ici l'épisode de l'assassinat du journaliste Vladimir Herzog, juif, mort sous la torture en octobre 1975. Tous ceux qui ont participé à la poignante cérémonie œcuménique d'enterrement dans la cathédrale de Sao-Paulo, sous la présidence du cardinal Arns, diront que ce fut le point culminant d'un refus jailli du plus profond des consciences. Déjà, en 1973, une cérémonie identique avait, dans les mêmes lieux et autour du cadavre du jeune étudiant chrétien Alexandre Vanucchi, mort lui aussi sous la torture, suscité le même cri ; elle avait rassemblé les foules chantant la « Marseillaise » brésilienne de la résistance aux militaires, le chant de Geraldo Vandré : *« Pour ne pas dire que je n'ai pas parlé des fleurs »* (4).

Si l'Eglise est ainsi devenue pendant

DE RÉGIME MILITAIRE

de la libéralisation

longtemps mis au point par les militaires : le scrutin d'arrondissement.

Si le paysage politique conserve ainsi plusieurs de ses caractéristiques historiques, il n'en va pas de même dans le domaine social. A vrai dire, c'est sur ce terrain que sont apparues les modifications les plus importantes de ces quinze dernières années, période pendant laquelle la force de travail employée dans l'industrie des grands centres urbains a pratiquement doublé (5).

En dépit des structures corporatives qui régissent les organisations ouvrières, héritage de la législation travailliste établie par Vargas, on a assisté à l'émergence d'un mouvement syndical indépendant et dynamique, ce qui contribue à faire disparaître un des principaux traits de la « misère historique » brésilienne.

L'impact de cette nouvelle force sociale est devenu évident à l'occasion des grandes grèves de mai-juin 1978, lorsque environ un million cinq cent mille ouvriers ont croisé les bras dans les usines de Sao Paulo. Ce mouvement déclencha d'autres arrêts de travail, frappant aussi bien le secteur industriel que les activités du tertiaire. Au cours des six derniers mois de l'année 1979, près de trois cents grèves ont éclaté en différents points du pays. Les résultats de ces mouvements ont été inégaux mais l'activité économique fut considérablement touchée dans certains secteurs, tels que l'industrie automobile où, du fait des grèves, la production a connu une baisse de l'ordre de 6 % en 1979.

L'irruption de la classe ouvrière dans les rangs de l'opposition au régime a bouleversé la vie politique. Président du syndicat des métallurgistes de Sao-Bernardo et figure de proue de l'opposition, M. Luiz Inacio da Silva, dit « Lula », est conscient de la puissance et du caractère inédit du nouveau syndicalisme qu'il incarne. Il nous déclarait voilà quelques semaines : *« L'introduction de libertés démocratiques au Brésil passe par l'organisation et la consolidation d'un mouvement ouvrier indépendant. Le régime autoritaire a pu cohabiter avec les activités parlementaires, mais il ne résistera pas à l'ascension d'organisations ouvrières authentiques et indépendantes. »*

« Lula » joue un rôle décisif dans les luttes syndicales actuelles. Lors de la grève des ouvriers du bâtiment (« peoes ») à Belo-Horizonte, au mois d'août dernier, son intervention permit d'éviter le pire. En effet, les ouvriers du bâtiment constituent l'une des catégories les plus déshéritées du prolétariat brésilien. Très nombreux dans la région de Belo-Horizonte, où l'un des grands chantiers concentre à lui seul vingt mille « peoes », », ils revendiquaient des meilleurs salaires, mais aussi le respect de la législation du travail, très peu observée par les patrons. Leur détresse était exprimée par le mot d'ordre inscrit sur leurs pancartes : *« Nous avons faim ! »*. Mal encadrée et objet de provocations, l'action gréviste dégénéra en émeutes qui causèrent deux morts et de nombreux blessés. Accompagné d'autres leaders syndicaux de Sao-Paulo, « Lula » arriva à Belo-Horizonte, parvint à organiser le mouvement et à imposer des négociations avec le patronat et les autorités locales. A l'issue de ces entretiens, il déclara : *« Les travailleurs ont un urgent besoin de la liberté et de l'autonomie syndicale pour qu'ils puissent élire des personnes responsables et représentatives afin de ne pas permettre la répétition de faits comme ceux qui viennent de se produire. »*

Ce langage de bon sens peut être compris et approuvé par un large spectre de l'opinion brésilienne. Par le biais d'actions aussi populaires que percutantes, l'affirmation des intérêts des travailleurs amplifie et consolide les brèches ouvertes dans le régime autoritaire.

Au-delà de la lutte politique que les élus de l'opposition mènent sur le front parlementaire, le renouveau du mouvement syndical constitue un des aspects les plus prometteurs de l'évolution de la vie politique. La vigilance des nouveaux dirigeants ouvriers rendra difficile toute opération de caractère populiste, qu'elle provienne du gouvernement ou de l'opposition. Sollicités par tous les courants de l'opposition « Lula » et d'autres syndicalistes proches de lui préfèrent insister sur les intérêts spécifiques des ouvriers organisant un « parti des travailleurs ». Toutefois, il est possible qu'en raison de la législation électorale ce parti ne puisse pas se constituer ; ainsi, certains dirigeants ouvriers pensent déjà à rallier, en tant que tendance organisée, le parti qui succédera au M.D.B.

Le gouvernement est très conscient des enjeux nouveaux que les luttes syndicales introduisent dans la vie politique. Parallèlement à une répression policière accrue, de nouvelles lois salariales cherchent à réduire la portée des mouvements revendicatifs. En particulier, les salaires seront désormais périodiquement réajustés au niveau du taux officiel de l'inflation, les négociations entre partenaires sociaux devant porter uniquement sur le montant de l'augmentation due à l'accroissement de la productivité du travail. Ainsi, au lieu de mobiliser les travailleurs pour conquérir des augmentations salariales de 70 % ou 80 %, comme c'était le cas auparavant, les syndicats ne pourront négocier que des augmentations de l'ordre de 4 % ou 5 %.

Sous peine de voir le mouvement s'essouffler, les leaders syndicaux devront sans doute franchir un nouveau pas, sensibilisant les travailleurs aux revendications qui portent sur l'organisation et le temps du travail, l'échelle salariale et les avantages sociaux.

Un autre aspect important du problème a trait à la taille même des organisations syndicales. En effet, malgré trois décennies de gestion travailliste, et peut-être à cause d'elle, le nombre de syndiqués n'atteignait pas 10 % de l'ensemble des travailleurs lors du renversement du gouvernement Goulart en 1964 ; cette proportion reste la même aujourd'hui. Or, comme les mouvements de grèves l'ont révélé, la composition de la classe ouvrière s'est profondément modifiée ces dernières années. Beaucoup plus de femmes sont entrées dans l'activité économique (17,9 % de la population active en 1960, et déjà 29,2 % en 1976). De même, un nombre accru d'enfants et d'adolescents exercent des activités rémunérées. En 1960, 29,8 % de la population ayant entre dix et dix-neuf ans occupaient un poste de travail ; en 1973, ce pourcentage monte à 38,9 % et, en 1976, il atteint encore 34,8 %. Lors des grèves des employés des banques à Sao-Paulo, au mois de septembre dernier, les leaders syndicaux ont été surpris par les réactions violentes des « office-boys » appartenant à cette tranche d'âge. L'incorporation des femmes et des adolescents au marché du travail a constitué le moyen d'enrayer partiellement la chute des revenus familiaux provoquée ces dernières années par l'érosion du salaire minimum.

Tergiversations du pouvoir

CE qui ressort globalement de ces mouvements est leur relative concentration géographique — la plupart des grèves ayant été déclenchées par les travailleurs du centre-sud du pays — et la faiblesse et l'inorganisation des ouvriers agricoles, qui forment pourtant la majorité de la population rurale brésilienne et constituent aussi les salariés les plus exploités du pays.

Les tensions qui menacent potentiellement le régime militaire ne se manifestent pas uniquement sur le plan social ; elles apparaissent aussi dans la structure administrative du pays. En effet, la concentration de la masse fiscale nationale entre les mains de l'Union, au détriment des ressources propres aux municipalités et aux Etats de la fédération — mouvement qui s'est accentué après 1968 et qui constitue un autre aspect de l'autoritarisme du régime — appauvrit les villes et les Etats et aggrave les dissensions régionales.

C'est dans ce contexte troublé que la vie politique brésilienne se réorganise. Au lendemain de la refonte des partis, il apparaît que trois formations sont en mesure de se constituer selon les règles imposées par le gouvernement : un parti de droite, le parti démocrate, qui sera l'héritier de l'ARENA ; un parti de centre, le parti populaire brésilien (P.P.B.) de M. Tancredo Neves ; et un parti d'opposition, le parti de mobilisation démocratique brésilien, le P.M.D.B., qui est parvenu à retenir l'essentiel des élus de l'opposition. M. Leonel Brizola ayant apparemment échoué dans sa tentative de relancer le P.T.B. en attirant des élus de l'ancien M.D.B., il lui reste la possibilité de tenter une mobilisation populaire, mais prendra-t-il cette voie ?

Ce n'est évidemment pas ce que le gouvernement attendait de la réorganisation des partis. Débarrassé de membres encombrants, tels le gouverneur de Rio-de-Janeiro, M. Chagas Freitas, le P.M.D.B. maintient l'alliance entre les libéraux et la gauche, symbolisée par l'entente entre M. Ulysses Guimaraes, ancien président du M.D.B., et M. Miguel Arraes, un des leaders de la gauche. Pour le moment, le P.M.D.B. compte avec l'adhésion d'une centaine de députés (un quart de la Chambre) et d'une vingtaine de sénateurs (le tiers du Sénat). Compte tenu des circonstances, ce résultat est loin d'être négligeable.

Par ailleurs, le parti du centre, le P.P.B., paraît affaiblir davantage l'ancienne ARENA que l'ancien M.D.B.

Ainsi s'expliquent les tergiversations actuelles des autorités à propos des élections nationales de 1982 et de la légalisation même des nouveaux partis. Cette situation paraît assez inquiétante. M. Tancredo Neves a pu déclarer récemment : *« Le pays est perplexe et désorienté, sans pouvoir comprendre (...), quels sont les objectifs véritables du gouvernement, sans savoir s'il s'agit de la consolidation et de l'élargissement de nos conquêtes démocratiques et sociales ou du funeste dessein de créer la confusion pour* (permettre) *un retour aux journées sinistres qui ont couvert notre histoire de honte et d'opprobre dans un passé récent. »* Le fait que l'auteur de ces mots soit unanimement reconnu comme un modéré, peu suspect d'intransigeance à l'égard du gouvernement, ne donne que plus de poids à cette remarque.

JULIA JURUNA.

(2) Il y a au Brésil cinq millions de personnes qui reçoivent plus de cinq fois le salaire minimum (salaire minimum = 3 000 cruzeiros ; un cruzeiro = dix centimes). Avec leurs dépendants, ils forment le contingent de vingt millions de personnes qui constitue l'essentiel de la classe moyenne.

(3) *Le Monde diplomatique*, décembre 1976.

(4) Carlos Castelo Branco, cf. *Jornal do Brasil*, 14 novembre 1979.

(5) En 1960, le secteur secondaire occupait 12,9 % de la population active ; en 1976 ce pourcentage était de 23,2 % : cf. *Indicadôres Sociais*, I.B.G.E., 1979, Rio-de-Janeiro. Les données relatives au marché du travail que nous citons ont été extraites de cet ouvrage.

DE LA RÉSISTANCE A L'OPPOSITION

Par CHARLES ANTOINE

tant d'années « la voix des hommes sans voix », jouant ainsi un rôle de substitution politique ou exerçant une « fonction tribunitienne », c'est parce qu'une partie significative de son clergé et de sa hiérarchie a accepté d'investir ses énergies dans les milieux populaires.

Une telle conversion donne la mesure de l'impact qu'a eu la deuxième conférence générale de l'épiscopat latino-américain, tenue à Medellin (Colombie) en 1968. En affirmant que l'Eglise est fidèle à sa mission quand elle travaille à la transformation des mentalités populaires et à la modification des structures sociales injustes, la conférence de Medellin avait ouvert des portes par où allaient s'engouffrer les forces vives du catholicisme latino-américain. Les hommes politiques ne s'y sont pas trompée. M. Rockefeller pouvait affirmer, en 1969, dans le rapport final de son voyage à travers le continent, que *« l'Eglise catholique était devenue une force appliquée au changement, y compris révolutionnaire si nécessaire »*. Quant aux chercheurs nord-américains de la Rand Corporation, ils s'intéressaient de près, trois ans plus tard, au *« clergé comme mutant social »*. La troisième conférence générale de l'épiscopat latino-américain, à Puebla (Mexique) en 1979, devait confirmer l'épiscopat brésilien dans ses choix fondamentaux.

Se taire désormais ?

AUJOURD'HUI, l'horizon politique du pays est en train de changer. Pour l'opposition, le « temps de la résistance » est terminé ; le moment est revenu d'un jeu social « normal ». L'agitation actuelle des classes laborieuses, le retour des exilés politiques et la renaissance en cours des partis en sont les prémices.

Pour la hiérarchie catholique, c'est une étape de transition qui commence, et cela sous un double signe. Son rôle de substitution politique perd théoriquement son objet : l'Eglise n'est plus désormais le seul lieu où peuvent s'exprimer les revendications populaires, celles-ci retrouvant leurs canaux d'expression classiques. Elle n'en reste pas moins théoriquement dans l'opposition, dans la mesure où le gouvernement du général Figueiredo ne modifie pas substantiellement les choix économiques du régime ; c'est précisément pour faire pression en ce sens que la présidence de l'épiscopat vient de publier sa « contribution à l'élaboration d'une politique sociale ».

La redistribution des cartes dans le jeu politique brésilien (voir l'article de Julia Juruna) pose à l'Eglise catholique, prise comme institution, une difficile question d'ordre théorique : comment se situer sur l'échiquier national aux côtés des forces d'opposition à caractère politique et syndical, alors que l'Eglise ne se veut ni un parti ni un syndicat ? Les incidences de cette problématique ne se retrouvent pas seulement au niveau des secteurs gouvernementaux, comme nous le verrons plus loin ; elles concernent aussi et d'abord les « partenaires sociaux » de l'Eglise — partis et syndicats — soucieux soit de l'éliminer, soit de capitaliser à leur profit son influence. Quand l'Eglise demeurait pratiquement seule sur la scène politique de l'opposition, comme ce fut le cas pendant la période dictatoriale du militarisme, le risque de son élimination par les organisations populaires était nul ; au contraire, les forces d'opposition clandestines avaient intérêt à soutenir les chrétiens opposés au régime. Quant au risque de récupération politique, il était minime pour l'Eglise, car elle pouvait justifier ses comportements et ses prises de position au nom de la fidélité à son message évangélique et au nom de la conscience humaine la plus universelle ; en se situant au plan d'une « résistance spirituelle », elle dépassait ainsi la problématique des groupes intermédiaires que sont les partis et les syndicats.

Dans un jeu politique redevenant normal, l'Eglise ne peut plus arguer des mêmes justifications de façon aussi claire et évidente. Dans le champ social, elle se trouve ou se trouvera, qu'elle le veuille ou non, en position de concurrence objective.

Mais la question n'est pas seulement d'ordre théorique. Pour nous en tenir au seul secteur rural, il y a un fait nouveau et massif dans la société brésilienne : la naissance d'une conscience de classe chez des dizaines de milliers de paysans et dans des régions jusque-là non éveillées, grâce à l'action de l'Eglise depuis une bonne dizaine d'années.

C'est en effet dans le monde paysan que les efforts de renouveau pastoral ont été les plus évidents et les plus mesurables. Le phénomène dit des « communautés ecclésiales de base », dont le Brésil est le promoteur et le lieu de plus grande vitalité pour l'ensemble du continent latino-américain, a atteint une ampleur significative. Il est le résultat de la conjonction de plusieurs facteurs : un renouveau biblique qui, loin de « démythologiser » le texte sacré, comme on le fait en Europe, fait accéder les gens à sa littéralité ; une pédagogie de la foi héritée de l'Action catholique européenne, mais mise au service des gens les plus simples ; et un éveil des mentalités populaires au sens critique par l'utilisation des méthodes issues des travaux de Paulo Freire sur l'alphabétisation des adultes.

Mais c'est la dynamique sociale ainsi mise en œuvre qui doit ici retenir l'attention. Que va devenir le capital d'énergie populaire accumulé par le travail pastoral de l'Eglise ? Quelle forme d'action, syndicale ou politique, va-t-il revêtir ? Si un mouvement syndical nouveau se dessine prochainement en milieu rural, comment vont réagir les gens d'Eglise, initiateurs du processus ? Vont-ils abandonner à d'autres le soin de structurer ce dynamisme paysan, ou vont-ils organiser des syndicats confessionnels (5) ? Autant d'interrogations auxquelles les réponses sont loin d'apparaître avec netteté.

Quoi qu'il en soit de l'avenir sur ce point, on peut penser que l'effort pastoral de renouveau commencé dans les années 60 et confirmé au cours de la décennie suivante ne sera aucunement remis en cause. Au contraire, ce mouvement ne pourra qu'être poursuivi et approfondi. L'Eglise catholique a recouvré au Brésil, comme d'ailleurs dans toute l'Amérique latine, une dimension populaire évidente. On peut compter que le nouveau président de la conférence épiscopale nationale, Mgr Ivo Lorscheiter, poursuivra l'effort dans le même sens ; et, parmi la nouvelle génération d'évêques, un certain nombre de personnalités s'affirment progressivement. De ce côté, la continuité est assurée.

L'avenir politique du Brésil, par contre, est loin de l'être. On peut s'attendre à ce que l'appareil répressif du régime, toujours en place malgré le retour à l'état de droit, conserve dans sa ligne de mire les secteurs d'Eglise soucieux des retombées néfastes du modèle de développement économique. De ce point de vue, et à court terme, la problématique n'a pas changé.

Les récentes opérations répressives visant les chrétiens en milieu paysan montrent bien que l'un des principaux fronts de la question agraire se situe le long du fleuve Araguaia, dans les Etats de Mato-Grosso, Goias et Para. La situation y est explosive en raison de la multiplication des conflits entre grands propriétaires et petits cultivateurs. L'affrontement Eglise-Etat trouve dans cette zone un point de fixation caractérisé.

Le gouvernement est également préoccupé par l'agitation sociale qui, depuis 1978, mais surtout depuis le printemps 1979, secoue très fortement les milieux industriels de la région de Sao-Paulo. L'Eglise apportant au mouvement revendicatif un soutien logistique, à travers ses temples et ses presbytères, le gouvernement ne peut que vouloir détruire ce soutien. Ici encore, le heurt est évident et durable.

L'avenir est donc incertain. La hiérarchie catholique, pour sa part et sans sa majorité, entend bien ne pas renoncer à son rôle critique, tout en étant prête à se taire le jour où un minimum de consensus social serait rétabli. C'est sans doute ce que les évêques voulaient dire, dans *l'Eglise et la politique*, quand ils déclaraient, à l'issue de leur assemblée générale de 1974 : *« Dans l'exercice de sa fonction critique, l'Eglise est consciente de la complexité des problèmes sociaux, économiques et politiques, ainsi que des difficultés énormes qui en résultent pour les gouvernements dans l'accomplissement de leur tâche. Elle sait qu'il est inutile de rêver d'une communauté humaine exempte de tensions. (...) En proclamant l'amour, la justice et la paix, l'Eglise ne le fait donc pas dans le but de désamorcer des tensions qui peuvent être bénéfiques. L'Eglise annonce à tous que l'amour, la paix et la justice sont possibles. »*

En temps de « résistance », l'opposition à un régime dictatorial trouve à un moment donné son heure de vérité, à condition qu'existent la lucidité et le courage. L'Eglise catholique du Brésil en a fait preuve et s'est montrée à la hauteur de la tâche. Quand la société retrouve le fonctionnement de ses groupes intermédiaires, les certitudes redeviennent parfois difficiles. Les évêques brésiliens sont peut-être en train d'en faire l'expérience. Il reste néanmoins qu'ils ont donné et donnent à l'ensemble de l'Amérique latine un exemple qu'on voudrait communicatif : une Eglise solidaire, jusque dans l'épreuve du sang, des millions de gens victimes d'une modernité agressive.

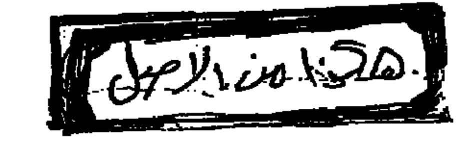
(1) Par comparaison, la discrétion des déclarations publiques des évêques d'Argentine sur le problème des disparus (torturés et assassinés) apparaît d'autant plus sujette à critique

(2) La commission pastorale de la terre de la conférence épiscopale a publié, en juin 1978, une longue étude sur la situation générale des paysans au Brésil. Cf. DIAL document D 464, 170, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris, 8,50 F.

(3) *« Des statistiques bien connues montrent qu'en 1960, 50 % de la population, c'est-à-dire les plus pauvres, se partageaient 17,71 % du revenu national, tandis que les 30 % suivants en recevaient 27,92 % et les 20 % les plus riches 54,35 %. En 1970, la concentration du revenu s'accélère chez les plus favorisés : les 20 % les plus riches en recevaient 62,24 %, pour n'en laisser que 22,85 % aux 30 % suivants, et 14,91 % aux 50 % les plus pauvres. En 1976, la situation s'est aggravée : les 20 % les plus riches se partagent 67 % du revenu, pour n'en laisser que 11,8 % aux 50 % les plus pauvres. »* (Document des évêques, « Contribution à l'élaboration d'une politique sociale ; cf. DIAL, document D 560, 7,50 F.)

(4) C'est le même chant et la même émotion qu'on retrouve, fin octobre 1979, au moment de l'enterrement religieux de Santos Dias, un ouvrier membre de la pastorale ouvrière du diocèse de Sao-Paulo, tué par la police au cours d'une grève.

(5) On peut rappeler ici le précédent des années 60, dans le nord-est du Brésil, avec le Mouvement de Natal et le syndicalisme paysan chrétien, sous l'influence de Mgr Eugenio Sales.



Déstabilisation des États et déchirements

AFGHANISTAN : L'ÉVEIL DES

Par ALEXANDRE DASTARAC et M. LEVENT

AVEC l'émoi provoqué par l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan, des considérations géopolitiques tendent à estomper la réalité interne de ce pays bien qu'elle soit au cœur des difficultés rencontrées par les Grands.

Le sens et les implications de la présence des troupes soviétiques à Kaboul ne s'éclairent que si l'on prend la mesure du véritable rôle joué par les différentes forces — Parcham et Khalk — au sein du P.D.P.A. (Parti démocratique du peuple afghan) depuis avril 1978. La personnalité de l'actuel président situe à elle seule le point d'impasse qu'avaient atteint ses deux malheureux prédécesseurs. Il n'a aucune chance de désarmer les mouvements rebelles, pour qui le « tigre au travail » (telle est la traduction du nom de M. Babrak Karmal) est, plus que tout autre, un porte-parole direct de l'U.R.S.S. Il ne pourra pas davantage mobiliser les sympathies du dernier carré des militants du P.D.P.A. qui ont survécu, physiquement ou moralement, aux épurations successives. Ce fils d'un général de l'armée royale, Mohammad Hussain, conservait sous l'ancien régime de telles ambiguïtés dans ses rapports avec l'élite politique que son parti, le Parcham, était par dérision qualifié de communiste-monarchiste parmi les membres du Khalk.

Hormis ses dons oratoires, M. Babrak Karmal ne possède aucune des qualités prisées dans les milieux de la gauche afghane. D'origine pachtoune (tribu kakar) mais détaché de la culture de son ethnie (la plupart de ses discours étaient en dari) (1), il ne peut se prévaloir, à l'inverse de N.-M. Taraki, d'une connaissance minutieuse du petit peuple. Il ne peut non plus susciter la confiance lorsqu'il se présente comme l'héritier politique de celui que son mouvement, dans une polémique retentissante, avait traité d'agent de la C.I.A. Comment expliquer ce retour au pouvoir du Parcham, parti le plus faible et le moins implanté dans la société afghane ? Comment ce régime, tenu à bout de bras par l'armée soviétique, en est-il arrivé à ne plus reposer que sur une poignée d'individus ?

La prise du pouvoir par le P.D.P.A. avait pris au dépourvu tant l'Iran que l'U.R.S.S. (2). Bien que très minoritaire et parvenu à la tête de l'Etat à l'issue d'un putsch, le Khalk, hégémonique dans un gouvernement regroupant éléments nationalistes et Parchami, disposait à ses débuts d'atouts réels. Kaboul vécut alors les plus importantes manifestations de son histoire : à la joie d'une majorité de citadins devant la fin de l'ancien régime répondait la neutralité attentiste et bienveillante des différentes régions du pays. L'Afghanistan, « Kalat-al-Islam », bastion oriental du sunnisme, réputé inexpugnable, était bien loin de répondre aux appels lancés contre le nouveau régime par les porte-parole des « rebelles musulmans » alors réfugiés au Pakistan.

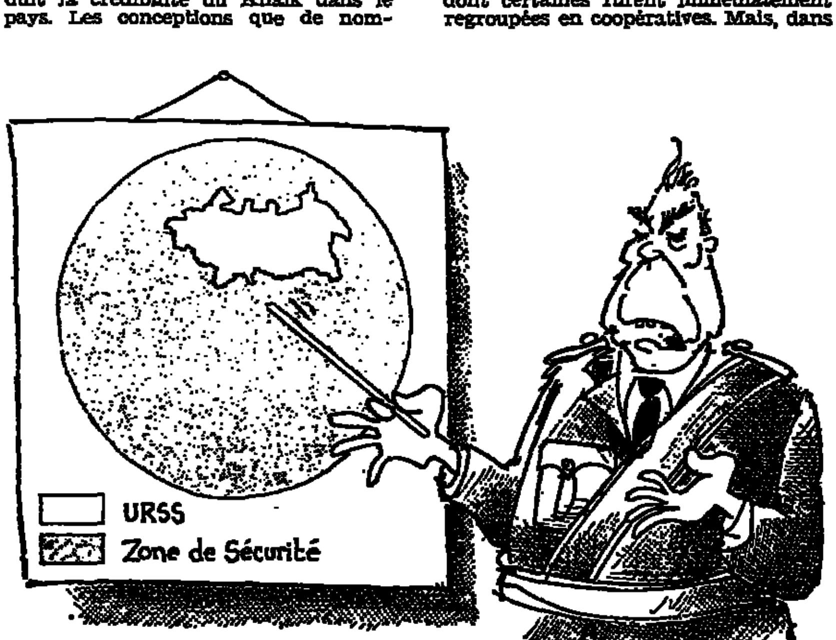
Le Khalk regroupe quelques milliers de membres et, s'il possède une base sociale indiscutablement plus large que celle de son rival Parcham, cantonné dans l'élite intellectuelle urbaine, il n'en a pas moins puisé l'essentiel de ses forces au sein de la jeunesse scolarisée. Ses cadres avaient adopté un programme démocratique qui ne dépassait guère les réformes promises par le gouvernement de Daoud (1973-1978), d'ailleurs accusé naguère d'avoir calqué son premier programme sur celui du Khalk. L'étape « nationale démocratique » mise en place par le P.D.P.A. n'innovait que sur deux questions néanmoins fondamentales :

— la reconnaissance des minorités ethniques et leurs droits à l'expression — leur représentation politique ne survécut cependant pas à l'éphémère premier gouvernement qui, pour la première fois en Afghanistan, associait au pouvoir des éléments tadjik, ouzbek et kazara ;

— la solidarité avec les peuples pachtoune et baloutche et la reconnaissance de leur droit à l'autonomie dans la lutte de libération.

Ces deux traits originaux ont été très édulcorés dans les faits : d'une part, les Pachtounes restaient majoritaires dans le gouvernement, et, d'autre part, la politique menée avec le Pakistan tempérait passablement l'autodétermination des peuples baloutche et pachtoune.

Le programme national démocratique rassemblait la classe ouvrière, les paysans, l'intelligentsia, les artisans et la petite et moyenne bourgeoisie sous la direction du P.D.P.A. (3) dans la phase antiféodale. Mais une contradiction apparut très vite entre ce programme et la répression, au sein tant de l'armée que de l'administration. Répression qui ne s'arrêta pas aux éléments monarchistes et pro-iraniens mais s'étendit aux libéraux dans le corps des officiers. La prévisible mise à l'écart du Parcham, trois mois après la révolution d'avril, pouvait en partie être interprétée comme une marque d'indépendance à l'égard de l'U.R.S.S. et fut suivie de l'élimination des nationalités, ce qui privait l'appareil d'Etat d'alliés essentiels. Là réside une faiblesse fondamentale : d'un côté, on promet d'abolir les « relations féodales », et, de l'autre, on fait des victimes parmi les membres de l'intelligentsia et de la petite ou moyenne bourgeoisie. Le développement de cette contradiction, dès septembre 1978, réduit la crédibilité du Khalk dans le pays. Les conceptions que de nombreux cadres du parti se faisaient des rapports « féodaux » dans les campagnes ne compenseront pas les erreurs qui ont touché la population urbaine ; mieux, elles les amplifieront.



Les jeunes cadres du Khalk ont une idéologie plus « moderniste » que marxiste-léniniste, qui trouve son origine notamment dans un système éducatif particulièrement hétérogène. Aux enfants de l'élite étaient réservés les quelques lycées gérés par différents pays (comme la France ou l'Allemagne) et la possibilité de poursuivre des études supérieures à l'étranger, alors que les fils de la petite bourgeoisie et de quelques rares familles rurales allaient au lycée d'Etat Khushal-Khan-Khattak avant d'avoir accès aux quelques facultés affiliées, pour la plupart, à des pays européens et aux Etats-Unis (seul l'Institut polytechnique était financé par l'U.R.S.S.). Les élèves recevaient des bourses du gouvernement et devenaient ainsi rapidement indépendants de leurs familles. La plupart des cadres du Khalk ont été recrutés dans ce lycée d'Etat. Ce système ne permettait pas la formation d'un corps homogène, enraciné dans la société afghane. Au contraire, la plupart des étudiants considéraient que leur propre société était arriérée, qu'elle avait besoin d'instruction et d'encadrement. Le parti pour les marxistes, l'Etat pour les nationalistes, seront les garants d'une modernisation accélérée des campagnes.

On imagine alors les réactions qu'a pu provoquer l'arrivée dans les campagnes de cette élite, divisée et stratifiée par sa formation même.

Dès l'hiver 1978, on ne compte plus les histoires de cet ordre : des cadres arrivent dans un village et convoquent les gens (hommes, femmes et enfants) à des cours d'alphabétisation ; le lendemain, l'immense majorité de la population est absente, car elle n'accepte pas que les femmes apparaissent dans une réunion publique. Devant cette attitude jugée rétrograde, les cadres recourent à différentes formes de persuasion, voire à la pression physique, pour rassembler la population, femmes comprises. Dans le meilleur des cas, ils sont expulsés ; parfois, on retrouvera leurs cadavres à la sortie du village. Lors d'une visite en 1972, le gouvernement Daoud avait jugé bon de nous faire accompagner dans le Paktia par une trentaine de soldats, visiblement mal à l'aise et nerveux dans une région où ils étaient à peine tolérés.

Réforme agraire et « État ouvrier »

C'EST ainsi que se constituèrent les premiers noyaux de résistance dans le Paktia, le Kunar, le Nuristan. La répression ne réussissant qu'à provoquer l'extension de ces foyers de rébellion, le Khalk décida d'accélérer la réforme agraire dans l'espoir de rallier la masse des paysans.

Le président Taraki avait annoncé que l'étude préalable à la réforme agraire nécessiterait trois ans de travaux. Seul le décret n° 6 (12 juillet 1978), relatif à l'usure et à l'abolition d'une grande part des dettes, devait être appliqué dans l'immédiat afin de soulager les paysans. Etant donnée la disparité des systèmes fonciers et des structures sociales qui y sont attachés, il était impossible d'appliquer un modèle uniforme de réforme (4).

Cette accélération, commencée en novembre 1978, peut être mise en rapport avec un discours de H. Amin situant la révolution d'avril dans « *le prolongement de la grande révolution d'octobre 1917* » auquel fit bientôt écho le communiqué de Moscou : « *Depuis la victoire de la révolution d'avril 1978, le peuple afghan, sous la direction du P.D.P.A., a pris la voie de la construction du socialisme* » (5). Mais, dans un pays où 87 % de la population est rurale, le Khalk, aveuglé par un dogmatisme qui refuse de tenir compte de la force des structures tribales, se révèle incapable d'isoler les propriétaires fonciers. En les assimilant à des féodaux, selon les définitions données aux étudiants du tiers-monde à la faculté Patrice-Lumumba, de Moscou, on s'interdit de comprendre la distinction entre, par exemple, le rôle social d'un chef tribal et celui d'un propriétaire foncier, ce qui n'ira pas sans conséquences tragiques.

Cette politique ne peut que solidariser les clans et sections autour des chefs tribaux, et provoquer en fin de compte le soulèvement de tribus entières contre le pouvoir central. Il est à remarquer que N. Taraki et H. Amin utilisèrent leur influence tribale dans un cadre traditionnel.

Appartenant à la branche Gilzai des Pachtounes, ils obtinrent longtemps la neutralité de certaines régions (Kalat-Kandahar) en faisant valoir que, pour la première fois, les Durrant, branche de l'ancienne famille régnante, ne contrôlaient plus le gouvernement. A l'envoi de troupes dans les villages de « féodaux » succèdent en avril-mai 1979 les bombardements. Parallèlement, à Kaboul, sont arrêtées préventivement les familles liées aux tribus frappées par la répression. En août 1979, le P.D.P.A. annonce que 822 500 acres ont été distribués à cent trente-deux mille familles (6), dont certaines furent immédiatement regroupées en coopératives. Mais, dans certaines régions où elles ne suscitèrent pas de révolte ouverte, ces réformes n'en furent pas moins un échec. En brisant les liens anciens entre les paysans et les propriétaires fonciers, la réforme supprimait aux premiers l'accès à l'eau, aux semences, aux animaux de trait ou aux machines, sans leur offrir une réelle compensation.

Simultanément, le P.D.P.A. voit son autonomie régionale se réduire et son affaiblissement interne s'accélérer. Le P.D.P.A., gonflé de fonctionnaires d'autant plus serviles qu'apeurés ou d'étudiants ambitieux auxquels on promet toutes les faveurs, ne ressemble plus guère au P.D.P.A. d'avril 1978.

Les militants qui avaient été formés par le Khalk (beaucoup ont été tués dans les premiers combats) sont désormais noyés dans la masse des nouveaux adhérents contrôlés par Hafizullah Amin.

Les événements d'Hérat, en mars 1979, où la garnison se rebelle contre l'ordre donné par les Soviétiques de réprimer une manifestation, sont suivis d'un tournant décisif dans l'ascension d'Hafizullah Amin au pouvoir : il devient alors premier ministre et prend le contrôle de l'AQSA (7), véritable police secrète. Le 2 avril, devant l'aggravation de la situation, marquée par les premières rébellions sérieuses dans l'armée, est créé un conseil de défense nationale dont Taraki est le président (8). Le 6 avril, une délégation soviétique conduite par le général A. A. Epichev (chef de la direction politique générale de l'armée et membre du comité central) se rend à Kaboul. A l'issue de cette visite, Vassily Safronchuk, responsable de la coordination entre l'U.R.S.S. et l'Afghanistan, s'installe à la Maison du peuple auprès de Taraki. A la même époque, on estime que cinq mille conseillers soviétiques sont répartis dans l'administration et cinq mille autres dans l'armée.

Redoutant de nouvelles défections au sein de l'armée, le conseil de défense cantonne soldats et officiers et fait bombarder systématiquement les zones rebelles. Non seulement des villages, mais aussi des récoltes, deviennent la cible de l'aviation, dans l'intention d'affamer les rebelles. Cette politique du pire, dès la fin août 1979, a des conséquences désastreuses : déficit de 1,5 million de tonnes de céréales, soit environ cinq fois les besoins du pays en importations (9). Pendant cette période, s'accélère l'exode de tribus vers le Pakistan, et les groupes de maquisards, qui bénéficiaient alors de l'appui des milices pakistanaises, recrutent dans cette population de réfugiés.

Le 27 juillet, à la suite d'un remaniement ministériel, où le président Amin cumule les postes de ministre de la défense et de ministre de l'intérieur, se produisit un événement majeur qui jouera un rôle déterminant dans l'évolution de ses rapports avec les Soviétiques. La garnison du fort de Bala-Isar, considérée comme la plus sûre unité d'élite, était encadrée exclusivement par des officiers khalki. L'AQSA procéda à l'arrestation et à l'exécution de certains d'entre eux. Le 5 août à midi, la mutinerie éclata : les soldats décidèrent de marcher en direction du palais présidentiel situé à 1,5 kilomètre. Un instant, le pouvoir chancela. Des chars furent envoyés pour mater les insurgés, qui se replièrent dans le fort. Alors intervinrent l'aviation et les hélicoptères. Les soldats résistèrent tard dans la nuit mais furent liquidés jusqu'au dernier.

Une ténébreuse affaire

LA politique d'Hafizullah Amin, soutenue par l'U.R.S.S. (en été 1979, les dépenses nécessaires à la survie du régime étaient estimées à 9 millions de dollars par jour, sans compter les armes et les munitions) s'étant révélée être une faillite, Moscou semble chercher une solution de rechange. Le voyage de Taraki à la conférence des non-alignés à La Havane va en fournir l'occasion. A son retour, le président Taraki est reçu le 10 septembre à Moscou, où il a un entretien privé avec MM. Brejnev et Babrak Karmal. Est alors prise la décision de réunifier le P.D.P.A., de revenir au programme national démocratique, de libérer les prisonniers politiques. Ces mesures entraînent pour le moins une réduction notable des pouvoirs d'Hafizullah Amin.

Or, quelques jours après son retour à Kaboul, on apprend le retrait puis la mort de Taraki. La lumière est loin d'être faite sur les circonstances de cette élimination. La version suivante des faits, qui doit être prise avec précaution, a le mérite de rendre cohérents l'aspect « policier » et l'aspect « politique » de l'affaire. Elle émane d'un document secret remis aux principaux cadres du Khalk dans la première semaine d'octobre.

A la fin du mois d'août 1979, un climat d'espionnite et de tensions s'était développé au sein du P.D.P.A. Hafizullah Amin apprend par des « *camarades sûrs* » (Aziz, neveu d'Assadullah Sawary, président de la section intérieure de l'AQSA, et Nawab, vice-président de ce même organisme), que « *Taraki et sa bande* », à savoir Assadullah Sawary, Saïd Mohamad Ghulab Zoï, Sher Zhan Masduriah et Aslam Watanjar, avaient fomenté un complot visant à l'assassiner durant le voyage de Taraki à La Havane. « *Le mardi 11 septembre, l'avion transportant Taraki devant arriver à Kaboul aux environs de 15 heures, Nawab informe Amin à 14 heures que les derniers dispositifs du plan de la bande de Taraki sont mis en place et que ce plan* (visant à son exécution) *serait appliqué.* » Le plan est déjoué et, « *dès que Taraki sort de l'avion et que son regard rencontre celui d'Amin, il est extrêmement surpris et manque de perdre l'équilibre* ». Amin aurait alors demandé à Taraki des garanties, notamment l'éviction « *des hommes de sa bande du gouvernement* », et ce dernier aurait énergiquement refusé. Des tractations s'engagent en vue de permettre une rencontre des deux hommes. En effet, Amin, régulièrement informé de divers pièges, refuse de se rendre au bureau ou au domicile de Taraki autrement qu'accompagné de gardes armés. Arrive alors la nouvelle disant que « *la bande de Taraki se présentait (...) à l'ambassade de l'U.R.S.S. pour demander l'asile politique* ». Finalement, une réunion orageuse entre Taraki et Amin a lieu dans le bureau du premier, sous la surveillance de gardes armés des deux hommes, « *quand la nouvelle arrive que l'ambassadeur soviétique veut voir Amin et Taraki ensemble* ». « *L'ambassadeur et ses trois conseillers de haut rang* (leurs noms ne sont pas mentionnés dans le rapport) *arrivent alors, apportant un message verbal de M. Brejnev qui dit que l'unité entre les dirigeants afghans est profitable à la révolution afghane.* » Après un moment d'accalmie, le conflit s'exacerbe une fois les Soviétiques sortis.

Le 14 septembre, Amin refuse de se rendre au bureau de Taraki, qui lui ordonne de « *se présenter immédiatement sans gardes et sans armes* ». Amin répond : « *Personne ne va de son plein gré au-devant de la mort.* » Le commandant Taroon, aide de camp de Taraki, mais agent d'Amin, et le chef d'état-major, le colonel Yakub, lui disent de ne se rendre « *en aucun cas à la Maison du peuple* ». Le dénouement se prépare lorsque « *Taraki appelle Amin et lui dit que les camarades soviétiques veulent qu'il aille à la Maison du peuple pour discuter* ». Amin répond qu'« *il arrive tout de suite, mais avec ses gardes* ». Après avoir refusé, Taraki se résout à accepter ; ensuite, l'ambassadeur soviétique dit à Amin : « *Taraki assure qu'on ne vous tirera pas dessus, venez.* » Sur le conseil de Taroon, qui considère que, « *puisque l'ambassadeur soviétique et les autres camarades soviétiques sont présents, ils n'oseront pas être assez insolents pour tirer* », Amin se rend à la Maison du peuple avec ses gardes. En montant l'escalier, les gardes de Taraki ouvrent le feu, Taroon s'écroule, mort. Amin « *se jette au bas des escaliers et s'enfuit (...) et arrive au ministère de la défense* ». C'est de là qu'il organisera l'attaque du palais présidentiel, où Taraki trouvera la mort. Amin sera élu président du Conseil révolutionnaire et premier ministre le 16 septembre.

Quelles que soient les réserves que l'on peut émettre à l'égard de ce document évidemment partisan, les éléments essentiels en sont aujourd'hui confirmés. Il dévoile l'évolution des rapports entre Amin et l'U.R.S.S. Le gouvernement afghan ayant demandé le 6 octobre 1979 à l'U.R.S.S. de rappeler son ambassadeur, M. Puzanov, membre du comité central, en poste en Afghanistan depuis 1970, Shah Wali, ministre des affaires étrangères, mit en cause l'ambassadeur soviétique devant onze représentants des pays socialistes. Le document du Khalk en dit beaucoup plus ; à sa lecture, les cadres du parti ne pouvaient plus nourrir d'illusions sur les manipulations auxquelles se livraient directement les services soviétiques dans l'appareil du parti afghan. Amin ne pouvait non plus espérer une quelconque ambiguïté de la part des mêmes services à son encontre.

Les Khalki étaient, pour la plupart, autant soucieux d'indépendance nationale que l'Afghan de la rue. L'amitié et l'admiration qu'ils vouaient à l'U.R.S.S. étaient le signe moins de leur dépendance que d'une solidarité exaltante. Mais, depuis des mois, derrière une unité de façade montait une sourde colère de l'administration et de l'armée devant l'arrogance des conseillers soviétiques qui n'hésitaient pas à donner des ordres aux plus hauts fonctionnaires de l'Etat.

Pour colmater les brèches d'un Etat devenu exsangue, Hafizullah Amin va tenter l'impossible. Il sait que sa marge de manœuvre est étroite, la société tribale ne faisant guère pardon des cadavres accumulés, les Soviétiques guettant le premier faux pas. Des mesures apaisantes sont prises timidement. Abdul Qader, « héros du 28 avril », voit sa peine de mort commuée en quinze ans d'emprisonnement, d'autres artisans de la révolution d'avril sont aussi graciés. Radio-Kaboul annonce la libération de centaines de prisonniers, mais de nouvelles arrestations vont remplir les prisons (10). Amin reprend dans ses grandes lignes le programme que devait présenter Taraki à son retour de Cuba. Sont préconisés le maintien de la petite propriété privée, l'encouragement aux capitalistes nationaux, la protection de la religion.

Le comité central du Khalk se rallie massivement à Amin. Si le nouveau président prend ombrage de l'U.R.S.S., à court terme, il ne peut espérer survivre qu'en écrasant la rébellion généralisée ; mais la désagrégation de l'armée est telle qu'il ne peut se passer du soutien militaire soviétique. Les différends s'amplifient lorsqu'Amin résiste à la restructuration des forces de police sous la direction des conseillers soviétiques, malgré la visite de M. Semenvich Paputin, vice-directeur du ministère soviétique des affaires intérieures. Celui-ci disparaît mystérieusement à la fin du mois de décembre 1979 ; commence alors le débarquement massif des troupes soviétiques sur le sol afghan.

La fin de la dynastie pachtoune

LA politique à l'égard des différentes ethnies, qui était un élément important du programme du P.D.P.A. à ses débuts (voir *le Monde diplomatique* de janvier 1979), apparaît manifestement caduque dès l'été 1979. Soucieux de consolider le nouvel Etat afghan, le Khalk ne pouvait esquiver cette question fondamentale. Ainsi, les émissions de radio diffusées dans les langues des différentes ethnies furent une initiative positive, mais néanmoins par trop superficielle puisqu'il s'agissait d'un même programme simplement traduit en ouzbek, baloutche, nuristani... revu et corrigé par la censure des conseillers soviétiques. Beaucoup plus lourde de conséquences fut l'application de réformes qui, dans la pratique, ne tenaient pas compte des réalités socio-économiques propres aux différentes ethnies. L'image d'une lame de fond pour la défense de l'islam contre le danger communiste rend compte très imparfaitement de la réalité : les révoltes ont eu une origine spontanée, et ont éclaté selon des rythmes et des représentations hétérogènes. Aucune force politique ou religieuse ne peut se prévaloir d'un contrôle quelconque des populations en rébellion ouverte.

---

(1) Dari : langue officielle avec le pachtoune (forme de persan archaïque).

(2) Cf. *Le Monde diplomatique*, janvier 1979.

(3) Cf. la conférence de presse de Nur Mohammad Taraki, 6 mai 1978.

(4) Les régions cultivables sont concentrées dans les grandes plaines du nord de l'Afghanistan et dans les vallées montagneuses du nord-est et du centre. Au sud et à l'ouest, il existe quelques zones de culture le long des rivières. Les pasteurs nomades représentent 17 % de la population rurale.

(5) Voir *Mirovaja Ekonomika* d'avril 1979.

(6) Voir *Antiimperialistisches Informations-Bulletin*, Masburg, octobre 1979.

(7) AQSA : Da Afghanistan da Gato da Satalo Edara (Service de la sauvegarde des intérêts de l'Afghanistan).

(8) Le conseil national de défense était composé de neuf membres : Nur Mohammad Taraki, Hafizullah Amin, Sher Jan Mazdooryar (ministre de l'intérieur), Asadullah Sarwari (chef de l'AQSA), Iqbal (président des affaires politiques des forces armées), colonels Watanjar (ministre de la défense), Yakub (chef de l'état-major), Gholam Sakhi (commandant de la défense de l'air), lieutenant-colonel Nazar Mohamed (commandant de l'armée de l'air).

(9) Réponse d'Amin à un haut fonctionnaire venu lui présenter un rapport relatif à ce déficit : « *Les camarades soviétiques nous ont conseillé cette politique pour affamer les rebelles, et cette tactique montre des résultats. Ils nous ont assuré qu'ils compenseraient le déficit.* » A la suite de ce rapport, la rumeur d'une pénurie de blé se répandit dans Kaboul. Les premiers informés se mirent à acheter en grande quantité, les commerçants ne tardèrent pas à stocker dans un but spéculatif. Le gouvernement prit alors des mesures sévères et affirma que l'U.R.S.S. avait déjà donné 700 000 tonnes de blé.

(10) Pour la seule ville de Kaboul, le nouveau gouvernement reconnaît le chiffre de douze mille prisonniers exécutés. Le régime avait promis la libération de tous les prisonniers politiques : ceux qui ont bénéficié de ces mesures jusqu'aujourd'hui sont les parchami et quelques membres de la famille royale.

des peuples au voisinage des puits de pétrole

NATIONALITÉS

Pour comprendre les forces d'opposition qui se sont développées tout au long de l'année 1979, ainsi les rebelles musulmans opérant parmi le peuple pachtoune dans le Paktia, le Kunar ou le Nuristan et au Badakshan, deux caractéristiques essentielles sont à prendre en considération : les différences qualificatives de ces forces d'opposition selon les ethnies au sein desquelles elles sont ancrées, et leur absence d'unité politique.

Le peuple pachtoune joue un rôle central en raison de son importance numérique (environ sept millions, soit 40 % de la population) et de son rôle politique en Afghanistan comme au Pakistan (sept millions). Le mouvement irrédentiste pachtoune au Pakistan, depuis la partition de l'Inde, a toujours été exploité par l'Etat afghan. Il trouva son expression politique élitaire dans des organisations comme l'Afghan Millet, mouvement chauviniste d'extrême droite, dont le programme politique consistait essentiellement au rétablissement du « Grand Afghanistan ». Cette organisation entretenait des liens politiques de l'autre côté de la ligne Mortimer-Durand avec les Khudai Khitmadgar (serviteurs de Dieu) conduits par Khan Abdul Ghaffar Khan. Son fils, Wali Khan, représentait une tendance de gauche (qui se rallia au patronage soviétique), à laquelle on peut associer le Parcham en Afghanistan. Le point commun de ces quatre groupes est d'avoir été liés à un moment ou à un autre aux dynasties afghanes.

Après la pendaison d'Ali Bhutto, ex-président pakistanais, l'U.R.S.S. estima que le parti populaire du Pakistan (P.P.P.) gagnerait les élections (promises par le général Zia-Ul-Aq en novembre 1979) au Sindh et au Pendjab. Ainsi, alors qu'en Afghanistan l'U.R.S.S. opta, à partir d'avril 1979, pour une « ligne dure » à l'égard des rebelles, elle mena une politique souple à l'égard des forces politiques qui, au Pakistan, cherchaient à neutraliser l'Etat. L'offensive militaire prévue pour l'hiver 1979 et l'arrivée au pouvoir d'un P.P.P. radicalisé auraient pris les rebelles afghans en tenaille. Dans cette optique, le Kremlin exerça des pressions sur le régime de Kaboul pour qu'il usât de son influence sur les Baloutches et sur les Pachtounes du Pakistan afin de les conduire à une alliance électorale avec le P.P.P. Mais le Khalk refusa de traiter avec Wali Khan, chef du parti national démocratique (P.N.D.), jugé opportuniste et proche du Parcham, et accepta de travailler avec le courant parlementaire autonomiste baloutche de Ghons Bux Bizenjo et Attaullah Khan Mengal, au sein du même parti. Ces derniers, assurés du soutien moral et financier de l'U.R.S.S. par l'intermédiaire du Khalk, décidèrent de rompre avec le parti de Wali Khan pour former le parti national pakistanais et chercher à construire l'alliance électorale avec le P.P.P. La gauche du P.P.P., jugée à tort majoritaire par les services soviétiques, envoya une délégation secrète à Kaboul au milieu de juin 1979. Celle-ci repart fin juillet. Parallèlement, le Khalk, sous la pression de l'U.R.S.S, essaya vainement de convaincre le B.P.L.F. (Front de libération du peuple baloutche) de soutenir cette alliance électorale. Ce mouvement refusa à la fois de se prêter à cette pression, de participer à toute alliance électorale avec le P.P.P. et d'abandonner sa stratégie de lutte armée contre l'Etat pakistanais au profit d'élections qui, pour lui, de toute façon, n'auraient pas lieu. Le P.N.P. exigeait, pour participer à une alliance électorale, que le P.P.P., en cas de victoire, amende la Constitution de 1973 pour garantir l'autonomie provinciale. Lorsque la délégation du P.P.P. revint de Kaboul, la gauche de ce parti fut mise en minorité : le général Tikka Khan devint secrétaire du P.P.P. et refusa d'amender la Constitution de 1973. Le plan soviétique s'effondra doublement, les élections n'ayant pas eu lieu. Le Kremlin a, ici encore, affaibli la crédibilité du Khalk sur la question baloutche et pachtoune, enlevant par là même un outil décisif à l'indépendance de la politique extérieure afghane.

La révolution d'avril en Afghanistan ne pouvait qu'inquiéter le Pakistan, « lieu d'accueil naturel » des premiers opposants au nouveau régime afghan. Par la suite, le général Zia-Ul-Aq, dont le plus ferme appui est la droite islamique, se montra tout à fait disposé à financer, entraîner et armer les groupes religieux désireux d'en finir avec le « régime athée » de Kaboul. Le Jamiat Islami Afghan, conduit par Bahranuddin Rabanni, a ainsi pu bénéficier du soutien du Pakistan et, par son intermédiaire, de l'aide de l'Arabie Saoudite et du Koweït. Il tente de réunir sous son égide d'autres groupes tels le Hezbe-I-Islami, le Mouvement de la révolution islamique, le Front national de libération et différentes factions tribales pachtounes.

Le Front de Pir Sayed Ahmed Gilani — « descendant du Prophète », importante figure religieuse en tant que chef de la secte Qatariwa — n'est lié à aucune ethnie d'Afghanistan. Un des plus grands propriétaires terriens de la région de Kaboul, homme d'affaires important, lié par sa femme à la monarchie, il représente les intérêts de l'élite au pouvoir du temps de Zaher Shah. C'est un monarchiste convaincu, pro-occidental, beaucoup plus qu'un fondamentaliste religieux. Tout aussi peu représentatif du peuple pachtoune est le mouvement de Sib Ghatollah Mujadedi, neveu d'une grande figure religieuse, appartenant à une famille riche et puissante qui vit son apogée sous Zaher Shah, mais a terni sa réputation en contribuant au renversement du roi Amanullah avec l'aide des Britanniques. Le parti de Gulbuddin Hekmatyar, le Hezbe-I-Islami, est, pratiquement le plus important, car il peut revendiquer un passé politique. En exil au Pakistan depuis le gouvernement de Daoud, Gulbuddin est à la fois un fondamentaliste islamique et un moderniste, résolument antimonarchiste, qui a constitué son mouvement parmi les classes moyennes urbaines. À la différence des précédents, ce groupe semble avoir une réelle implantation au Kunar, au Nuristan et même au Badakshan. C'est la raison pour laquelle il a refusé tout récemment encore de se joindre aux forces panislamiques (11).

Le combat des minorités dominées

LA situation est notablement différente dans le nord et le nord-est du pays parmi les peuples ouzbek, tadjik, hasara et turkmène. Les Turkmènes, relativement peu nombreux, sont en grande partie issus de familles ayant fui le Turkménistan soviétique après les révoltes Basmachi des années 20. D'où leur hostilité au P.D.P.A. et, surtout, aux militaires soviétiques. Le Settam-I-Arelir et le Shu'la-Yi-Jawad, partis marxistes-léninistes maoïstes, nés il y a une dizaine d'années, semblent avoir les capacités politiques et organisationnelles de rallier la résistance au sein des peuples tadjik, ouzbek et hazara. Ces deux formations sont violemment opposées à la domination pachtoune ainsi qu'au P.D.P.A., qualifié de révisioniste. Elles bénéficient de l'aide de la Chine, voisine, qui voit en ces mouvements des alliés contre l'expansionnisme soviétique. Leur combat leur a permis de gagner en influence dans la résistance au Hazarajat. Les Hazara, qui constituent la minorité ethnique la plus opprimée d'Afghanistan, n'ont jamais connu de moyens d'expression politique, si ce n'est au travers de grands propriétaires fonciers qui faisaient partie de l'aristocratie gouvernementale. Quand la création du Front de libération du Hazarajat fut annoncée au milieu de l'année 1979, avec comme représentant Abdul Wahed Sehrabi, l'interprétation la plus courante fut qu'il s'agissait d'un mouvement religieux soutenu par l'Iran. Les Hazara forment l'unique communauté chiite en Afghanistan, et il est certain que l'ayatollah Chariat Madari a cherché à en tirer parti. Sehrabi, ancien membre du Parlement sous Zaher Shah, ancien ministre dans différents cabinets de 1967 à 1971, pouvait gagner le soutien de l'Iran. Mais les contradictions apparurent rapidement au sein du Front lorsque Sehrabi accepta d'être désigné par le Khalk comme conseiller législatif du ministère de la justice, ce qui fut présenté par Hafizullah Amin comme une grande victoire politique. Pourtant, la rébellion dans l'Hazarajat ne cessa pas ; elle manifesta au contraire une structure plus développée que la rébellion dans le sud du pays.

Quant à la minorité de Baloutches et de Brahaouis au sud-ouest du pays, extrêmement isolée dans une région semi-désertique, elle n'avait guère de contact avec l'Etat afghan. Le soutien proclamé du régime au peuple baloutche fut, dans un premier temps, favorablement accueilli. Mais les sanglants événements de Hérat, où bon nombre d'officiers étaient Baloutches, et la tentative du P.D.P.A. de mettre en œuvre de manière coercitive des réformes sociales, ont provoqué le départ des principales tribus. Quatre-vingt-dix pour cent des Baloutches ont cherché refuge en Iran, non par affinité religieuse ou politique, mais en raison des liens tribaux existant de part et d'autre de la frontière. Les tribus Nahrni, Reki, Sanjrani et Ghur Gesh sont affiliées à des tribus du Baloutchistan iranien. Seul un groupe de trois cents guerriers, sous la direction du Sardar Ghur Gesh, se battit contre le Khalk. Les autres tribus décidèrent d'entreprendre des consultations avec les tribus baloutches d'Iran et du Pakistan et de marquer leur réprobation en quittant le pays. La résistance des Baloutches semble cependant s'être élargie depuis l'entrée massive des troupes soviétiques. Contrairement aux dires des journaux occidentaux, elle ne reçoit pas d'aide des autorités iraniennes, mais des insurgés du Baloutchistan iranien. Elle n'entretient, d'autre part, aucune relation avec la rébellion islamique.

L'érosion progressive de l'Etat afghan aura des répercussions fondamentales sur les rapports entre les minorités nationales et le pouvoir central. La résistance en Afghanistan peut se diviser en trois blocs : *a)* le combat des Pachtounes dans le sud et le sud-est s'exprime principalement à travers la droite islamique, épaulée par le Pakistan ; *b)* au nord, au nord-est et au centre du pays, c'est la Chine qui espère développer sa propre zone d'influence immédiatement au sud de la frontière de l'Union soviétique en soutenant les mouvements tadjik, ouzbek et hazara ; à l'ouest, l'Iran essaie, de son côté, d'apporter un soutien ambigu dans l'Hazarajat en jouant sur le sentiment de communauté religieuse ; *c)* enfin, au sud-ouest, les Baloutches, privés de tout soutien et menacés par les trois pouvoirs centraux, sont soumis à un mouvement centripète conduisant à leur unification, qui ne pourrait trouver son expression que dans un Baloutchistan indépendant.

L'évolution politique du P.D.P.A. à partir de septembre 1979 donne, dans une certaine mesure, quelque crédibilité au point de vue soviétique. Si la version manichéenne qui fait de l'ancien président Amin un agent de la C.I.A. porte à sourire, il ressort clairement des faits que, pour lui, après les événements de septembre, rompre un jour ou l'autre avec l'U.R.S.S. était devenu une nécessité. Dans le même ordre d'idées, le P.D.P.A., avec son appareil remanié de fond en comble, se tenait globalement derrière Amin et n'offrait plus à l'U.R.S.S. aucune garantie comme « garde-fou ». La nouvelle du ralliement d'Abdullah Amin, frère d'Hafizullah Amin, à la guérilla du Shu'la-Yi-Jawed, si elle est confirmée, renforce le crédit que l'on peut accorder à cette thèse.

Pourquoi les troupes soviétiques à Kaboul ? La réponse dépasse largement les problèmes internes de l'Afghanistan. L'incohérence de la politique suivie par le Kremlin depuis avril 1978 ouvre un nouveau champ de réflexion. En U.R.S.S., les partisans de l'interventionnisme, paralysant la « ligne Brejnev », ont poussé l'Union soviétique dans une dangereuse fuite en avant. Certains, au Kremlin, regretteront sans doute longtemps la période où la « République du prince Daoud » pratiquait un alignement « positif ».

La paix du monde

LE P.C. soviétique n'encourageait guère alors le Parcham, et encore moins le Khalk. Tout au plus le premier était-il utilisé comme moyen de pression pour équilibrer le gouvernement de Daoud. Daoud tomba au moment où la dernière pierre pour l'édification du fameux « arc stratégique » allait être posée. Turquie, Iran et Pakistan devaient bientôt être rejoints par l'Afghanistan. Nationalistes réformistes, les Parchami étaient éliminés du gouvernement sous l'influence croissante des éléments pro-iraniens — car la SAVAK évoluait alors avec aisance dans Kaboul.

La chance aurait voulu pour Moscou que le Parcham, aisément contrôlable, vînt au pouvoir. Une façade internationale modérée aurait pu être mise en place, des réformes limitées auraient été entreprises, une étroite dépendance économique et politique aurait été scellée. Mais la malchance apporta avec elle le Khalk, parti « plus octobriste qu'Octobre », disposant d'un certain crédit dans la société afghane et voulant en user pour mener à bien des réformes objectivement indispensables, promises par Daoud mais jamais réalisées. Les « colombes » du Kremlin protégèrent le Parcham et furent provisoirement contraintes de placer tous leurs espoirs en la personne de Taraki, censé réaliser le programme de la révolution nationale démocratique. Mais Nur Mohammad Taraki était un écrivain talentueux et accessoirement un idéologue plus qu'un homme d'organisation. L'homme de parti était Hafizullah Amin. C'est lui qui joua un rôle décisif dans l'organisation et le succès du coup d'avril 1978, alors que Taraki assistait, impuissant, en prison, à la répression accélérée qui frappait la gauche afghane. C'est cet homme, réputé pour son intransigeance, que ceux qu'il faut bien appeler (faute d'un terme plus approprié) les « faucons » du Kremlin choisirent pour enclencher une dynamique offensive réduisant les « colombes » à l'attentisme. Lorsque l'Etat afghan eut perdu d'abord tout soutien populaire puis les forces vives de ses appareils administratif et militaire, une occasion fut offerte aux « colombes » de prendre une revanche. La solution mise au point pour tenter de rétablir une situation catastrophique consistait à installer un pouvoir bicéphale Taraki-Babrak. Mais ce plan — apparemment mal préparé pour des raisons qui restent à élucider — ayant échoué, les considérations politiques laissaient le pas à une dynamique militaire, et les « faucons » parvenaient à leurs fins.

Il est aujourd'hui facile de tenter de ranimer des mythes et d'évoquer les prédictions de Pierre Le Grand, qui, décidément, obsèdent les dirigeants chinois et certains responsables occidentaux. L'avantage que leur apporterait un bien hypothétique débouché sur les mers chaudes vaut-elle le désastre politique subi par l'U.R.S.S. en quelques semaines ? Seule, alors, l'hypothèse, aujourd'hui au moins en partie étayée, de dissensions au Kremlin peut rendre compréhensible l'« erreur » colossale commise par l'U.R.S.S. en choisissant d'intervenir militairement. La conclusion logique de la « doctrine Brejnev » sur la « souveraineté limitée » était de convertir définitivement l'Afghanistan en glacis défensif. Idéalement, dans cette perspective, la dépendance de fait de l'Etat afghan aurait dû éviter de prendre une forme directe. A l'inverse, le projet des « faucons » est de transformer ce nouvel acquis stratégique en monnaie d'échange, avant que les Occidentaux ne reprennent complètement en main la région.

Peut-il y avoir un nouveau Yalta sans guerre préalable ? Si les spéculations sur les dangers de guerre sont vaines, on peut toutefois constater que le danger tient au fait qu'une « zone tampon » a disparu, et cela quel que soit le sort de la rébellion afghane.

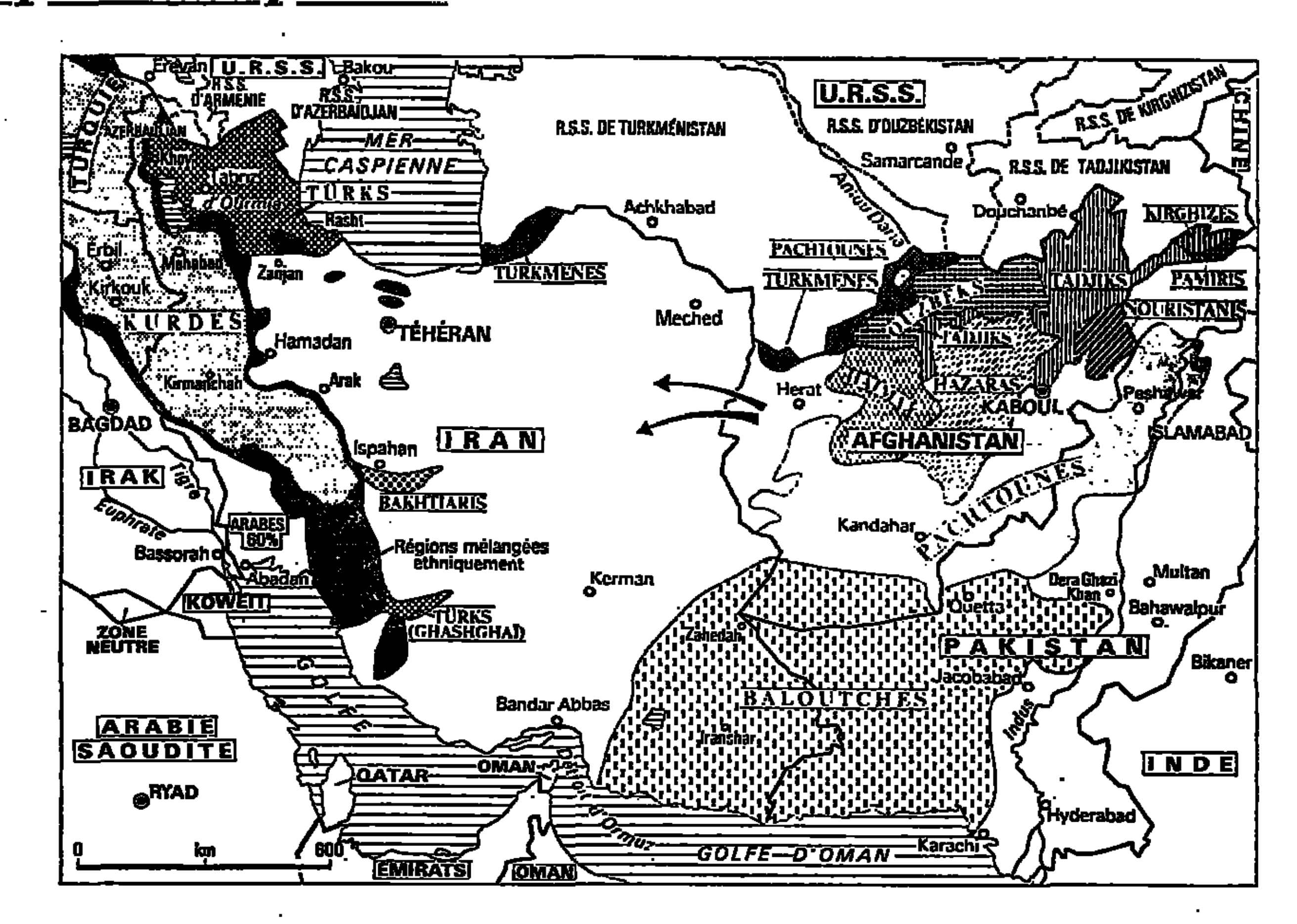
La réponse de Washington — renforcement des bases américaines dans l'océan Indien, le Golfe et le Pakistan étant considérés comme zones d'intervention possible, et l'introduction d'un nouveau partenaire, la Chine, dont les exigences sont encore réduites, — conduit les jeux d'influence aux limites du risque.

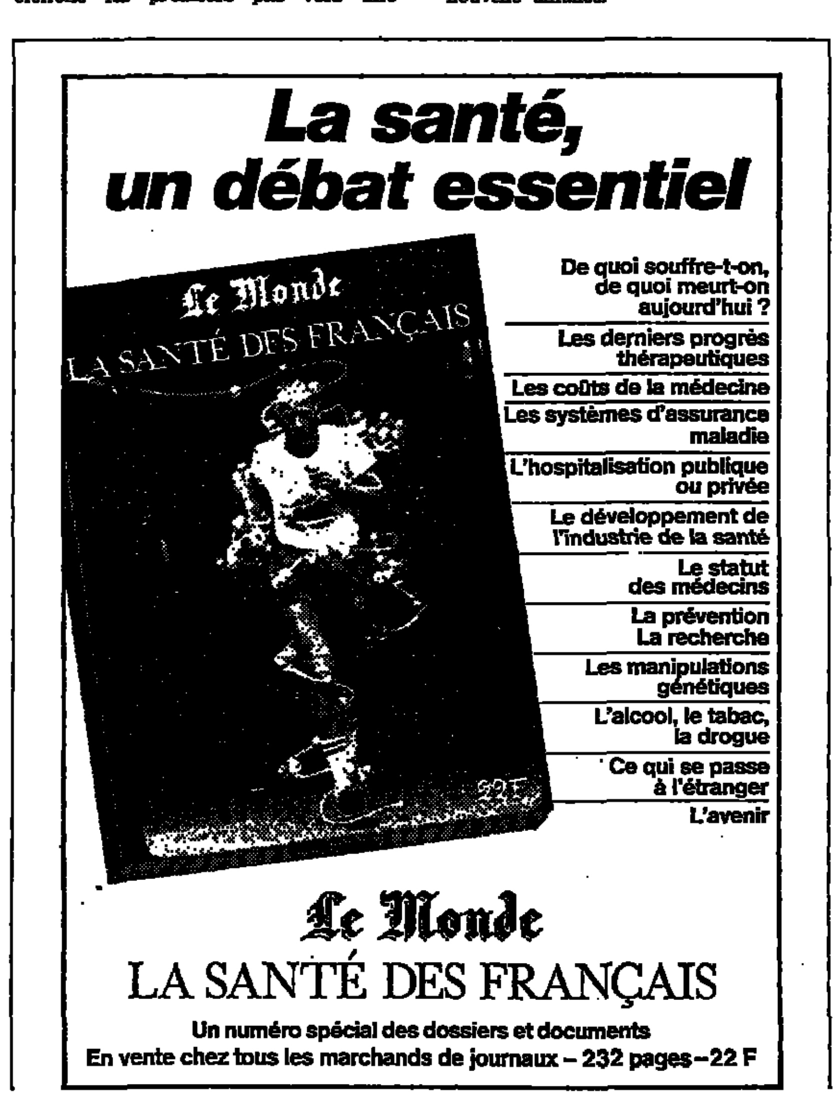
La carte afghane jouée par l'U.R.S.S. est porteuse de nombreuses difficultés. Sur le plan interne, on ne voit pas comment le gouvernement de M. Babrak Karmal — composé d'une coalition fragile de technocrates et de kalkhi pro-Taraki réunis sous la houlette du Parcham — pourrait retrouver une quelconque base populaire. Au mieux, ce nouveau gouvernement peut-il espérer gérer l'occupation des villes ? Sur le plan extérieur, l'occupation soviétique déclenche les premiers pas vers une normalisation : en Iran, après les dernières déclarations de M. Bani Sadr ; au Pakistan, où le général Zia Ul Aq trouve une échappatoire inespérée à l'impasse dans laquelle il était engagé. Enfin, l'envoi d'un corps expéditionnaire composé à 40 % de Tadjiks, à 25 % d'Ouzbeks, à 25 % de Turkmènes est à la fois lié à des contingences classiques de contre-guérilla et au souci d'atténuer en Russie d'Europe les répercussions possibles de l'engagement de troupes soviétiques, des pertes très lourdes étant prévisibles. Si ce n'est pas aux fils de la Russie blanche (10 % des effectifs engagés en Afghanistan, essentiellement des officiers) qu'est réservé l'honneur de « mourir pour l'Afghanistan », ce calcul ne se révélera-t-il pas dangereux pour l'avenir ? Une démoralisation, voire une contamination, des troupes de l'Asie centrale soviétique ne peut être exclue.

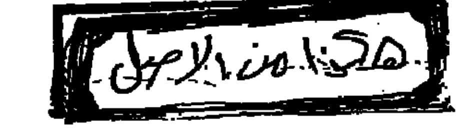
Quelles que soient, à terme, les conséquences de cette intervention, elles ne peuvent que favoriser l'émergence d'une contre-logique : la logique des peuples de la région s'oppose progressivement à celle des Etats. C'est en refusant délibérément de considérer que cette région d'Asie n'est pas un échiquier que les Grands, cédant de plus en plus au jeu de la « théorie du fou » chère à M. Kissinger, font courir un risque à l'humanité. La désastreuse expérience iranienne, loin de leur avoir ouvert les yeux, les pousse aujourd'hui dans une voie qui ne peut produire que des génocides en série : au moment où les peuples d'Iran, d'Afghanistan et du Pakistan remettent simultanément en cause leurs Etats à domination parsi, pachtoune et pendjabi, les grandes puissances sont décidées à obtenir une stabilisation régionale, quel qu'en soit le prix.

ALEXANDRE DASTARAC
et M. LEVENT.

(11) Une nouvelle tentative d'unification des groupes rebelles a été annoncée, qui devait regrouper les mouvements de Gulbuddin Ekmatyar, de Mujadedi, de Rabani notamment. Le mouvement de Gilani refuserait de se joindre à cette nouvelle alliance.







Déstabilisation des États et déchirements

LE POUVOIR ISLAMIQUE FACE AUX

Comme en Afghanistan et au Pakistan, les aspirations autonomistes sont fortes en Iran, où elles se sont historiquement heurtées à la volonté centralisatrice du pouvoir impérial. La République islamique de l'imam Khomeiny ne se montre pas mieux disposée à l'égard des revendications des ethnies non persanes. Déjà se pose la question de savoir si le chef de la révolution islamique devra recourir à l'appareil militaire pour contenir les forces centrifuges que certains considèrent comme contre-révolutionnaires et, de surcroît, attisées par l'étranger.

Par AHMAD FAROUGHY

L'IRAN est composé d'une mosaïque d'ethnies. A l'ouest se trouvent cinq millions de Kurdes ; au nord-ouest, au nord-est et au sud-ouest quatorze millions de Türks ; à l'est et au sud-est, près d'un million de Baloutches ; au sud-ouest, plus d'un million d'Arabes, et au centre, près de quinze millions de Persans. Ce que l'on appelle donc à tort « les minorités » constituent en fait la majorité de la population iranienne : vingt et un millions de non-Persans par rapport à quinze millions de Persans (1).

Chaque ethnie parle une langue — ou un dialecte — qui lui est propre. Le sorani, le kurmandji, chez les Kurdes ; l'oghouz, le kashghari, chez les Türks ; le vandidati, le pashtou, chez les Baloutches ; l'arabe, chez les Arabes ; le farsi — ou persan, — chez les Bakhtiaris, les Lors, etc.

Outre leurs langues, ces ethnies se distinguent par des cultures qui leur sont spécifiques, mais qui varient selon l'organisation politique et sociale des groupements — ou fractions de groupements — qui les composent. Tant chez les Kurdes, les Türks, les Baloutches, les Arabes que chez les Persans, il existe des tribus nomades, des agriculteurs sédentaires ou de vieilles familles commerçantes installées dans les villes.

De plus, quoique musulmanes, ces ethnies ne sont pas toutes chiites. Les Kurdes d'Iran sont en majorité sunnites ; les Turkmènes, Baloutches et Arabes le sont tous.

En conséquence, le pouvoir politique iranien a toujours été conditionné par les rapports de ces différentes ethnies entre elles. C'est la nature même de ces rapports qui détermine la structure de l'Etat iranien ; union fédérale ou pouvoir central ? Dans ce domaine — comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs — la structure de la République de Khomeiny ne diffère guère de celle de l'empire des Pahlavi.

Lorsque, en 1925, Reza Pahlavi fonde sa dynastie grâce à la complicité des Britanniques, ceux-ci le poussent à concentrer son pouvoir au sein d'un appareil d'Etat omnipotent et tentaculaire, subordonné au commandement suprême des forces armées (2). La machine gouvernementale de l'empire Pahlavi devient désormais l'une des branches administratives de l'armée impériale, une extension civile du pouvoir militaire.

La militarisation de l'Etat par Reza Pahlavi a pour conséquence une centralisation politique forcenée. Une répression militaire, administrative et culturelle s'abat ainsi sur les différentes ethnies des zones rurales et tribales qui, jusqu'à l'avènement du premier Pahlavi, bénéficiaient d'une relative autonomie par rapport à la couronne.

A partir de 1921 et pendant près de dix ans, Reza Pahlavi entreprend des opérations militaires de grande envergure contre les ethnies régionales, notamment contre les tribus.

Après d'âpres batailles, la puissante tribu türk des Ghashghaïs, qui contrôle la majorité de la province du Fars (Chiraz), est désarmée, et une grande partie de son cheptel détruit. Il en va de même de la grande tribu persane des Bakhtiaris, jusqu'alors maîtresse incontestée de la région d'Isfahan. Les tribus arabes du Sud iranien, turkmènes du Nord-Est et baloutches du Sud-Est, subissent le même sort.

En outre, sur l'ordre personnel de Reza Pahlavi, certains des grands chefs de tribus — *il khan* — sont exécutés, notamment Solat Dowleh, des Ghashghaïs, Sardar Fateh, des Bakhtiaris — père de M. Chapour Bakhtiar, — et Cheikh Khazal, des Arabes du Sud iranien. Bon nombre de chefs de clan — *khan* — ont le même destin. L'influence des tribus sur la vie politique iranienne — jusqu'ici importante — ne cessera désormais de décroître.

La répression militaire de Reza Pahlavi n'épargne pas non plus l'ethnie kurde, aux deux tiers sédentaire.

Militarisme et oppression

EN 1925, après l'écrasement de l'insurrection des Kurdes de Turquie, des dizaines de milliers d'entre eux se réfugient en Iran. Toutefois, un nouveau soulèvement est déclenché par les Kurdes en Turquie, dont le centre est la région du mont Ararat, contiguë à l'Arménie soviétique et à l'Iran. Sous le prétexte *« d'affaiblir la Turquie kémaliste »* Reza Pahlavi aide les insurgés, ce qui lui permet en vérité de mieux les infiltrer pour surseoir à la révolte kurde qui gronde en Iran sous la direction d'Esmaïl Agha, plus connu sous le nom de Simko.

Mais, au printemps de 1930, à la suite d'une extension de la révolte kurde en Iran même, Reza Pahlavi interrompt son aide aux Kurdes de Turquie et autorise les troupes de Mustapha Kémal à emprunter le territoire iranien pour encercler les insurgés (3). Au début de l'été, Simko est traîtreusement assassiné au cours de négociations avec les militaires iraniens, et, à l'automne, la révolte kurde est écrasée des deux côtés de la frontière. Hormis un bref soulèvement en 1931, le Kurdistan iranien restera, jusqu'à la chute de Reza Pahlavi, fermement sous le joug du pouvoir central.

A cette répression militaire s'ajoutent celles imposées dans les domaines administratifs et culturels, dont les effets sont aujourd'hui lourds de conséquences.

Sur le plan administratif, Reza Pahlavi organise le découpage territorial de l'Iran en fonction de ses nécessités militaires. L'armée étant réorganisée par ses soins en dix divisions, le pays est également découpé en dix départements *(ostan)*, chacune de ces divisions se trouvant en principe localisée dans l'un de ces départements. L'administration civile est également calquée sur celle de l'armée : chaque département se compose de plusieurs arrondissements *(chahrestan)* et communes *(bakhsh)* correspondant presque au nombre de régiments et de bataillons dont est composée la division qui y est localisée. De plus, une loi de 1938 retire la police, la gendarmerie et l'armée du champ de contrôle de l'*ostandâr* (préfet de département) (4).

Dans le domaine culturel, Reza Pahlavi veille à ce que le persan soit la seule langue de l'empire. Si son gouvernement ne peut évidemment empêcher les différentes ethnies de communiquer oralement dans leurs langues ou dialectes respectifs, du moins impose-t-il le persan à la radio, dans la presse, les écoles et les administrations. Cependant, cette mesure ne semble guère avoir fait progresser la culture persane, car, à la chute de Reza Pahlavi, l'Iran compte encore près de 90 % d'analphabètes.

Deux éphémères Républiques

LORSQUE, en septembre 1941, les troupes anglo-soviétiques envahissent l'Iran pour mettre fin à la germanophilie croissante de Reza Pahlavi, ce dernier est déposé et — sur la recommandation de la Grande-Bretagne — son fils Mohammed Reza accède à la couronne. Si l'unité territoriale est préservée, en dépit de la faiblesse militaire du pouvoir central, c'est uniquement parce que les armées alliées veillent à contenir les revendications autonomistes.

Toutefois, à la fin de la guerre, en violation flagrante des accords de Yalta, l'U.R.S.S. entreprend de détacher sa zone d'occupation militaire — qui comprend le Kurdistan et l'Azerbaïdjan — du bloc occidental. Pour ce faire, Moscou décide de tirer profit des revendications autonomistes qui agitent ces régions en infiltrant les principaux mouvements qui s'en réclament.

A partir de 1944, le Kurdistan et l'Azerbaïdjan se remplissent d'officiers politiques, pour la plupart des musulmans kurdes ou türks des Républiques soviétiques de Transcaucasie. La pénétration de l'U.R.S.S. s'effectue principalement par le biais des sociétés d'amitiés culturelles soviétiques — dirigées par la VOKS, l'organisation de propagande internationale — et au travers de ses consulats à Rezayeh et Tabriz.

En août 1945 est fondé le parti démocratique du Kurdistan (P.D.K.), qui absorbe le Komala, le parti nationaliste kurde créé deux ans auparavant. A la tête du P.D.K. se trouve Ghazi Mohammad — juge héréditaire et chef religieux sunnite de Mahabad — qui bénéficie du soutien inconditionnel de Moscou.

Le programme en huit points du P.D.K. demande notamment que le peuple kurde jouisse de l'autonomie à l'intérieur des frontières de l'Iran, que la langue kurde soit la langue officielle du territoire et que des conseils de districts soient élus pour diriger les affaires sociales et administratives du Kurdistan.

En septembre 1945, en Azerbaïdjan türk, se crée le parti démocratique d'Azerbaïdjan (P.D.A.), qui se substitue dans cette province au parti Toudeh (communiste prosoviétique). Djafar Pichevari — l'un des fondateurs en 1919 du parti communiste iranien — devient le chef du P.D.A., dont le programme est presque identique à celui du P.D.K. Il réclame notamment que l'autonomie soit donnée aux Azerbaïdjanais dans le cadre de l'Iran, que le turc devienne la langue officielle de l'Azerbaïdjan et que les affaires sociales et administratives soient gérées par les autochtones.

En décembre 1945, sous la protection des troupes soviétiques, le Kurdistan et l'Azerbaïdjan se proclament Républiques démocratiques indépendantes, ayant respectivement pour capitales Mahabad et Tabriz, et ayant à leur tête Ghazi Mohammed et Djafar Pichevari. Toutefois, après maintes tractations avec le gouvernement de Téhéran — solidement épaulé par Washington et Londres, — l'armée rouge évacue le nord-ouest de l'Iran en mai 1946, abandonnant les Kurdes et les Azerbaïdjanais à leur sort. En décembre de la même année, l'armée du chah entre dans Mahabad et Tabriz presque sans coup férir. Ghazi Mohammad et ses lieutenants sont pendus sur la place publique tandis que Djafar Pichevari et les siens s'enfuient en U.R.S.S. Les deux Républiques auront vécu exactement un an.

Les causes essentielles de leur chute paraissent provenir, d'une part, d'une absence d'un réel soutien de l'Union soviétique, qui utilisa puis laissa s'effondrer ces Républiques dont elle avait pourtant activement encouragé la naissance ; d'autre part, de la désunion des Kurdes — qui prêtaient allégeance aux chefs religieux et tribaux plutôt qu'au gouvernement — ainsi que de l'impopularité du régime de Pichevari auprès des commerçants du bazar et des grands propriétaires terriens (5).

Aussitôt après avoir repris en main les régions sécessionnistes, le pouvoir central opte pour une répression militaire, administrative et culturelle sans précédent qui va durer jusqu'à la chute de la monarchie Pahlavi.

La majorité des militants du P.D.K. sont ou exécutés ou emprisonnés. Le Kurdistan est divisé en quatre départements : la région nord-est intégrée à l'Azerbaïdjan occidental, celle du sud aux départements de Kermanchah et d'Ilam, et seule la région centrale de Sanandadj est officiellement appelée le Kurdistan. En outre, les garnisons de l'armée impériale sont renforcées dans toute cette région et les déplacements de la population soumis au bon vouloir des autorités militaires. Une fois de plus, le persan est imposé comme seule langue officielle.

Même politique en Azerbaïdjan : la région est divisée en quatre départements — ouest et est, — une partie étant rattachée au département de Zanjan et une autre à celui du Guilan. Les déplacements de la population sont désormais soumis aux autorisations émanant des forces de sécurité, et la langue turque est interdite.

En outre, pour mieux diviser et entretenir les conflits ethniques, la police politique et les forces de l'ordre, ainsi qu'une grande partie de l'administration de l'Azerbaïdjan occidental, sont confiées aux Kurdes et, à l'inverse, celles du Kurdistan aux Türks. Cette politique est d'ailleurs méthodiquement étendue à tout le pays, désormais découpé en vingt-trois départements, cent soixante et un arrondissements, quatre cent soixante-cinq communes, chacun d'entre eux quadrillé militairement et sévèrement contrôlé par le pouvoir central de l'empire Pahlavi. Ce découpage administratif de l'Iran est encore aujourd'hui en vigueur.

Effervescence des ethnies non persanes

HORMIS quelques révoltes sporadiques brutalement réprimées par l'armée — notamment celles de la tribu kurde des Djouanros en 1956 et des Ghashghaïs en 1965, — le formidable appareil militaire du chah veille à ce que les aspirations autonomistes demeurent étouffées. Toutefois, dès l'effondrement de l'armée impériale en février 1979, les ethnies non persanes de la périphérie de l'Iran se mettent, une fois de plus, à revendiquer leur autonomie.

En mars 1979, le parti démocratique du Kurdistan, après trente trois ans de clandestinité, sort de l'ombre, ayant maintenant à sa tête M. Abdel Rahman Ghassemlou, un universitaire qui enseignait à l'université de Prague pendant ses années d'exil. Le programme du nouveau P.D.K. est identique à celui qu'il formulait en 1945 lors de sa création. Ses exigences envers le gouvernement de l'imam sont, notamment, la réunification du peuple kurde d'Iran — ce qui signifie la fin du partage du Kurdistan en quatre départements, — l'autonomie administrative et sociale à l'intérieur des frontières iraniennes et la reconnaissance de la langue kurde comme langue officielle du territoire. Ces revendications bénéficient du soutien des organisations d'extrême gauche kurdes, en particulier du Komala (maintenant maoïste), et des guérilleros Fédaï-yékhalgh (marxiste-léniniste), regroupées autour du cheikh Ezzedine

---

DOCTRINE RELIGIEUSE

ET POUVOIR TEMPOREL

LA RÉVOLUTION DES IMAMS

Par YANN RICHARD *

SUR environ sept cents millions de musulmans, on ne compte que cent cinquante millions d'Arabes. Quant aux chiites (1), dont on peut évaluer le nombre à quatre-vingt-cinq millions, ils sont loin d'être tous Iraniens, et leur plus forte communauté (environ trente-deux millions) est celle du sous-continent indo-pakistanais. La seule originalité de l'Iran (trente-six millions d'habitants, trente millions de chiites) est d'être le seul pays musulman où l'immense majorité de la population soit unie dans le culte des douze imams.

Bien qu'il faille encore distinguer à l'intérieur de la famille chiite des branches diverses, notamment l'ismaélisme (aujourd'hui très répandu en Inde) et le zeydisme (qui a une longue histoire au Yémen), nous parlerons ici principalement de la branche la plus nombreuse, celle qui voit dans Ali, cousin et gendre du Prophète, et ses onze descendants directs, les héritiers de Muhammad (Mahomet), c'est-à-dire les chefs légitimes de la communauté après lui ; on l'appelle pour cette raison le chiisme duodécimain *(ithna 'ashariya)*, c'est-à-dire des « douze Imams ».

Il est difficile de faire un portrait-type du musulman chiite car, quoi qu'on en dise, ce qui le rapproche de son frère sunnite est beaucoup plus fort que ce qui l'en distingue. La profession de foi rappelle en effet pour tous les musulmans la croyance en l'unicité de Dieu *(towhid)* et en la prophétie de Mohammad : pour tous, le Coran est le dernier et le plus parfait des livres révélés. Il est vrai que le chiisme s'est développé en Iran, depuis le seizième siècle, avec des caractéristiques tranchées, notamment dans la structure politique ; mais il n'en a pas toujours été ainsi.

Ce qui distingue extérieurement le chiisme du sunnisme n'a en effet rien d'essentiel : culte des imams, notamment le grand deuil de Hoseyn pendant le mois de *moharram* ; appel à la prière sensiblement différent ; législation originale pour l'héritage ou le mariage, etc. Mais, ayant presque toujours vécu dans des régions à majorité sunnite, où leur religion, qui ne reconnaissait pas l'autorité califale, avait un aspect frondeur, les chiites, menacés en tant que tels, s'étaient donné le droit de dissimulation mentale : c'est le fameux *ketmân* ou *taqiyé* ; dans une religion qui a le souvenir vivant de la persécution, cette dissimulation est avant tout une technique pour esquiver le danger. Elle se justifie par deux versets coraniques : *« Que les croyants ne prennent pas pour amis des incrédules de préférence aux croyants. Celui qui agirait ainsi n'aurait rien à attendre de Dieu — à moins que ces gens-là ne constituent un danger pour vous »* (III, 27/28, trad. D. Masson), et : *« Celui qui renie Dieu après avoir cru — non pas celui qui subit une contrainte et dont le cœur reste paisible dans la foi — (...) la colère de Dieu est sur lui... »* (XVI, 108/106).

Les répercussions en Irak et au Liban

OBEISSANT à cette consigne, la communauté chiite a cherché, et cherche encore dans bien des cas, à se faire oublier dans la masse des musulmans. C'est pourquoi on en parle peu en Inde, au Pakistan, en Irak, etc. Il est vrai qu'en Inde une forte proportion de chiites est constituée par la communauté ismaélienne les fidèles de l'agha Khan, lui-même d'origine iranienne) : la doctrine ismaélienne, fortement marquée par l'ésotérisme, n'a plus cherché le succès dans la domination politique après la chute des Fatimides d'Egypte (1171) et d'Alamout en Iran (1256).

Dans deux pays au moins les observateurs guettent l'écho que peut avoir la révolution des chiites d'Iran : l'Irak et le Liban. En Irak, bien qu'ils soient, selon certains, la majorité sur une population totale d'environ douze millions d'habitants (2), les chiites n'ont accédé que récemment, et à la faveur d'une politique résolument laïcisante, à des postes administratifs importants. Groupés autour des lieux saints du chiisme (Najaf, Karbalâ, Samarra et Kâzemeyn), ils ont été, jusqu'aujourd'hui, les fidèles dépositaires de la tradition théologique chiite et, par là même, indirectement, les protecteurs des ulémas iraniens contre les poursuites des autorités politiques de leur pays (3). L'ayatollah Khomeiny, profitant du climat d'hostilité entre le régime baasiste et l'empire du chah, avait trouvé à Najaf, près du mausolée d'Ali, une tribune accueillante et bien située pour entretenir l'opposition politique au sein du corps des ulémas iraniens. Inversement, après la mort de l'ayatollah Borujerdi (1961), le chah, désireux de lui trouver comme successeur un théologien qui n'interviendrait pas dans les affaires de l'empire, avait exercé des pressions pour que la dignité de *marja'-e taqlid* (« modèle à imiter ») soit accordée à un mojtahed de Najaf, Sheykh Mohsen al-Hakim (4).

En Irak même, le chiisme ne joue qu'épisodiquement un rôle politique : il arrive, après des émeutes, que des ulémas soient pendus, ce qui fait réfléchir le reste de la communauté pendant quelques années. Mais on est loin des subtiles rivalités de pouvoir qui ont agité l'Iran chiite depuis les Safavides : en Irak, le pouvoir ottoman a représenté pour les chiites la barrière à toute identification fusionnelle entre pouvoir politique et religion ; puis ce rôle fut joué par les Anglais, et aujourd'hui par la laïcité. Il n'y a plus à Bagdad de monarque inique à détrôner. Seul reste l'espoir de partager avec d'autres le gâteau de la pétro-prospérité. Que peut-on espérer de mieux quand, pendant des siècles, on a été tenu à l'écart des fonctions politiques, et qu'enfin les discriminations sont abolies ? Les chiites irakiens ne seront jamais les maîtres absolus de leur pays pluraliste : qu'ils y soient au moins citoyens à part entière, tel est leur objectif.

Le cas du Liban est moins clair : l'équilibre entre les trois grandes communautés est codifié sur des bases surannées qui donnent la priorité aux chrétiens maronites, puis aux sunnites, les chiites n'héritant que de postes secondaires. Or, depuis une vingtaine d'années, on a assisté à un véritable éclatement de la minorité chiite, qui non seulement est la « minorité montante » du Liban, mais représenterait désormais plus du tiers de sa population, dépassant en nombre chacune des deux autres minorités (plus de six cent mille chiites, estime-t-on, mais aucune statistique ne permet de l'affirmer). Population villageoise, en majorité illettrée, à structure féodale, composée d'une masse très pauvre dominée par quelques grandes familles, les chiites du Liban se regroupent en deux régions de plaine, l'une dans le nord-est, l'autre dans le sud du pays, le long de la frontière avec Israël. Ils vivent traditionnellement en meilleurs termes avec les chrétiens — qui cohabitent même avec eux dans certains villages — qu'avec les sunnites, fortement urbanisés et marqués par l'administration ottomane. Enfin, ils ont été plutôt méfiants à l'égard des Palestiniens lorsque ceux-ci se sont

---

* Iranologue, auteur d'un livre sur *le Shî'isme en Iran*, actuellement sous presse aux éditions Jean Maisonneuve, Paris.

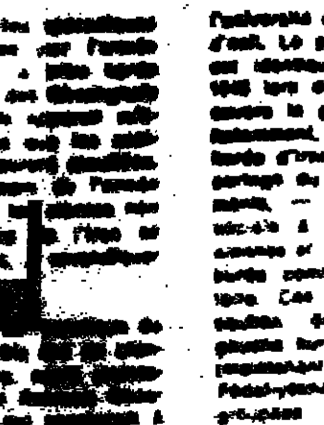
(1) On écrit aussi *chî'ites* ou *shî'ites*.

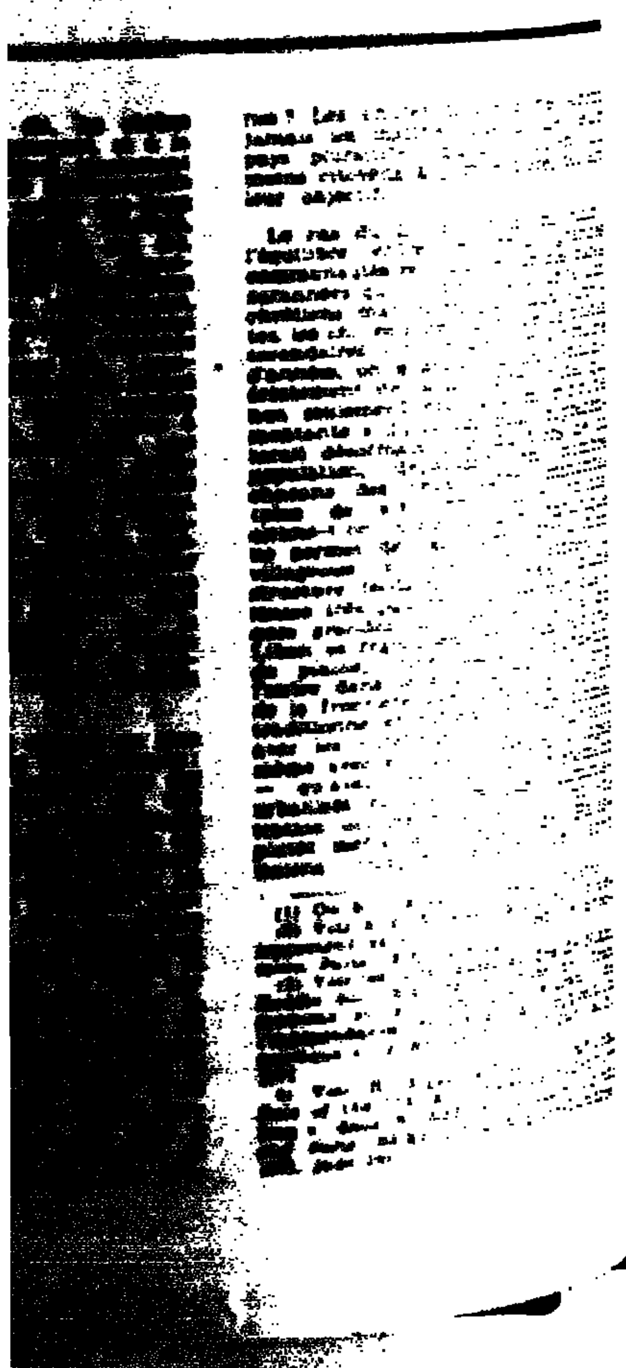
(2) Voir A. et A. Guerreau, *l'Irak, développement et contradiction*, éd. le Sycomore, Paris, 1978, page 92.

(3) Voir les nombreuses études de Nikki Keddie sur l'histoire religieuse de l'Iran moderne et, en particulier, « Iran : de l'indépendance religieuse à l'opposition politique », *le Monde diplomatique*, août 1977.

(4) Voir H. Algar, « The Oppositional Role of the Ulama in Twentieth-Century Iran », dans N. Keddie, *Scholars, Saints and Sufis*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1972, page 244.

FACE AUX





des peuples au voisinage des puits de pétrole

ASPIRATIONS AUTONOMISTES EN IRAN

Hosseini, le plus influent des chefs spirituels sunnite du Kurdistan iranien.

En Azerbaïdjan, cependant, l'équilibre des forces politiques qui existe au sein de l'opposition au moment de l'effondrement de l'armée du chah, en 1979, n'est plus celui qui prévalait lors de la capitulation de l'armée impériale devant les forces alliées en 1941. En effet, au cours de cette période, la gauche dominait le mouvement de l'opposition azerbaïdjanaise à la dictature Pahlavi ; ce sont maintenant les mouvements islamiques et libéraux groupés autour de l'ayatollah Chariat Madari — chef spirituel des türks chiites — qui se trouvent majoritaires.

En avril 1979, l'ayatollah Chariat Madari parraine la création du Parti de la République du peuple musulman (P.R.P.M.) que dirige l'un de ses fils. Le programme en dix points du P.R.P.M. — parti d'idéologie libérale — ne souffle mot de l'autonomie régionale, même si l'écrasante majorité de ses trois millions d'adhérents se recrute parmi les Türks de l'Azerbaïdjan. Si l'ayatollah se montre réservé à l'octroi de l'autonomie par le pouvoir central, voire opposé, — en dépit d'un important courant autonomiste au sein du P.R.P.M., — en revanche, certains mouvements progressistes, ainsi que la majorité des formations d'extrême gauche, y sont favorables. Mais la gauche est minoritaire au sein des forces politiques azerbaïdjanaises — dominées par le P.R.P.M. — et ses relations avec ce parti sont tendues, même si tous deux se déclarent hostiles à la monopolisation du pouvoir par l'imam Khomeiny. En conséquence, le mouvement autonomiste azerbaïdjanais — quoique considérable à gauche comme à droite — ne bénéficie guère, à l'heure actuelle, d'une audience suffisante pour s'imposer comme principal mouvement politique de cette région.

Début mars 1979, les tribus turkmènes sunnites du Gorgan — aux confins du Nord-Est — font parvenir au gouvernement de l'imam l'essentiel de leurs revendications résumé en onze points : notamment, que l'administration de leur région leur soit confiée : que leur langue — le turc kashghari — soit officialisée dans les écoles et les administrations et que les vastes étendues de terres agricoles, dont ils ont été spoliés sous le régime du chah, leur soient rendues.

Au même moment, dans les régions déshéritées du sud-est de l'Iran, les tribus baloutches sunnites envoient des émissaires auprès du nouveau gouvernement central pour exiger qu'un statut d'autonomie leur soit octroyé.

A la même période, par la voix de leur porte-parole, le cheikh Khaghani, les Arabes sunnites du Khouzestan (la province pétrolière du Sud-Ouest), exposent leurs revendications au pouvoir islamique de Téhéran. En majorité illettrés, ces Arabes constituent la main-d'œuvre non qualifiée de l'industrie pétrolière iranienne. Alors que les ouvriers persans bénéficient de salaires et d'avantages sociaux considérables, les travailleurs arabes se voient réserver les emplois de manœuvres. Ils exigent, notamment, du gouvernement central la fin de la discrimination sur le marché du travail, le bénéfice de droits politiques égaux à ceux des Persans, le droit d'élire leur propre gouverneur et l'officialisation de la langue arabe. En clair, les organisations politiques regroupées autour du cheikh Khaghani demandent à l'imam qu'il octroie un statut d'autonomie au Khouzestan, dont la population est arabe à 60 %.

Recours à l'armée ?

FACE à la montée des revendications autonomistes qui jaillissent des quatre coins de l'Iran, l'imam oppose une fin de non-recevoir. Ce refus découle de son idéologie politique qui nie le concept de nation, lui substituant celui de l'*oumma* (communauté des croyants) pour qui aucune frontière n'existe. Seul compte *« le peuple musulman »* : un bloc monolithique soumis aux seules lois de l'islam. En conséquence, pour l'imam, il s'agit d'abord d'atteindre *« l'unité de la patrie islamique qui a été brisée par l'impérialisme et les complots des gouvernants despotiques, assoiffés de pouvoir, qui ont divisé la communauté musulmane en la transformant en plusieurs nations séparées* (6). Rejetant donc au sein de cette communauté l'existence de nations, l'imam ne peut *a fortiori* admettre l'autonomie politique revendiquée par les ethnies non persanes. Leurs exigences sont donc considérées comme « anti-islamiques », faisant partie du *« complot impérialiste, qui vise à diviser la communauté des croyants »*.

Aussi l'imam se méfie-t-il des revendications autonomistes : les Républiques kurdes et azerbaïdjanaises de 1946 n'ont-t-elles pas été l'œuvre des Soviétiques ? En privé, les proches de l'imam accusent certaines puissances étrangères liées aux éléments « contre-révolutionnaires » de vouloir affaiblir la République islamique, de tenter de « balkaniser » l'Iran. Ils soupçonnent l'Irak de financer et d'armer les autonomistes arabes, l'U.R.S.S. d'intriguer au Kurdistan et au Baloutchistan, et les Etats-Unis de fomenter les troubles en Azerbaïdjan.

D'autre part, dans la philosophie politique de l'imam, le gouvernement de la communauté islamique doit être hautement centralisé et le pouvoir exécutif polarisé en un centre unique de décision (7). Pour l'imam, le gouvernement est chargé *« d'appliquer les ordres et les décrets de Dieu qui doivent régner d'une façon absolue sur tous et sur l'Etat islamique »*. Sur le plan politique, cela se traduit par un Etat centralisateur *« ennemi de toute division »*.

Tout au plus l'imam se déclare-t-il prêt à prendre en considération, pour les régions de la périphérie iranienne, de vagues mesures d'« autogestion » administrative, qui portent sur des points secondaires, telles les élections municipales et cantonales pour désigner les comités locaux chargés de la planification de l'économie rurale, de la gestion des budgets, de la santé et de la construction des routes. Tout le reste — impôts directs et indirects, finances, politique étrangère, commerce extérieur, défense nationale, radio-télévision, communications, transports, planification industrielle et police régionale — relève du gouvernement central. L'enseignement des langues régionales est désormais autorisé, mais il doit se faire en persan, seule langue officielle de la République.

Devant le refus des autonomistes de se plier aux exigences du nouveau pouvoir, l'imam Khomeiny réagit, à leur égard, exactement comme les monarques Pahlavi dont il n'a cessé de condamner les actions répressives : il envoie la troupe mater les rebelles. Mais, cette fois, à défaut d'armée, il a recours aux *pasdarans*, les miliciens khomeinystes, pour rétablir l'autorité du gouvernement central.

Une guerre larvée — ponctuée de campagnes militaires, d'émeutes et de grèves — secoue les régions périphériques de l'Iran, qui sont désormais le théâtre de violents affrontements entre miliciens et autonomistes kurdes, türks, turkmènes, baloutches et arabes.

S'il est encore trop tôt pour prévoir l'issue de ce conflit, du moins faut-il constater que, au cours de ce siècle, les aspirations autonomistes des ethnies iraniennes ne se sont concrétisées que lorsque l'appareil militaire du gouvernement central faiblissait : sous le dernier souverain Kadjar, après la débâcle de l'armée impériale en 1941, lors de son effondrement en 1979. A l'inverse, l'armée iranienne s'est toujours fortifiée en menant campagne contre les forces centrifuges, leur imposant de ce fait l'autorité du gouvernement de Téhéran. En conséquence, on constate qu'en Iran l'autonomie régionale va de pair avec la démilitarisation du pouvoir central ; que l'omnipotence de ce dernier résulte d'une subordination de la politique du gouvernement à celle de l'appareil militaire.

Ainsi, si la structure que les Pahlavi ont donnée à leur empire a été caractérisée par une centralisation outrancière, conséquence d'une militarisation de l'Etat, aujourd'hui, le pays risque fort d'aboutir au même résultat par un phénomène inverse. En effet, pour imposer sa conception d'un Etat centripète, l'imam se voit obligé de recourir à la force, donc d'accroître le rôle de l'appareil militaire au sein du pouvoir. Si la République islamique ne veut céder aux revendications des autonomistes sans risquer d'être vaincue sur le terrain, il lui faut s'appuyer sur son armée, dernier recours pour imposer son autorité à l'échelle nationale.

Union fédérale, ou partage du pouvoir avec les militaires ?

AHMAD FAROUGHY.

---

(1) En dehors des ethnies musulmanes, il faut signaler l'existence de deux cent mille Arméniens et de quatre-vingt mille juifs, mais ils n'ont pas de territoire qui leur soit propre et vivent en majorité dans la capitale.

(2) Rappelons qu'avant d'accéder au trône Reza Pahlavi — qui était officier de carrière — s'était déjà assuré le contrôle de l'appareil militaire ; il avait été successivement commandant de la brigade des Cosaques persans et ministre de la guerre sous Sultan Ahmad Chah, le dernier souverain de la dynastie Kadjar.

(3) Cette situation sera plus tard légalisée ; en 1932, un accord territorial est signé entre Téhéran et Ankara : l'Iran cède à la Turquie une portion du territoire iranien contournant le mont Ararat, et reçoit en échange d'autres territoires dans la région de Van. Ce traité n'a d'autre but que de permettre un meilleur quadrillage militaire turco-iranien du Kurdistan.

(4) Sous les Kadjar, une loi de 1906 promulguée la même année que la Constitution découpait l'Iran en quatre départements, chacun d'entre eux divisé en arrondissements, puis en cantons. Les forces de l'ordre et l'armée se trouvaient placées directement sous l'autorité des préfets nommés par le gouvernement central. Jusqu'à l'avènement de Reza Pahlavi, ces gouvernements avaient toujours été civils, étroitement contrôlés par les députés du Parlement qui les avaient nommés.

(5) Sur la République de Mahabad, voir l'unique ouvrage qui lui est consacré : *The Kurdish Republic of 1946*, de William Eagleton Jr., Oxford University Press, 1963. A notre connaissance, aucun ouvrage n'existe sur la République démocratique d'Azerbaïdjan.

(6) Cf. *Hokoumatè-Eslami* (« Gouvernement islamique »), p. 41. L'ouvrage, en persan, est une transcription des cours que l'imam Khomeiny donna à ses élèves lors de son exil en Irak : il a été publié à Nadjaf (Irak) en 1971.

(7) C'est sur le principe de l'engagement direct de l'islam dans la politique, de l'appareil clérical dans la gestion des affaires de l'Etat, que l'ayatollah Chariat Madari s'oppose à l'imam. Là-dessus se greffent les actuelles dissensions.

Un livre de Philippe de Saint-Robert

« Dieu, que la crise est jolie ! »

C'EST avec beaucoup de verve que Philippe de Saint Robert pourfend le « mythe de la solidarité occidentale » *qui, depuis trente ans, a permis la vassalisation de l'Europe. De la verve, mais aussi des arguments convaincants, notamment son analyse de la stratégie pétrolière des Etats-Unis qui le conduit à poser cette question :* « L'Etat américain existe-t-il, qui distinguerait l'intérêt supérieur des Etats-Unis, voire de l'Occident, de l'intérêt immédiat de groupes financiers multinationaux et quasi souverains ? » *(p. 90). Redoutant d'apparaître comme anti-américaine — donc comme prosoviétique et complice du Goulag — une certaine gauche n'ose plus aller au cœur de tels problèmes. Philippe de Saint Robert ignore de telles craintes :* « L'Amérique du Nord, *écrit-il*, ne se conduit pas en puissance responsable, mais en maffia suprême. »

Formulation de polémiste qui évite de rechercher, dans les mécanismes de prises de décision, les causes des plus contestables initiatives de Washington. Mais, après tout, tel n'est pas l'objet de l'auteur. Ce qui l'intéresse ici, c'est de montrer, en trois chapitres, que trois « embargos » *en chaîne ont privé la France de sa souveraineté : l'*« embargo » *de Giscard sur la France, celui de l'Amérique sur l'Europe, celui enfin de l'Europe sur Giscard. Car, une fois de plus, c'est le président de la République qu'il prend à partie :* « Tout le monde sait à présent que, lors de la crise d'octobre 1973, un seul des ministres de Georges Pompidou préconisa en conseil une intervention militaire » *au Proche-Orient :* « c'était le ministre des finances » *(p. 58) qui, une fois parvenu à la magistrature suprême, eut les mains libres pour s'écarter de la politique réaliste tracée par le général* de Gaulle.

Philippe de Saint Robert s'indigne que les « pédagogues efficaces » *qui contrôlent la télévision s'acharnent exclusivement sur le* « danger satanique » *qui vient de Moscou, et il demande :* « Est-on bien sûr que toute menace pour nous vienne de l'Est ? » *(p. 120). Et d'évoquer la politique monétaire de Washington, les encouragements à l'augmentation des tarifs pétroliers, le* « parapluie nucléaire » *percé, les efforts pour domestiquer l'Europe, ou encore* « la légèreté avec laquelle Richard Nixon (...) a livré le Cambodge à la dictature des Khmers rouges, parce qu'il était gouverné par un prince qui entendait garder son pays hors d'une guerre dont l'issue était partout évidente, sauf à Washington » *(p. 58).*

Pour ne pas avoir su porter un regard lucide sur les causes de cet immense désordre international, MM. Giscard d'Estaing et Raymond Barre mènent une politique qui « nous intègre à la crise au lieu de nous en sortir » *(p. 135). De surcroît, l'Elysée* « demeure (...) formellement prisonnier d'une conception « majoritaire » du pouvoir qui perd tout son sens dès lors que le chef de l'Etat n'entend pas rassembler les Français autour d'une politique vraiment nationale » *(p. 146). Il n'y a donc pas d'autre solution que de* « changer l'homme qui accapare et fausse le fonctionnement des institutions ».

On ne saurait être plus clair, au moment où le R.P.R. mène contre l'Elysée une guérilla dont il ne proclame pas ouvertement l'objectif, au moment aussi où les forces de gauche semblent s'intéresser à leurs querelles internes et à la situation de leurs champions respectifs bien plus qu'à leur combat contre le pouvoir. Le livre de Philippe de Saint Robert est d'une lecture salubre en une époque où tant d'analyses politiques perdent leur souffle sans rien gagner en rigueur.

C. J.

---

conduits au Liban comme en terre conquise et que leurs attaques frontalières ont attiré les dures représailles israéliennes sur les villages chiites.

Le chiisme libanais a beaucoup changé, à partir de 1960, sous l'impulsion d'un théologien d'origine iranienne, l'iman Moussa Sadr, qui chercha à réformer cette communauté à laquelle manquait un parti structuré. La création de l'organisation politico-militaire Amal (« Espoir ») visait à sortir les chiites libanais de leur engourdissement féodal et, à plus long terme, à refaire l'unité du pays aux dépens des sunnites. Ce fut l'œuvre, pendant les années de guerre civile, d'un autre Iranien, khomeiniste et diplômé de Berkeley : Mostafâ Tchamrân (qui devint, en été 1979, le chef des milices islamiques dans la répression du Kurdistan, puis ministre de la guerre). Les alliances politiques ne sont pas simples au Liban, et il ne faudrait pas tirer trop de conclusions des pourparlers qui ont pu avoir lieu entre les chiites et les Phalanges ou Israël. Leur communauté, déjà pauvre économiquement, a été cruellement atteinte par les raids de représailles israéliens au Sud-Liban, et de nombreux réfugiés se sont entassés dans la banlieue de Beyrouth. L'imam Moussa Sadr et Tchamrân avaient créé un grand mouvement de solidarité pour venir en aide à ces « déshérités ».

Les chiites libanais représentent donc une grande force peu structurée dans les luttes qui continuent d'agiter le Proche-Orient. Ils ont davantage le souci de sortir de la misère que de se fixer une rigide ligne politique, ce qui explique leur tentation de dialogue avec le « diable ». Depuis la mystérieuse disparition, en 1978, de l'Imam Moussa Sadr, et le retour en Iran de Mostafâ Tchamrân en 1979, se font sentir l'importance du lien avec la communauté mère, dont le cœur est désormais à Qom, et le manque de cadres libanais suffisamment formés. La communauté chiite du Liban continuera-t-elle dans la lignée khomeiniste, aux côtés des Palestiniens, ou bien se préoccupera-t-elle plus, comme par le passé, de ses intérêts directs, sécurité (au prix d'un accord tacite avec Israël) et lutte contre la misère ?

Commerçants et jeunesse intellectuelle

EN Iran, le tableau de la communauté chiite n'est pas aussi clair qu'il y paraît de prime abord, du fait — ici comme ailleurs — de l'absence totale de statistiques sur l'appartenance religieuse des musulmans de ce pays : les minorités non musulmanes (zoroastriens, juifs et chrétiens arméniens et assyro-chaldéens) regroupent moins de un million de fidèles, soit environ 2 % de la population. Les bahâ'is sont recensés comme musulmans, puisque leur communauté n'a jamais eu d'existence légale (l'orientaliste italien Bausani affirme qu'il y a cinq cent mille bahâ'is en Iran, mais ce chiffre semble largement exagéré). Les sunnites se trouvent dans les provinces allogènes et limitrophes : sur les cinq millions de Kurdes iraniens, quatre millions sont sunnites ; ainsi que la majorité des Turkmènes, dans le nord du pays, des Baloutches, dans le sud-est, et une partie des Arabes du Khouzistan, dans le sud-ouest. Les chiites représentent donc moins de 85 % de la population de l'Iran (ce qui permet de rectifier quelque peu les estimations optimistes des scrutins récents). Mais, en réalité, depuis que, en 1501, le premier souverain safavide, Shâh Esmâ'il, a imposé le chiisme en Iran comme religion officielle, toutes les forces vives du pays se sont mises au service des Douze Imams : le peuple d'Iran s'est finalement identifié avec la communauté chiite ; les théologiens imamites, qui, depuis, vivent leur première grande expérience historique, n'ont cessé d'intervenir dans les affaires du royaume, que ce soit pour persécuter les hérétiques, les soufis, les bâbis et bahâ'is, ou pour imposer au souverain des décisions jugées nécessaires à la préservation de l'intégrité de la communauté. Ainsi, en 1891, le puissant mojtahed résidant en Irak, Mirzâ Shirâzi, décréta le boycottage de la consommation de tabac, et obligea Nâseroddin châh à annuler la concession du monopole des tabacs iraniens à un sujet britannique : pour la première fois, l'identité religieuse et nationale du peuple iranien réagissait à l'unanimité contre la mainmise des étrangers sur l'économie du pays.

On doit, bien sûr, nuancer l'emprise du chiisme sur la vie publique iranienne : importées d'Europe, les idées laïques ont fait quelque chemin dans le pays, gagnant le soutien d'institutions modernes et fortement consolidées sous l'ancien régime. Le principal appui des ulémas chiites est encore le bazar, la classe traditionnelle des marchands, dont les habitudes sociales, les systèmes de groupement et d'entraide ainsi que les références culturelles sont réglés, orientés et centrés sur l'islam. Ces commerçants, jadis tout-puissants, ont résisté en s'y adaptant tant bien que mal depuis un siècle à l'introduction de structures économiques occidentales, plus efficaces, qui réduisent sans cesse leur champ d'action.

L'autre soutien du chiisme iranien est la jeunesse intellectuelle, celle qui, en raison du grand développement économique et démographique de l'Iran au cours des vingt dernières années, est entrée à l'Université sans que ses forces vives aient été émoussées par le scepticisme latent de la culture d'élite traditionnelle ni par l'occidentalisme de la haute bourgeoisie : armée des petits livres de Shari'ati, elle est allée, avec sa foi et sa fierté, encadrer le petit peuple des mosquées.

Mais le chiisme ne se manifeste pas seulement par ces appétits de pouvoir. On a souvent dit, depuis les événements d'Iran, que la doctrine chiite avait des implications politiques originales : elle ne permet pas qu'on usurpe le pouvoir du Douzième Iman, le Mahdi, né en 869 et « occulté » (mais toujours vivant) depuis le jour de la mort de son père, en 874 : c'est lui le véritable chef de la communauté.

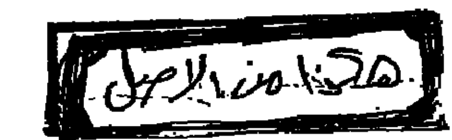
Une originale doctrine du pouvoir

CONTRAIREMENT à la communauté sunnite, qui reconnaît l'autorité politique établie (le califat, puis ses avatars modernes, monarchie ou république) mais ne lui confère pas, pour les choses de la religion, de très grands pouvoirs, le chiisme s'est développé dans une vision légitimiste du pouvoir et s'en réfère, en religion comme en politique, à l'autorité de imam, descendant du Prophète par sa fille Fatima et Ali. Le fait que, pour les chiites, la révélation divine, close avec le Coran, se prolonge spirituellement par l'enseignement des imams, qui sont un avec le Prophète dans la « réalité mohammadienne », donne beaucoup d'importance au charisme du chef spirituel et politique. Ils en fournissent une description idéale, où se mêlent sans aucun doute les rêves des princes philosophes platoniciens.

L'originalité doctrinale du chiisme est d'avoir ajouté aux trois fondements de la foi islamique (unicité divine, prophétie de Mohammad et résurrection) les deux principes de la justice de Dieu et de l'imamat. En effet, contrairement à certaines tendances du sunnisme (ash'arisme) qui insistent sur la volonté arbitraire de Dieu, le chiisme (d'accord avec les théologiens mo'tazélites) proclame que Dieu ne peut agir que dans la justice ; ceci implique une certaine rationalité de la création et, surtout, la liberté qu'a l'homme de choisir ses propres actes — sinon, en effet, Dieu punirait l'homme pour une désobéissance dont il n'aurait pas été responsable.

L'imamat est en quelque sorte la conséquence et l'application du principe de justice à la direction de l'humanité. Dieu, qui a créé les hommes, ne pouvait permettre qu'ils aillent à leur perte : c'est pourquoi il leur a envoyé les prophètes, dont Mohammad est le dernier, pour les guider sur le chemin de la justice et de la vérité. Mais, après la mort du dernier prophète, il était impensable que Dieu, dans sa sagesse, laissât les hommes à eux-mêmes, sans qu'il y ait, à toute époque, un garant spirituel, une preuve de la véracité de la Révélation, pour diriger la communauté : c'est l'imam (ou « guide »). Comme il joue un rôle fondamental dans le rapport entre Dieu et les hommes, l'imam ne peut pas (comme chez les sunnites) être choisi par les hommes faillibles, et livré aux vicissitudes de l'histoire (comme chez les zeydites). L'imam doit remplir certaines conditions : être parfaitement instruit *('âlem)* des choses de l'Islam, du *feqh* (droit religieux) notamment ; être parfaitement juste *('âdel)* et équitable ; être parfait, exempt de défaut *(ma'sum)*, c'est-à-dire faire partie de ce que Corbin appelle le « Plérôme immaculé » de la gnose chiite (les Quatorze Très-Purs : Mohammad, Fatima et les Imams, créés de toute éternité) ; être le plus parfait *(afzal)* de son temps, car on ne conçoit pas qu'un plus parfait obéisse à un moins parfait.

(Lire la suite page 10.)



Déstabilisation des États et déchirements

DANS LES PAYS DU GOLFE :

Par SELIM TURQUIÉ

POUR les rois et émirs du Golfe, l'intervention soviétique en Afghanistan est venue couronner l'année la plus troublée qu'ils aient connue depuis trois décennies. Révolution iranienne, fragilité saoudienne, imprévisibles réactions américaines, remous intérieurs et, pour finir, installation de l'armée rouge à quatre cents kilomètres de là : quel bilan, en effet ! Par paliers successifs, 1979 a placé ces pays vulnérables au cœur d'un tourbillon contre lequel ils ne peuvent pas grand-chose. Tout se passe comme si les conflits accumulés sur la planète depuis la dernière guerre mondiale s'apprêtaient à rompre l'équilibre dans cette région désertique qui recèle près de la moitié des réserves de pétrole de l'humanité.

Un développement décisif simplifie souvent une situation en provoquant une cristallisation d'alliances et de stratégies. Si l'intervention soviétique en Afghanistan a suscité un tel phénomène au plan mondial, elle n'a pas eu le même effet dans la région du Golfe. Les monarchies et émirats pétroliers ont condamné l'occupation de l'Afghanistan, mais *ils ne se trouvent guère en position* d'aller plus loin. Ils ne peuvent s'aligner trop ouvertement sur Washington, comme le fait par exemple le président Sadate, parce que les Etats-Unis soutiennent Israël et patronnent les accords de Camp David. Ils ne peuvent pas davantage se liguer entre eux, parce que les rivalités et les méfiances sont trop nombreuses autour de cette mer presque fermée. *Alors, après avoir adopté quelques* mesures préventives, ils font le dos rond et attendent que passe l'orage...

Mais la crise régionale n'est pas *une mauvaise affaire pour tout* le monde. A Dubai, tous les soirs, les dockers pakistanais ou indiens entassent des milliers de colis enveloppés de toile de jute sur le pont de boutres d'un autre âge. Bientôt partent ces embarcations de bois ventrues, basses sur l'eau, et qui peuvent transporter plusieurs dizaines de tonnes de marchandises. La côte iranienne ne se trouve qu'à quelques kilomètres de la ville marchande des émirats. Les commerçants de Dubai à qui appartiennent les cargaisons sont libanais, palestiniens ou jordaniens, associés à l'inévitable citoyen des émirats qui prête son nom. Tout ce petit monde se frotte les mains et prie pour que durent la menace de blocus et la désorganisation des circuits réguliers. Depuis le début de la crise, des hommes d'affaires iraniens débarquent à Dubai, de l'argent liquide plein les poches, et achètent comptant tout ce qu'ils peuvent trouver. Riz, farine, mais aussi téléviseurs ou pièces détachées, ils font main basse sur tout ce qui se vend et s'achète. Les commerçants de Koweït ou de Bahreïn, bombardés de télex par leurs homologues des émirats, participent au mouvement.

Tout le monde, évidemment, n'est pas aussi satisfait. « *Je ne recommanderais pas à ma banque d'investir dans la région*, nous a déclaré le grand commis d'une banque internationale. *Je ne peux le faire quand je constate que les nationaux de ces pays font ce qu'ils peuvent pour envoyer leur argent à l'étranger. Avant la crise, la Suisse était le principal refuge ; maintenant, les capitaux se dirigent vers la Grande-Bretagne, Panama, le Lichtenstein, Singapour... à peu près n'importe où !* »

Deux cents kilomètres d'autoroute impeccable — mais traversée de temps en temps par des chameaux couleur de désert — conduisent de Dubai à Abou-Dhabi, la capitale de l'Etat des Emirats arabes unis. Selon un diplomate occidental, c'est ici, et ici seulement, dans l'entourage de Cheikh Zayed, président de la Fédération, que l'on s'inquiète réellement de la tournure prise par les événements. A l'origine, pourtant, les Etats du Golfe *avaient accueilli bien mieux* qu'on ne l'imagine la chute du chah d'Iran. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'ancien souverain n'était pas particulièrement aimé. A peine avait-il renoncé, en 1970, à revendiquer Bahreïn, qu'il intervenait militairement, en 1971, pour occuper trois petites îles qui contrôlent le détroit *d'Ormuz et qui appartenaient* à la Fédération des Emirats, fraîchement indépendante. Son pouvoir de « gendarme du Golfe » pouvait aussi bien s'exercer contre ceux qui menaçaient la stabilité de ses voisins que contre ces voisins eux-mêmes. Son implacable résolution de se retirer d'une conférence uniquement parce qu'avaient été *mises en circulation* des cartes portant la mention « *golfe Arabique* » au lieu de « *golfe Persique* », l'aspect « *prussien* » de son armée, son ombrageuse mégalomanie, tout en lui déplaisait et inquiétait. Pour que le tableau soit complet, il ne faut pas oublier que c'est ici, justement, que finit le monde arabe, qui s'étend « du Golfe à l'Océan », et que cette petite mer *constitue la frontière entre le nationalisme* arabe et le nationalisme *persan*.

La chute du chah et l'accession de l'iman Khomeiny au pouvoir, le 1er février 1979, ont donc été accueillies avec un certain soulagement. « *Nous avons même été épatés*, nous a confié un haut fonctionnaire des Emirats, *par le succès de la révolution et la déconfiture du souverain...* » Dans les premiers temps, les dirigeants arabes du *Golfe* ont caressé l'espoir que la République *islamique, anticommuniste* de surcroît, pouvait se révéler bien meilleure voisine que l'empire des Pahlavi. Dans cet esprit, ils ont unanimement salué sa solennelle renonciation au rôle de « gendarme du Golfe ». Mais, dès qu'il fut question de discuter d'une éventuelle restitution aux Emirats des trois petites îles occupées en 1971, le nouveau régime de Téhéran a fait valoir qu'il était inamical de réclamer à la République islamique un bien que l'on avait tacitement concédé au chah. Bientôt, les appels au soulèvement des musulmans de Bahreïn, lancés par l'ayatollah Rouhani (1), l'appui donné à l'agitation chiite au Koweït, et la réactivation de la base de Khoramanchar, proche de la frontière irakienne (2), ont *achevé* de convaincre *les* dirigeants du Golfe que le « nationalisme persan » n'était pas *mort*. La seule différence par rapport à la situation antérieure, c'est que ce nationalisme s'exprimait non par la puissance des armes mais à travers l'influence spirituelle. De plus, alors qu'il était craint pour sa force militaire, l'Iran s'est mis à inquiéter, au fil des mois, en raison du chaos dans lequel le pays semblait sombrer.

La première réaction des dirigeants du Golfe a alors été de serrer les rangs. Au cours de l'année écoulée, cela s'est traduit par un *véritable* ballet de visites, de concertations et de *conférences*. Le royaume saoudien s'est fait rassurant, invitant ses voisins à assister à ses exercices militaires et multipliant les déclarations pour que Etats faisant face à l'Iran assument collectivement leur défense. Le pays le plus exposé de la région, le sultanat d'Oman, en a profité pour réclamer un système de sécurité auquel seraient associés la Grande-Bretagne — qui encadre déjà l'armée *du sultan Kabous* —, les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale. La proposition, qui créait plus de problèmes qu'elle n'en résolvait, a été rejetée par les autres Etats du Golfe. Mais Oman y a gagné une aide militaire octroyée par l'Arabie Saoudite. L'idée d'un pacte militaire liant les pays de la région, et excluant toute participation étrangère, n'a pas eu plus de succès, bien que le principe d'un *regroupement* plus *formel ou même* d'une « *fédération inspirée du modèle américain* » (3) ait été un moment envisagé. On s'est alors rabattu sur une série de discrets accords bilatéraux, tout en proclamant la volonté de coordonner les différents systèmes de défense. La rumeur publique, aussitôt démentie par les autorités, rapporte que deux mille hommes de troupe saoudiens seraient présents au sud de Bahreïn, région désertique où l'on ne peut pénétrer que muni d'une autorisation *spéciale*.

Protecteurs et étrangers

A peine les Etats du Golfe s'étaient-*ils de la sorte rassurés* que survenait brusquement l'occupation de La Mecque, *accompagnée* d'agitation dans différentes villes *d'Arabie et, en particulier*, dans la région est du pays, chiite et pétrolifère. Aujourd'hui, plus de deux mois après l'événement, le secret à ce sujet est toujours bien gardé. S'est-il agi d'un mouvement populaire accompagnant une révolution de palais ? Les rebelles étaient-ils animés d'une idéologie de gauche ou de principes intégristes ? La décision, prise au lendemain des troubles, de destituer les principaux chefs de *l'armée* saoudienne et le propre frère du roi Khaled, maire de La Mecque, a-t-elle été prise pour punir des négligences ou des complicités ? *La même* chape de silence qui couvre, cinq *ans après l'événement*, l'assassinat du roi Fayçal est tombée sur la déstabilisation du royaume survenue dans les derniers mois de 1979. Ce qui est clairement apparu, par contre, c'est que le « grand frère » saoudien n'était pas aussi sûr qu'il *le prétendait*. La *présence*, parmi les conjurés de La Mecque, de nationaux de différents pays de la région (Yéménites du Nord et du Sud, Koweïtiens, Iraniens et Saoudiens) n'était pas non plus pour rassurer le Golfe...

L'incertitude saoudienne a donné plus de poids aux offres de service irakiennes. Bagdad, qui est la seule capitale de la région à ne pas avoir adopté une attitude défensive à l'égard de la République islamique, se propose en effet de devenir la nouvelle puissance protectrice. En un peu plus d'un an, l'Irak a opéré une succession de volte-face qui l'ont mis en position de prétendre à ce rôle. Il a jeté par-dessus bord ses positions jusqu'au-boutistes dans le conflit israélo-arabe, réprimé les *communistes*, pris ses distances à l'égard de Moscou et passé des accords avec l'Arabie Saoudite *en vue* de coordonner les services de police des deux pays et leur politique régionale. Pays riche — ses revenus annuels sont de l'ordre de 10 milliards de dollars, — disposant d'une armée bien organisée, d'une petite infrastructure industrielle et d'une agriculture importante, l'Irak se trouve bien placé pour parler d'un ton ferme au nom du Golfe. Il a solennellement réclamé la *restitution* des *trois îles* aux émirats, offert d'envoyer des troupes *pour protéger* Bahreïn des convoitises iraniennes et exigé la révision des accords frontaliers portant sur la région de Chatt-el-Arab, accords passés en 1975 avec le régime du chah (4). Au plus fort de la crise des otages de Téhéran, l'Irak a *lancé* un ultimatum de quarante-huit heures à Téhéran demandant (*et obtenant*) la libération d'une dizaine de professeurs irakiens emprisonnés en Iran quelques jours plus tôt. Des journalistes koweïtiens nous ont confié, en privé, qu'ils étaient convaincus de la responsabilité irakienne dans les incidents de frontière avec l'Iran et dans les troubles de la région pétrolifère du Khouzistan, peuplée d'Arabes.

En dépit de ses déclarations rassurantes à leur endroit, l'Irak demeure, pour les pays du Golfe, un voisin *baassiste connu pour la brutalité* de ses méthodes. Aussi, c'est avec une certaine circonspection que ses positions nouvelles sont accueillies. De plus, l'agressivité dont il fait montre à l'égard de l'Iran et la profonde inimitié qu'il entretient avec le sultan Kabous d'Oman empêchent un regroupement plus formel, un pacte collectif de défense, qui permettrait aux pays fragiles du Golfe de se *tranquilliser*.

Six cent cinquante mille habitants dans l'Etat des Emirats, deux cent soixante-dix-sept mille à Bahreïn, sept à *huit cent mille* à Oman, deux cent mille à Qatar, un million deux cent mille au Koweït, cinq à sept millions en Arabie, tels sont les chiffres qui soulignent de prime abord cette fragilité. Il suffit, à Dubaï, Abou-Dhabi ou ailleurs, de s'éloigner de quelques dizaines de mètres des *belles corniches bordées* de tours ultra-modernes pour se retrouver en plein sous-continent indien. Sans transition aucune, la keffieh traditionnelle s'évanouit pour laisser place à des turbans parmi lesquels un spécialiste devrait pouvoir distinguer la coiffe *baloutche*, iranienne, pakistanaise ou afghane. Soudain, des femmes dont *le sari découvre le ventre* remplacent les ombres voilées croisées quelques instants plus tôt. Ici, les rues ne sont pas asphaltées et de petites tables de bois posées dans la poussière réunissent des hommes à la peau très brune autour de tasses de thé. Les effluves de cuisine épicée, les mélodies indiennes, rien ne *manque pour parfaire le dépaysement*.

On n'entend plus un seul mot d'arabe et les regards surpris, quelquefois hostiles, qui tombent sur le promeneur au teint plus pâle ou aux yeux plus clairs en disent long sur *la ségrégation* qui existe entre les maîtres arabes du pays et ce peuple *d'immigrés importé* pour être chargé de tous les travaux manuels. *Les chiffres concernant* la proportion exacte d'étrangers ne sont pas toujours disponibles, et pour cause ! Les étrangers représenteraient près de 80 % de la *population* des émirats, les deux tiers de celle de Qatar et plus de la moitié de celle du Koweït. La rareté des nationaux est telle que même les troupes et les forces de police sont composées d'étrangers, Baloutches à Bahreïn, Omanais dans les émirats.

Prodigalité et nervosité

SI l'on s'élève dans la hiérarchie sociale, les nationalités changent : on voit apparaître les Palestiniens, qui sont légion dans l'administration et les moyens d'information (c'est du Koweït que M. Arafat et ses compagnons sont partis pour créer le Fatah), des Libanais, des Egyptiens, des Tunisiens, et même des Coréens, que les oppositions de gauche soupçonnent d'être les bataillons supplétifs des forces nationales. *Même si, de tout temps*, les armées de mercenaires encadrées par des *officiers nationaux ont fait leurs preuves*, il est sûr que le sous-peuplement et la composition humaine de la rive sud du Golfe constituent le problème structurel le plus grave, parce qu'insoluble.

Dès avant la crise régionale de 1979, les autorités des différents pays avaient *adopté* des mesures restrictives en matière d'immigration. Dans l'Etat des Emirats, *l'extraordinaire* boom de la construction qui avait succédé, à partir de 1975, au quadruplement du prix du pétrole est brusquement retombé fin 1977, affectant soudain le besoin en main-d'œuvre. Aujourd'hui, selon un haut fonctionnaire d'Abou-Dhabi, les projets industriels eux-mêmes sont freinés pour tenter de diminuer la masse de travailleurs étrangers. Parallèlement à ce raidissement, des augmentations parfois considérables des budgets de *défense* et de police ont été décidées (5).

Pourquoi le chah est-il tombé ? A cette question, les dirigeants du Golfe *répondent* avec un bel ensemble que c'est parce qu'il a affamé son peuple, qu'il l'a bousculé, réprimé, torturé. C'est donc une révolution intérieure, tout iranienne, qui a balayé l'ancien régime des Pahlavi, une révolution qui est économique et sociale avant d'être idéologique et islamique. Outre qu'elle permet de se rassurer, cette analyse a commandé les mesures préventives prises, au fil de l'année 1979, dans les pays du Golfe. Les Iraniens se sont soulevés parce qu'ils avaient faim ? Les citoyens des différents Etats qui leur font face doivent à tout prix être *mis à l'abri du besoin*. Déjà, être Koweïtien, Bahreïni, Saoudien, Qatarien *ou* « Emiratien » représentait une rente, un privilège facilement monnayable auprès de tout homme d'affaires étranger désireux d'installer ici une société. Mais tous les citoyens de cette région du monde n'ont pas forcément les contacts et la mentalité nécessaires pour jouer les prête-noms.

A Manama, capitale de Bahreïn, le *gouvernement a pris la décision* d'injecter deux cents millions de dinars (soit près de 2,6 milliards de francs) pour financer divers projets sociaux. Des mesures similaires ont été adoptées dans les autres Etats du Golfe et sont venues compléter une corbeille d'avantages (sécurité sociale, médecine, éducation) déjà bien garnie. Mais cette redistribution indirecte des miettes du pactole pétrolier n'a pas été jugée suffisante par les dirigeants. A partir de décembre 1979, tout fonctionnaire de *l'Etat* des Emirats qui désire se loger peut prétendre *à un prêt public sur trente* ans compris entre 150 000 et 450 000 *dirhams (soit de 200 000 à 600 000* francs environ), pourvu qu'il remplisse certaines conditions (dont celle, cocasse, d'avoir deux épouses !). Toute

---

(Suite de la page 9)

De surcroît, ces premières conditions sont garanties et complétées par une condition en réalité essentielle : l'imam doit être l'objet d'une désignation ou investiture *(nass)* de la part de Dieu par l'intermédiaire du Prophète ou de l'imam qui l'a précédé ; il tient son autorité d'en haut. Ainsi est-il *infaillible*, et il relie la communauté humaine au monde invisible.

Nous sommes, on l'a vu, dans le temps du douzième Imam : son absence, son « Occultation », pose un problème d'autorité qui n'a jamais été résolu définitivement dans le chiisme. En effet, il est le véritable chef (spirituel *et politique*) *de la communauté*, et toute autorité doit lui revenir. Cependant, en attendant la parousie, et en l'absence de toute communication directe ou indirecte avec l'imam, la communauté chiite a dû inventer des solutions théologiques originales.

La première solution est le silence. C'est ainsi qu'Ali (premier imam), a accepté dans la résignation le califat d'Abu Bakr, Omar et Osmân ; *son propre califat, surtout caractérisé* par la recherche de la justice, ne fut une réussite éclatante ni militairement ni politiquement. Hoseyn (troisième imam) avait accepté, avant de rompre le silence, le pacte établi entre son frère Hasan (deuxième *imam) et le calife omeyyade*, reconnaissant ainsi l'autorité de ce dernier *dans les affaires politiques* ; sa *révolte* au nom de la justice, répondant à l'appel des habitants de Kufa, fut tragiquement écrasée. Après lui, à part le très court intermède (lui-même fondé sur un malentendu, et sans suite) du huitième imam Ali-Rezâ à *la* cour du *jeune calife* abbâside Ma'mun, les imams se sont tenus à l'écart de la course au pouvoir, refusant la tentation des zeydites ou des ismaéliens pour établir politiquement leur autorité. Le sixième imam repoussa toute tentative, prématurée à son avis, qu'on lui offrait dans ce *sens*.

Cette passivité apparente tient surtout du réalisme politique, dans une communauté minoritaire et persécutée dont une des règles de conduite est, on l'a vu, la restriction mentale. La *doctrine chiite, qui surestime* le rôle de l'imam, ne s'est d'ailleurs véritablement formée qu'après la reconnaissance de l'Occultation du dernier Imam, annulant donc *de facto* toute tentative de reconnaître les prétentions d'un quelconque chef légitime de la communauté. Ceci explique les réserves de principe du chiisme sur les *affaires politiques*.

De nos jours, cette solution est présentée dans le sens, étranger à la tradition islamique dominante, d'une « séparation de la religion et de l'Etat » : les conditions adverses obligent les *croyants à se désintéresser* de la forme politique, pourvu qu'elle soit la moins injuste possible, et à ne s'intéresser qu'aux choses spirituelles (comme dans l'interprétation gnostique du chiisme par Henry Corbin). C'est ainsi qu'un philosophe chiite moderne a pu justifier ses sentiments monarchistes :

« *L'aspect strictement politique du chiisme duodécimain est lié directement à la personnalité de l'imam. Le gouvernement parfait est celui de l'imam et il sera réalisé avec la venue du Mahdi. Bien qu'invisible, celui-ci, en ce temps même, gouverne le monde, mais ne se manifeste pas ouvertement dans la société humaine. En son absence, toute forme de gouvernement est nécessairement imparfaite, car les imperfections humaines se reflètent dans les institutions politiques. Les chiites, surtout en Perse, depuis l'époque Safavide et même avant, ont considéré la monarchie comme la forme de gouvernement la moins imparfaite, étant données les conditions (...). La méfiance à l'égard de tout gouvernement séculier après la disparition du Mahdi, s'ajoutant aux premières expériences de la communauté chiite, confère au chiisme duodécimain une certaine indifférence à l'égard de la vie politique (...). Libérés pendant des siècles du fardeau et de la responsabilité de la vie politique, les chiites se consacrèrent d'autant plus totalement au développement des sciences religieuses, comme à celui des arts et des sciences en général* » (5).

Encore aujourd'hui, après la révolution, de nombreux partisans d'un grand *mojtahed* traditionnel, l'ayatollah Chariat Madari, rappellent aux *militants de la République islamique* qu'ils préfèrent ne pas confondre le politique et le religieux, et en tout cas ne pas voir à la direction des affaires publiques ceux dont ils ne reconnaissent la compétence que dans le domaine spirituel. La religion, disent-*ils*, est une force de contrôle, contre les abus du pouvoir, et une protection des intérêts légitimes de la communauté. Sans être totalement coupée de la politique, elle ne doit pas être confondue avec elle.

Rôle des théologiens et spontanéité dirigée

LA deuxième solution chiite au problème de la direction de la communauté en l'absence de l'imam consiste à refuser le vide politique et religieux entraîné par l'Occultation, et à s'en remettre au savant théologien *(l'âlem*, pl. *'olamâ* ; français : « ouléma ») ou au juriste religieux *(faqih)* le plus qualifié, c'est-à-dire juste *('âdel)*, et le plus instruit *(a'lam)*. En effet, la communauté chiite, *même lorsqu'elle est politiquement* inexistante, doit faire face à des problèmes quotidiens et, pour les résoudre, il faut savoir interpréter la loi religieuse *(sharî'at)*. Ainsi, à la place et au nom de l'imam, deux *fonctions étaient assurées : théologique* et politique.

La fonction théologique principale des ulémas chiites est celle de l'« effort d'interprétation », *ejtehâd*, d'où le titre de *mojtahed* donné aux plus avancés *d'entre eux : la justification* de ce pouvoir exégétique dans le chiisme ne date que du XIVe siècle, et n'a cessé de se renforcer depuis, au détriment d'une autre école qui, minimisant la marge licite d'interprétation laissée aux théologiens, s'en tient au Coran et aux saintes traditions *(hadith)*. Ainsi, la plupart des chiites *aujourd'hui prescrivent aux simples* fidèles l'imitation d'un « modèle en religion » *(marja' al-taqlid)* choisi comme le plus savant des mojtaheds vivants. On utilise à cette fin le « traité pratique » composé par le mojtahed pour guider ses imitateurs et donner les solutions juridiques aux problèmes de la vie quotidienne (6).

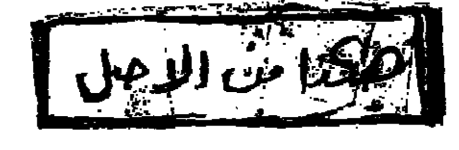
Dans le domaine politique, le pouvoir donné nominalement aux mojtahed est immense à partir du moment où le souverain reconnaît le chiisme comme *religion officielle et accepte* de donner à ses docteurs la prééminence au *moins théorique*. Ainsi, *cas extrême*, le roi safavide Tahmâsp I (1524-1576) appela le théologien Mohaqqeq Karaki Ameli (mort en 1534) « Sceau des mojtahed » et « lieutenant *(nâeb)* de l'Imam » : lui, mojtahed, était le réel souverain, le chah n'étant que son *assistant ; il ordonna qu'on mette* avec lui dans son linceul le diplôme de gouvernement *(ejâze)* qu'il avait reçu de ce mojtahed, afin que son règne soit reconnu licite au Jugement dernier. Plus tard, sous Shâh Abbâs I, Chardin rapporte les disputes théologiques sur le point de savoir si le pouvoir du douzième Imam devait revenir pendant *l'Occultation à un 'alide* (ce que prétendaient être les Safavides) ou à un mojtahed. Sous les Kadjars, le pouvoir des mojtaheds devint si grand qu'ils purent, au nom du douzième Imam, tenir tête au *souverain (comme Mirzâ Shirâzi* dans l'affaire des tabacs en 1891). Néanmoins, *le pouvoir royal restait*, lui aussi, délégué de celui de l'« Imam caché » et le chah *conservait le* titre islamique traditionnel de *Zellollâh* (« ombre de Dieu sur la terre »). Lorsque, en 1907, l'Iran fut doté d'une Constitution, le Parlement tira encore sa légitimité nominale de l'Imam du Temps (Supplément, art. 2), et la légalité de ses actes fut (théoriquement) contrôlée par un aréopage de cinq mojtaheds *chargés d'appliquer* la loi religieuse placée au-dessus de la souveraineté populaire.

Une troisième solution apportée par les chiites à l'absence de l'imam comme souverain absolu semble être en faveur depuis une dizaine d'années dans les milieux musulmans iraniens politiquement engagés. Tout en minimisant la *focalisation exclusive* de la doctrine traditionnelle sur les douze Imams, et notamment sur le douzième, des penseurs chiites modernes ont, en effet, mis l'accent sur le sens profond de l'imamat comme « leadership » spirituel et politique, et sur sa raison d'être (évoquée plus haut) : l'actualisation du principe de justice. *Pour eux*, la fonction de législateur et de guide de l'imam ne s'évanouit pas avec l'Occultation car, pour la communauté, la nécessité de se défendre contre l'erreur et la tyrannie est la même, avant comme après, et la

---

(5) S.H. Nasr, *Islam, perspectives et réalités*, traduction par H. Crès, Buchet-Chastel, Paris, 1975, pages 204 à 206.

(6) Le traité de l'ayatollah Borujerdi, *Touzih al-masâ'el* (« l'Explication des problèmes »), a été édité avec certaines modifications apportées par l'ayatollah Khomeiny, qui n'est donc pas l'auteur du texte, contrairement à ce qu'une traduction française récente, scandaleusement tripotée, a cherché à faire croire : *Principes politiques, philosophiques, sociaux et religieux de l'ayatollah Khomeiny*, traduction par J.-M. Xavière, Editions libres-Hallier, Paris, 1979.



...tats et déchirements

...U GOLFE :

Prodigalité et nervosité

des peuples au voisinage des puits de pétrole

RICHESSE ET FRAGILITÉ

famille koweïtienne locataire de l'appartement qu'elle occupe recevra désormais une aide de 60 dinars par mois (soit près de 1 100 francs). Enfin, tout Koweïtien qui épouse une Koweïtienne se voit offrir, en guise de cadeau de noces, la coquette somme de 4 000 dinars (soit près de 76 000 francs). Si les dirigeants du Golfe peuvent se permettre de faire montre d'une telle prodigalité, c'est en raison, évidemment, du petit nombre de leurs concitoyens. Mais, en poursuivant dans cette voie, ils transforment leur société en ce qu'un universitaire de gauche koweïtien appelle « *a corrupted welfare society* » (une société corrompue d'assistés).

En même temps qu'ils desserraient les cordons de leur bourse pour se prémunir contre un éventuel mécontentement social, les rois et émirs ont essayé de tenir compte de la renaissance de l'intégrisme musulman et de l'expression politique qu'il peut prendre, notamment au sein des importantes communautés chiites qui vivent sur cette rive du Golfe. Que la majorité de ces chiites soient des Iraniens naturalisés — l'empire britannique, qui craignait le nationalisme arabe, avait favorisé leur installation — n'est sans doute pas indifférent aux gouvernants arabes sunnites. De plus, beaucoup de citoyens iraniens, émigrés plus récents, vivent à Dubaï, à Bahreïn et au Koweït. Tout au long de l'année 1979, une attention spéciale était accordée aux prêches du vendredi dans les mosquées chiites (les *husseyniyyat*) particulièrement au moment des fêtes du Ramadan et de l'Achoura. A Bahreïn, où les chiites représentent près de 60 % de la population, l'agitation est restée sous contrôle. Des photographies de l'imam Khomeiny sont apparues à l'occasion de cérémonies religieuses ; quelques manifestations ont été dispersées ou étroitement encadrées ; les inscriptions favorables à la révolution islamique — dont nous avons pu voir quelques vestiges sur les murs de villages chiites — ont été hâtivement rendues illisibles par les autorités.

Le problème s'est posé de façon sensiblement différente au Koweït. Ici, les chiites, qui sont près du tiers de la population, sont artisans ou marchands, mais ils sont aussi largement représentés dans les grandes familles commerçantes du pays. L'émir, qui a confié la gestion de ses nombreuses affaires à l'une d'elles, les Bahbahani, appuyait son pouvoir sur une alliance où les notables chiites étaient compris. Le 29 août 1976, à la suite d'une crise multiple, le Parlement a été dissous. Cette mesure, qui a évidemment mécontenté tous ceux qui ne tenaient pas leur pouvoir du sang qui coulait dans leurs veines, a été prise alors que les dix députés chiites, sur les cinquante que comptait l'Assemblée, étaient tenus pour favorables au régime. Mais l'alliance n'a pas été rompue pour autant. Dans l'actuel gouvernement koweïtien, le ministre du pétrole est chiite et deux autres sont d'origine iranienne. Seulement, depuis le triomphe de la révolution islamique à Téhéran, la revendication chiite, toujours diffuse, s'est raffermie. Elle tourne surtout autour d'une exigence de représentation politique plus en harmonie avec l'importance de la communauté dans le pays, un plus grand respect des principes de l'islam et une lutte plus décidée contre la corruption. En septembre, c'est un grand commerçant chiite et koweïtien, M. El Mehri, qui, désigné comme responsable de l'agitation, est déchu de sa nationalité avant d'être expulsé vers l'Iran avec sa famille. La mesure, qui a provoqué un certain émoi (« *l'aurait-on traité de la sorte s'il avait été sunnite ?* » s'est indigné un opposant), est justifiée par M. Hussein, ministre d'Etat, par des « *irrégularités constatées dans la procédure de naturalisation de l'intéressé* ». L'histoire court que M. Mehri, à la tête d'une importante fortune, n'aurait emporté que 100 000 dinars dans son exil. C'est, aurait-il déclaré, tout ce dont il a besoin jusqu'à son retour triomphal au Koweït.

Deux mois plus tard, les forces de l'ordre sont appelées à disperser des manifestants, évalués à plus de deux mille par une source américaine, qui se dirigent vers l'ambassade des Etats-Unis. Dès qu'il vit apparaître les uniformes, le cortège s'immobilisa et commença à prier. Il fallut attendre la fin de la cérémonie improvisée pour intervenir. Dix-sept arrestations furent opérées. Le jugement est prévu pour une date prochaine.

Limites du raidissement islamique

« LES *gouvernants poussent à la confessionnalisation du pays,* nous a déclaré M. Ahmad El Khatib, ancien député nationaliste arabe et dirigeant de l'opposition. *A Juhair, ils ont fait démolir au tracteur un lieu de prière chiite. Ils inaugurent des mosquées sunnites par dizaines et entravent la construction de* husseyniyyat *chiites. Mais les opposants chiites éclairés soutiennent les revendications du Mouvement national pour le rétablissement des libertés démocratiques et de la Constitution.* » Cette distinction entre mouvement chiite éclairé ou rétrograde est devenue coutumière à l'opposition traditionnelle, aussi bien au Koweït qu'à Bahreïn. Elle lui permet de fonder sa stratégie d'alliance sur le terrain avec l'aile « progressiste » du mouvement religieux. La gauche iranienne a-t-elle fait autre chose ?

En même temps qu'ils luttaient contre toute émergence de mouvements islamiques organisés, les gouvernants arabes du Golfe ont opéré, dans la mesure du possible, un retour à une observance plus stricte des principes du Coran. Le 31 décembre 1979, des placards, parus à la première page de tous les quotidiens koweïtiens, ont solennellement averti que l'émirat ne tolérait en aucune façon la consommation d'alcool, fût-ce en cette occasion traditionnelle de la Saint-Sylvestre, et qu'il s'apprêtait à déléguer des policiers en civil à toutes les soirées organisées pour l'occasion afin de veiller à la stricte application de l'interdit. Voyant qu'on ne plaisantait pas, certains grands hôtels ont préféré annuler purement et simplement leur réveillon. A Bahreïn et dans l'Etat des Emirats, il est encore possible de se faire servir un whisky au bar des grands hôtels. Cependant, pour la première fois à Bahreïn, la vente d'alcool a été interdite pendant le mois de ramadan 1979. De plus, une réglementation récemment promulguée autorise les élèves des lycées à quitter leurs établissements pour la prière de midi, alors que davantage de temps est consacré, dans les écoles secondaires, à l'enseignement religieux. Enfin, dans les émirats, il est recommandé aux institutrices de se présenter devant leurs classes un fichu sur la tête.

On ne peut s'empêcher de trouver ces mesures un peu dérisoires. Il paraît difficile d'obtenir que la génération qui a connu le boom pétrolier, un développement aussi superficiel que spectaculaire et une relative occidentalisation (les speakerines koweïtiennes, par exemple, apparaissent tête nue à la télévision) revienne de son propre chef à une vie de stricte observance islamique. De surcroît, le mélange de populations et de mœurs est tel, dans ces pays, qu'il semble impossible d'imposer à tous le mode de vie préconisé par le Coran.

« *Le problème ne peut se résoudre ni par des subventions accordées à nos concitoyens ni par un raidissement islamique,* nous a dit un universitaire koweïtien d'opposition. *En moins de trente ans, nous sommes passés sans transition d'une société tribale et familiale à une autre, qui a toutes les apparences de l'Etat moderne. Le système antérieur avait une grande souplesse du fait de sa simplicité. Aujourd'hui, en l'espace d'une seule génération, le problème se pose, en particulier pour les gens instruits, du passage du statut de vassal du prince à celui de citoyen d'un Etat. Ce passage, je ne sais comment il peut être résolu. La question gagnera en acuité tout au long des années 80.* » De fait, les deux seuls pays du Golfe qui jouissaient de structures démocratiques, Bahreïn et le Koweït, ont suspendu leur Constitution, à un an de distance, en 1975 et 1976. Entre autres dispositions, cette mesure permet, à Bahreïn, de garder pendant trois ans en prison, sans inculpation, toute personne arrêtée.

Interrogés au sujet du rétablissement des libertés publiques, les dirigeants des deux Etats indiquent que le contact entre gouvernants et gouvernés n'est pas rompu puisque les traditions populaires veulent que tout citoyen puisse, une fois par semaine, pousser la porte du palais de son émir ou de son notable pour lui présenter ses doléances. M. Abdel Aziz Hussein, ministre d'Etat koweïtien nous a rappelé, pour sa part, qu'au moment de la dissolution du Parlement l'émir s'était engagé à rétablir la Constitution quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1980. En conséquence, des élections devraient être organisées dans le courant de l'année et les entraves pesant sur la presse koweïtienne — qui reste malgré tout la plus libre du Golfe — devraient être levées. Le chef de l'opposition nationaliste arabe, M. El Khatib, nous a dit qu'il n'accordait pas grand crédit à ces engagements. Les incertitudes apportées par l'année 1979 n'incitent guère, selon lui, à la détente intérieure.

Les dollars et les armes

SUR le plan de la vision générale de leur place dans le monde, l'année écoulée a aussi profondément bouleversé les vues des dirigeants du Golfe. Le côté spectaculaire de la prise d'otages à Téhéran a mis un peu dans l'ombre un développement de la plus haute importance, le gel des avoirs iraniens dans les banques américaines. Cette décision, dont on mesure mal en Europe la portée sur les pays pétroliers, est tenue pour l'un des précédents les plus dangereux introduits dans les mœurs internationales par la funeste année 1979.

« *A l'origine,* nous a déclaré un banquier spécialisé dans le Proche-Orient, qui souhaite garder l'anonymat, *la décision de geler les avoirs iraniens a été prise parce que la banque centrale de ce pays n'avait pas réglé, à la date fixée, les intérêts d'une dette de 500 millions de dollars qui lui avait été accordée par un groupe de dix banques au nom desquelles agissait la Chase Manhattan. Or il s'est révélé que ces intérêts avaient été effectivement versés, au jour dit, par le moyen d'un virement télex. La décision prise par M. Rockefeller, patron de la Chase et grand ami de M. Kissinger et du chah d'Iran, n'avait donc aucune justification économique. C'était un acte purement politique, avalisé par le gouvernement américain. C'est, je crois, une mesure sans précédent depuis la dernière guerre mondiale. Si elles devaient se retourner contre la Chase Manhattan, les neuf banques associées au prêt se seraient embarquées dans un procès qui n'aurait pas trouvé d'issue avant vingt ans. Nous avons donc tacitement accepté et attendu que la crise se résolve. Les pays du Golfe, quant à eux, ont été proprement sidérés. En novembre, le secrétaire américain au Trésor, M. Miller, a entrepris une tournée dans la région, avec le but déclaré de rassurer les gouvernements pétroliers quant à la sécurité de leurs avoirs dans les banques américaines. En fait, il venait aussi les avertir, leur faire comprendre qu'il n'était pas de leur intérêt de prendre des initiatives inconsidérées ou de songer à transférer ailleurs tout ou partie de leurs fortunes... Le gel des avoirs iraniens a sans aucun doute brisé la confiance et ça, c'est très difficile à réparer.* »

Même s'ils le voulaient, les Etats pétroliers ne pourraient pas placer leurs pétrodollars dans les banques non américaines, bien incapables d'absorber des montants aussi considérables. Mais, de plus en plus, les hommes d'affaires du Golfe passent par l'intermédiaire de banques européennes pour traiter avec les banques américaines ; de plus en plus, ils se ruent sur l'or et l'immobilier pour mettre à l'abri leurs capitaux. Ils se tournent aussi vers le Japon, l'Amérique latine, Singapour et même l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour tenter de répartir leurs œufs dans différents paniers. Cependant, pour longtemps, les Etats-Unis restent les grands maîtres du jeu et c'est bien pour cette raison qu'ils agissent de façon à imposer leur loi à tous.

Cette même attitude américaine se retrouve dans le domaine extra-économique. En dépit des critiques et des adjurations des pays du Golfe, les Etats-Unis ont multiplié les déclarations et les initiatives « *tendant à faire croire que la région est instable et va subir une guerre d'invasion* (6) ». La constitution d'une force d'intervention de cent dix mille hommes confiée au général de « marines » Paul Kelly et la recherche de nouvelles bases militaires à Oman, en Somalie, au Kenya ou en Egypte participent de cette nouvelle stratégie dissuasive que les milieux de la gauche universitaire koweïtienne appellent « *force without war* » (la force sans la guerre). Pour ces milieux, la théorie des années 70 qui voulait que la puissance de la métropole impérialiste s'appuie sur des puissances-relais dans la périphérie (comme l'Iran du chah au Proche-Orient, ou le Brésil en Amérique latine) n'aurait plus cours. La nouvelle doctrine impliquerait un déploiement direct de forces accompagnant le jeu « naturel » de la puissance économique — financière, alimentaire et technologique — de l'empire américain.

La tenaille

DEPUIS l'intervention soviétique en Afghanistan, les dirigeants du Golfe ont tendance, cependant, à mettre une sourdine à leurs critiques. En réalité, depuis le début de 1979, leurs inquiétudes concernant la révolution iranienne, la déstabilisation intérieure ou les réactions inconsidérées des Etats-Unis recouvrent une crainte plus fondamentale, celle d'une Union soviétique qui reste l'ennemi avec lequel il n'est pas possible de composer. Que l'Ethiopie, guère éloignée, soit tombée dans la sphère d'influence de Moscou était déjà préoccupant. On s'était sans doute habitué à l'idée d'une présence soviétique au Yémen du Sud. Mais l'accord d'amitié signé, le 25 octobre 1979, entre Aden et Moscou a soudain rendu le danger beaucoup plus précis. Pour contrebalancer cette influence, l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis ont entrepris d'aider le Yémen du Nord à s'armer « *suffisamment pour se défendre, mais pas assez pour constituer une menace contre le royaume saoudien* (7) ». Et voilà qu'il se révèle que ce même Yémen du Nord, sans doute fatigué des tergiversations saoudo-américaines, s'est lui aussi adressé à Moscou. Selon le journal *Al Hawadess* (8), six cents personnes seraient attachées à la mission militaire soviétique à Sanaa, et le pays aurait déjà reçu quinze Mig-21, plus de cinquante blindés T-62, des missiles Frog et Sam, des batteries antichars et de l'artillerie. Avec les avions soviétiques qui, maintenant installés en Afghanistan, ne sont plus qu'à vingt minutes de vol, et les têtes de pont yéménites et éthiopiennes, la tenaille se referme sur les pays de l'or noir. C'est donc un Golfe saisi d'une espèce de panique impuissante — et se plaignant amèrement de l'incapacité de l'Europe à jouer un rôle plus actif — que M. Giscard d'Estaing va visiter à partir du 5 mars 1980.

« *C'est autour du golfe Persique que se préparent les orages politiques de l'avenir et que se livre le vrai combat pour la domination politique.* » C'est par ces mots que se terminait un éditorial du *Times of India* publié... en 1899.

SÉLIM TURQUIÉ.

(1) Pour le détail de l'agitation chiite à Bahreïn provoquée par la République islamique, de même que sur les soubresauts chiites dans l'est de l'Arabie Saoudite et la situation omanaise, voir « L'inquiétude de l'Arabie et des Emirats » dans *le Monde diplomatique* de janvier 1980.

(2) Dépêche de l'Agence France-Presse du 28 septembre 1979.

(3) Déclaration du vice-premier ministre et ministre de l'information koweïtien, citée par une dépêche de l'A.F.P. le 28 octobre 1979.

(4) Ces revendications ont été avancées, entre autres, dans une interview accordée par le ministre irakien de l'information à la revue *Al Mostaqbal* et publiée le 27 décembre 1979.

(5) Voir à ce sujet *le Monde diplomatique*, op. cit.

(6) Cette phrase indignée est parue dans le quotidien de Qatar *Al Arab*, le 29 octobre 1979.

(7) Déclaration d'un sénateur américain citée par l'*International Herald Tribune*, le 20 décembre 1979.

(8) Dans son numéro du 28 décembre 1979.

ERRATA. — Trois erreurs d'impression sont à signaler dans l'article de Sélim Turquié paru le mois dernier sous le titre : « L'inquiétude de l'Arabie Saoudite et des Emirats ». 1) Manama, au lieu de Mamana (page 5, 1re col., 1re ligne) ; 2) Les conférences de Taef, et non Taes (3e col., 10e ligne) ; 3) Cheikh Zayed, et non Kayed (5e col., 10e ligne).

---

modification du gouvernement de l'Imam n'atteint pas les fonctions de gouvernorat et de justice (*velâyat, gezâvat*). Deux tendances peuvent être ici distinguées.

La tendance classique, telle que l'exprime dans une rigueur nouvelle l'ayatollah Khomeiny au cours de conférences, à Najaf, sur le « gouvernement islamique » (*velâyat-e fagih*, litt. « gouvernorat du juriste-théologien ») (7), a pour principe que « *le gouvernement de l'Islam est le gouvernement de la Loi* (Qânum). *Dans cette méthode de gouvernement, la souveraineté revient exclusivement à Dieu, et la Loi constitue l'ordre et le décret de Dieu* » (trad., p. 44). La communauté des croyants a toujours eu besoin de juristes-théologiens, même au temps de la présence de l'imam (trad., p. 72 sq.), car ils sont les seuls à connaître la Loi, à pouvoir l'interpréter et l'appliquer. Mais, pendant l'Occultation de l'imam, il faut agir en conformité avec la réponse donnée, selon la tradition, par le douzième Imam au second de ses messagers : « *En ce qui concerne les événements* (problèmes) *qui peuvent surgir, qu'on se réfère à ceux qui transmettent nos traditions* (hadith), *car ils sont ma « preuve »* (hojja) *auprès de vous, comme je suis la preuve de Dieu* » (8). Une autre tradition rapporte ce dit du sixième Imam : « *Les savants* (oulémas) *sont les héritiers des Prophètes, car ceux-ci ne possédaient rien, et leur héritage est composé des traditions qui sont rassemblées et transmises après eux* » (trad., p. 87). Poussant rigoureusement le commentaire de ces traditions (dont les oulémas se sont toujours servis pour justifier leurs prétentions), l'ayatollah Khomeiny revendique le pouvoir pour la classe des théologiens, car personne d'autre n'est qualifié pour cette tâche, et aucun système politique (ni monarchie constitutionnelle, ni république, trad. p. 44), ne saurait égaler la perfection des principes de l'islam lorsqu'ils sont appliqués par ceux qui les connaissent bien.

L'autre tendance est celle qui refuse, au moins comme but, que le pouvoir de diriger la communauté soit réservé à une classe de savants théologiens, parce que l'islam, disent-ils, est opposé aux classes et aux divisions, et ne connaît pas de « clergé ». L'idéal est dans la non-coercition (la « *spontanéité dirigée* », selon l'expression d'Abol-Hasan Bani Sadr), ou bien que la communauté elle-même devienne son propre « imam », c'est-à-dire se guide dans le chemin de Dieu (Shari'ati) ; l'ayatollah Taleghani parle, quant à lui, des conseils (*shurâ*) islamiques, où les mojtaheds doivent s'asseoir au même rang que les autres.

Comme on le voit, dans les trois types de solution esquissés par le chiisme pour suppléer à la vacance du pouvoir pendant l'Occultation, une sorte de légitimité empruntée est conférée aux efforts des hommes pour se gouverner dans la justice.

La société sans classes de l'islam

L'EXAMEN des complexités de la théorie du pouvoir permet de rectifier quelques idées toutes faites sur les aspects doctrinaux de la révolution iranienne. On doit rappeler également le pragmatisme de nombreux oulémas iraniens sous la monarchie : satisfaits, malgré certaines réserves, d'un régime qui les gratifiait à l'occasion, individuellement, d'avantages substantiels, ils y voyaient un rempart solide contre le communisme. C'est ainsi que, en 1953, l'ayatollah Kâshâni, effrayé des manœuvres du parti Toudeh, se rallia à la cause du chah et permit le renversement de Mossadegh par la C.I.A. Et si, au moment de la « Révolution blanche » du chah et de la révolte de l'ayatollah Khomeiny, en 1963, une grande partie des oulémas bascula dans l'opposition silencieuse, on trouve encore, dans les dernières années de l'empire iranien, des dignitaires religieux pour faire des courbettes au roi des rois. Plus nombreux, surtout, furent ceux qui se tenaient prudemment à l'écart de tout engagement politique. Ce pragmatisme est finalement comparable au positivisme politique des oulémas sunnites, soumis à l'autorité politique, qui leur donne une certaine part de pouvoir moral sans leur conférer aucun droit privilégié.

Ainsi on peut dire que le chiisme n'est pas plus — mais pas moins — politique que le sunnisme. Certes, il ouvre les portes de la contestation et suspend au-dessus de tout pouvoir humain l'épée de Damoclès d'une révolte au nom du « souverain » absent, mais il peut justifier aussi, au nom même de cette absence, le retrait de principe de toute adhésion à un système politique. Les oulémas chiites ont sans doute plus d'indépendance et d'initiative dans leurs jugements que leurs homologues sunnites : ils peuvent même devenir les rivaux du pouvoir, et revendiquer pour eux l'autorité déléguée de l'imam, dans le cas où, comme en Iran, la majorité du pays serait chiite.

La réaction des oulémas iraniens est compréhensible, après que leurs revendications traditionnelles et symboliques de pouvoir eurent été constamment bafouées par la dynastie Pahlavi, mais n'est pas exportable purement et simplement dans d'autres pays : en Irak et au Liban notamment, les populations chiites sont sensibles aux vagues de renouveau du monde islamique en général, et n'y répondent en tant que chiites, selon leur importance relative dans ces pays, que dans la mesure où leur destin est lié à celui de la communauté mère, dont la capitale est Qom ; cela, alors que la révolution islamique iranienne, encore instable, essaie de se donner le prestige d'une avant-garde panislamique, tournée autant vers les sunnites que vers les chiites.

La théorie khomeinyste de *velâyat-e fagih* n'est pas, dans le chiisme, une absolue nouveauté : elle s'appuie sur des traditions anciennes, et, à date plus récente, reprend le « programme » politique de 1950 des *Fédâ'iyân-e Eslâm* (combattants de l'islam), groupe de musulmans extrémistes semblables aux Frères musulmans d'Egypte. Outre le terrorisme, les *Fédâ'iyân-e Eslâm*, dont le chef aujourd'hui est le fameux « *ayatollah des pelotons d'exécution* », Khalkhali, ont une idéologie intégriste dure, mêlée de populisme. C'est cet « intégrisme musulman », selon la très juste expression de Nikki Keddie, qui caractérise le mieux la pensée politique de Khomeiny : la critique inconditionnelle des régimes monarchiste ou démocratique et, au-delà, le refus de toute idéologie fondée sur les droits de l'homme, c'est-à-dire sur le remplacement de la volonté divine de justice par une illusoire revendication de liberté.

« Liberté » est, en effet, pour Khomeiny le synonyme de dépravation ; c'est la liberté qu'on avait sous l'ancien régime de se débaucher, de boire de l'alcool, etc. Cette liberté est nuisible, et le peuple lui préfère la liberté de son indépendance et de l'Islam. Ainsi, quand il parle des femmes, l'ayatollah Khomeiny, sans pour autant imposer de force le voile aux récalcitrantes, refuse d'entendre les revendications libertaires ou féministes, qui n'ont pas de sens pour lui. La récente Constitution iranienne illustre sa politique féminine : l'article 21 garantit les droits des femmes, et on ne discute pas leur égalité avec les hommes, qui n'est envisagée que dans le cadre d'une politique de la famille. (On notera qu'il s'agit là de positions plus avancées que les positions, traditionnelles, de l'ayatollah Chariat Madâri par exemple, qui refusent toute égalité entre les deux sexes, et notamment pour le droit au divorce.)

L'originalité de la pensée politique du « guide de la révolution » iranienne est d'avoir systématisé le « gouvernement islamique » au point d'en faire la théorie d'un régime nouveau, qu'on peut désormais confronter non seulement aux démocraties capitalistes de l'Occident mais aussi et surtout au communisme. A ce dernier, Khomeiny emprunte, semble-t-il, le langage de la lutte des classes, quand il oppose les *mosta'zafin*, les humbles ou « prolétaires », aux *mostakbarin*, les orgueilleux. Il y manque, certes, la rigueur démonstrative des arguments économiques marxistes, mais on trouve dans l'œuvre de l'ayatollah Taleghani (mort en septembre 1979) et surtout dans celle d'Abol-Hasan Bani Sadr, des analyses plus complètes des faits sociaux et économiques. Chez ces auteurs, l'inspiration de base est l'islam, dans lequel ils cherchent la réponse définitive aux idéologies matérialistes et la libération totale de l'homme : la justice sociale et économique est pour eux une valeur permettant de construire la société de l'unicité (*towhidi*). On est tenté de traduire : « société sans classe »...

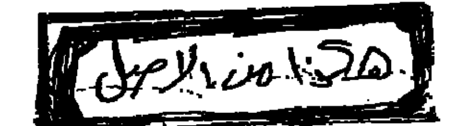
On peut voir dans cette pensée une antidote au communisme, le refus du nivellement social par la force ; c'est une idéologie qui profite de l'adhésion des masses à la foi de l'islam pour tenter de supprimer les contradictions du développement à l'occidentale.

L'exemple n'est-il pas tentant pour d'autres pays islamiques ?

YANN RICHARD.

(7) Le texte persan, publié d'après des notes d'élèves, date de 1971, cf. : ayatollah S.R. Khomeiny, *Pour un gouvernement islamique*, traduction par MM. Kotobi et B. Simon, avec le concours d'O. Banisadre, éd. Fayolle, Paris, 1979. Nous modifions légèrement la traduction.

(8) Cité par Khomeiny, *ibid*, page 72. Cf. : A. Hairi, *Shi'ism and Constitutionalism in Iran*, Leiden, 1977, page 59.



L'ENGRENAGE

(Suite de la première page.)

Sans sombrer dans l'alarmisme, la réponse à ces deux questions est nécessairement négative. En effet, à un an d'intervalle, un régime pro-américain a été déstabilisé à Téhéran, et un régime prosoviétique menaçait de l'être à Kaboul. Les réactions des deux superpuissances contrastent avec éclat : désarroi et paralysie de Washington, incapable de sauver le chah — dont M. Kissinger rappelle dans ses Mémoires que **« huit présidents des deux partis ont affirmé, à juste titre, qu'il était l'ami de notre pays et un pilier stable dans cette partie du monde agitée et importante »** (3), — brutale intervention des Soviétiques pour sauver, non pas certes un homme, qu'ils assassinent, mais un régime, qu'ils appuient de leurs blindés et de leurs avions.

Pourtant, entre-temps, les Etats-Unis avaient renforcé leur présence navale dans l'océan Indien et aux abords du Golfe, tandis qu'ils mettaient au point une « force spéciale d'intervention » de quelque cent dix mille hommes. Rien de tout cela n'a impressionné Moscou. Et pas davantage, après coup, le « gel » du traité SALT 2 — qui, de toute façon, avait peu de chances d'être ratifié (4), — le refus de livrer 17 millions de tonnes de céréales et divers matériels technologiques avancés, ou la restriction des droits de pêche, qui privera l'U.R.S.S. de 360 000 tonnes de poisson.

Pourquoi ? Essentiellement parce que les grandes puissances ont perdu la maîtrise du jeu multipolaire, parce qu'elles ne contrôlent plus des événements dont l'irrésistible enchaînement n'a pas fini de les surprendre. Narquois, M. James Reston observait récemment dans le « New York Times » que M. Zbigniew Brzezinski avait cru résoudre la crise, l'an dernier, en l'analysant conceptuellement et en parlant de l'« arc de crise » qui s'étendrait, selon lui, du Pakistan à la Turquie. Non seulement les actes concrets n'ont pas été à la mesure de cet exercice purement intellectuel, mais le conseiller du président Carter s'est trompé dans la définition de cet « arc de crise » qui, beaucoup plus vaste, s'étend d'Istanbul à Hanoï.

Cet étonnant « dérapage » stratégique, dont les répercussions en chaîne provoqueront bien d'autres drames, était devenu perceptible avec les premiers craquements de l'alliance conflictuelle entre Moscou, Pékin et Hanoï contre les Etats-Unis. Finie la guerre, une implacable logique de rivalités nationales et idéologiques attirait le Vietnam vers l'Union soviétique, poussait la Chine vers les Khmers rouges (5). M. Kissinger avait conduit avec prudence les relations triangulaires entre les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Chine. Après lui, M. Brzezinski crut voir quelque avantage dans un renforcement des liens avec la Chine (6) et, lors de sa visite à Pékin, en mai 1978, promit de maintenir en Asie une forte présence militaire afin de contrebalancer la puissance soviétique. Il ne contrebalançait rien, il déséquilibrait un fragile édifice. On pouvait alors écrire :

« Les Grands croient toujours rester maîtres du jeu dont les ravages ne les atteindraient pas. N'ont-ils pas déjà perdu le contrôle de la situation ? » (7). Et, quelques mois plus tard : **« Tous les éléments sont réunis pour inciter l'U.R.S.S., les Etats-Unis et la Chine à infléchir les grands axes du jeu triangulaire. Comme par le passé, ils feront tout pour éviter la confrontation directe, mais l'épreuve de force n'en sera que plus dure dans les continents sous-développés, véritable « ventre mou » de l'Occident grand consommateur de matières premières. »** (8).

Huit mois après les écarts de langage de M. Brzezinski, lors de sa visite à Pékin, M. Deng Xiaoping se rendait aux Etats-Unis, où il tenait de véhéments propos contre l'Union soviétique. Les autorités américaines réagissaient mollement, à tel point que le dirigeant chinois put se convaincre que Washington ne s'indignerait pas trop si Pékin entreprenait de **« donner une leçon »** aux Vietnamiens. Et, lorsque les troupes chinoises eurent franchi la frontière du Vietnam, il devint clair que **« les Grands ont déjà perdu la maîtrise de la situation »** ; en effet, **« les trop nombreuses maladresses commises au cours des derniers mois interdisent de penser que le jeu multipolaire est conduit avec le réalisme et le sang-froid nécessaires »** (9).

Dans un climat dégradé

LES armes avaient parlé à l'extrémité orientale de l'« arc de crise », et Moscou était resté d'une grande prudence devant l'attaque dont son allié vietnamien était victime après avoir lui-même attaqué son voisin cambodgien. A l'autre extrémité, l'instabilité s'aggravait en Turquie, le dialogue israélo-égyptien ne donnait pas tous les résultats espérés, l'Iran, enfin, basculait. En Afghanistan, les contradictions entre les groupes parcham et khalk (10), au sein d'un parti communiste aux morceaux mal recollés, aboutissaient à l'éviction du président Taraki par Amin, que les Soviétiques devaient assassiner en entrant à Kaboul le 27 décembre. Nul ne songe à nier que, à partir du Pakistan, les services américains aient jeté de l'huile sur le feu. Mais rien n'autorise M. Brejnev à affirmer, comme il le fait dans son interview à la « Pravda », que **« des milliers et des dizaines de milliers de séditieux armés et entraînés à l'étranger, des formations entières équipées d'armes aient été transférés sur le territoire de l'Afghanistan »**. Grossière exagération, pourtant incapable de justifier l'envoi de cinquante mille soldats soviétiques.

Il reste que le pays risquait fort d'échapper à l'influence de Moscou et que les liens de plus en plus étroits entre Washington et Pékin menaçaient de transformer l'Afghanistan en bastion antisoviétique. **« Nous savions,** dit M. Warren Christopher, **que les Soviétiques procédaient à une concentration de troupes de l'autre côté de la frontière. Et, pendant un certain temps, nous avons lancé des mises en garde, émis des avis officieux, et engagé des discussions sur les perspectives qu'impliquait un tel état de choses. »** En vain. Car le climat des relations américano-soviétiques était déjà gravement détérioré.

Il s'était détérioré à l'Est, avec le rapprochement sino-américain (confirmé et accentué par la récente visite à Pékin de M. Brown, chef du Pentagone), avec l'invasion du Cambodge par le Vietnam prosoviétique, avec l'invasion du Vietnam par la Chine. Il s'était détérioré à l'Ouest, avec l'inquiétude que suscite le renforcement du potentiel nucléaire soviétique ; mais, s'il fallait équilibrer cette menace (cent vingt fusées SS-20, environ quatre-vingts bombardiers Backfire), était-il judicieux, à la mi-décembre, de fixer à cinq cent soixante-douze le nombre d'euro-missiles (Pershing-2 et Cruise) qui seraient déployés en Europe de l'Ouest ? Dans un tel contexte, les **« mises en garde »** et **« avis officieux »** adressés par Washington à Moscou à propos de l'Afghanistan n'avaient guère de chances de peser lourd dans la balance.

En son temps, M. Kissinger expliquait complaisamment comment un **« signal »** adressé à Moscou à propos d'un foyer de tension (Proche-Orient, Indochine, Chili, etc.) avait pour son destinataire une signification globale : une manifestation de fermeté en un secteur quelconque du globe signifiait que la même fermeté prévaudrait en tout autre point de friction. Or, voici que, depuis quelques mois, de la mer de Chine à l'Europe occidentale, les **« signaux »** ont fusé dans toutes les directions. L'engrenage était en place ; il s'est mis en mouvement ; il ne s'arrêtera pas de sitôt.

Le déploiement des Pershing-2 et des Cruise en Europe n'a pas une fonction exclusivement militaire : il tend aussi à contraindre l'U.R.S.S. à un nouvel effort d'armement difficilement supportable par son économie en crise. Comme Cuba, le Vietnam coûte cher au budget soviétique, et ce fardeau va être alourdi par les opérations en Afghanistan et par l'embargo américain sur les céréales et la technologie. La Chine, de son côté, peut accentuer sa pression sur la frontière vietnamienne, accroître l'aide qu'elle apporte aux maquis du Cambodge et du Laos — Washington y verrait un élément supplémentaire de riposte à l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques. Tout peut bouger entre l'Indochine et la Turquie, notamment au Pakistan (où le régime militaire se heurte à de sérieuses difficultés internes) — et l'Inde pourrait être tentée de profiter de la situation, — mais aussi au Népal, où la monarchie est contestée.

De tels « dérapages » sont d'autant moins contrôlables qu'ils mettent en jeu des pays où les groupements ethniques (kurdes, baloutches, pachtounes, etc.) sont à cheval sur une ou plusieurs frontières (11). Les opérations militaires en Afghanistan ne peuvent que susciter des mouvements de populations, des flux de réfugiés qui aggraveront la fragilité des régimes en place. Quelque chose a commencé à bouger, et bien présomptueuse serait la grande puissance qui prétendrait enrayer le mécanisme.

Il est vrai que ces populations ne pèsent pas lourd aux yeux des stratèges. Dans le second tome de ses Mémoires, M. Kissinger, après la chute du chah, lui consacre huit pages d'éloges rétrospectifs (pages 1314 à 1321) et déplore son élimination — mais il y a dans ces pages un grand absent : le peuple iranien, qui a pourtant renversé un souverain dont l'ex-secrétaire d'Etat écrit abusivement qu'**« il fut en fin de compte victime de ses succès »**. L'ancien professeur de Harvard ne cherche pas plus loin ; il est tellement persuadé de la profondeur de son analyse que, deux pages plus loin, il ne craint pas de se répéter : **« Le chah se trouve donc victime de ses succès. »** Pas de son peuple opprimé. Les autres peuples de la région ne comptent pas davantage. Ils seront broyés par l'engrenage diabolique qui s'est mis en mouvement.

On parle pourtant de « droit international ». Ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, M. McHenry ne s'en est pas privé dans son discours du 12 janvier devant l'Assemblée générale : **« L'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques bafoue le droit international. »** Reflet dans le miroir, M. Brejnev, dans son interview à la « Pravda », accuse les Etats-Unis de mettre **« pratiquement en cause le système cohérent régissant les relations entre Etats en droit international »**. Certes, les mots n'ont pas le même sens à Washington et à Moscou, mais ce droit international est si peu **« cohérent »** et si souvent **« bafoué »**, il comporte des lacunes tellement inacceptables, qu'en son nom tant de crimes ont été et vont encore être commis (12).

Dans la crise qui s'ouvre, le droit a d'autant moins de part que la situation actuelle ne ressemble nullement à celle qui prévalait au moment de la crise de Cuba, de la guerre de six jours, de la guerre du Vietnam, de la guerre d'octobre. Deux différences majeures : dans le passé, les superpuissances maîtrisaient leurs propres relations, ce qui permettait par exemple à M. Brejnev de recevoir M. Nixon à Moscou en 1972, alors que leurs armes s'affrontaient au Vietnam ; ni Moscou ni Washington n'étaient alors aux prises avec les difficultés économiques qui les obsèdent aujourd'hui. La machine à produire et le système monétaire sont devenus fous, et la machine diplomatique ne tourne plus rond. Cette dangereuse accumulation de désordres est porteuse de désastres.

Mais si la machine économique et monétaire s'est détraquée, ce n'est pas par hasard : les raisons pour lesquelles on voulut augmenter les tarifs pétroliers sont largement connues, et la flambée du prix de l'or n'a pas plus de mystères ; derrière tout cela, il y a la froide loi du profit, une course éperdue qui, depuis des années, en dépit de toutes les rationalisations *a posteriori*, prend de plus en plus nettement l'aspect d'une stupide fuite en avant. Ces obsessions économiques ont désaxé les relations triangulaires avec les deux grands pays communistes et aggravé le déséquilibre Nord-Sud.

Satisfaction : le regain de tension fait renaître aux Etats-Unis le **bipartisanship** que la « détente » avait mis à mal et sans lequel Washington ne saurait conduire une diplomatie et une stratégie efficaces. Dès lors une question se pose : à l'intérieur des Etats-Unis (et des autres pays) comme entre Occidentaux, que séparent les rivalités commerciales, la cohésion n'est-elle concevable que contre l'Union soviétique, ou bien peut-elle se manifester dans un esprit positif, pour résoudre notamment les problèmes de ces vastes régions périphériques où se déroulent les vrais affrontements Est-Ouest ?

La réponse qui, dans les faits, sera donnée à cette question est évidemment décisive : dans le premier cas, la riposte ne peut conduire qu'à l'exacerbation de la crise internationale ; dans le second cas, l'effort entrepris de manière constructive pour surmonter les graves difficultés actuelles peut au contraire permettre d'utiliser la crise pour déboucher sur un complexe de relations Est-Ouest et Nord-Sud plus satisfaisant. Le drame n'a de sens que lorsqu'on le veut et le rend porteur d'espoir.

CLAUDE JULIEN.

(3) M. Henry Kissinger, *A la Maison Blanche*, Fayard, Paris, 1979, tome II, page 1314.

(4) Cf. Sylvia Crane, « Vigoureuses polémiques aux Etats-Unis entre partisans et adversaires du traité SALT 2 », *le Monde diplomatique*, juillet 1979.

(5) Cf. l'ensemble d'articles « Craquements en Asie », *le Monde diplomatique*, février 1979, pages 3 à 9.

(6) Cf. Banning Garrett, « Subtilités et limites d'un projet de coopération militaire » (entre la Chine et les Etats-Unis), *le Monde diplomatique*, janvier 1977.

(7) Cf. « Jouer avec le feu », *le Monde diplomatique*, juin 1978.

(8) Cf. « Nouveaux risques dans un monde en crise », *le Monde diplomatique*, février 1979.

(9) Cf. « Dérapages », *le Monde diplomatique*, mars 1979.

(10) Cf. les articles de Jean-Alain Rouinsard, Claude Soulard et J.-C. Victor, *le Monde diplomatique*, janvier 1979 ; voir aussi les articles de J.-C. Blanc dans *le Monde diplomatique* de septembre 1973 et juin 1978.

(11) Voir l'article d'Alexandre Dastarac et M. Levent sur l'Afghanistan, pages 6 et 7, et celui d'Ahmad Faroughy sur l'Iran, pages 8 et 9. A propos des minorités ethniques au Pakistan, cf. Jean-Pierre Viennot *in le Monde diplomatique* de septembre 1973 et juin 1978.

(12) Voir page 13 l'article du professeur José Echeverria sur le droit international : « Pillage du tiers-monde et crimes d'Etat ».

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MERY
Directeur de la publication : JACQUES FAUVET
Rédacteur en chef : CLAUDE JULIEN
Rédactrice en chef adjointe : MICHELINE PAUNET

Prix de l'abonnement annuel (en francs)

VOIE NORMALE

France, DOM, TOM, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Mauritanie, République malgache, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Haute-Volta, Cameroun, Togo, Guinée, Tunisie, Poste militaire, Poste navale, Andorre, Monaco	75
Autres pays	95

PAR AVION (Abonnement et taxes)

Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie	107
DOM, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, Territoire français des Afars et des Issas	116
TOM (sauf T.F.A.I.), République malgache, Etat comorien	136
Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie	121
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge	160
Canada, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie	141

(Chèque postal : Paris n° 4207-23)

Rédaction et administration : 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. Rédaction : 246-72-23
Tél. Abonnements : 820-63-03
Télex : Le Monde 650-572 Paris
Adr. télégraphique : Journonde Paris



POUR UN RENOUVELLEMENT DU DROIT INTERNATIONAL

Pillage du tiers-monde et crimes d'État

Pour n'avoir évolué que très modestement alors que des problèmes nouveaux surgissent sans cesse des nombreuses mutations qui se produisent dans l'ordre économique et politique, le droit international est de moins en moins adapté aux réalités contemporaines. Ainsi, les efforts tendant à mettre au point un « code de bonne conduite » reconnaissent-ils explicitement les graves lacunes du droit international en ce qui concerne l'activité des firmes multinationales. Dans le même ordre d'idées, l'enrichissement sans cause, sanctionné par le droit interne dans tous les pays civilisés, échappe à toute norme internationalement reconnue, ce qui n'est pas sans effet désastreux sur les relations économiques entre pays riches et pays pauvres. Pour prendre un autre exemple, la communauté internationale reste impuissante devant le terrorisme pratiqué à grande échelle par les Etats policiers, alors que les Etats qui la composent ne manquent pas de réprimer sévèrement les actes terroristes commis par certains individus ou groupes.

Le droit international ne pourrait que sombrer dans un grand discrédit si de tels déphasages devaient s'aggraver en se perpétuant. Il est vrai qu'une mise à jour soulève de nombreuses difficultés, mais, à les esquiver, on aboutirait immanquablement à accentuer la tendance à recourir à la force pour régler les différends entre Etats. Or ces difficultés peuvent être surmontées à partir des normes acceptées par les nations « civilisées ».

C'est une telle recherche que préconise ici, en s'appuyant sur des bases précises, le professeur José Echeverria. Il fonde une bonne partie de son argumentation sur l'insoutenable contradiction entre droit interne et droit international, contradiction déjà évoquée dans ces colonnes à propos des droits de l'homme (voir « Les limites du double langage », le Monde diplomatique, mai 1978). Il aborde aussi les problèmes posés par le passage de la dictature à la démocratie, auxquels Armando Uribe a consacré un important article (voir le Monde diplomatique, octobre 1979), et les responsabilités de la communauté internationale à l'égard des dictatures (voir l'article du professeur Richard Falk, « Un tribunal de l'ONU pour juger les tyrans déchus ? » le Monde diplomatique, janvier 1980).

Poussant plus loin la réflexion, le professeur José Echeverria présente un ensemble de propositions dont l'acceptation ferait, au bout du compte, toute la différence entre équité et force brute, entre civilisation et barbarie, entre paix acceptable et guerre inévitable.

Par JOSE ECHEVERRIA *

L'ARTICLE 38 du statut de la Cour internationale de justice, qui fonctionne dans le cadre des Nations unies, en conformité avec l'article 92 de la charte, mentionne comme sources du droit international : *a)* les conventions internationales, soit générales, soit spéciales ; *b)* la coutume internationale ; *c)* les principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées ; *d)* les décisions judiciaires et la doctrine des auteurs les plus qualifiés des différentes nations.

Si nous laissons de côté ce qui est exprimé au paragraphe *d)* de cet article et qui n'y est considéré que comme un moyen auxiliaire de détermination des règles de droit, il reste trois sources principales : traités, coutumes et principes généraux du droit. La question se pose de savoir si l'ordre de cette énumération implique un ordre de priorités, les principes généraux devant céder le pas aux coutumes et celles-ci aux traités. L'opinion des auteurs est contraire à une telle interprétation (1), et leur avis est d'autant mieux fondé que le respect dû aux conventions internationales ressort d'un principe général, celui qui est exprimé par la maxime *pacta sunt servanda*. Il est donc possible d'invoquer un de ces principes contre une coutume ainsi que pour déterminer la validité d'un traité.

Il est toutefois surprenant de voir à quel point les principes généraux du droit sont négligés dans la pratique du droit international au seul bénéfice des coutumes et des traités. Il est vrai que le texte de l'article 38 mentionné introduit une limitation : les principes généraux du droit dont il est question à la lettre *c)* sont ceux qui sont *« reconnus par les nations civilisées »*. Les puissances coloniales s'étant attribué une fonction *« civilisatrice »* par rapport aux pays qu'elles envahissaient ou qu'elles soumettaient à leur influence, il est probable que bon nombre de gouvernements du tiers-monde n'aient vu dans cette disposition qu'une tentative d'appliquer en droit international le droit national des seuls pays européens et des Etats-Unis. Cette interprétation se heurte cependant à l'évidence historique qui fait ressortir le droit international au *jus gentium* des Romains constitué par les institutions communes à toutes les nations. Elle méconnaît aussi le rapport, qui n'a jamais cessé d'exister, entre ce *jus gentium intra se* et le droit international qui régit les rapports des nations et des Etats entre eux : *jus gentium inter se* (2). Il serait enfin légitime d'inverser la lecture selon laquelle des nations sont tenues pour civilisées malgré l'application de jugements et de mesures — particulièrement celles du pouvoir — étrangers au droit, et de dire, au contraire, qu'une nation ne saurait être tenue pour civilisée que si elle reconnaît certains principes juridiques fondamentaux.

Les pays du tiers-monde sont toujours perdants lorsqu'ils invoquent des coutumes qui ne sont que la survivance d'un passé où la loi du plus fort constituait le droit. Ils sont perdants aussi lorsqu'ils tâchent de corriger le droit international coutumier par de nouveaux traités, surtout si, en situation de dépendance, par rapport à ceux avec qui ils entament des négociations, ils ne peuvent obtenir d'eux que des concessions mineures. Après l'échec des négociations, il ne leur restait que la résignation ou la révolte aveugle et irrationnelle. Pourtant, la possibilité de transférer dans le domaine du droit international certains principes du droit interne des nations — droit constitutionnel, droit pénal, droit civil surtout — n'a pas été suffisamment explorée. Elle pourrait fournir aux pays du tiers-monde un pouvoir de négocier plus fort que celui dont ils disposent aujourd'hui. Les juristes des pays non alignés, et en général ceux du tiers-monde, peuvent lutter pour créer un nouvel ordre juridique international, comme structure institutionnelle d'un nouvel ordre économique international, en invoquant les principes juridiques mentionnés dans les paragraphes suivants.

I. — Réparation des dommages imputables à la faute d'autrui.

Un principe général de droit déclare que celui par la faute duquel un dommage a été causé est tenu de le réparer, soit en nature, soit en équivalent (3). Il serait difficile de considérer comme civilisée une nation que ne reconnaîtrait pas la validité d'un tel principe. Le dommage ou préjudice à réparer peut être constitué soit par une perte effective, *dammum emergens*, soit par la non-réception d'un avantage qu'il était légitime et normal d'espérer, *lucrum cessans*. Ces dommages peuvent consister non seulement en une perte pécuniaire mais aussi en un dommage *moral*.

Le pillage dont les pays du tiers-monde sont victimes de la part des compagnies transnationales, appuyées par l'Etat dans lequel elles ont leur siège principal ou dont elles sont originaires, prend plusieurs aspects : exploitation abusive de ressources, renouvelables ou non ; termes inégaux du commerce international ; transferts fictifs de technologie, qui recouvrent l'ouverture d'un marché très lucratif de pièces de rechange et de quelques autres éléments ; fuite des cerveaux, etc.

Une instance internationale appropriée pourrait être instituée pour établir, lorsque cela est possible, la faute imputable à autrui qui provoque des dommages, le montant de la réparation due et la façon de la payer ou de la compenser.

Le *lucrum cessans* serait ici généralement le développement normal qu'il était légitime de prévoir et qui aurait dû se produire si le fait illicite n'était pas intervenu.

Les réparations comme conséquence d'une guerre sont des applications de ce principe en droit international. On peut en trouver bien d'autres.

II. — Réparation fondée sur l'enrichissement sans cause.

Le principe qui déclare contraire à l'équité l'enrichissement obtenu aux dépens d'autrui a été exprimé par Pomponius au deuxième siècle de notre ère (4). Ce juriste n'a fait que résumer en quelques mots une très ancienne tradition prétorienne. Les glossateurs, les post-glossateurs, le Code des Sept Parties d'Alphonse X de Castille (5), Cujas, Domat (6), l'ont exprimé aussi. Quelques codes, ne l'ayant pas consacré expressément comme principe général de droit (c'est le cas du code civil français et de ceux qui s'en sont inspirés), en ont fait de si nombreuses applications qu'il a été facile à la jurisprudence de lui donner cette portée générale (7). Dans les pays au droit non codifié, comme l'Angleterre et les Etats-Unis, une jurisprudence ancienne et constante l'invoque et l'applique (8). Nul doute donc qu'il s'agisse bien ici d'un principe général du droit reconnu par toutes les nations civilisées.

L'importance de ce principe réside dans le fait qu'il permet d'obtenir réparation lorsque le dommage n'est pas imputable à la faute d'autrui, ou lorsque l'auteur du délit ou quasi-délit est insolvable. Elle réside surtout dans le fait qu'il permet d'atteindre celui qui retire un bénéfice de la situation injuste, indépendamment de sa culpabilité ou même de son intervention pour créer cette situation. Elle réside enfin dans le fait qu'il permet d'abroger des contrats abusifs, soit à travers la notion de lésion, soit à travers celle d'imprévision ou clause *rebus sic stantibus* (9).

Une interprétation souple de ce principe en droit international permettrait d'obtenir réparation d'un grand nombre de dommages, comme ceux mentionnés dans le paragraphe précédent, lorsque la voie de la responsabilité civile fondée sur l'imputation d'une faute n'est pas praticable.

Quelques décisions, ainsi que l'article 24 de la Déclaration universelle des droits des peuples signée à Alger le 4 juillet 1976, ont reconnu l'applicabilité de ce principe en droit international (10). Il faudrait en tenir compte, spécialement dans les cas d'atteintes au droit au développement (11), c'est-à-dire lorsque le développement de certains Etats s'effectue en connexité avec le non-développement ou sous-développement de certains autres.

III. — L'extinction des dettes par compensation.

C'est un principe général du droit que, lorsqu'un débiteur est à son tour créancier de son créancier, il y a extinction des dettes en question jusqu'à concurrence du montant de la plus petite des deux (12).

Les pays du tiers-monde étant fort endettés envers les pays industrialisés et les banques reliées aux compagnies qui les exploitent, il n'est pas impossible de penser que quelques-unes de leurs dettes pourraient être compensées si une créance leur est reconnue contre leurs créanciers à titre de droit à réparation selon l'un ou l'autre des principes invoqués dans les deux paragraphes précédents.

La création d'une Chambre mondiale de compensation *(World Clearing House)* pourrait être envisagée.

IV. — Châtiment des coupables de crimes contre l'humanité ou d'autres crimes internationaux.

Les dictateurs, les despotes et leurs auxiliaires, après avoir assassiné et torturé, après avoir privé leurs peuples de santé et d'éducation, bref après avoir violé systématiquement les droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels des hommes qui ont eu le malheur d'être soumis à leur pouvoir illégitime et arbitraire, trouvent généralement asile dans un autre pays où la justice du leur ne peut les atteindre. Ils y jouissent d'une sorte de retraite bien pourvue par l'enrichissement illicite qu'ils ont obtenu aux dépens de leurs peuples.

Ce dénouement infâme des dictatures doit cesser. Il est nécessaire d'instituer une juridiction internationale compétente pour juger ces criminels, permettant de demander l'extradition des coupables si cela est nécessaire pour les faire comparaître, et qui puisse les condamner et leur faire appliquer les peines qu'ils méritent.

Les procès de Nuremberg et de Tokyo constituent, à cet égard, les plus importants précédents. La Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes qui en sont le complément constituent un droit positif explicite qui vient s'ajouter à la conscience juridique universelle mais encore implicite au moment des procès ci-dessus mentionnés.

Si un châtiment n'est pas applicable, ou si le coupable est mort, la décision ne sera pas pour autant inutile. Elle constitue une sorte de réparation morale de l'atteinte portée contre la conscience juridique universelle par les crimes dont il s'agit. Qui plus est, elle est en elle-même une sorte de châtiment, un *pilori historique*, selon une expression d'Armando Uribe.

Les requêtes adressées à ce tribunal pourraient être présentées par les représentants des nations ou des peuples lésés, ou même par des individus ayant souffert des violations de leurs droits fondamentaux.

V. — La souveraineté du peuple.

Quand le dictateur criminel est encore au pouvoir, il peut invoquer, pour se protéger, la souveraineté de son Etat ; il peut s'abriter derrière le principe de non-ingérence des autres Etats ou de la communauté internationale dans les affaires intérieures de son propre Etat. Accepter ceci sans réserves reviendrait à dire que la communauté internationale est impuissante tant que le tyran n'est pas renversé par son propre peuple. Or celui-ci est généralement ou pendant longtemps incapable de mettre fin à son gouvernement, étant données les forces dont il est pourvu ou qui appuient le régime tyrannique et la terreur dont souffre la population, précisément du fait que les droits de l'homme sont violés systématiquement dans le territoire.

Pour aborder ce problème, il faut tout d'abord comprendre que le terme « souveraineté » a des sens différents selon qu'il s'agit du droit national ou du droit international. Dans la plupart des Constitutions politiques, il est dit que *la souveraineté appartient au peuple ou à la nation*. Mais, dès que nous passons au droit international, les textes mentionnent la *souveraineté des Etats* sans référence au peuple.

Sur ce point, le droit international consacre une survivance anachronique : *la souveraineté du prince*, comme si les révolutions libérales n'avaient pas eu lieu.

La solution consisterait donc à réformer ici aussi le droit international afin de l'accorder à l'évolution des droits nationaux. On pourrait alors conclure que les Etats ne sont souverains devant la communauté internationale que dans la mesure où leurs organes représentent la souveraineté du peuple reconnue dans le droit national. La coupure entre ces deux domaines de l'ordre juridique mondial cesserait ainsi d'exister.

VI. — Le principe d'effectivité.

Il est habituel de dire que, dans les successions irrégulières des organes supérieurs des Etats, le nouveau pouvoir est tenu pour légitime et internationalement reconnu comme tel dans la mesure où les normes juridiques qu'il édicte sont *effectives*, c'est-à-dire obéies par la grande majorité de la population.

Or ce principe, dit d'effectivité, ne saurait se concilier avec la portée internationale donnée aux droits de l'homme que si l'on ajoute cette réserve : le nouveau pouvoir sera considéré légitime, parce qu'effectif, à condition que les normes qu'il édicte soient obéies *volontairement* (13), c'est-à-dire en l'absence de cette coercition que constitue la violation systématique et généralisée des droits de l'homme par le régime instauré irrégulièrement.

La conclusion de ce paragraphe rejoint celle du précédent dans la mesure où la souveraineté du peuple n'est pas conçue comme la simple faculté d'élire les organes exécutifs ou législatifs de l'Etat, mais plutôt comme l'ensemble des droits de l'homme, civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

VII. — La mauvaise foi de l'Etat.

Dans le droit national, il est souvent difficile d'accepter que l'Etat, en tant qu'il est le centre même de l'ordre juridique, puisse être déclaré de mauvaise foi. Cette mauvaise foi sera donc plutôt imputée aux individus qui exercent des fonctions étatiques. Il en va tout autrement en droit international où les Etats nationaux apparaissent comme des sujets d'un ordre juridique supérieur, formant entre eux une *communauté*. Ainsi, un Etat serait de mauvaise foi, c'est-à-dire en contradiction avec soi-même, s'il se refusait à appliquer, dans sa conduite envers les autres Etats ou envers la communauté internationale en général, les principes fondamentaux de son ordre juridique interne.

VIII. — Les sujets du droit international.

Les Etats sont les sujets traditionnels du droit international en vigueur jusqu'au renouvellement actuel. Par exemple, il n'était accepté que dans des cas tout à fait exceptionnels que des individus, comme les pirates, soient jugés selon ce droit. Or un réel progrès du droit international n'est possible qu'à condition d'admettre que les individus, aussi bien que les peuples lésés par les gouvernements dictatoriaux, puissent avoir recours aux instances internationales. Le respect effectif des droits de l'homme est à ce prix.

En outre ,il est nécessaire de préciser les éléments susceptibles d'unir les Etats dans de puissantes associations. Nous voyons, de nos jours, quelques Etats producteurs de matières premières — le pétrole pour le cas de l'OPEP — faire face à ceux qui ont besoin de ces matières, c'est-à-dire qui en sont les usagers. Or, l'inverse ne se réalise pas. On ne voit guère, jusqu'ici, les Etats du tiers-monde, qui ont besoin de produits élaborés et de la technologie des pays industrialisés pour se développer, s'unir entre eux en tant qu'usagers de ces produits, afin de rendre effectif leur droit au développement. Une claire conscience juridique de ce droit fait encore défaut. C'est pourtant de son respect et de son exercice que dépend la paix dans le monde (14).

IX. — Voies pour un renouvellement.

Le maximum de tentatives devraient être faites pour obtenir une solution pacifique, fondée sur le droit, des conflits qui opposent aujourd'hui les pays du tiers-monde aux pays industrialisés.

Toutes les instances de l'ONU devraient être utilisées ; d'autres, nouvelles, innovatrices, pourraient être instaurées, si possible par consensus.

L'Assemblée générale des Nations unies est sans doute le lieu le plus favorable pour dégager ce consensus. Une déclaration ou même une résolution de cette Assemblée peut avoir une force morale telle que le manque de force obligatoire établi par les textes soit peu à peu dépassé.

C'est un champ où l'action des pays non alignés, comme avant-garde des pays du tiers-monde, peut s'exercer de façon privilégiée.

* Ancien professeur de philosophie du droit à l'Université catholique du Chili et à l'Université du Chili. L'auteur remercie la Fondation internationale pour un autre développement (FIPAD), dont un subside lui a permis de faire, pendant un an, des recherches à la bibliothèque de l'ONU, à Genève.

(1) Voir, par exemple, Georges Ripert, « Les règles du droit civil applicables aux rapports internationaux (contribution à l'étude des principes généraux du droit visés au Statut de la Cour permanente de justice internationale) », *Recueil des cours de l'Académie*, Académie de droit international de La Haye, 1933, II, p. 572.

(2) Cf. Vitoria : « L'univers entier qui est, en quelque manière, une seule communauté politique, possède le pouvoir de porter des lois équitables s'appliquant à tous, comme sont les règles du droit des gens » *(De potestate civile, 21)* ; Cf. aussi *De Indis*, III, 4. Voir aussi à ce propos le livre de James Leslie Brierly, *The Basis of Obligations in International Law and Other Papers*, Oxford, Clarendon Press, 1958, Ch. 28, « Suarez : Vision of a World Community », pp. 358 sq., et les auteurs qu'il y mentionne.

(3) Cf. Ripert, *op. cit.*, pp. 608 sq. ; voir l'article 1382 du code civil français ; l'article 832 du code civil allemand ; l'article 41 du Code fédéral suisse des obligations, etc.

(4) *Digeste*, livre L, titre XVII, règle 206.

(5) Septième partie, titre XXXIV, règle 17.

(6) Cujas, « Tractatus ad Africanum », II, pp. 1260-1262, in *Opera Omnia*, Naples, 1758 ; Domat, *Lois civiles*, I, livre II, titre VII, paragraphe 1 (1777).

(7) Il est pertinent d'invoquer ici la célèbre décision de la Cour de cassation française du 15 juin 1892 *(Recueil Dalloz*, 98, I, 393 ; *Recueil Sirey*, 93, I, 281).

(8) Pour l'Angleterre, c'est la décision de 1760 de lord Mansfield, dans le cas Moses v. Macferlan, qui constitue le précédent tenu pour le plus ancien ; pour les Etats-Unis, voir le *Restatement of Restitution* de l'American Law Institute, Washington D.C., 1936. Cf. en général John P. Dawson, *Unjust Enrichment, A Comparative Analysis*, Little, Brown and Co., Boston, 1955.

(9) La théorie de l'imprévision comme fondement de la nullité des contrats n'est pas acceptée en général par la jurisprudence française (cf. *Encyclopédie juridique Dalloz*, Répertoire de droit civil, première édit., t. II, 1953, « Imprévision », n° 11), mais cette attitude change dès qu'un intérêt collectif apparaît menacé. A ce sujet, la résolution rendue par le Conseil d'Etat du 30 mars 1916 sur l'affaire dite du « gaz de Bordeaux », est souvent invoquée *(Recueil Sirey*, 1916, 3, 17, et note d'Hauriou). Le Conseil d'Etat a continué à se prononcer dans la même direction. Dans les droits anglo-saxons, le concept de *breach by frustration* remplit la même fonction que celui d'imprévision.

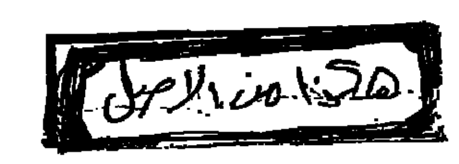
(10) Cf. Ripert, *op. cit.*, pp. 631-32 ; mais aussi D.P. O'Connell, *The Law of State Succession*, Cambridge University Press, 1956, p. 105, qui cite plusieurs décisions où la théorie de l'enrichissement sans cause a été admise comme valable en droit international. Sur la déclaration d'Alger, voir l'article d'Armando Uribe : « Légitimer le droit des peuples », dans *le Monde diplomatique* de septembre 1976.

(11) Voir à ce sujet le rapport du secrétaire général des Nations unies sur le droit au développement comme droit de l'homme, 11 décembre 1979, E/CN.4/1334.

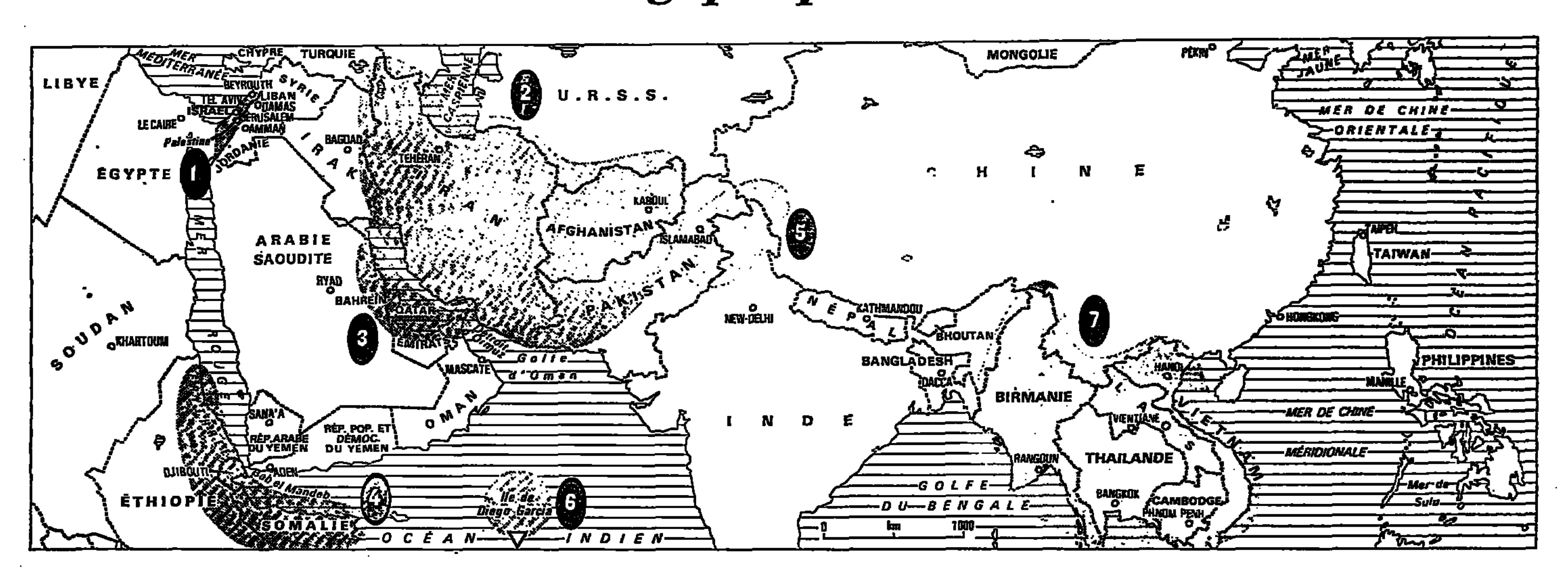
(12) Cf. Ripert, *op. cit.*, pp. 641-42.

(13) Cf. Henri Batiffol, *Problèmes de base de philosophie du Droit*, Librairie générale de droit et jurisprudence, Paris, 1979, pp. 62 et 112 sq.

(14) Cf. le rapport E/CN.4/1334 cité supra, paragraphes 130 à 151.



Un vaste secteur névralgique pour le monde industrialisé



L'ENCHEVÊTREMENT DES CONFLITS ET LE JEU DES TROIS GRANDS

1 ISRAËL, PALESTINE

Un dangereux enlisement

PRES d'un an après la signature, le 26 mars 1979, du traité israélo-égyptien, le bilan reste contradictoire. L'unité inattendue du front arabe opposé à cet accord s'est en effet révélée à la fois insuffisante pour bloquer le processus de Camp David et assez puissante pour lui interdire, jusque-là, d'aboutir à une vraie paix séparée. Alors que les négociations buttent sur le problème de l'autonomie, la question palestinienne demeure au cœur du conflit. En outre, le déplacement du centre de gravité de la crise régionale vers le Golfe, l'Iran et l'Afghanistan provoque, en retour, une réévaluation des relations entre les Etats-Unis et chacune des parties concernées.

Jusqu'à la fin de l'année 1977, le Proche-Orient s'oriente, en dépit du tirage syro-égyptien et de l'intransigeance israélienne, vers un règlement global patronné par les deux grandes puissances. Les pays arabes *« de la confrontation »* ainsi que l'O.L.P. admettent, à des nuances près, le principe d'un règlement pacifique. Depuis que leur relative victoire de 1973 a lavé l'humiliation de 1967, ils envisagent sans complexe la grande négociation. Dans cette perspective, la Syrie baasiste a pris le risque de combattre les Palestiniens au Liban afin de pouvoir parler en leur nom, et le président Carter, fraîchement élu, a préparé le terrain, au vif mécontentement israélien, en plaidant pour une « patrie » *(homeland)* palestinienne et en évoquant, dans un communiqué commun qui réintroduit Moscou dans le jeu diplomatique, la validité des droits du peuple palestinien. Mais le président Sadate, hostile au parrainage soviétique, pressentant le blocage israélien et fondant toute sa stratégie sur la carte américaine, se détache de ses alliés et décide de faire cavalier seul.

Le pari de Camp David se fondait sur une possible « neutralité » compréhensive de l'Arabie Saoudite et du camp arabe « modéré » qu'elle inspire. Une telle attitude aurait rendu impuissant le Front de la fermeté — qui regroupe la Syrie, l'Irak, l'O.L.P., la Libye, l'Algérie et le Yémen du Sud, — ébranlé le monopole de la représentation palestinienne détenu par l'O.L.P. et poussé le roi de Jordanie à s'associer plus ou moins directement au processus de paix.

Au lieu de cela, les « durs » et les « modérés » du monde arabe réussissent, au sommet de Bagdad, en novembre 1978, à trouver un dénominateur commun contre la politique égyptienne. L'Irak, pays hôte de la réunion, connu pour son intransigeance, opère une volte-face qui le conduit à se rapprocher de l'Arabie conservatrice et à reconnaître implicitement, pour la première fois, les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. Les « modérés » parviennent, d'autre part, à tempérer la condamnation de l'Egypte dans l'espoir de favoriser un retour du président Sadate au bercail de la solidarité arabe. Dans ces conditions, le roi Hussein aurait été bien malhabile de se compromettre en participant à l'entreprise américano-israélo-égyptienne.

LE caractère composite de cette unité du monde arabe ne l'a pas empêché de traverser, sans se rompre, une année particulièrement troublée : tentative de coup d'Etat à Bagdad imputée à Damas, troubles confessionnels en Syrie, appréciations divergentes de la révolution islamique, déstabilisation saoudienne, mise en demeure libanaise au sommet de Tunis (novembre 1979), crise palestino-libyenne. Fin 1979, le sultan Kabous d'Oman est le seul chef d'Etat arabe à soutenir l'initiative du président Sadate. Cependant, même s'il est mis au ban du monde arabe et alors que s'enlisent ses négociations avec M. Begin, le président égyptien persévère. L'échange d'ambassadeurs entre les deux pays est toujours prévu pour février 1980.

Entre-temps, les crises de la région du Golfe et l'intervention soviétique en Afghanistan sont venues bouleverser les données du problème. Au moment où la domination occidentale se trouve menacée, il n'est pas indifférent aux Etats-Unis d'avoir pour alliés Israël et l'Egypte, qui disposent des deux armées les plus puissantes du Proche-Orient. Les divergences américaines avec M. Begin ont soudain perdu de leur acuité puisque l'attitude israélienne, fondamentalement favorable à Washington, ne peut être remise en cause par un changement de gouvernement. Quant au président Sadate, il s'est lancé à corps perdu dans une course effrénée pour tenter d'être plus pro-américain que son rival israélien. Il a offert d'accueillir le chah d'Iran et proposé aux Etats-Unis des facilités portuaires et même l'installation de bases militaires. L'arrivée en Egypte de radars géants américains destinés à la surveillance du Golfe illustre déjà concrètement cette ouverture tous azimuts.

Par contre, les crises d'Iran et d'Afghanistan ont placé le reste du monde arabe dans un dilemme sans issue. La période troublée devrait, en bonne logique, pousser chaque pays à choisir son camp. Or les monarchies pétrolières — qui, en dépit de leurs critiques, se trouvent évidemment dans la mouvance occidentale — ne peuvent s'aligner sur Washington, justement en raison de leur opposition aux accords de Camp David. N'ayant rien à gagner d'un changement de camp, le Yémen du Sud, la Syrie et l'O.L.P. restent, quant à eux, liés à l'U.R.S.S. Craignant Moscou, critiquant Washington et soupirant après une Europe apparemment impuissante à répondre à leurs appels, les « modérés » du Proche-Orient arabe se retrouvent sans allégeance bien stable, alors que l'enlisement du conflit israélo-arabe, la montée de l'intégrisme et l'instabilité régionale font peser sur eux les plus graves menaces.

S. T.

2 IRAN AFGHANISTAN

Force explosive des nationalismes

BIEN que les deux phénomènes ne soient pas rigoureusement comparables, il existe une parenté certaine entre le renversement du chah d'Iran par le mouvement islamique et la déstabilisation du régime communiste afghan par les rebellions de tribus. A grands traits, Moscou et Washington se trouvent en position contradictoire selon qu'il s'agit de Kaboul ou de Téhéran, et leur attitude n'est pas plus confortable en ce qui concerne le Pakistan. Or les trois pays ont des populations hétérogènes, à cheval sur les frontières. Les articles d'Alexandre Dastarac et M. Levent sur l'Afghanistan (pages 6 et 7) et de Ahmad Faroughy sur l'Iran (pages 8 et 9) exposent fort clairement l'imbrication des particularismes nationalistes et des courants politiques qui, à tout moment, peuvent provoquer des réactions en chaîne.

Les deux superpuissances ont cru pouvoir traiter avec les pouvoirs en place, en comptant sur eux pour maîtriser des populations dont les aspirations, si légitimes soient-elles, les préoccupent assez peu. Leurs difficultés surgissent pourtant de ces courants populaires qu'ils croyaient pouvoir négliger.

3 GOLFE, DÉTROIT D'ORMUZ

Une nouvelle «doctrine» américaine ?

LES soubresauts qui ont ébranlé, en l'espace d'une seule année, l'équilibre du Golfe sont d'autant plus graves que 40 % de la consommation de pétrole des pays non communistes transitent par le détroit d'Ormuz. La révolution iranienne, la déstabilisation saoudienne et les positions nouvelles occupées par l'Armée rouge en Afghanistan sont autant de coups portés au dispositif de sécurité mis en place par les puissances occidentales pour conserver le contrôle de l'accès aux champs pétrolifères. C'est donc vers une nouvelle doctrine stratégique que semblent s'orienter les Etats-Unis.

De 1971 à 1979, le système de sécurité de la région est fondé sur deux piliers : l'Iran du chah, à qui échoit le rôle de « gendarme du Golfe », et l'Arabie Saoudite, qui prend sous son aile les émirats pétroliers et dont les structures, fondées sur un islam conservateur, paraissent offrir un gage de stabilité anticommuniste. La « guerre du pétrole » de 1973-1974, qui aboutit au quadruplement du prix de l'or noir, améliore, au profit des pays producteurs, les termes de l'échange et marque l'émergence de nouvelles puissances financières. Mais elle ne modifie pas les données de base du système de sécurité. A l'heure où les Etats-Unis se dégagent, non sans frais, du bourbier vietnamien, l'Iran fait plus que jamais figure de puissance-relais chargée d'imposer l'ordre dans une région vitale pour l'Occident.

L'année 1979 a, par étapes, sonné le glas de ce système. La puissance militaire du chah n'a pas empêché sa chute ; le glacis islamique de l'Arabie n'a pas interdit l'agitation intégriste. L'ancien empire des Pahlavi est soudainement devenu le principal foyer d'instabilité de la région. Après s'être réjoui de la disparition d'un chah qui leur semblait bien arrogant, les Etats du Golfe ont réalisé que la subversion et la contagion islamique, de même que le « mauvais exemple » du chaos iranien, représentaient pour eux des dangers plus graves encore. La très faible densité démographique, la proportion d'étrangers — qui représente, dans la plupart des pays du Golfe, plus de la moitié de la population, — l'importance des communautés chiites — près de 60 % à Bahrein et 30 % au Koweït, — autant d'éléments qui soulignent la fragilité structurelle de ces poussières d'Etats.

De surcroît, les différents sujets de discorde entre nationalisme persan et nationalisme arabe ne se sont pas évanouis avec le triomphe de la révolution islamique : les petites îles qui verrouillent le détroit d'Ormuz — Abou-Moussa, Petite et Grande Tumb, — investies par l'armée du chah en 1971, ne seront pas restituées à l'Etat des Emirats arabes unis auquel elles appartiennent ; les revendications iraniennes sur Bahrein, pourtant abandonnées par l'ex-chah en 1970, font de nouveau parler d'elles en 1979 ; l'accord irako-iranien sur la région frontalière de Chatt-El-Arab, conclu en 1975 et dont Bagdad souhaite la révision, ne sera pas rediscuté.

A CES multiples facteurs d'instabilité se joignent les tensions que fait naître la politique pétrolière des différents Etats producteurs. Le renchérissement de l'or noir, que l'Arabie a fait de son mieux pour limiter et contrôler, est désormais inéluctable. Mais à cette évolution, prévisible compte tenu de l'inflation mondiale, s'ajoute une méfiance croissante à l'égard du dollar comme moyen de paiement et surtout une volonté chaque jour plus clairement affirmée de limiter les quantités de pétrole extraites.

Pour couronner les appréhensions occidentales, la menace constituée par la tenaille soviétique autour de la région pétrolière s'est précisée dans les derniers jours de 1979. Présents en Ethiopie, ayant signé, en octobre 1979, un « accord d'amitié » avec le Yémen du Sud, les Soviétiques ne sont plus, depuis la frontière afghane, qu'à près de 400 kilomètres du détroit d'Ormuz. Même le Yémen du Nord, qui était censé servir de tampon entre Aden et l'Arabie, vient de recevoir une importante aide militaire de la part de Moscou.

Les Etats-Unis ont finalement mis à profit la crise iranienne pour s'engager dans un cours nouveau. La doctrine d'aujourd'hui consisterait à ne plus faire confiance à des puissances-relais, mais à assurer soi-même, grâce à la combinaison de sa propre puissance militaire et économique, l'ordre menacé. Les mouvements de la flotte américaine dans le golfe d'Oman, la formation d'une force rapide d'intervention de cent dix mille hommes et la recherche de nouvelles bases militaires au Kenya, en Somalie, en Egypte ou à Oman, constituent le volet militaire de cette politique. Le « gel » des avoirs iraniens dans les banques américaines — qui ne se fonde sur aucune justification économique, mais sur des mobiles strictement politiques — illustre, sur un autre plan, cette même stratégie. La suprématie financière — mais aussi alimentaire et technologique — des Etats-Unis est telle qu'il n'est pas possible à un pays de sortir à son gré du système. La politique de Washington à l'égard de l'Iran vise à illustrer ce principe. Avec une Chine absente de la région depuis son éviction du Yémen du Sud et une Europe incapable d'offrir une autre voie, les pays du Golfe sont, pour l'instant, obligés d'accepter, bon gré mal gré, une domination américaine plus avouée.

S. T.



Entre l'islam et le



INDE, PAKISTAN

Alliances instables et sous-développemen



Une zone prioritaire d'affrontements



MER ROUGE, CORNE DE L'AFRIQUE

Entre l'islam et le marxisme

COMME le Golfe, la zone de la mer Rouge et de la corne orientale de l'Afrique est le théâtre d'une âpre rivalité Est-Ouest, doublée d'une *grande confrontation* entre islam et marxisme. Le tout compliqué par les clivages nés du conflit palestinien.

Lac trop « arabe » au gré des uns, *mer trop « rouge »* pour d'autres, le bras qui relie l'océan Indien à la Méditerranée via le canal de Suez est sorti de la langueur où l'avait plongé, de 1967 à 1975, la fermeture de la voie d'eau égyptienne. Le canal n'a retrouvé que les deux tiers environ de son trafic d'avant les guerres israélo-arabes — quarante-trois navires par jour en 1978, — mais une première tranche de travaux de drainage, terminée cette année, permettra aux super-tankers de l'emprunter à vide, dans le sens Europe-mer Rouge (soit une économie de 42 % de la distance).

Outre Suez et Port-Saïd, sur le canal, les principaux centres d'activité commerciale de la région sont Eilat (seul accès israélien à la mer Rouge, après la restitution du Sinaï), Port-Soudan (appelé à se développer au même rythme que l'agriculture soudanaise), Djeddah (réaménagé, pour faire face à un trafic intense), Assab et Massaouah (à demi paralysés par l'insurrection en Erythrée), Djibouti (qui n'a pas retrouvé son ancien rôle de « station service » de la mer Rouge), Aden (qui lui fait concurrence en commerçant notamment avec les pays socialistes).

L'Egypte, gardienne de l'entrée de la mer Rouge, avait expulsé les conseillers soviétiques en 1972 ; elle joue aujourd'hui à fond le jeu américain, et a signé en mars 1979 avec Israël une paix séparée, qui place le Caire (au moins provisoirement) en marge du monde arabe militant. Les pays du Front de la fermeté, ainsi que l'Iran, ont adopté le principe de sanctions économiques contre le Caire, et l'Arabie Saoudite elle-même s'est retirée, ainsi que d'autres Etats, de l'organisme de coproduction militaire régional appelé « Organisation arabe pour l'industrialisation ». Les 2,5 milliards de dollars promis par l'administration Carter lors de la signature du traité avec Israël devraient notamment être utilisés à renouveler l'ancien parc d'aviation de chasse égyptien (en majorité d'origine soviétique). Comme le premier ministre Begin, le président Sadate a offert dernièrement les services de son pays comme base arrière ou relais pour d'éventuelles opérations d'intervention américaines dans le Golfe ou l'océan Indien.

Israël, malgré ses dimensions modestes, se pose en allié privilégié et « existentiel » de l'Occident, à l'entrée d'un monde arabe « peu sûr ». Mais son armée, bien que très opérationnelle, est mobilisée par des fronts autres que le Sinaï, où des affrontements seraient théoriquement possibles. Le redéploiement de ces forces dans le Néguev coûtera 3 milliards de dollars à Washington, Jérusalem obtenant par ailleurs la livraison accélérée des soixante-quinze avions F-16 commandés aux Etats-Unis (ceux mêmes qui ont été refusés au Caire par le Sénat américain). Après avoir bloqué l'application de l'accord de Camp David en ce qui concerne le statut de la Cisjordanie et de Gaza, Israël s'attend maintenant à devoir céder du terrain, les Etats-Unis ayant besoin de faire état de progrès sur cette question *pour envisager de renouer avec les plus* modérés des Etats islamiques. Le dilemme est résumé par la formule lapidaire : *« Pas de pétrole sans Palestine »*.

Le Soudan, lié jusqu'en 1970 avec les Soviétiques, a suivi de près son voisin égyptien, avec qui il a conclu en 1977 un traité de défense prévoyant un *« commandement politique et militaire unifié »*. Ce vaste pays afro-islamique aspire, avec l'aide technique occidentale et les pétrodollars saoudiens, à devenir le grenier à riz et le parc à bétail du Proche-Orient, qu'il pourrait nourrir à concurrence de 40 % de ses besoins. Engagé à fond en 1977 dans la constitution d'une « sainte-alliance arabe » — où il devait retrouver l'Egypte, l'Arabie Saoudite, le Yémen du Nord, Djibouti et une Somalie encore hésitante, — le Soudan a dû céder du terrain en 1978 (en cherchant à composer avec le régime éthiopien) et en 1979 (en prenant quelque distance par rapport au raïs égyptien, après la signature du traité de paix). Depuis un an, les nuages s'amoncellent : trois cent mille réfugiés érythréens, cinquante mille Ougandais, une opposition islamique toujours vive, une vigoureuse agitation sociale et estudiantine...

L'Arabie Saoudite, forte de son pétrole et porte-drapeau de l'islam sunnite, redoutait surtout un « encerclement communiste » ; mais la paix séparée avec Israël a fait renaître le « danger sioniste », et les combats à la mosquée de la Mecque ont rappelé à la dynastie wahabite qu'elle n'était pas à l'abri de la contestation islamique. Fondamentalement, Ryad souhaite bénéficier, comme naguère l'Iran, de l'essentiel du « parapluie » militaire et technologique des Etats-Unis dans la région, au moins durant le temps nécessaire pour préparer l' « après-pétrole ». Le régime wahabite veille étroitement sur le Yémen du Nord, dont il entretient la fidélité au camp modéré, ainsi que sur le Soudan, Djibouti et la Somalie.

LA sortie est de la mer Rouge est contrôlée par Djibouti et Aden, représentants quasi caricaturaux de l'Ouest et de l'Est. L'ancien Territoire français des Afars et des Issas, simple enclave, doit toujours tout à la France, qui entretient *à Djibouti une base d'importance comparable* à celle qui existait avant son accession à l'indépendance, en 1977 (soit quatre mille cinq cents hommes). En outre, l'escadre française de l'océan Indien (quatorze à vingt et un navires, et deux mille cinq cents à quatre mille cinq cents hommes, selon les périodes) a fait de Djibouti son port d'attache privilégié. Les relations de coopération entamées avec l'Ethiopie (chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti) et avec la Somalie garantissent au jeune Etat un avenir moins problématique qu'il n'apparaissait au début.

En face, Aden vit au rythme de la mobilisation marxiste (au moins dans les villes), et héberge en permanence une demi-douzaine d'éléments de la flotte soviétique, ainsi qu'une escadrille de Mig (qui répond aux Mirage-III français, de l'autre côté du détroit de Bab-el-Mandeb). Le Yémen du Sud, de plus en plus arrimé à Moscou, est entré comme « observateur » dans le Comecon ; il a aidé les Ethiopiens à se battre contre la Somalie, dans l'Ogaden, et mis une sourdine à son appui aux nationalistes érythréens. Un accord de coopération militaire a été signé le 30 novembre 1979 entre l'Ethiopie et le Yémen.

LA Somalie, aux prises avec une reconstitution difficile de la « nation somalie » (éclatée entre l'Ogaden, l'Erythrée, Djibouti et le Kenya), se remet mal de deux échecs : l'indépendance de Djibouti (1977), et l'échec de ses forces dans l'Ogaden (1978). Tout en se défendant d'avoir abandonné la voie socialiste, le régime de M. Syad Barre propose régulièrement aux Américains la base de Berbera, dont il avait chassé les Soviétiques en 1977. Son énergie est mobilisée par le sauvetage d'une population réfugiée, estimée, au bas mot, à cinq cent mille personnes.

L'Ethiopie, où le Derg révolutionnaire vient de fêter ses cinq ans de pouvoir, a semblé près de succomber dans la guerre civile en 1976-1977, alors que toutes les nationalités aux marches de l'ancien empire se soulevaient simultanément. Mais le pouvoir central a repris le dessus, grâce notamment à l'appui massif de l'Union soviétique et de Cuba. Industries et terres ont été en partie collectivisées ; un « parti des travailleurs » est en cours de constitution, pour réaliser l' *« unité des communistes »*. L'armée éthiopienne, usée par des guerres impopulaires, redevient une des premières du continent africain. Le Derg, qui a stabilisé le front social intérieur, ainsi que les conflits aux frontières, se concentre sur le problème de l'Erythrée, à laquelle il n'est pas question pour lui de renoncer (accès à la mer Rouge, intégrité de l'Etat). Les offensives de 1979 ont permis de déloger les guérilleros des fronts de libération de l'ensemble des villes qu'ils avaient prises (à l'exception de Nakfa). Une armée de cent vingt mille hommes (la moitié des effectifs disponibles) est engagée dans cette guerre de reconquête qui dure depuis dix-neuf ans.

Ce sursaut n'aurait pas été possible *sans la présence, en Ethiopie, de quatre* mille coopérants civils et militaires d'Union soviétique, de deux mille experts de la République démocratique allemande, et d'un contingent de troupes cubaines évalué à treize mille hommes (qui entraîne les milices éthiopiennes et « tient » le front de l'Ogaden). La dette militaire de l'Ethiopie à l'égard de l'U.R.S.S. est évaluée à 2 milliards de dollars pour la période 1977-1979. Après que M. Fidel Castro eut échoué, en mars 1977, dans la tentative de constituer une Fédération socialiste de la Corne, Moscou et la Havane avaient parié d'un coup sur le régime du colonel Menguistu, organisant un pont aérien (Ogaden), puis des convois navals (Erythrée), et renouvelant ainsi en Ethiopie une intervention de style angolais.

PHILIPPE LEYMARIE.



INDE, PAKISTAN

Alliances instables et sous-développement

AU Pakistan, un *régime militaire*, isolé *après la pendaison* d'Ali Bhutto et la suppression de toutes les activités politiques en 1978, a puisé un second souffle dans la « menace extérieure » que constitue l'intervention soviétique en Afghanistan. Il a vu voler à son secours à la fois les Etats-Unis et la Chine. Washington (qui avait suspendu son aide économique et militaire, mais pas alimentaire, et s'opposait au ré-étalement de sa dette à l'égard des pays occidentaux, du Japon et de la Banque mondiale, espérant ainsi le dissuader d'aller de l'avant dans ses projets nucléaires) lui a offert 400 millions de dollars (1,6 milliard de francs) d'assistance économique et militaire d' « urgence ». Ainsi le Pakistan, dernier « tampon » — avec l'Iran — avant l'océan Indien et « sanctuaire » de la résistance islamique et nationaliste afghane, est-il redevenu l'un des éléments de la stratégie américaine face à la *poussée soviétique. Il avait déjà entretenu* des relations « spéciales » avec les Etats-Unis de 1954 à 1969, en particulier sous la dictature du maréchal Ayoub Khan (1958-1969), époque à laquelle il faisait figure d'allié privilégié et de « client » des Etats-Unis dans la région. En 1954, le Pakistan adhéra au traité de l'Asie du Sud-Est (OTASE, qu'il quitta en 1971 après la perte de sa province orientale, devenue le Bangladesh), puis en 1955 au Pacte de Bagdad, devenu peu de temps plus tard, après le retrait de l'Irak, le CENTO (Central Treaty Organisation), comprenant la Turquie, l'Iran, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ces pactes militaires étaient destinés à « endiguer » le communisme, mais ils se révélèrent de peu d'efficacité.

Les relations pakistano-américaines ont néanmoins connu des vicissitudes diverses : après le conflit indo-pakistanais, en 1965, les Etats-Unis fermèrent leurs missions d'assistance militaire dans les deux pays ; en 1971, au moment du nouveau conflit, ils suspendirent leurs livraisons de matériels « offensifs » aux deux belligérants. L'influence américaine diminua à Islamabad après l'arrivée au pouvoir d'Ali Bhutto, avocat d'une politique d'indépendance nationale : il accusa même la C.I.A. de comploter en vue de *son renversement* en 1977. Par la suite, Washington parut s'accommoder de mauvaise grâce du régime du général Zia-Ul-Haq et de sa politique d'islamisation. Mais, à la vérité, l'administration Carter ne sembla pas avoir de politique cohérente à cette extrémité orientale de l' « arc de crise » — tel qu'il est défini par M. Brzezinski, — et les Pakistanais déplorèrent la mollesse de sa « réponse » à la révolution socialiste prosoviétique de Kaboul en 1978. Aussi le général Zia-Ul-Haq déclara-t-il qu'il ne voyait plus l'utilité du CENTO. Le Pakistan s'en retira effectivement en 1978, en même temps que l'Iran, après avoir adhéré au mouvement des pays non alignés.

L'Union soviétique a, depuis 1978, exercé de fortes pressions sur le Pakistan pour qu'il ne soutienne pas la résistance afghane, et les Pakistanais se sont gardés de tout geste pouvant indisposer Moscou, qui participe au financement de certains investissements publics et a, en 1966, à Tachkent, contribué à la signature du cessez-le-feu avec l'Inde.

Le Pakistan n'en est pas moins retourné dans le giron américain. Il a demandé que le volume de l'aide américaine promise soit accru, que celle-ci comprenne des livraisons d'armements modernes et que les conditions de crédit ne soient pas trop rigoureuses. Il a demandé aussi que les accords bilatéraux de défense mutuelle signés en 1959 soient transformés en véritable traité garantissant sa liberté et son intégrité. Mais le général Zia-Ul-Haq a affirmé qu'il ne permettrait pas l'installation de bases américaines sur le territoire pakistanais. M. Brzezinski a toutefois souligné, dans une interview au *Wall Street Journal*, que les Etats-Unis avaient *« un intérêt vital dans la stabilité de cette région et étaient disposés à utiliser la force, si nécessaire, pour préserver leurs intérêts »*.

LA Chine ne peut, certes, aller aussi loin mais c'est une *« amie sûre et fidèle »* du Pakistan. Depuis l'arrivée des communistes prosoviétiques au pouvoir à Kaboul, les Chinois ont multiplié les manifestations de soutien à l'égard d'Islamabad. Jusqu'à la fin de 1979, ils n'apportaient pas d'assistance aux résistants afghans, mais la mainmise soviétique sur l'Afghanistan — accroissant leur encerclement, — les conduit à augmenter leur aide économique et militaire (Pékin a par le passé équipé deux arsenaux, livré des Mig et des blindés) sans aller, jusqu'à s'engager physiquement aux côtés des Pakistanais.

Depuis le conflit sino-indien de 1962, l'alliance sino-pakistanaise fait contrepoids à l'entente entre l'Inde et l'U.R.S.S. Celle-ci a apporté aux Indiens l'aide militaire que les pays occidentaux, notamment les Etats-Unis, refusaient de leur accorder pour répondre à la « leçon » chinoise dans l'Himalaya. En 1971, Moscou s'est à nouveau rangé aux côtés de New-Delhi lorsque l'Inde décida de briser le Pakistan et de précipiter la naissance du Bangladesh. Le traité de paix, d'amitié et de coopération indo-soviétique, signé en août 1971, a une grande importance stratégique car il stipule qu'au cas où l'un ou l'autre pays serait attaqué *« les deux pays ouvriraient immédiatement des consultations mutuelles dans le but de supprimer la menace de conflit et prendraient des mesures appropriées pour assurer la paix et la sécurité de leur pays »*. Ce traité a permis à l'Inde de bénéficier de l'appui diplomatique et militaire d'une grande puissance, alors que l'administration Nixon affichait son « penchant » pour le Pakistan. En 1977, la majorité de centre-droit de M. Desai procéda à un sensible réajustement diplomatique, mit en veilleuse le traité sans le dénoncer, établit de meilleures relations avec Washington et se tourna vers certains Etats européens pour moderniser les forces armées indiennes.

AVEC le retour de Mme Gandhi au pouvoir, l'U.R.S.S. retrouve en Asie méridionale un allié de facto. Le nouveau premier ministre n'a pas explicitement condamné l'intervention soviétique en Afghanistan et s'est contenté de dire qu'il ne pensait pas qu'un pays ait le droit d'intervenir dans un autre. A l'ONU, l'Inde s'est abstenue de demander le retrait inconditionnel des forces soviétiques d'Afghanistan. Les Indiens semblent plus s'inquiéter du regain de l'influence américaine au Pakistan et du réarmement de son rival, bien que l'équilibre des forces soit nettement à leur avantage et que l'armée pakistanaise doive désormais se tourner vers... l'Afghanistan. Les Etats-Unis ont, pour apaiser les Indiens, annoncé leur intention de reprendre les discussions en vue de la livraison d'uranium enrichi à New-Delhi, en principe interdite par la nouvelle loi sur la non-prolifération nucléaire. En fait, en dépit de ses prises de position apparemment prosoviétiques, l'Inde continue de dépendre considérablement de l'aide occidentale et en particulier américaine : les Etats-Unis arrivent en outre au second rang (après la Grande-Bretagne) par l'importance de leurs investissements en Inde, et ce sont ceux qui s'accroissent le plus. L'U.R.S.S., certes, a contribué au développement des industries lourdes et d'armements indiennes, mais son aide représente à peine le dixième de celle des pays occidentaux et du Japon. Moscou cherche surtout à consolider son influence politique.

De l'attitude qu'observera le nouveau gouvernement indien à l'égard de l'U.R.S.S. dépendra en grande partie la poursuite de la « normalisation » des relations sino-indiennes, interrompue, lorsque le ministre indien du gouvernement Desai, M. Vajpayee, se trouvait en Chine, par l'entrée des troupes chinoises au Vietnam. Le contentieux frontalier sino-indien reste entier. Enclavé entre les deux géants asiatiques, le Népal ne voudrait pas faire les frais d'un rapprochement entre eux alors qu'il s'appuie tantôt sur l'un tantôt sur l'autre pour affirmer son indépendance. Toute politique de grande puissance locale de la part de l'Inde, comme l'absorption du royaume du Sikkim, suscite l'inquiétude de ses voisins. Pour faire contrepoids à son influence, le Bangladesh s'est rapproché de la Chine depuis l'assassinat de *Mujibur Rahman, en 1975, et a* pris ses distances à l'égard de l'U.R.S.S. Il est devenu un banc d'essai des techniques de développement du tiers-monde, à grand renfort d'aide occidentale, tombant du même coup sous l'influence américaine.

GERARD VIRATELLE.



OCÉAN INDIEN

Une zone prioritaire d'affrontements

AINSI qu'on le *prévoyait* depuis une dizaine d'années, l'océan Indien apparaît aujourd'hui comme *une zone prioritaire* d'affrontements (1). D'une superficie trente-cinq fois supérieure à celle de la Méditerranée, il renferme, à deux de ses pôles, les principales réserves mondiales de pétrole et de métaux précieux : l'Arabie Saoudite et les Etats riverains du Golfe produisent chaque année plus d'un milliard de tonnes de pétrole, dont les principaux *clients sont* le Japon et l'Australie (qui en dépendent à 90 %), l'Europe (à 75 % en moyenne), les Etats-Unis (à 25 %) ; l'Afrique du Sud est — avec la Namibie — le premier producteur du monde d'or, de platine et de vanadium, le deuxième de chrome et de manganèse, le troisième de diamant, d'uranium, d'amiante et de lithium, etc.

Des routes maritimes d'importance vitale pour l'Occident, notamment celles de Suez (via la mer Rouge), du Cap (via le canal du Mozambique) et de l'Extrême-Orient (via le détroit de Malacca) passent par l'océan Indien. Plus de quatre mille bâtiments commerciaux *y circulent* chaque année, dont mille cinq cents pétroliers. Il passe en moyenne un tanker toutes les demi-heures dans le détroit d'Ormuz, quarante navires par jour dans le canal du Mozambique, et presque autant par le détroit de Malacca.

En outre, trente-six Etats, avec une population de plus d'un milliard d'hommes, sont riverains de l'océan Indien. Face à des îlots de prospérité relative ou réelle (Golfe, Afrique du Sud, Australie), des pays surpeuplés — Inde (650 millions d'habitants), Indonésie (135 millions) — sont encore accaparés par les tâches de développement élémentaire, mais constitueront à terme des marchés de consommation essentiels. D'autres, malgré leur faiblesse structurelle, tirent avantage de leur situation stratégique favorable (Yémen du Sud, Djibouti, Seychelles, Malaisie, Singapour).

Sur le plan ethno-culturel, on distingue un ensemble arabo-musulman (Golfe, Pakistan, mer Rouge) avec des prolongements jusqu'en Somalie, Zanzibar ou les Comores, et une très forte population islamique en Indonésie, un groupe négro-africain (Ethiopie, Est africain, Afrique australe), des pays à population d'origine européenne dominante (Namibie, Afrique du Sud, Réunion, Australie, Nouvelle-Zélande et Nouvelle-Calédonie), un groupe d'îles « créoles » dans le Sud-Ouest (Maurice, Seychelles, Réunion, *Rodrigues*) aux abords d'une grande île afro-asiate (Madagascar), ainsi qu'une famille hindoue (Inde, Bangladesh, Sri-Lanka, Maldives, Maurice, et des minorités dans l'Est africain ou en Afrique du Sud). Par ses sorties nord-est, l'océan Indien communique en outre directement avec les grands riverains du Pacifique ouest : la Chine, pays le plus peuplé de la planète, et le Japon — une des cinq puissances économiques mondiales.

LAISSE à lui-même après la dernière guerre mondiale, au point de devenir le *domaine quasi exclusif* des pays non alignés (l'Inde de Nehru, l'Indonésie de Soekarno), l'océan Indien avait en fait retrouvé au cours des années 70 un intérêt essentiel pour les grandes puissances, sous l'effet d'une série de facteurs :

— Le dégagement britannique « à l'est de Suez » (plan d'austérité militaire de Harold Wilson, 1968), avec évacuation progressive d'Aden (Yémen du Sud, Bahreïn, Emirats arabes unis), de Masirah (Oman), de Nairobi (Kenya), de Maurice, des Seychelles, de Gan (Maldives), de Diego-Garcia, Bornéo, Singapour et Hongkong ;

— L'effort de la marine soviétique, cantonnée jusque-là en mer Noire ou dans le Pacifique mais soucieuse d'accéder à son tour aux « mers chaudes », pour combler ce vide grâce à l'entretien, dans cette zone, d'une flotte permanente d'une quinzaine de navires de guerre, et l'installation dans le port de Berbera (Somalie) ;

— La fermeture du canal de Suez (1967-1975), qui a contraint le commerce pétrolier à destination de l'Europe et des Amériques à emprunter la longue route du Cap, et à s'équiper en « supertankers » dont le tonnage dépasse désormais les possibilités de la voie d'eau égyptienne ;

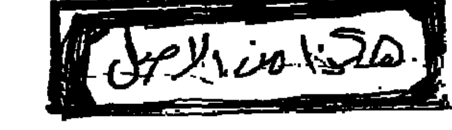
— La création de l'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui a permis aux pays producteurs d'obtenir *des prix plus rémunérateurs et de* valoriser la possession de gisements dans les parages du Golfe ;

— La constitution, le long des côtes arabiques et est-africaines, d'une « barrière progressiste » (Yémen du Sud, Somalie, Ethiopie, Tanzanie, Mozambique, Madagascar, Comores, Seychelles) jugée menaçante pour la sécurité de la « route du pétrole » ;

— Le succès des luttes de libération en Afrique australe, remportées avec l'appui des pays communistes, et le blocage de l'évolution dans les « bastions blancs », jugés indispensables à la « défense de l'Occident » en raison de la présence de matières premières et d'une position stratégique clé, mais difficiles à défendre ouvertement en raison de leur attachement à l'apartheid ;

(Lire la suite page 16.)

(1) Cf. « Grandes manœuvres dans l'océan Indien », pages 19 à 23, *le Monde diplomatique*, décembre 1976.



(Suite de la page 15.)

— le repli militaire des Américains sur les îles et archipels du Pacifique, ainsi que dans l'océan Indien (Bahrein, Diego-Garcia, Iran), à la suite de leurs échecs en Indochine, et la pause consécutive dans la politique d'expansion ;

— l'érosion des positions françaises dans les îles du Sud-Ouest, qui a incité Paris à mettre sur pied une force navale permanente, la « première de l'océan Indien », jusqu'en 1978 (amiral Lannuzel) ;

— l'installation, enfin, à Addis-Abeba d'un régime révolutionnaire et prosoviétique.

Malgré leur incidence souvent négative pour les intérêts de l'Occident, ces éléments nouveaux ne devaient pas entraîner de conséquences majeures sur le plan militaire, les Etats-Unis et l'Europe ayant préféré s'appuyer — dans les faits — sur deux « gendarmes » régionaux pour qui cette vocation allait de soi : l'Iran du chah, au nord-ouest, avec une aviation de cent mille hommes, entièrement équipée par Washington, utilisant notamment la première flotte d'aéroglisseurs militaires du monde, et une marine de plus en plus entreprenante, basée surtout à Bandar-Abbas et Chah-Bahar ; l'Afrique du Sud à l'autre pôle, avec son aviation équipée de Mirage français, la base navale de Simmonstown, et la station d'écoute radar perfectionnée de Silvermine. La présence de l'armée française à Djibouti et la vigilance de régimes pro-occidentaux le long des détroits est de l'océan Indien contribuaient également à donner l'impression que tous les verrous de l'océan étaient soit contrôlés, soit neutralisés par des pays alliés aux Etats-Unis et à l'Europe.

La défection de l'Iran, voilà plus d'un an, a brusquement rompu cet équilibre. A un degré moindre, les respectives de règlement définitif en Rhodésie et en Namibie ont mis le régime sud-africain sur la défensive.

Absorbés par leurs efforts pour dénouer la crise du Proche-Orient dans un sens conforme à leurs intérêts, les Etats-Unis n'ont réagi vigoureusement qu'à la suite de la prise d'otages de leur ambassade à Téhéran, en novembre dernier. Deux porte-avions prélevés sur la VII[e] flotte du Pacifique, le *Kittyhawk* (80 800 tonnes, 80 aéronefs) et le *Midway* (64 000 tonnes, 80 aéronefs), ont été dirigés au début de décembre vers la mer d'Oman, avec une escorte d'une quinzaine de navires (2).

L'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan, ainsi que le retour au pouvoir de Mme Ghandi (dont Washington redoute un « non-alignement » éventuellement prosoviétique) ont encore fait monter les enchères dans cette région. Le Pentagone et le département d'Etat américain, appliquant la politique énergique préconisée par le président Carter dès le début janvier 1980, se sont mis à la recherche de nouvelles bases dans l'océan Indien (Arabie Saoudite, Oman, Somalie, Kenya). Ils ont proposé une aide militaire au Pakistan et à la Chine, et signé un nouvel accord militaire avec la Turquie. Ils ont accéléré les préparatifs pour la constitution d'une force d'intervention aéroportée de cent dix mille hommes, organisée spécialement dans la perspective d'un engagement dans l'océan Indien, et ont enregistré les propositions d'Israël et de l'Egypte pour servir de bases arrière à ces opérations. Ils ont décidé un renforcement immédiat de la base américaine de Diego-Garcia, au cœur de la zone, se sont assurés du soutien de la Thaïlande, et ont envoyé, à la mi-janvier, un troisième porte-avions dans l'océan Indien, le *Nimitz*, ce qui a porté leur escadre à vingt-cinq navires de guerre.

La marine soviétique, qui avait tendance depuis quelques mois à supplanter les moyens navals mis en œuvre par la France et les Etats-Unis, est loin désormais de disposer d'une force de dissuasion aussi massive, malgré l'envoi vers l'océan Indien, à la mi-janvier, d'une escadre de cinq navires autour du croiseur lance-missiles *Petropavlovsk*. Ce groupe devait en principe rejoindre les quinze bâtiments de la flotte permanente de l'U.R.S.S. dans l'océan Indien, qui — à l'exception de facilités au Yémen du Sud et en Erythrée — ne disposent d'aucune base fixe dans cette zone (3). Ainsi se trouvent réunies les conditions d'un « face-à-face » Est-Ouest dont l'océan Indien est le théâtre pour la première fois de son histoire.

Ph. L.

(2) Le *Midway*, ainsi qu'un autre porte-avions — le *Constellation* — avaient déjà effectué des campagnes de durée limitée dans l'océan Indien au cours de l'année 1979, comme le porte-aéronefs soviétique *Minsk*.

(3) Il est difficile d'établir une comparaison reflétant avec exactitude l'état des forces en présence : d'une part, les mouvements des sous-marins nucléaires restent, par définition, « invisibles » ; d'autre part, certaines armées de pays riverains, comme celle de l'Inde, ne peuvent être comptabilisées directement au profit de l'un des deux camps. Il semble en être de même, aujourd'hui, de celle de l'Iran, pays où l'on s'en prend avec la même vigueur au communisme et au capitalisme dévoyé.

7

INDOCHINE, THAILANDE, BIRMANIE

Point fort de la rivalité sino-soviétique

L'ASIE du Sud-Est, en particulier l'Indochine, est depuis 1945 l'un des principaux champs clos de la lutte entre les blocs. Après les conflits entre puissances coloniales ou néo-coloniales et les guerres révolutionnaires soutenues par les deux « grands » du communisme, la victoire des mouvements de libération indochinois au printemps de 1975 a complètement redistribué les cartes. Le camp pro-occidental s'est plus ou moins ressoudé après le traumatisme causé par l'intervention militaire américaine. Au contraire, le conflit sino-soviétique s'est étendu à l'ensemble de la région, le Vietnam ayant abandonné sa politique traditionnelle d'équilibre entre Moscou et Pékin pour s'aligner sur le Kremlin et ayant étendu son emprise sur les deux autres pays indochinois — le Laos, puis le Cambodge, — tandis que la Chine bénéficiait de l'appui des Etats-Unis, du Japon et des pays non communistes d'Asie du Sud-Est regroupés au sein de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est, comprenant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande). La Thaïlande semble désormais souhaiter que cette organisation, essentiellement économique, se donne aussi un rôle militaire.

Cette nouvelle situation, jointe à l'effacement relatif des Américains dans la région depuis 1975, a été mise à profit par le Kremlin pour tenter de s'implanter dans une partie du monde dont il avait jusqu'alors été absent, et dont la valeur stratégique, aux confins des océans Indien et Pacifique, et sur le flanc sud de la Chine, est considérable. Après avoir sans grand succès cherché l'accord des nations asiatiques pour un « pacte de sécurité collective », puis tenté de s'assurer les bonnes grâces des pays de l'ANASE, en jouant sur les sentiments anti-chinois (en particulier en Indonésie et en Malaisie, où les Soviétiques ont soutenu les extrémistes islamiques de droite), et n'ayant pas réussi à prendre le contrôle des P.C. prochinois (1), Moscou a dû se satisfaire d'un resserrement spectaculaire de ses relations avec le Vietnam.

Le moment était bien choisi : Hanoï s'inquiétait du rapprochement sino-américain joint au refus obstiné du Cambodge d'entrer dans tout système de coopération indochinois ; la situation économique était très difficile ; la politique d'ouverture préconisée par les modérés de Hanoï se révélait être un échec devant le refus américain d'établir des relations avec le Vietnam et de participer à sa reconstruction. Privé d'une lucarne sur le monde extérieur, dépendant — pour combattre, comme pour alimenter sa population — de l'aide soviétique, le Vietnam était moins à même de défendre sa souveraineté avec autant d'ardeur qu'auparavant.

Tout au long de 1977, la situation n'a cessé de se dégrader le long de la frontière khméro-vietnamienne pour aboutir, le 31 décembre, à la rupture officielle entre Phnom-Penh et Hanoï. Au printemps de 1978, la rupture sino-vietnamienne était elle aussi consommée : Pékin coupait son aide et retirait ses experts, tandis que la tension montait à la frontière entre les deux pays, pour culminer en février-mars 1979 avec la « leçon » chinoise. Une première indication de la brouille entre les deux anciens alliés avait été recueillie dès décembre 1976, lors du IV[e] congrès du P.C. vietnamien, au cours duquel les prochinois avaient été limogés, en particulier M. Hoang Van Hoan, aujourd'hui réfugié en Chine.

A la mi-1978, peu après le coup d'Etat prosoviétique d'avril à Kaboul, Hanoï décidait d'en finir militairement avec les Khmers rouges et demandait l'aide de Moscou pour installer une équipe de remplacement plus docile. Le 30 juin, apparemment sous la pression de Moscou, le Vietnam entrait dans le Comecon ; le 3 novembre, il signait avec l'U.R.S.S. un traité de paix et de coopération du même type que celui conclu le 5 décembre par l'Afghanistan.

Son attaque de l'hiver 1977-1978 contre les Khmers rouges ayant échoué, Hanoï prépara avec soin une offensive finale en direction de Phnom-Penh, avec un soutien soviétique considérable. Lancée le 25 décembre, elle aboutit dès le 7 janvier à la chute de la capitale khmère et à l'installation, sous tutelle vietnamienne, d'une nouvelle administration khmère. Egalement en 1978, la Chine, peu désireuse de voir le Cambodge passer sous la coupe de son nouvel ennemi vietnamien, avait battu le rappel des autres pays asiatiques et occidentaux. M. Deng Xiaoping avait fait une tournée dans plusieurs pays membres de l'ANASE, suivi peu après par le premier ministre vietnamien, M. Pham Van Dong. Le régime de M. Pol Pot était indéfendable publiquement, quels qu'aient été les désirs de certains gouvernements de contrer les ambitions soviéto-vietnamiennes avant qu'il ne soit trop tard. Aujourd'hui, ce sont encore eux qui soutiennent les Khmers rouges, jugés seuls capables pour le moment de s'opposer militairement à Hanoï.

LA Chine, pour qui le conflit avec l'U.R.S.S. passe avant toute autre considération, prend désormais part au jeu des puissances dans la région, avec d'autant plus de détermination que le Vietnam lui conteste toute influence en Asie du Sud-Est. Pour ne pas s'aliéner les pays de l'ANASE et la Birmanie, elle a réduit son soutien aux P.C. prochinois qui combattent dans les jungles de la péninsule. Elle appuie les régimes pro-américains, qui, il y a quelques années encore, considéraient la « Chine rouge » comme un épouvantail, et dont le système politique n'est guère un modèle de démocratie socialiste... La Chine a aussi resserré ses liens tout récents avec les Etats-Unis — les relations diplomatiques ont été rétablies le 1[er] janvier 1979 — lors de la visite à Washington en janvier-février 1979 de M. Deng Xiaoping : quelques jours plus tard, l'armée chinoise pénétrait au Vietnam. Depuis lors, d'importantes personnalités chinoises et américaines se rendent visite. Le dernier en date à aller à Pékin, en janvier 1980, au lendemain de l'invasion de l'Afghanistan, a été le secrétaire à la défense, M. Brown.

Contrairement à ce qui se passe dans les autres points chauds, c'est la Chine, et non les Etats-Unis, qui, en Asie du Sud-Est, conduit la lutte contre l'U.R.S.S. par Vietnam interposé. Elle reprend en quelque sorte la guerre menée par Washington contre Hanoï jusqu'en 1975. Le Vietnam, quant à lui, a repris à son compte la « doctrine Brejnev » de « souveraineté limitée », mise en pratique en 1968 en Tchécoslovaquie, et l'a appliquée à ses voisins laotien et khmer. L'invasion du Cambodge — et le concert de protestations inefficaces qui l'a suivie — aura aussi sans doute servi de précédent à l'entrée de l'armée rouge en Afghanistan. Par contre, les Etats-Unis paraissent n'y jouer qu'un rôle secondaire, colmatant les brèches à coups d'armes et de dollars. Ils comptent surtout sur la Chine, et aussi sur le Japon, sollicité de prendre une part plus active à la défense de la région. Tokyo vient d'ailleurs de proposer, à la veille de la visite de M. Ohira en Australie et en Nouvelle-Zélande, en janvier, l'établissement d'une nouvelle structure qui regrouperait les puissances du Pacifique, dans un but économique, mais également stratégique.

PATRICE DE BEER.

(1) Tactique que Hanoï tente depuis 1975 de reprendre à son compte, en particulier en Thaïlande et en Birmanie.

Le carnet des ambassades

● **L'ambassadeur de Cuba** et **Mme Grégorio Ortega Suarez** ont offert le 17 janvier une réception à l'occasion du vingt et unième anniversaire de la révolution cubaine.

● L'ambassadeur **d'Autriche** et **Mme Otto Eiselsberg** ont donné le 17 janvier une réception à l'occasion d'une remise de décoration à **M. Robert de Billy**, ambassadeur de l'ordre souverain de Malte en Autriche.

● A l'occasion de la visite officielle en France de **M. Mohamed Benyahia**, membre du bureau politique et ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, **M. Mohamed Sahnoun**, ambassadeur d'Algérie, a offert une réception le 19 janvier à l'hôtel Crillon.

● L'ambassadeur, délégué permanent du Venezuela près l'UNESCO et **Mme A. Tarre Murzi** ont donné un déjeuner le 22 janvier en l'honneur de **M. Rafael Caldera**, ancien président de la République vénézuélienne.

● Le ministre des transports, du ravitaillement et du tourisme de la République démocratique de Madagascar et **Mme Bemananjara** ont offert une soirée-spectacle le 31 janvier sur le thème « Une nuit à Madagascar ».

NECROLOGIE

● On annonce le décès de **M. Dirk Uipko Stikker**, ancien secrétaire général de l'OTAN, survenu le 24 décembre à La Haye.

● Nous apprenons le décès de **M. Etienne Dennery**, ambassadeur de France, survenu le 29 décembre à Paris.

Calendrier des fêtes nationales

1[er]-29 FEVRIER

4 SRI-LANKA	Fête de l'indépendance
6 NOUVELLE-ZELANDE	Fête nationale
18 GAMBIE	Fête de l'indépendance
23 GUYANA	Fête nationale
25 KOWEIT	Fête nationale
27 REPUBLIQUE DOMINICAINE	Fête de l'indépendance

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

CANADA
(4 juin 1979)

Premier ministre : *M. Joe Clark* ; leader du gouvernement au Sénat, ministre de la justice et procureur général : *M. Jacques Flynn* ; président du conseil privé de la reine pour le Canada et ministre du revenu national : *M. Walter Baker* ; ministre des pêches et des océans : *M. James McGrath* ; travaux publics : *M. Erik Nielsen* ; finances : *M. John Crosbie* ; travail : *M. Lincoln Alexander* ; approvisionnements et services : *M. Roch Lasalle* ; ministre des transports chargé de la commission canadienne du blé : *M. Donald Mazankowski* ; ministre de l'expansion économique régionale chargé de la société centrale d'hypothèque et du logement : *M. Elmer Mckay* ; affaires indiennes et du Nord canadien : *M. Jake Epp* ; défense nationale et affaires des anciens combattants : *M. Allan MacKinnon* ; agriculture : *M. John Wise* ; emploi et immigration : *M. Ronald Atkey* ; santé nationale et bien-être social : *M. David Crombie* ; postes et environnement : *M. John Fraser* ; secrétaire d'Etat du Canada et ministre des communications : *M. David MacDonald* ; solliciteur général du Canada et ministre de la consommation et des corporations : *M. Allan Lawrence* ; ministre de l'énergie, des mines et des ressources et ministre d'Etat chargé des sciences et de la technologie : *R. Ray Hnatyshyn* ; ministre de l'industrie et du commerce et ministre d'Etat chargé du développement économique : *M. Robert R. de Cotret* ; président du conseil du Trésor : *M. Sinclair Stevens*.

Ministres d'Etat : *MM. Martial Asselin* (agence canadienne du développement international), *William Jarvis* (relations fédérales-provinciales), *Heward Grafftey* (programmes sociaux), *Perrin Beatty* (affecté au conseil du Trésor), *Robert Howie* (transports), *Steven Paproski* (chargé de la santé, du sport amateur et du multiculturalisme), *Ronald Huntington* (chargé de la petite entreprise et de l'industrie), *Michael Wilson* (chargé du commerce international).

Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures : *Mme Flora MacDonald*.

[Ce gouvernement a donné sa démission le 14 décembre 1979. Des élections législatives sont prévues pour le 18 février.]

MALAISIE
(8 juillet 1978)

Premier ministre et ministre du territoire fédéral : *M. Hussein Onn* ; vice-premier ministre et ministre du commerce et de l'industrie : *Dr Mahathir Mohamad* ; ministre des travaux et services publics : *M. Lee San Choon* ; transports : *M. V. Manickavasagam* ; justice : *M. Haji Hamzah bin Haji Abu Samah* ; science, technologie et environnement : *M. Ong Kee Hui* ; intérieur : *M. Haji Muhammad Ghazali bin Shafie* ; terres et développement régional : *M. Haji Abdul Kadir bin Yusof* ; bien-être social : *M. Paduka Hajjah Aishah binti Haji Abdul Ghani* ; défense : *M. Amar Haji Abdul Taib bin Mahmud* ; affaires étrangères : *M. Ahmad Rithauddeen* ; logement et gouvernement local : *M. Michael Chen Wing Sum* ; éducation : *M. Musa bin Hitam* ; finances : *M. Razaleigh Hamzah* ; culture, jeunesse et sport : *M. Abdul Samad bin Idris* ; santé : *M. Chong Hon Nyan* ; agriculture : *M. Shariff Ahmad* ; information : *M. Mohamad bin Rahmat* ; travail et main-d'œuvre : *Richard Ho Ung Hun* ; industries primaires : *M. Paul Leong Khee Seong* ; entreprises publiques : *M. Abdul Manan bin Othman* ; énergie, postes et télécommunications : *M. Leo Moggie Anak Irok*.

Ministres sans portefeuille près le premier ministre : *MM. Mohamed bin Nasir* et *Pengiran Othman Pengiran Hj. Rauf*.

IRAK
(17 juillet 1979)

Président de la République et président du Conseil du commandement de la révolution : *M. Saddam Hussein* ; vice-président du Conseil du commandement de la révolution : *M. Ezzat Ibrahim*. Premier vice-premier ministre : *M. Taha Yassine Ramadan* ; vice-premiers ministres : *MM. Naïm Haddad, Tarek Aziz, Saadoun Ghaydan* (ministre des transports et communications), *général Adnan Khairallah* (ministre de la défense).

Ministre des affaires étrangères : *Dr Saadoun Hamadé* ; éducation : *M. Abdul Jabbar Abdul Majid* ; justice : *Dr Mounzer Ibrahim* ; finances : *M. Thamer Razouki* ; habitat et construction : *M. Mohammed Fadel* ; plan : *M. Taha Ibrahim Abdallah* ; santé : *Dr Ryad Ibrahim Hussein* ; industrie et minéraux : *M. Taher Toufic* ; enseignement supérieur et recherche scientifique : *M. Jassem Mohammed Khalaf* ; pétrole : *M. Tayeh Abdulkarim* ; commerce : *M. Hassan Ali* ; jeunesse : *M. Karim Mohammed Hussein* ; agriculture et réforme agraire : *M. Amer Mehdi* ; culture et information : *M. Latif Nassif Jassem* ; irrigation : *M. Abdul Wahab Mahmoud Abdallah* ; travail et affaires sociales : *M. Bakr Mohammed Rassoul* ; biens religieux : *Dr Ahmed Abdul Sattar* ; région autonome : *M. Abdul Fattah Mouhammed Amin* ; intérieur : *M. Saadou Shaker*.

Ministres d'Etat : *MM. Hamed Alwan* (affaires étrangères), *Hachem Hassan, Oubaidallah Mustapha, Aziz Rachid*.

JAPON
(Elections législatives du 7 octobre 1979)

Nombre d'électeurs inscrits : 80 169 924 ; nombre de votants : 54 522 013, soit 68,01 % ; nombre de suffrages valablement exprimés : 54 010 108, soit 99,06 %.

Répartition des voix et des sièges entre les différents partis : parti libéral démocrate : 24 084 127 voix, 248 sièges ; parti socialiste : 10 643 448 voix, 107 sièges ; parti Komei : 5 282 682 voix, 57 sièges ; parti communiste : 5 625 526 voix, 39 sièges ; parti social-démocrate : 3 663 691 voix, 35 sièges ; indépendants : 2 641 063 voix, 19 sièges ; nouveau club libéral : 1 631 811 voix, 4 sièges ; groupe des citoyens socialistes : 368 660 voix, 2 sièges ; petits groupes : 69 100 voix.



(Clichés A.A.A. - Photomontage Bois.)

L'INDUSTRIALISATION DU TIERS-MONDE

Illusions et espoirs

Quel rôle doit jouer l'industrialisation dans l'économie d'un pays en voie de développement ? C'est à cette question essentielle que s'attache à répondre la troisième conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) qui s'est ouverte le 21 janvier à New-Delhi et poursuit ses travaux jusqu'au 8 février.

Si nul ne remet plus en cause la nécessité d'industrialiser le tiers-monde, en revanche le type même de développement industriel le plus souvent adopté par les pays pauvres suscite bien des critiques. De fait, il a eu notamment pour effet d'accroître l'écart économique et social entre villes et campagnes, provoquant souvent une régression de l'agriculture. Il n'a pas contribué à assurer dans les pays concernés un véritable progrès social.

L'effort d'industrialisation, il est vrai, a été jusqu'à présent laissé à l'initiative quasi exclusive des firmes multinationales dont les objectifs — expansion, diversification, profits — ne sont pas nécessairement compatibles, tant s'en faut, avec les préoccupations plus générales, sociales notamment, des pays sous-développés. En outre, la stratégie de redéploiement industriel mise en place par les multinationales crée l'illusion d'une divergence d'intérêts entre la classe ouvrière des pays développés et les travailleurs du tiers-monde.

Il faudra bien que, pendant la décennie qui s'ouvre, la communauté internationale se dote des moyens de contrôler l'activité de ces grandes sociétés. Mais tous les codes de conduite ne sauraient y suffire. Le réaménagement des échanges commerciaux et du système monétaire international, que réclament avec insistance les pays sous-développés, offrirait en revanche un solide point d'appui aux Etats qui, au Nord comme au Sud, souhaiteraient se donner les moyens de lutter contre les géants transnationaux de l'économie. L'article de José Echeverria publié page 12 montre qu'un tel réaménagement passe obligatoirement par un renouvellement du droit international qui tienne davantage compte des intérêts des pays sous-développés.

Les conditions internes et internationales d'un vrai «décollage»

Pour un développement populaire et autonome

Devant les limites de plus en plus évidentes de l'actuelle politique d'industrialisation, en particulier dans les domaines de l'emploi et du revenu, on en vient naturellement à se poser la question d'un développement au service des peuples. Priorité devrait être donnée, dans les choix de chaque pays, aux rapports entre l'Etat et l'ensemble de la société civile, et non plus la seule classe moyenne.

Par
ABELLATIF BENACHENHOU *

DANS le climat créé par la crise de l'économie mondiale, l'industrialisation du tiers-monde est rangée parmi les causes, sinon de la crise, du moins de son aggravation (1). Les pratiques protectionnistes et les pressions exercées sur certains pays pour les inciter à réduire volontairement leurs exportations, les positions prises dans certains milieux syndicaux soucieux, à juste titre, des déplacements d'activité et du dumping social à l'échelle mondiale, renforcent l'idée que l'industrialisation du tiers-monde est excessive ou mal orientée.

Cette industrialisation est aussi critiquée au nom des besoins essentiels de la population, et on écrit, dans certaines organisations internationales, qu'elle s'est faite au détriment du développement agricole, qu'elle n'a pas substantiellement accru l'emploi et a favorisé la concentration des revenus. Cette thèse est partiellement reprise par les critiques du développement dépendant, selon lesquels l'industrialisation a hâté l'urbanisation et défavorisé un développement rural authentique. Ces mouvements d'opinion, diversifiés au plan idéologique, sont renforcés par l'accroissement de la dépendance alimentaire du tiers-monde, qui révèle l'absence ou l'insuffisance de l'intérêt accordé dans ces pays à la politique agraire, et plus particulièrement à la croissance des cultures vivrières. Au total, si l'industrialisation du tiers-monde n'est plus combattue au plan des principes (chaque pays a le droit de s'industrialiser), le mouvement est fortement critiqué dans son orientation, ses moyens, ses résultats.

Pour prendre une juste mesure des choses, il convient de se demander quelle est l'ampleur et quelles sont les caractéristiques principales de l'industrialisation actuelle du tiers-monde, quelles devraient être ses orientations et quelles sont les probabilités de son développement au profit des peuples.

L'industrialisation actuelle dans le tiers-monde est limitée, commercialement instable, financièrement fragile et technologiquement dépendante. La part des pays du tiers-monde dans la production industrielle mondiale est de 9 % (2).

On ne peut dénombrer que dix pays du tiers-monde (sur cent vingt-trois) dans lesquels l'activité manufacturière réalise plus de 20 % du produit intérieur brut et plus de 20 % des exportations globales : Brésil, Argentine, Mexique, Colombie, Egypte, Corée du Sud, Taiwan, Hongkong, Singapour, Philippines. On ne peut dénombrer que dix-sept autres pays dans lesquels cette activité manufacturière occupe entre 15 % et 20 % du P.I.B. Un nombre très réduit de pays exportent l'essentiel des produits industriels en provenance du tiers-monde : ce sont le Brésil, le Mexique, Hongkong, la Corée du Sud, Taiwan, Singapour et l'Inde.

Pour la très grande majorité des pays du tiers-monde, l'industrialisation reste un phénomène très marginal : en Afrique noire, par exemple, on ne peut citer que quatre pays (Kenya, Tanzanie, Côte-d'Ivoire et Nigéria) dans lesquels le processus a une relative importance.

L'industrie alimentaire, les textiles et la confection, les boissons et les tabacs constituent souvent la majeure partie des productions industrielles du tiers-monde. Dans un faible nombre de pays, la structure industrielle est effectivement diversifiée et inclut la production de biens intermédiaires et de biens d'équipement.

Cette industrialisation, limitée dans son ampleur, est fragile au plan de ses débouchés. Nous sommes en présence de deux types d'activité, même si l'un est né de la crise de l'autre : les industries tournées vers l'exportation, les industries de substitution aux importations. Les premières ont effectivement connu des taux de croissance substantiels au cours des quinze dernières années. Mais leur fragilité commerciale a été révélée par la véritable crise des débouchés, qu'elles subissent à des degrés variables du fait de la stagnation des économies capitalistes développées et du protectionnisme qui en résulte. Le rapport de la Banque mondiale pour 1979 met clairement en évidence ce fait : « *Il y a le risque de voir les pays semi-industrialisés se rabattre sur des politiques de substitution aux importations pour maintenir leur croissance industrielle face à la plus faible croissance de l'économie mondiale.* » Un deuxième aspect de la fragilité de ce type d'industrialisation réside dans le fait que les firmes transnationales jouent un rôle actif dans la conduite du cours d'industrialisation.

Trois faits principaux méritent d'être rappelés :

a) Les firmes transnationales investissent de préférence dans les pays fortement exportateurs, où la part des investissements étrangers passe de 36,5 % à 40,6 % du total des investissements ; celle qui se dirige vers les paradis fiscaux passe de 7 % à 13 % entre 1967 et 1975 ;

b) Les firmes transnationales investissent de préférence dans les industries manufacturières, qui attirent une part croissante de l'investissement étranger, surtout en Asie et en Amérique latine. Le Japon, la R.F.A., le Royaume-Uni et les Etats-Unis consacrent respectivement 50,8 %, 60,4 %, 47,6 % et 39,1 % de leurs investissements dans les pays du tiers-monde au secteur manufacturier. La part des secteurs industriels dans les investissements étrangers, en 1975-1976, est de 100 % à Hongkong, 92 % en Inde, 80 % en Corée du Sud, 77 % au Mexique et au Brésil, 65 % en Argentine et 60 % à Singapour ;

c) Les firmes transnationales investissent dans les secteurs exportateurs : en Corée du Sud, en 1976, leur part dans les exportations industrielles est de 31,4 %, et de 90 % pour les machines et l'appareillage électriques et les composants électroniques. En conséquence, le niveau, l'orientation et la valorisation de la production industrielle dépendent de la stratégie commerciale globale des firmes, et non des potentialités et des besoins du pays d'accueil. Mais la fragilité commerciale des industries de substitution aux importations est aussi nette : dans des conditions variant évidemment selon la taille du pays, elles se heurtent, en dernier lieu, à l'étroitesse des marchés urbains déterminée par une croissance irrégulière des revenus et de la consommation des ménages (y compris ceux des classes moyennes) et des surcoûts industriels liés à des choix technologiques et des performances productives limitées ; mais aussi à l'étroitesse des marchés ruraux, en raison de la faiblesse des revenus de la majorité des ruraux, situation liée au contrôle inégalitaire de la terre et au faible niveau de la productivité de l'agriculture.

En Afrique noire, par exemple, l'accès à la consommation des produits industriels locaux (industrie alimentaire, confection, textiles, boissons, tabacs) est réservé à une couche très faible de la population urbaine (fonctionnaires, employés, ouvriers qualifiés). Le revenu monétaire de l'immense majorité de la population est insuffisant pour lui permettre d'accéder aux produits laitiers, aux médicaments, aux textiles, etc., et la production industrielle est organisée pour satisfaire les besoins de la frange supérieure des fonctionnaires, des employés, des ouvriers. Cette industrialisation est le résultat de la dynamique du développement social postcolonial et des rapports privilégiés entre les classes moyennes et l'Etat.

Un coût social élevé

LA dépendance technologique des industrialisations du tiers-monde est fondée sur l'importation répétitive des connaissances, des compétences et des équipements. En 1977, les pays du tiers-monde ont importé quatorze fois plus de produits mécaniques et électriques qu'ils n'en ont exportés, et si on exclut quatre gros exportateurs de ce type de biens (Singapour, Corée du Sud, Hongkong, Brésil), ce rapport s'élève à 200 (3). Ces pays ont, en valeur, importé plus de machines textiles qu'ils n'ont exporté de textiles vers les pays du Nord. Certains pays sont exportateurs de biens d'équipement après avoir réalisé une politique de substitution partielle aux importations de biens d'équipement (Brésil, Singapour, Taiwan, Argentine, Mexique, Inde). La dépendance technologique est d'autant plus aiguë que, souvent, la circulation des équipements, des connaissances, des compétences se fait à l'intérieur des firmes transnationales lorsqu'elles conduisent le mouvement d'industrialisation. L'opacité du marché technologique est, dans ce cas, quasi totale : équipements et produits intermédiaires proviennent, le plus souvent, du pays d'origine de la firme transnationale, sinon de ses filiales : le commerce captif développe la pratique des prix de transfert.

Au plan financier, enfin, il n'est pas certain que les pays du tiers-monde les plus industrialisés aient trouvé la voie de l'indépendance financière : parmi les plus endettés, figurent en bonne place le Brésil, le Mexique, l'Argentine et la Corée du Sud.

* Professeur agrégé à l'université d'Alger.

(1) Le tiers-monde assure 7,6 % des exportations globales de produits manufacturés. Cependant, ces exportations constituent 14 % des exportations globales des pays du tiers-monde et 28 % de leurs exportations non énergétiques. Elles ne comptent que pour 10 % des importations totales de produits manufacturés par les pays industrialisés à économie de marché et pour 2 % seulement de leur consommation de ces produits. De plus, ces importations portent sur un nombre limité de produits (textiles, calculatrices, récepteurs, articles de voyage, chaussures, transistors, tubes électroniques).

(2) L'objectif fixé par la déclaration de Lima (25 %) est actuellement révisé en baisse dès lors que, dans les conditions actuelles du commerce international, cet objectif entraînerait des tensions insupportables (30 % du commerce des produits manufacturés reviendrait au tiers-monde pour atteindre cet objectif). On parle alors de 14 ou 16 %.

(3) La part des pays du tiers-monde dans les exportations globales de produits mécaniques et électriques est passée de 0,6 à 2,2 % entre 1963 et 1977. Entre ces deux dates, leurs importations en provenance des pays à économie de marché passent de 80,7 % à 92 % de leurs importations globales de ces produits. Notons aussi que les performances exportatrices en biens mécaniques et électriques sont souvent liées à la présence des firmes transnationales dans ces branches.

(Lire la suite page 18.)

Lire pages 18 à 21 :

(Suite de la page 17.)

La dette extérieure du Brésil et du Mexique constitue 35 % de la dette globale des pays du tiers-monde, en 1977. Il s'agit là, selon les experts de la Banque mondiale, d'un obstacle majeur au développement de leur industrialisation (4). Les raisons de cet endettement cumulatif sont connues :

— La détérioration des termes de l'échange ;

— Le mécanisme de financement des investissements étrangers : une part croissante de ces investissements est financée par le réinvestissement des profits ou le recours aux marchés locaux. En conséquence, les entrées nettes de capitaux sont faibles lorsqu'on prend en considération les achats effectués par les firmes transnationales à l'étranger. On admet généralement que le bilan devises du fonctionnement des transnationales dans le tiers-monde est négatif en raison du financement local des investissements, de l'exportation des profits et des prix de transfert ;

— La dépendance technologique des appareils de production.

Cet endettement excessif a eu des effets négatifs sur l'orientation de la production agricole, puisque des productions exportables sont devenues nécessaires pour financer la poursuite du développement industriel dépendant. Le coût social de l'industrialisation est excessif : la croissance de l'emploi industriel a été moins importante que celle de la production dans les pays qui ont connu une croissance industrielle soutenue. Ainsi, même pour ce « *type idéal* » qu'est la Corée du Sud, la croissance industrielle est de 17 %, et la croissance de l'emploi n'est que de 11 %. Dans le cas de l'Inde, la croissance industrielle, entre 1951 et 1975, a été de 292 %, tandis que celle de l'emploi industriel n'a été que de 78 %. Les politiques technologiques des firmes transnationales tentent de comprimer les coûts unitaires salariaux, grâce à un équipement identique à celui utilisé dans les pays développés.

Les niveaux de salaire sont restés faibles pour des productivités du travail souvent comparables à celles des pays développés (5). Dans le cas de l'Inde, on a assisté à une baisse significative des salaires réels dans l'industrie manufacturière entre 1961 et 1975. Le fameux « effet percolateur » *(trickle down effect)* n'a pas joué pleinement tant ont été résistantes les barrières sociales au progrès : après quinze ans de croissance industrielle rapide, des fractions importantes de la population restent pauvres sinon misérables au Brésil, au Mexique et en Corée du Sud. Les taux de croissance industrielle extrêmement rapides qu'ont connus certains pays n'ont pas été suivis par une diffusion du progrès à l'échelle nationale : on admet que la répartition des revenus est pire actuellement qu'il y a quinze ans au Brésil et au Mexique.

Au total, ni l'industrialisation de substitution aux importations ni celle orientée vers les marchés extérieurs ne peuvent résoudre de manière durable et pour l'ensemble de la population la question de l'emploi et du revenu, c'est-à-dire la socialisation du développement.

Le rôle prioritaire du marché intérieur

L'EXPERIENCE industrielle des pays du tiers-monde révèle la vanité de la conception abstraite et trinitaire des économistes qui affirment que le développement industriel nécessite *a)* des marchés, *b)* de la technologie et *c)* des capitaux, sans spécifier le dynamisme et la stabilité des marchés, le contrôle de la technologie ou la source des capitaux. C'est précisément une analyse concrète des conditions de marché, des conditions technologiques et des conditions financières de l'industrialisation qu'il faut tenter en vue de déterminer les caractéristiques d'une industrialisation au profit des peuples.

En premier lieu, l'industrialisation doit être principalement orientée vers les marchés intérieurs. Le dynamisme durable de la demande interne est étroitement lié à la croissance des revenus de la majorité de la population constituée par les ruraux. De ce fait, l'industrialisation doit contribuer à la croissance de la productivité de l'agriculture en adaptant ses produits et ses techniques dans ce sens, à condition que l'accroissement de productivité ne soit pas confisqué du fait d'un contrôle inégalitaire de la terre ou d'une politique inadéquate des prix et de la distribution (6). L'industrialisation doit conduire nécessairement à la transformation des structures agraires au profit des paysans pauvres et sans terre (7). La croissance des marchés est aussi liée à la demande urbaine dont la structure actuelle, fortement influencée par les classes moyennes, risque d'induire des politiques d'importation puis de production locale contraire à une industrialisation populaire et soumises à l'extension du modèle occidental de consommation centré sur les biens durables. Enfin, le dynamisme de la demande interne dépendra beaucoup de la maîtrise des coûts de l'industrialisation dont les effets sur les prix et la demande sont actuellement négatifs.

Mais alors se pose la question de la technologie. Les problèmes technologiques du tiers-monde se posent en termes de coût et de reproduction. Sur la base d'une technologie importée en permanence, le coût de l'industrialisation ne peut être qu'excessif. De ce fait, l'ampleur des actions de développement possibles ne peut être que limitée et, si modernisation il y a, elle se fera pour une fraction de la population et non pour sa totalité (8). Mais, au-delà de la question du coût de la technologie, celle de sa reproduction est essentielle : la formation de capacités nationales d'ingénierie, le développement de la recherche industrielle, la mise en place progressive d'une industrie de biens d'équipement constituent les éléments minimaux d'une politique technologique pour contrecarrer l'abonnement à l'obsolescence. Il y a un écart considérable entre les sommes dépensées par les pays du tiers-monde pour acheter des connaissances, des compétences, des équipements, et celles qu'ils consacrent à la recherche industrielle interne, à l'industrie des équipements, etc. Ce triomphe de la vision instrumentale de la technologie, que symbolise la notion de « *transfert de technologie* », constitue le danger essentiel qui guette les industrialisations du tiers-monde, fussent-elles orientées essentiellement vers les marchés intérieurs et juridiquement contrôlées par les Etats. Une démarche technologique cohérente consistera alors à contrôler et à coordonner les achats de technologies à l'étranger et à promouvoir une formation technicienne large dans les pays. Cette démarche est malheureusement impossible pour ceux des pays dans lesquels l'industrialisation est menée et contrôlée par les firmes transnationales puisque celles-ci ont une logique propre de production, de circulation et de consommation des techniques.

La question des ressources financières pour l'industrialisation est, elle aussi, importante (9). Elle se pose différemment selon que les pays disposent ou non de ressources naturelles importantes. Pour les premiers, le moyen le plus sain est le contrôle et la valorisation des ressources naturelles dont ils disposent, selon des rythmes rendus nécessaires par le développement interne et non pas selon le rythme incontrôlé de la demande mondiale : l'industrialisation du tiers-monde requiert la fin du pillage du tiers-monde. Pour les autres, ils devront compter sur une politique agraire dynamique et sur l'aide publique internationale, plus particulièrement celle du tiers-monde, mais il convient de ne pas exagérer ce besoin d'aide extérieure dès lors que le processus d'industrialisation bien mené génère les ressources nécessaires à sa poursuite, dans des conditions rationnelles de choix de secteurs et de techniques.

Des choix politiques

L'ENONCE sommaire de ces caractéristiques d'une industrialisation populaire et autonome indique tout ce qui la sépare d'une industrialisation insérée dans une division internationale inégale du travail. Les luttes actuelles pour le contrôle de l'accumulation du capital dans les différentes branches de l'économie mondiale (contrôle des différentes filières et technologies des branches) n'excluent pas la possibilité de croissances industrielles dans le tiers-monde, conduites par les firmes transnationales (à la recherche de faibles coûts de production et de marchés protégés) ou par les bourgeoisies locales ; on peut admettre la possibilité d'une nouvelle division internationale du travail industriel contrôlé directement ou indirectement par les firmes transnationales. Mais ces croissances industrielles tournées vers l'exportation ou de substitution aux importations ne permettent pas un développement social réel. De plus, les premières ne sont guère possibles que pour un faible nombre de pays : l'ensemble des marchés des pays industriels peut paraître insuffisant si on le compare à la demande qui serait nécessaire pour déterminer une croissance substantielle de l'emploi et du revenu dans les pays du tiers-monde. De plus, cette généralisation du modèle « Corée du Sud » conduirait à une concurrence par les prix, et donc par les salaires, socialement intolérable au détriment de tous les travailleurs du tiers-monde (10).

De ce fait, le danger d'une alliance industrielle — qui n'exclut pas des conflits — entre les firmes transnationales, les bourgeoisies et les élites locales industrialistes est réel, celles-ci ayant, pour des raisons évoquées, un rôle nécessairement subordonné.

Dès lors, on assistera à une transformation de la géographie industrielle du monde mais non pas à un développement industriel du tiers-monde. Les « *modernisations industrielles* » qui auront lieu excluront par essence de larges fractions de la population (dans les campagnes, mais aussi dans les villes) de l'accès au bien-être. La régularisation politique et sociale rendue nécessaire par cette exclusion appellera l'autoritarisme comme c'est déjà le cas dans des pays à forte croissance industrielle (11).

L'industrialisation populaire et autonome (qui n'est pas au service des relations économiques extérieures mais met celles-ci à son service) appelle, dans chaque pays, des conjonctures politiques particulières. Un rôle politique plus actif de la paysannerie pauvre, sans terre et souvent sans travail, est nécessaire pour que l'industrialisation soit mise au service de l'agriculture, économiquement et spatialement. Une émergence politique plus forte des couches populaires urbaines est nécessaire pour que l'industrialisation ne soit pas confisquée par les classes moyennes entretenues par l'Etat, au-dessus des peuples. C'est en définitive dans les rapports entre l'Etat et la société civile populaire que se joue l'avenir de l'industrialisation du tiers-monde, y compris dans sa dimension internationale. On doit, dans ce cadre, examiner avec beaucoup de précautions la thèse selon laquelle l'industrialisation dans le tiers-monde, publique ou privée, produit nécessairement les forces nécessaires à sa transformation et à son orientation au profit des peuples. Cette conception linéaire du développement historique est contredite par les faits. Dans beaucoup de cas, le développement industriel, du fait des contradictions et des difficultés qu'il a engendrées, a conduit à plus d'autoritarisme politique pour assurer la docilité des travailleurs. La démocratie n'est pas un produit inévitable de l'usine.

ABELLATIF BENACHENHOU.

(4) Parmi les impasses de ce type d'industrialisation, on trouve le rôle contradictoire que l'agriculture doit jouer : exporter pour procurer des devises et produire pour le marché intérieur afin de permettre une alimentation et un revenu plus décents pour la majorité de la population et ainsi élargir le marché intérieur.

(5) Voir sur ce problème l'étude bien documentée de Folker, Fröbel, Jürgen Heinrichs et Otto Kreye : *The New International Division of Labour. Structural Unemployment in Industrialized Countries and Industrialization in Developing Countries*, Reinbek bei Hamburg, septembre 1977.

(6) Les experts de la Banque mondiale reconnaissent explicitement que la solution de rechange réelle à la croissance industrielle d'exportation est constituée par la transformation des structures agraires.

(7) Telle a été l'expérience négative des révolutions vertes.

(8) C'est le noyau rationnel de la théorie des technologies intermédiaires qui insiste beaucoup sur le coût en capital d'un emploi créé mais néglige l'essentiel, c'est-à-dire la reproduction des technologies. De même, elle prend pour donnée naturelle la rareté du capital dans les pays du tiers-monde alors que cette rareté est historique comme le prouve l'expérience récente des pays de l'OPEP. Il faut marquer ici la différence essentielle qu'il y a entre une théorie de l'autonomie technologique et la théorie des technologies intermédiaires.

(9) Mais elle n'est pas la seule. On est frappé par le fait que l'ONUDI axe principalement son effort de réflexion, à propos de l'industrialisation du tiers-monde, sur les capacités financières à réunir pour permettre cette industrialisation alors que l'histoire prouve que l'aisance financière est une condition nécessaire mais non suffisante du développement industriel.

(10) Il est curieux que les rédacteurs du rapport de la Banque mondiale pour 1979 admettent implicitement l'impossibilité de cette généralisation mais écrivent des paragraphes entiers pour la souhaiter.

(11) Voir, à titre d'exemple, l'ouvrage récent *Human Rights in the Republic of Korea*, C.O.E., Genève, 1979.

Un film de Théo Robichet

« La Faim du monde »

« *Si vous voulez que d'autres pays dépendent de vous, le meilleur moyen est qu'ils dépendent de vous pour leur alimentation.* » Cette suggestion cynique, faite en 1950 par le sénateur américain Humphrey, a été entendue et, semble-t-il, largement mise en pratique ; pas seulement par les Etats-Unis.

Dans un passionnant film-essai, Théo Robichet expose dans leur complexité les méthodes pratiquées par les pays développés pour établir avec le tiers-monde des liens de dépendance alimentaire. Il montre, avec un sens didactique certain, les conséquences, pour les peuples du Sud, de la substitution des cultures vivrières traditionnelles par des cultures d'exportation. D'autre part, la déforestation intensive, la pêche industrielle et l'urbanisme côtier désordonné constituent autant de facteurs négatifs qui dérèglent l'écosystème, favorisent le pillage des pays pauvres et ruinent leurs ressources pour l'avenir.

L'auteur a sollicité le témoignage et la participation directe de quelques personnalités qui, depuis longtemps, analysent le phénomène de l'exploitation du tiers-monde : l'économiste Samir Amin, l'ingénieur René Dumont, l'historien Joseph Ki-Zerbo, le fonctionnaire européen Claude Cheysson et la sociologue Eléonor Le Cain démontrent, à l'aide d'exemples concrets, que la famine en Afrique n'est point une calamité naturelle mais, dans une large mesure, le résultat d'une politique agricole imposée par les pays du Nord et les firmes de l'agro-business. Le film rappelle, par exemple, que 93,2 % des exportations de l'Afrique vers l'Europe sont des matières premières tandis que 38 % des exportations (de produits manufacturés) européennes sont destinées aux pays en voie de développement.

Dans ces conditions, évoquer, comme on l'entend parfois, l'« aide humanitaire » de l'Occident comme solution aux problèmes alimentaires des pays pauvres relève du cynisme : selon René Dumont, « *l'aide est un instrument de recolonisation économique du néo-colonialisme.* » Le film de Théo Robichet en est une excellente démonstration.

I. R.

POUR DES PROJECTIONS-DEBATS : *La Faim du monde*, réal. Théo Robichet, 16 mm, couleur, 105 mn. — Diffusion : les Films Soleil Ô, 72 *bis*, rue Philippe-de-Girard, 75018, Paris. Tél. : 206-01-03.

Nouveaux mécanismes pour stimuler l'essor industriel

UNE STRATÉGIE POUR LES ANNÉES 1980

ABD-EL RAHMAN KHANE *

AU cours des trente dernières années, de nombreuses tentatives sur le plan national ou international ont essayé de réduire l'écart entre les pays industriels et les pays en voie de développement. Etant généralement admis que les politiques de développement n'avaient guère permis d'atteindre les objectifs poursuivis, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, il y a neuf ans, une stratégie internationale du développement prévoyant un taux moyen de croissance annuelle de 6 % pour l'ensemble des pays en voie de développement pendant la « deuxième décennie » des Nations unies pour le développement (1971-1980), taux qui impliquait une expansion moyenne annuelle de 4 % pour la production agricole et de 8 % pour la production industrielle. Effort majeur de la communauté internationale pour créer des conditions de stabilité et de bien-être pour l'humanité tout entière.

Au seuil de la « troisième décennie du développement », un regard en arrière permet de constater que la communauté mondiale n'a apparemment pas été à la hauteur des tâches et des possibilités. La stratégie internationale du développement n'a pas eu d'effet majeur sur le tiers-monde, la réaction des nations riches ayant été terriblement lente en regard de l'ampleur des problèmes qui se posaient aux pays en voie de développement.

L'un des points faibles est la conception selon laquelle l'expansion économique du monde industrialisé profiterait plus ou moins automatiquement aux pays en voie de développement grâce au commerce, aux transferts de technologie et aux mécanismes de financement du développement. On ne tenait pas suffisamment compte du fait que les relations économiques entre pays industrialisés et pays en voie de développement étaient de plus en plus dominées par les activités des sociétés transnationales. On acceptait l'hypothèse d'après laquelle la croissance économique, prise dans le sens de l'expansion du produit brut, déclencherait le développement dans une acception plus large qui englobe les transformations qualitatives et structurelles de la société.

A ces hypothèses erronées, et d'autres encore, il faudrait désormais substituer une nouvelle philosophie qui s'attache surtout aux changements de structure et aux réformes institutionnelles, ainsi qu'à l'immense potentiel que la volonté d'autonomie collective représente pour une nouvelle stratégie internationale dynamique du développement.

Dès 1973, la situation des pays en voie de développement fut aggravée par la crise de l'énergie, l'instabilité monétaire, l'inflation et d'autres problèmes économiques sévissant dans les pays développés à économie de marché. C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale de l'ONU a donné suite à la demande pressante des pays en voie de développement d'instaurer un nouvel ordre économique international et qu'elle a adopté plus tard une charte des droits et devoirs économiques des Etats, définissant pour la première fois un ensemble de principes devant régir le comportement économique. Plusieurs pays développés formulèrent de fortes réserves au sujet de la charte et votèrent contre, mais la majorité approuva les principes directeurs devant servir de base aux efforts tendant à instaurer un nouvel ordre économique international.

Un nouvel ordre économique international suppose une restructuration des relations politiques, économiques et sociales, en vue d'assurer à tous les hommes une vie dans la dignité, la justice et le bien-être matériel et spirituel. La structure actuelle des relations économiques internationales est, en effet, comme l'a dit M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, manifestement inadaptée aux besoins de la communauté mondiale. Dans le passé, on a pu reprocher à cet ordre de ne fonctionner qu'à l'avantage des riches et au détriment des pauvres ; maintenant on ne peut même plus prétendre qu'il fonctionne à l'avantage des riches. Il est incompatible avec le développement réel, puisqu'il perpétue des rapports de domination, qu'il engendre en permanence un état de déséquilibre et un gaspillage des ressources.

Au cours de la dernière décennie, les pays en voie de développement ont demandé aux nations industrialisées de démontrer clairement leur volonté de coopération pratique ; ils attendent une réponse sans équivoque à la question de savoir quel genre de monde la communauté internationale entend réellement construire et quel avenir elle entend réserver aux générations futures.

Toute stratégie pour les années 80 doit aller au-delà d'une simple déclaration d'aspirations ou de bonne volonté. Elle doit notamment comprendre des engagements politiques négociés et les instruments nécessaires pour donner effet aux mesures convenues.

Un financement important

LA deuxième conférence générale de l'ONUDI, tenue à Lima en mars 1975, a constitué un événement majeur dans le cadre plus général des négociations concernant le nouvel ordre économique international. Elle déboucha sur l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action qui ont pour objectif premier la restructuration et la redistribution de l'industrie mondiale.

La déclaration et le plan d'action contiennent des recommandations tendant à encourager la transformation plus poussée des matières premières dans le pays où elles sont obtenues, à promouvoir l'adaptation et le transfert des techniques, à élaborer des mesures spéciales en faveur des trente pays classés parmi les moins avancés, à stimuler la coopération économique entre pays en voie de développement et à faciliter le redéploiement des capacités industrielles grâce à un système de consultations. Le résultat final devrait être de porter la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale à au moins 25 % du total d'ici à l'an 2000, alors qu'à l'heure actuelle ils ne contribuent que pour 9 % à la production mondiale.

Pour permettre à l'ONUDI de jouer son rôle central de coordination, la conférence a instamment demandé que l'on renforce l'Organisation en la transformant en institution spécialisée de l'ONU et que l'on crée un nouveau Fonds pour le développement industriel chargé de financer ses opérations. Un nouvel acte constitutif, adopté en avril 1979, lui permet de devenir la seizième institution spécialisée des Nations unies. Cependant, il n'entrera en vigueur que lorsque quatre-vingts Etats l'auront ratifié.

Existant depuis janvier 1977, le Fonds pour le développement industriel doit accroître l'autonomie de l'ONUDI et la mettre en mesure de répondre avec promptitude et souplesse aux besoins des pays en voie de développement. Les contributions au Fonds, certes en accroissement constant, sont encore loin d'atteindre le montant de 50 millions de dollars qui a été considéré comme niveau souhaitable lors de la conférence de Paris sur la coopération économique internationale et approuvé par l'Assemblée générale. Certaines des contributions continuent à être versées en monnaie non convertible ou réservées à des fins spéciales, ce qui empêche l'ONUDI de les utiliser librement pour ses programmes d'assistance technique sans l'assentiment préalable des pays donateurs.

Pour ce qui est des investissements à réaliser dans le secteur manufacturier afin d'aider les pays en voie de développement à atteindre l'objectif fixé à Lima, les besoins annuels seraient de l'ordre de 450 à 500 milliards de dollars en l'an 2000 (aux prix de 1975). Selon cette estimation, la part allouée à l'industrie dans le total des investissements devra passer de 18 % en 1975 à 22-25 % à la fin du siècle.

Les apports de capitaux étrangers nécessaires pour satisfaire les besoins d'investissement dans l'industrie pourraient s'élever à une somme de l'ordre de 100 à 150 milliards de dollars. Les investissements étrangers directs devraient probablement être dix fois supérieurs à leur niveau actuel pour simplement conserver leur position relative dans l'industrie manufacturière.

La politique internationale de développement industriel a atteint un point où

* Directeur exécutif de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI).

Immenses possibilités vastes besoins nombreux obstacles

Le retard de l'Afrique peut être rattrapé

La cas de l'Afrique illustre par excellence les relations de dépendance qui entravent tout progrès réel, malgré d'abondantes richesses naturelles. Un espoir, peut-être : à l'Organisation de l'unité africaine, les dirigeants du continent viennent d'affirmer leur volonté d'unir leurs efforts et leurs marchés pour atteindre à l' « indépendance nationale et collective ».

Par EDEM KODJO *

MALGRE les efforts accomplis, les progrès effectués, la situation économique du continent africain demeure précaire tant dans le domaine agricole, reconnu prioritaire par tous, que dans le domaine industriel.

L'Afrique, dans le domaine des potentialités naturelles, n'a rien à envier aux autres continents. Elle dispose d'abondantes sources d'énergie ; ses réserves en hydrocarbures, sans être fabuleuses, sont relativement importantes : 270 millions de tonnes de pétrole par an, représentant 10 % de la production annuelle mondiale, tandis que la prospection et la découverte de gaz naturel s'accélèrent dans toutes les régions du continent. Les réserves et la production du charbon de terre (60 millions de tonnes par an) sont faibles pour les besoins d'une industrie sidérurgique importante. L'énergie hydro-électrique, encore peu développée, peut s'accroître très largement, l'Afrique disposant à elle seule de 40 % des potentialités hydro-électriques mondiales. L'énergie nucléaire non encore exploitée offre des perspectives non négligeables grâce aux riches gisements uranifères qui permettent à l'Afrique d'assurer aujourd'hui 15,2 % de la production mondiale. Dans le domaine de l'énergie solaire, dont le monde commence à mesurer l'importance, l'Afrique est hautement avantagée.

L'Afrique ne manque ni de fer, ni de métaux non ferreux, ni de métaux rares, ni de produits chimiques indispensables à la naissance et au développement d'une industrie diversifiée. Selon les statistiques publiées par le Conseil économique et social des Nations unies pour l'année 1978, sa part dans la production mondiale de certains produits de base est importante : 5,4 % du minerai de fer, 22,9 % de l'antimoine, 10,3 % du chrome, 45,3 % du cobalt, 17,5 % du cuivre, 14,5 % du zinc, 17,6 % du manganèse, 15,7 % de la bauxite, 57,5 % de l'or, 22,5 % des phosphates, 66 % du diamant, sans oublier l'argent, le mercure, la potasse, le plomb, l'étain et d'autres métaux rares tels le tungstène, le vanadium, le cadmium, etc.

En plus de ces sources d'énergie et de ces minerais, l'Afrique produit en quantités considérables des matières premières d'origine agricole : toujours selon le Conseil économique et social des Nations unies, en 1978, elle a produit 66 % du cacao mondial, 10 % du café, 39,2 % de l'huile de palme, 27,8 % des arachides, 11 % du thé, 7,9 % du coton, 6,6 % du caoutchouc naturel, sans compter les fruits tropicaux, le sisal, la laine, le coprah, le bois.

Au cours de la décennie 1960-1970, le rythme annuel de croissance industrielle en Afrique, comparé à celui des autres régions en développement, est faible : pour la production d'électricité le rythme est de 11,5 % contre 12,5 % pour l'Asie (1), 8,6 % pour l'Amérique latine, 18,3 % pour le Proche-Orient ; le rythme annuel de croissance pour l'acier reste également bas : 2,1 % contre 7,5 % pour l'Amérique latine, 8,5 % pour l'Asie, 11,3 % pour le Proche-Orient ; le taux annuel de croissance des industries de transformation est également peu élevé : 6 % contre 7,2 % pour l'Asie, 5,5 % pour l'Amérique latine, 18,8 % pour le Proche-Orient ; la part de la production industrielle dans la formation du P.N.B. a faiblement progressé, tout en restant inférieure à 10 %, alors qu'elle a augmenté en Amérique latine de 15 % à 30 % et en Asie de 10 % à 20 %. Entre 1970 et 1979, le rythme de croissance de ces différents secteurs industriels n'a pas considérablement augmenté, car la croissance moyenne actuelle de la valeur ajoutée des produits fabriqués dans les pays africains se situe à 6 % pendant la période 1970-1977. Cette faible croissance industrielle entraîne inéluctablement une progression insignifiante de la part africaine dans la production industrielle mondiale, part qui n'est que de 0,9 % alors que celle des autres régions en développement s'est accrue pour atteindre 9 % de la production mondiale. Ce taux de croissance est de loin inférieur à l'objectif de 8 % fixé dans la stratégie internationale du développement et demeure insuffisant si l'on veut que la production industrielle de l'Afrique atteigne, en l'an 2000, 2 % de la production mondiale comme le souhaite la déclaration de Lima. Le commerce africain de produits industriels, découlant de cette situation alarmante, se caractérise par un déséquilibre de plus en plus grand entre les importations et les exportations : rares sont les pays africains qui exportent des machines ; certains commencent à vendre des articles d'industrie de transformation légère (textiles, chaussures, conserves, etc.), mais, comparées aux importations des produits sidérurgiques, des biens d'équipement, des produits pétroliers, des denrées alimentaires, ces exportations sont négligeables.

Cette faiblesse de la production industrielle de l'Afrique est la conséquence d'une stratégie inadéquate de développement industriel : la plupart des grands projets d'industrialisation ne sont que de simples transpositions des procédures d'industrialisation de l'étranger ; ils rendent l'Afrique de plus en plus dépendante du monde extérieur industrialisé, qui accepte de transférer sur le continent des industries polluantes et des industries de substitution profitant de la main-d'œuvre abondante et à bon marché, pour satisfaire non pas les besoins de marchés nationaux faibles mais ceux de grandes zones de consommation situées parfois dans les pays industrialisés de l'hémisphère Nord ; cette dépendance se manifeste également par le fait que ce sont des groupes privés étrangers qui financent et contrôlent toutes les chaînes de production et de distribution des articles manufacturés. La plupart de ces entreprises étrangères, filiales de sociétés multinationales, sont fondamentalement conçues et motivées pour tirer le maximum de profit de leurs investissements en Afrique, et elles semblent peu disposées à promouvoir une véritable intégration industrielle, synonyme de progrès industriel réel.

Un effort collectif

LE succès mitigé, sinon l'échec relatif, des politiques d'industrialisation est imputable également à l'absence de conditions nécessaires à un réel essor industriel : groupements économiques disposant d'un vaste espace géographique, équipés de réseaux de communication et disposant d'une main-d'œuvre abondante et compétente pouvant servir de marché de consommation pour les produits manufacturés. La déclaration de Lima, à ce sujet, exprime clairement que les principaux facteurs permettant d' *« atteindre les objectifs de l'industrialisation sont la coopération régionale et interrégionale reposant sur l'harmonisation des politiques et l'encouragement d'une action collective »* ; des efforts en ce sens sont déployés dans certaines sous-régions africaines, mais l'harmonisation réelle des politiques nationales d'industrialisation et la coordination effective des programmes d'action restent à faire.

Le continent africain, après deux décennies d'indépendance, et malgré les différentes stratégies de développement élaborées pour la décennie qui vient de s'achever, n'a pas encore réussi son décollage économique et industriel malgré les progrès accomplis, et il demeure par excellence le continent du sous-développement. L'utilisation de ses ressources naturelles considérables est largement en dessous des possibilités, alors que l'insuffisance alimentaire s'aggrave, que les moyens de communication indispensables à la libre circulation des biens et des personnes font défaut, que le secteur industriel, déjà insignifiant, progresse peu, que l'analphabétisme — loin de reculer — se maintient et même progresse par endroits, rendant impossible la diffusion des progrès scientifiques et techniques. La mortalité, dans certaines régions, s'aggrave par manque d'équipements sanitaires de base ; toutes les statistiques l'affirment, l'Afrique connaît toujours de sérieuses difficultés ; son produit national brut ne représente que 2,7 % du P.N.B. mondial ; son revenu annuel par tête d'habitant — 365 dollars — est le plus bas du monde ; son taux de mortalité infantile, avec cent trente-sept pour mille, le plus élevé ; un chômage alarmant touche 45 % de la population active. L'Afrique doit relever le défi que lui lancent la pauvreté et la misère. La bataille à mener pour son industrialisation est partie intégrante d'une stratégie globale, celle d'un véritable développement, qui embrasse tous les secteurs de la vie économique et sociale des peuples africains.

C'est ce que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'O.U.A. ont décidé de faire en adoptant, au sommet de Monrovia (juillet 1979), la *« Déclaration d'engagement sur les principes et les mesures propres à assurer l'indépendance nationale et collective en matière de développement social et économique en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique »*. Cette décision avait été minutieusement préparée par le colloque de Monrovia (février 1979) et la réunion du conseil des ministres de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (C.E.A.).

Cette stratégie pour un développement endogène et autocentré, tournée vers la satisfaction des besoins du plus grand nombre, met l'accent sur les valeurs humaines fondamentales et sur l'autosuffisance et la sécurité alimentaire. Mais cela est tout le contraire d'une volonté de « pastoralisation » de l'économie africaine.

Bien au contraire, la nouvelle stratégie met également l'accent sur la volonté politique d'industrialiser le continent. Ce ferme engagement des pouvoirs publics doit se manifester par l'augmentation, lorsque cela est possible, des crédits affectés à l'industrie dans les budgets nationaux des divers pays et la décision de fabriquer en Afrique l'essentiel de la production des biens manufacturés ; pour ce faire l'Afrique a besoin de connaître ses ressources naturelles, de disposer de capitaux et du personnel scientifique et technique compétent. Un inventaire rigoureux des ressources naturelles s'impose. De plus, les Etats devront, outre les allocations budgétaires à l'industrie, orienter les investissements privés (nationaux et étrangers) et les investissements publics étrangers vers les branches d'industries prioritaires. De même, la formation du personnel industriel et technique devra être encouragée dans le cadre de systèmes d'enseignement rénovés.

En tout état de cause, la nouvelle stratégie africaine de développement industriel s'orientera vers l'essor des industries de base, c'est-à-dire les industries développantes par opposition à industries « sauvages », fruit d'arbitrages de sociétés multinationales, sans effet réel sur la promotion des pays d'accueil.

Mais, surtout, cette nouvelle stratégie ne saurait s'effectuer dans les limites étroites des Etats africains, car, à de très rares exceptions près, il est illusoire de croire à un développement industriel cohérent et important dans le cadre de nos micro-nations. La coopération régionale, interrégionale et continentale, est indispensable ; elle permettra l'établissement de vastes marchés intérieurs disposant de ressources naturelles considérables, d'une main-d'œuvre abondante, d'un débouché vaste pour les produits manufacturés et pourra mobiliser des moyens financiers importants ; il va sans dire que ces vastes marchés intérieurs, suivant l'exemple de la Communauté économique européenne, seront des unions douanières avec suppression de toutes les entraves aux échanges entre les pays membres et l'établissement de tarifs extérieurs identiques, des marchés communs réalisant la libre circulation des biens, des hommes et des capitaux dans les pays membres, et enfin de véritables communautés économiques avec l'harmonisation des législations nationales et la création d'institutions à caractère transnational, déterminant des politiques communes dans tous les secteurs économiques : énergie, transports, agriculture, industrie, etc.

En attendant d'atteindre cette phase ultime — la création de véritables communautés économiques, — les Etats africains doivent favoriser les investissements communs à plusieurs d'entre eux pour permettre leur intégration industrielle ; ils doivent créer des centres régionaux, ou sous-régionaux, de formation technique, de gestion d'études, de recherche, d'information dans le dessein de réaliser l'intégration du personnel industriel et technique, et l'harmonisation des techniques de production industrielle. Des entreprises multinationales africaines (2), communes à plusieurs Etats africains, ou appartenant à des Africains ressortissants de différents pays, doivent se constituer pour contrôler les branches industrielles essentielles. Enfin, une politique africaine de planificaton de la production industrielle doit être dégagée, dans le cadre régional ou sous-régional, et elle aura pour objectif de préciser les branches industrielles prioritaires, les zones de localisation industrielle les plus favorables, les liens entre l'industrie et les autres secteurs économiques, le rôle respectif des capitaux publics, privés et étrangers, les institutions et organismes destinés à promouvoir les entreprises africaines, à adapter les techniques étrangères et à régler le choix et l'orientation des investissements étrangers.

En définitive, la nouvelle stratégie de développement à l'horizon de l'an 2000 prévoit, pour l'Afrique, un cadre de développement communautaire, et c'est uniquement dans cette optique collective qu'un véritable développement économique et un véritable essor industriel se réaliseront.

* Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), Addis-Abeba.

(1) Moins l'Asie soviétique, la Chine et le Japon.

(2) Des exemples existent dans ce domaine : notamment l'expérience CIMAO (Ciments de l'Afrique de l'Ouest) qui réunit la Côte-d'Ivoire, le Ghana et le Togo, où existent de riches gisements de calcaire.

---

s'impose une réorientation complète des stratégies poursuivies. La troisième conférence générale de l'ONUDI, qui se tient actuellement, permet à la communauté internationale d'examiner des questions de principe concernant les nouvelles stratégies et les nouveaux mécanismes d'industrialisation. Les participants à la conférence entendent faire le point de la situation dans le monde en ce qui concerne plus spécialement l'industrialisation du tiers-monde et examiner les moyens de poursuivre l'industrialisation au cours des années 1980 et au-delà, ainsi que les dispositions institutionnelles intéressant l'ONUDI.

Un vaste système de consultations

LE principal problème est de définir la ligne d'action et de déterminer les délais dans lesquels la communauté internationale peut satisfaire aux exigences du nouvel ordre économique international et opérer les changements requis. Au moment où se réunit cette troisième conférence générale de l'ONUDI, les relations économiques internationales ont commencé à se modifier sous l'influence de la nouvelle interdépendance mondiale qui se manifeste dans les courants commerciaux Nord-Sud et dans les préoccupations communes à propos de l'énergie. Comme des événements récents l'ont montré, c'est le pouvoir d'achat soutenu du tiers-monde qui, ces six dernières années, a permis d'atténuer sensiblement les effets de la récession dans le Nord.

D'après des estimations de la Communauté économique européenne, il y aurait eu, en effet, trois millions de chômeurs supplémentaires — neuf millions au lieu de six — si les pays en voie de développement exportateurs ou non-producteurs de pétrole n'avaient pas maintenu leurs importations de produits manufacturés en provenance des pays du Marché commun. Dans un autre rapport, l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.) a noté que les échanges avec les nouveaux pays industrialisés avaient entraîné, pour les pays du Nord, un gain net de neuf cent mille emplois au cours de chacune des années de la période 1973-1977.

On ne peut plus désormais considérer le Sud comme le bénéficiaire passif d'une aide institutionnalisée, ni comme un figurant dans les relations mondiales. Il contribue activement à façonner l'économie internationale. Le système de consultations de l'ONUDI offre « la possibilité de regarder l'avenir ensemble », en ce qui concerne les plans, stratégies, problèmes et perspectives dans certains secteurs industriels qui sont d'une importance cruciale pour les pays en voie de développement.

Des consultations ont déjà eu lieu sur les engrais, la sidérurgie, le cuir, les huiles végétales, la pétrochimie et le machinisme agricole, d'autres consultations consacrées aux mêmes secteurs et à d'autres sont prévues pour 1980 et 1981. Ce système offre la meilleure possibilité de progresser vers la restructuration de l'industrie à l'échelon international et, partant, vers la création de nouvelles installations industrielles dans les pays en voie de développement. En conférant un caractère permanent à ce système qui, réunissant les représentants des pouvoirs publics, des milieux industriels, des syndicats, des groupements de consommateurs et des organismes financiers, bénéficie d'un appui général, on stimulerait la coopération internationale. Le système a notamment permis d'engager un dialogue portant sur divers secteurs industriels, de réduire ainsi certains antagonismes procédant de la méfiance et de substituer la coopération à l'affrontement.

Huit propositions concrètes

L'ONUDI présente à New-Delhi huit grandes propositions appelant d'importantes initiatives. Elles relèvent des domaines suivants : apports internationaux de capitaux ; coopération internationale interentreprises ; apports internationaux de technologie ; commerce. On espère que l'adoption de stratégies internationales judicieuses permettra à l'industrie de devenir un instrument majeur d'amélioration des conditions de vie dans les pays en voie de développement où vivent 70 % de la population mondiale.

Les propositions présentées à New-Delhi portent sur la création :

— d'une agence internationale du financement industriel ayant pour mandat de faire progresser la coopération entre les pays du Sud en transformant les surplus financiers dont disposent certains pays en voie de développement en investissements à long terme dans les pays du tiers-monde ;

— d'un fonds mondial d'encouragement à l'industrie pour susciter des transferts massifs de ressources vers les pays en voie de développement ;

— d'une commission du droit international du développement industriel chargée de définir de nouveaux concepts juridiques, d'analyser et de diffuser l'information relative aux pratiques internationales en matière de contrats industriels et de contribuer à la formulation de normes contractuelles, de contrats modèles, de clauses uniformes et de conventions multilatérales ;

— d'un système de règlement des différends industriels à trois niveaux, qui réponde à la nécessité d'un arbitrage satisfaisant et auquel les pays en voie de développement puissent avoir recours selon leurs besoins ;

— d'un institut international des techniques industrielles ayant pour mandat de fournir des services aux gouvernements et entreprises des pays en voie de développement soucieux d'améliorer leurs techniques industrielles ;

— d'un centre international pour le groupement des achats de techniques chargé de négocier des contrats-cadres avec les fournisseurs de procédés concernant le transfert, individuel ou collectif, de techniques aux pays en voie de développement.

— d'un centre international d'étude des brevets chargé d'aider les pays en voie de développement à adapter les lois ou pratiques relatives à la propriété industrielle appliquées dans les pays industrialisés ou héritées de l'époque coloniale.

Par sa huitième proposition, l'ONUDI demande à la conférence d'adopter un objectif concernant les exportations de produits manufacturés provenant des pays en voie de développement afin d'équilibrer les échanges entre ces derniers et les pays développés.

Les rapports entre l'industrie et l'agriculture

NEUF programmes sont présentés pour étayer ces propositions. Ils intéressent des domaines comme le système de consultations, l'information pour le financement industriel, la promotion des investissements à long terme liés aux accords de troc ou de règlement en produits, etc., qui entrent dans les attributions actuelles de différentes organisations internationales et peuvent être mis en œuvre rapidement.

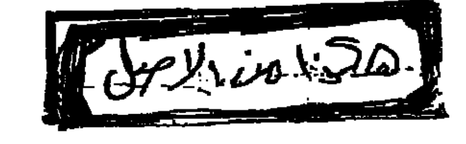
La prédominance du secteur agricole était à une certaine époque considérée comme la caractéristique structurelle du retard d'un pays quant au revenu par habitant, à la répartition du revenu, à la croissance économique, etc. Le fait que les pays développés avaient traversé des périodes marquées par un recul de la production agricole par rapport à la production des industries manufacturières et des autres secteurs constituait un argument de poids à l'appui de la thèse selon laquelle les pays en voie de développement ne pourraient connaître un essor économique rapide qu'au prix d'une refonte radicale de leurs structures.

Bien des pays en voie de développement ont d'abord pensé que cette évolution se ferait soit par un transfert des ressources économiques du secteur agricole au secteur industriel, soit par une « expropriation » des surplus agricoles, dont le produit servirait à subventionner l'infrastructure industrielle et le secteur manufacturier. Dans un certain sens, on considérait alors le secteur agricole comme la base de départ de l'effort d'industrialisation et d'une croissance économique rapide.

Dans les années 1970, on a commencé à envisager le développement économique selon une théorie nouvelle qui insistait sur l'interdépendance de tous les secteurs de l'économie et voyait dans leur croissance — dirigée vers la réalisation d'un certain nombre de grands objectifs économiques et sociaux — la condition sine qua non de taux élevés de croissance globale. Les deux théories sont valables, selon les circonstances. On ne peut, cependant, en apprécier la valeur que d'après la précision avec laquelle elles décrivent et prédisent le mouvement des variables économiques mesurables.

Du point de vue de la politique globale, le problème consiste à agir sur l'investissement dans les différentes branches d'activité économique ; à cet égard, la distinction entre politique « agricole » et politique « industrielle » n'a pas grande valeur. Même dans les cas limites, il s'agit de choisir non pas entre industrie et agriculture, mais entre projets et ensembles de projets dont plusieurs, tels que ceux qui ont trait au traitement des matières premières locales, sont à cheval sur l'industrie et l'agriculture. Il faut accorder la priorité à une forme d'industrialisation compatible avec une stratégie de transformation rurale.

ABD-EL RAHMAN KHANE.



Les salariés du Nord industrialisé devant les exploités des pays pauvres

Les syndicats ne sont pas encore à l'heure mondiale

Dans les pays riches frappés par la « crise », la plupart des organisations de travailleurs reconnaissent maintenant que l'aggravation du chômage, chez eux, n'a guère de rapport avec l'accroissement de la production industrielle dans certains pays du tiers-monde. Pris dans le piège de la restructuration, repliés sur la défensive, ils n'ont cependant pas encore renoncé à l'alliance de fait avec les sociétés multinationales.

Par MARIE-CLAUDE CELESTE

LA troisième décennie du développement risque de mettre à rude épreuve la solidarité du mouvement syndical international. Déjà, l'émergence de nouvelles nations industrielles dans le tiers-monde a suscité, de l'avis même de la plupart des dirigeants syndicaux, de véritables réactions d'autodéfense, voire de xénophobie, au sein de la classe ouvrière des pays développés.

Or, selon l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), « *les importations provenant des pays en développement ne représentent qu'une proportion négligeable des ventes sur les marchés intérieurs des pays développés* » (1). Ce taux est actuellement de 8 % à 9 %. A une exception près, le commerce de produits manufacturés des pays en voie de développement avec les Etats développés à économie de marché se serait en particulier soldé, au cours des dernières années, par un déficit croissant, passant de 6 milliards à 28 milliards de dollars entre 1964 et 1975.

Que se passera-t-il si, au cours des prochaines décennies, et conformément aux objectifs fixés par la deuxième conférence générale de l'ONUDI, la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale devait accuser une hausse sensible pour passer de 9 % actuellement à 25 % ? Comment préserver la solidarité des travailleurs au sein du mouvement syndical international face à ce qui pourrait apparaître à certains comme des conflits d'intérêts entre la classe ouvrière des pays en voie de développement et celle des Etats industrialisés ? Ces questions figureront sans doute en bonne place à l'ordre du jour de la conférence syndicale mondiale destinée à examiner « *les problèmes gravitant autour du nouvel ordre économique international* » qui se tiendra en avril à Belgrade.

Les syndicats occidentaux et internationaux ne manquent pourtant pas une occasion de réaffirmer leur solidarité avec les travailleurs des pays en voie de développement. Ainsi, dans une allocution prononcée lors d'un séminaire sur l'éducation du développement, le 30 octobre 1979 au Luxembourg, le président de la Confédération européenne des syndicats (C.E.S.), M. Wim Kok, devait notamment déclarer : « *Bien que la compétence de la C.E.S. soit, par définition, limitée à la défense des travailleurs d'Europe, nous devons veiller à ce que la politique européenne ne soit pas préjudiciable mais, au contraire, bénéfique au tiers-monde...* »

On retrouve l'affirmation de préoccupations similaires notamment dans la charte du développement de la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) : « *Les syndicats des pays industrialisés ont une tâche importante à assumer, notamment l'éducation de leurs adhérents concernant la nécessité de leur solidarité avec les travailleurs des pays en voie de développement... La formation syndicale devrait viser à mettre en relief l'interdépendance des travailleurs du fait de l'internationalisation du capital.* »

En fait, dans les documents et discours officiels tout au moins, aucun syndicat international ou européen ne remet en question le droit du tiers-monde à s'industrialiser.

Certains d'entre eux, dont en France la C.G.T., soulignent même le fait que l'existence dans la convention de Lomé d'un chapitre sur la coopération industrielle entre la C.E.E. et leurs partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) constitue un progrès par rapport à la convention de Yaoundé qui, elle, n'en faisait pas mention. Mais, rappelant que des proportions modestes (2) des ressources du Fonds européen de développement (FED) ont été consacrées à l'industrialisation, la C.G.T. déplore que celle-ci soit jusqu'à présent restée une préoccupation « *marginale* » (3). Et, selon M.C. De Angeli, représentant permanent de la F.S.M. (Fédération syndicale mondiale) auprès de l'Office des Nations unies à Genève et du Bureau international du travail (BIT), « *la convention de Lomé, même revue, ne saurait assurer une diversification des structures économiques des A.C.P.* ».

Certains syndicats, telle la Confédération mondiale du travail (C.M.T.) reprennent volontiers, dans leurs publications, les conclusions d'études récentes selon lesquelles le développement industriel du tiers-monde aurait été, jusqu'à présent, plus bénéfique que préjudiciable pour les pays développés.

Les dirigeants syndicaux auront sans doute été plus particulièrement sensibles aux considérations relatives à l'emploi. Or, selon le rapport du groupe de travail présidé par M. Yves Berthelot, directeur de la recherche au Centre de développement de l'O.C.D.E. (4), les échanges de produits industriels entre les Etats en voie de développement et la France ont permis la création nette de cent mille emplois dans ce pays entre 1970 et 1976. Une étude plus récente de l'O.C.D.E. (5) arrive à des conclusions de même nature pour l'ensemble des Etats membres.

Le réalisme aura sans doute joué un rôle au moins aussi important que la solidarité dans les prises de position officielles des syndicats occidentaux et internationaux à l'égard de l'industrialisation du tiers-monde. Une réduction des importations en provenance des Etats industrialisés de la part des pays en voie de développement — notamment en guise de représailles contre les mesures protectionnistes dont leurs propres exportations sont l'objet sur les marchés de l'hémisphère Nord — aggraverait en effet le chômage dans les pays riches. Selon M. Claude Cheysson, membre de la Commission européenne, responsable du développement, « *...si les pays du tiers-monde non producteurs de pétrole avaient économisé sur leurs importations pour compenser la hausse des prix pétroliers, cela aurait signifié, en Europe, trois millions de chômeurs supplémentaires* » (6).

On note en fait qu'en 1975 les exportations de la C.E.E. vers les pays en voie de développement ont accusé une hausse de 25 % alors que, dans le même temps, leurs ventes aux Etats-Unis et aux membres de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) fléchissaient, elles, respectivement, de 17 % et de 3 %.

Solidarité ouvrière ou concurrence déloyale ?

EN outre, les pays du tiers-monde — ou tout au moins, comme le souligne M. Abdellatif Benachenhou (voir page 17), un nombre limité d'entre eux — n'ont pas été les seuls à améliorer leurs performances en matière de production et de commerce d'articles manufacturés au cours des dernières années. Ainsi la part des Etats industrialisés à économie de marché dans la production mondiale de chaussures est effectivement passée de près de 60 % en 1966 à moins de 50 % en 1975 alors que celles du tiers-monde et des pays de l'Europe de l'Est accusaient, dans le même temps, des hausses respectives de 7,5 % et 2,5 % ; mais le recul enregistré par le premier groupe de pays ne concerne qu'un certain nombre d'Etats. Ainsi, entre 1966 et 1975, la production italienne de chaussures est passée de 222 millions à 389 millions de paires et celle de l'Espagne de 93 millions à 188 millions de paires. Et, s'il est vrai que les importations de chaussures ont représenté 63 % de la consommation nationale de cet article en République fédérale d'Allemagne en 1976 contre 14 % en 1963, la balance du commerce de chaussures en cuir de l'Italie a enregistré un solde positif de 143 millions de paires en 1975 contre 42 millions seulement en 1963 ; pour l'Espagne, les chiffres correspondants étaient de 58 millions contre 2 millions de paires.

M. Gérard Fonteneau, secrétaire général adjoint de la C.M.T., considère donc que rendre le développement industriel du tiers-monde responsable du chômage dans l'hémisphère Nord relève de « *l'imposture* » et du « *mythe* ». Les campagnes incriminant le tiers-monde ont, selon lui, un objectif politique ; elles viseraient à « *acculer les travailleurs des pays industrialisés et leurs organisations à la défensive* » et à semer la discorde entre la classe ouvrière des Etats riches et celle du tiers-monde.

Certains dirigeants d'organisations européennes, tels M. Karl Tapiola, secrétaire général de la Commission syndicale consultative auprès de l'O.C.D.E. — qui avoue d'ailleurs se « *méfier des chiffres globaux* » utilisés pour prouver que le développement industriel du tiers-monde ne constitue pas une menace pour les Etats industrialisés — reconnaissent pourtant que les démonstrations d'experts n'ont pas dissipé toutes les craintes des travailleurs des pays développés.

Ces appréhensions sont évidemment plus vives chez les travailleurs employés dans les secteurs où le tiers-monde a sensiblement amélioré ses performances au cours des dernières années, et notamment ceux du textile, de l'habillement et des cuirs. En France, M. Jacques Chérèque, secrétaire général adjoint, responsable du département international de la C.F.D.T., a traduit une opinion assez répandue dans les pays développés en déclarant lors d'un colloque, les 20 et 21 octobre 1979 à Paris : « *La réaffirmation, fût-elle solennelle, de la solidarité prolétarienne ne suffit pas, à elle seule, pour résoudre les difficiles problèmes qui secouent le monde. En effet, l'affirmation globale de notre solidarité, en tant que syndicat, suffira-t-elle pour empêcher la réaction des travailleurs de cette usine française qui ferme ses portes parce que ruinée par des importations sauvages en provenance de Hongkong ou de Tunisie ? Empêchera-t-elle l'amertume, voire l'hostilité, vis-à-vis du tiers-monde, de ces travailleurs licenciés parce que le groupe dont ils dépendent investit massivement dans de nouveaux établissements en Amérique latine ou en Asie ?* »...

De nombreux ouvriers occidentaux ont en fait le sentiment d'être victimes d'une « *concurrence déloyale* » de la part des pays en voie de développement qui, pour attirer les capitaux étrangers, toléreraient ou même encourageraient la violation, sur leurs territoires, des « *normes internationales de travail* » définies par l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), et notamment celles relatives aux conditions de travail, aux droits syndicaux et aux salaires.

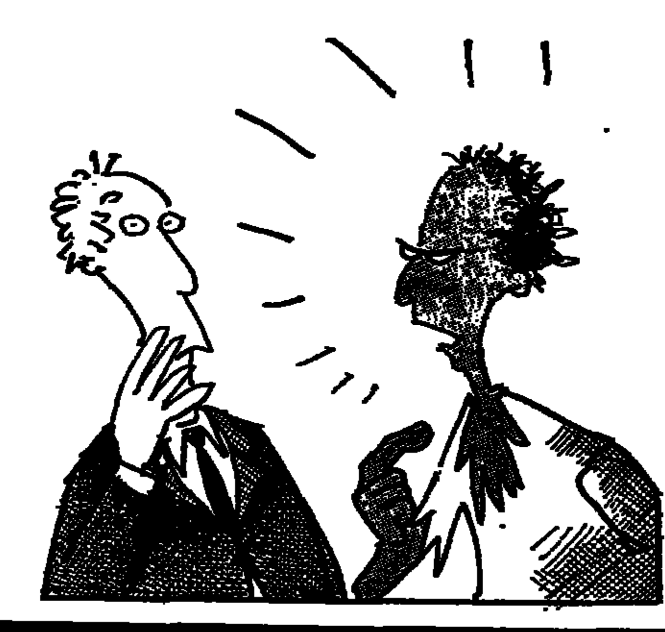
Un grand nombre de pays en voie de développement ne sont effectivement pas exempts de critiques en la matière. Le Bureau international du travail (BIT) vient en particulier de publier un rapport édifiant sur le travail des enfants (7). Selon cet ouvrage, en 1979, au moins cinquante-deux millions d'enfants de moins de quinze ans travaillaient dans le monde, dont la plupart dans les pays du tiers-monde.

Si certains de ces derniers estiment avoir de bonnes raisons, notamment sociales et économiques, d'abaisser — comme la convention n° 138 et la recommandation 146 de l'O.I.T. les y autorisent d'ailleurs — cet âge minimum d'admission à l'emploi, l'utilisation de jeunes de huit ans (et moins) à des activités souvent pénibles et dangereuses est difficile à justifier. Or cette pratique est, semble-t-il, assez répandue dans plusieurs pays latino-américains notamment, et en particulier l'Argentine.

« *Dans les fabriques de verre*, note entre autres abus le rapport du BIT, *les enfants souffrent beaucoup de la très forte chaleur et sont exposés notamment aux risques de brûlure et de blessure par coupure. Dans les ateliers de fabrication de tapis, ils respirent toute la journée des poussières de laine. Les outils, les machines et, de façon générale, les postes de travail ne sont pas conçus en fonction des caractéristiques et des possibilités physiques des enfants, ce qui pose*







Portée et limites de la coopération

L'EXEMPLE DE LA CONVENTION DE LOMÉ

Par GAETANO SPERANZA *

LE bilan d'ensemble des dernières grandes conférences des Nations unies de portée économique n'est guère encourageant : Les progrès réels enregistrés n'ont qu'une portée bien limitée en regard de l'ampleur de l'objectif à atteindre, qui est d'assurer, dans l'intérêt de tous, une répartition plus équitable des ressources et des activités de production, ainsi qu'une participation plus équilibrée à la gestion du système économique international.

La part des pays en voie de développement dans la production manufacturière mondiale n'a pas progressé d'une façon significative au cours des dernières décennies ; elle est restée relativement stable, autour de 7 %, depuis la fin de la guerre mondiale jusqu'en 1970, et elle a légèrement augmenté depuis 1970, mais cette augmentation est autant le résultat d'un ralentissement de la croissance dans les pays industrialisés que d'une accélération du courant d'industrialisation du tiers-monde.

L'objectif de 25 % défini par la conférence de Lima en 1975 ne semble pas pouvoir être facilement atteint. Les études présentées à la veille de l'actuelle réunion de l'ONUDI montrent que des taux de croissance comparables à ceux du passé pour l'industrie manufacturière des pays industrialisés et des pays du tiers-monde pourraient faire augmenter cette part jusqu'aux alentours de 15 % ; dans l'hypothèse de la poursuite d'une croissance ralentie dans les pays industrialisés, cette part pourrait s'élever à 20 %. Seule une hypothèse de reprise d'une croissance rapide dans les pays industralisés et d'une accélération très sensible dans les pays en voie de développement permettrait de s'approcher de l'objectif fixé à Lima. Cette hypothèse implique une multiplication par dix des investissements dans les pays en voie de développement d'ici à l'an 2000.

Globalement insuffisants, les progrès de l'industrialisation du tiers-monde se limitent à un petit nombre de pays dont les exportations se concentrent sur quelques lignes de production. Ainsi, ceux qui disposent aujourd'hui d'une base industrielle significative forment une petite dizaine, concentrés en Asie et en Amérique latine ; sept pays couvrent 70 % du total des exportations industrielles des pays en voie de développement.

Toutes les prévisions existantes laissent penser que, dans l'hypothèse d'une croissance rapide, le nombre de pays en voie de développement disposant d'une base industrielle significative pourrait atteindre la vingtaine — sur un total dépassant la centaine. Enfin, les exportations industrielles des pays en développement sont très concentrées sur un petit nombre de secteurs : textiles, confection, chaussures, cuirs, produits de consommation courante ou produits d'équipement standardisés. Pour certains de ces produits, les pays en voie de développement ont pu prendre une place déterminante du marché mondial. Ainsi, les importations en provenance des pays en voie de développement représentent, pour les vêtements, 40 % des importations totales des pays de l'O.C.D.E. ; pour les chaussures et articles en cuir, plus de 30 % ; pour les textiles, plus de 15 %.

Les problèmes qui sont posés — en des termes plus difficiles qu'au cours des décennies précédentes du fait du ralentissement de l'économie mondiale et du renchérissement de l'énergie — sont, d'une part, celui d'une plus grande diversification sectorielle des productions et des exportations des pays en voie de développement, d'autre part, celui d'une intégration beaucoup plus importante de ce grand nombre de pays pour l'instant en marge ou à l'écart des grands circuits de production et d'échanges internationaux.

Les pays en voie de développement d'Afrique, situés au sud du Sahara, figurent parmi ceux qui sont les plus concernés par ce dernier aspect du problème.

Pour la plupart, ils sont à l'écart ou au seuil du courant d'industrialisation. Bon nombre d'entre eux se trouvent classés parmi les pays au revenu par habitant le plus faible, et les progrès enregistrés sont minimes au regard des besoins et des aspirations qui restent à satisfaire. Un véritable décollage industriel de ces pays se réaliserait difficilement par la seule mobilisation des ressources nationales : une impulsion doit être donnée par l'aide et la coopération internationales. Il est donc intéressant d'examiner sur un exemple concret comment peut s'établir, entre pays développés et pays en développement, une coopération concourant à un plus grand effort d'industrialisation.

Laboratoire d'une politique mondiale

DEPUIS 1975, la coopération industrielle entre la C.E.E. et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) s'est inscrite dans le cadre plus vaste d'un contrat : la convention de Lomé (1) régissant pour cinq ans tous les aspects des relations économiques entre les deux zones : coopération commerciale, technique, financière, stabilisation des recettes d'exportations.

L'idée de départ était de rassembler différents instruments afin d'aider à la création d'un contexte favorable à l'éclosion d'une base industrielle, et d'agir directement pour stimuler l'investissement dans l'industrie et les exportations de produits manufacturés vers la Communauté :

— la Fonds européen de développement (FED), à côté de ses actions de développement rural, intervenait donc dans le domaine des infrastructures de base : infrastructures de transport, de santé, d'éducation, de formation professionnelle.

— le STABEX, ou système de stabilisation des recettes d'exportations, permettait d'assurer aux pays exportateurs de matières premières agricoles une stabilité des revenus tirés de ces produits. Cette sécurité devant permettre une meilleure programmation de leurs investissements, notamment dans la transformation sur place de leurs matières premières.

— au plan commercial, la première convention de Lomé instituait, sans restrictions et sans réciprocité, l'accès de tous les produits industriels et agricoles des Etats A.C.P. — à

* Directeur de la politique générale du développement à la direction générale du développement de la C.E.E.

des problèmes d'adaptation, exige d'eux des efforts supplémentaires et engendre des risques accrus d'accidents. »

Bien entendu, ces enfants perçoivent le plus souvent des rémunérations inférieures au salaire minimum en vigueur dans leurs pays respectifs.

Selon la *Revue internationale du travail* (8), des chefs d'entreprises, convaincus d'emploi illégal d'enfants à Hongkong il y a quelques années, se sont vu infliger des amendes insignifiantes de 5 dollars locaux (9).

Dans le tiers-monde, les conditions de travail des adultes eux-mêmes se sont parfois aggravées. Ainsi, à Singapour, la durée effective moyenne du travail dans le secteur de l'habillement, des articles en cuir et de la chaussure est passée de 46,6 heures à 48,5 heures par semaine entre 1971 et 1977, et en Corée du Sud de 53,9 heures à 55,4 heures entre 1968 et 1977 (10). En Thaïlande, les tisserands travaillent parfois jusqu'à 62 heures par semaine.

En outre, conformément aux vœux de certaines sociétés multinationales, des gouvernements du tiers-monde ont surtout cherché à dissuader les travailleurs de s'organiser en syndicats, en violation de la convention n° 87 de l'O.I.T. Ce fut notamment le cas dans plusieurs pays d'Asie et d'Asie du Sud-Est, dont la Malaisie (11). Les Etats tels que le Brésil, qui n'ont pas ratifié la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, se sentent, il est vrai, d'autant moins obligés d'en tenir compte. Ce n'est sans doute pas un hasard si ce sont surtout des dictatures ou des régimes « forts » (Brésil, Mexique, Corée du Sud, Singapour, etc.) qui, au cours des dernières années, ont le plus bénéficié des investissements des sociétés multinationales dans le tiers-monde.

Pour certains syndicats dont la F.S.M., pour laquelle l'un des objectifs primordiaux de l'industrialisation doit être d'assurer le progrès social, cette situation est d'autant plus inacceptable que les politiques adoptées par la plupart des Etats du tiers-monde dans ce domaine n'ont pas eu pour effet d'élever le niveau de vie des masses les plus déshéritées.

L'argument selon lequel les sociétés multinationales auraient largement contribué à résorber le chômage dans le tiers-monde doit notamment être nuancé. D'après le BIT (12), sur quelque treize à quatorze millions d'emplois offerts par ces compagnies en 1970, seuls deux millions environ — soit 0,3 % de la population active de l'ensemble des pays en voie de développement — concernaient le tiers-monde ; même si ces chiffres globaux recouvrent, il est vrai, de grandes disparités. Dans la plupart des cas, les investissements des sociétés multinationales concernent des industries a forte intensité de capital, sans impact majeur sur l'emploi. De plus, conçues pour les pays développés, les techniques qu'elles transfèrent dans le tiers-monde requièrent souvent peu de main-d'œuvre.

Les syndicats soulignent également que les politiques de « *croissance tournée vers l'extérieur* » adoptées par de nombreux pays du tiers-monde ont notamment eu pour effet de favoriser le développement industriel et urbain au détriment de celui de l'agriculture dont vit la majorité de leurs populations.

La F.S.M. et la C.M.T. dénoncent en particulier l'anomalie que constitue la prolifération, dans le tiers-monde, d'« *îlots industriels* » sans effet d'entraînement et d'intégration sur l'économie des pays concernés car « *tout y vient de l'extérieur, et tout va vers l'extérieur* ». Or, dans ces zones franches industrielles d'exportation, les compagnies multinationales bénéficient d'avantages substantiels de la part de l'Etat-hôte (subventions, incitations fiscales, etc.).

C'est précisément pour mettre un terme à une politique de redéploiement industriel conçue par ces sociétés et essentiellement favorable à celles-ci que les syndicats ont proposé l'instauration d'un système international de contrôle de l'activité de ces firmes.

La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, adoptée par l'O.I.T. en novembre 1977, répond à cette préoccupation. Elle a en effet pour objet d'« *encourager les entreprises multinationales à contribuer positivement au progrès économique et social...* » Ces compagnies sont en particulier invitées à harmoniser leurs activités « *avec les priorités du développement ainsi qu'avec les structures et les objectifs sociaux du pays où elles exercent* ». Il va sans dire que ces recommandations, non contraignantes, sont restées des vœux pieux.

Les initiatives de certains syndicats visant à faire inclure, dans les accords internationaux, des « clauses sociales » destinées à inciter les Etats-hôtes du tiers-monde à respecter les normes internationales de travail auraient pu être plus efficaces.

A l'instigation de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM), quelques-uns d'entre eux, dont la C.I.S.L., ont ainsi proposé que soient insérées dans l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) des dispositions prévoyant l'application de mesures restrictives à l'endroit de produits en provenance de pays qui ne respecteraient pas un certain nombre de normes internationales de travail relatives notamment à « *la reconnaissance de la liberté d'association* » aux « *droits syndicaux* » ou aux » *précautions adéquates en matière d'hygiène et de sécurité* ».

Les « clauses sociales »

CERTAINS syndicats européens dont la C.E.S. ont également demandé que le préambule de la deuxième convention de Lomé contienne des références aux droits de l'homme. Ces organisations craignent en effet que cet accord ne constitue un simple « cadre juridique » permettant aux firmes européennes de profiter des conditions d'investissement avantageuses que leur offrent les A.C.P. D'autant que les « opérateurs privés » de la C.E.E. devraient jouer un rôle essentiel en matière de coopération industrielle entre la Communauté et les A.C.P.

Qualifiées d'inacceptables par les gouvernements du tiers-monde, les initiatives des syndicats, eu égard aux « clauses sociales », n'ont pas toujours suscité l'enthousiasme des travailleurs des pays en voie de développement qui y voient une attitude « paternaliste ». « *Aucun Etat*, remarque d'ailleurs la C.M.T., *n'est qualifié pour faire la morale aux autres.* » Sans doute certaines organisations de travailleurs du tiers-monde ont-elles accepté et appuyé le principe de l'insertion de « clauses sociales » dans les accords internationaux ; il n'en reste pas moins que l'initiative ne leur en revient pas. De nombreux syndicalistes des pays en voie de développement ne peuvent donc les ressentir que comme des mesures imposées par l'hémisphère Nord.

Au demeurant, les « clauses sociales » ne sauraient être applicables aux seuls Etats du tiers-monde mais à tous les Etats parties aux accords concernés. Or il ressort de certaines études, du BIT notamment, que les pays en voie de développement n'ont pas le monopole du non-respect des normes internationales de travail de l'O.I.T. L'annuaire des statistiques de cet organisme estimait en effet à 114 000 le nombre d'enfants de moins de quinze ans qui travaillaient en Italie en 1975. Mais, précise le rapport sur le travail des enfants, les journaux avançaient, eux, le chiffre de 500 000, voire de 700 000 dans certaines régions d'Italie : « *Les enfants sont durement exploités par certains, et cette exploitation est tolérée par d'autres comme une chose naturelle.* » En Grèce, les enfants ne gagnent qu'entre 60 % et 90 % du salaire des adultes dans certains secteurs d'activité.

Selon un rapport de la commission des textiles du BIT (13), dans ce secteur de l'économie britannique — pour ne citer que cet exemple — il n'est pas rare que des hommes de plus de dix-huit ans effectuent jusqu'à 60 heures de travail par semaine. D'une façon générale, ajoute le même document, face aux difficultés que rencontrent de nombreux pays dans ce domaine, « *les conditions de travail et de vie des salariés* » de ce secteur, « *peuvent apparaître fragiles. Les législations qui interdisent le travail de nuit des femmes et des jeunes ou le travail le dimanche constituent des barrières de plus en plus théoriques* ».

On peut aussi s'étonner que, d'une façon générale, le mouvement syndical international fasse preuve d'une certaine sélectivité dans la lutte pour la défense de la condition ouvrière dans le monde ; car enfin, mises à part les déclarations officielles et certaines actions ponctuelles et limitées, la plupart des organisations occidentales et internationales de travailleurs n'ont jamais manifesté, à l'égard de l'apartheid, l'intérêt, la combativité et la détermination dont elles font preuve en matière de respect des droits de l'homme et des conventions de l'O.I.T. dans le tiers-monde. Comment s'étonner, dès lors, que les syndicats partisans de l'insertion de « clauses sociales » dans les accords internationaux aient été accusés de « *faire du protectionnisme sous couvert de droits de l'homme* » ?

La C.E.S. reconnaît elle-même que les préoccupations des Neuf en matière de défense des droits de l'homme dans les A.C.P. auraient été beaucoup plus crédibles si la Communauté avait manifesté un égal souci de voir effectivement respecter le « code de conduite » des entreprises européennes en Afrique du Sud, élaboré par ses membres en 1977.

Certains syndicalistes du tiers-monde font également remarquer qu'aucun pays de la C.E.E. n'a, jusqu'à présent, ratifié la convention 143 de l'O.I.T. sur les travailleurs migrants et qu'il serait difficile à la Communauté d'exiger de ses partenaires A.C.P. qu'ils respectent des normes dont elle-même ne tient pas toujours compte.

En l'absence, actuellement, de politiques d'ajustement dans les pays industrialisés, certains syndicats donnent, en fait, l'impression de vouloir utiliser les « clauses sociales » comme instrument, à court et moyen terme, pour protéger les travailleurs des pays développés contre les conséquences des mutations qu'entraîne, pour l'hémisphère Nord, le redéploiement industriel.

Une telle attitude ne traduirait rien moins qu'une entente de fait entre les syndicalistes défenseurs de ces clauses et les partisans du protectionnisme au sein du patronat des pays industrialisés, ainsi qu'une rupture de solidarité dans le mouvement syndical international.

Certaines initiatives syndicales dénotent, en fait, l'inadaptation des organisations de travailleurs à une réalité économique et sociale en rapide et profonde mutation.

Face à des sociétés multinationales, dont les pouvoirs ne cessent de s'étendre, et qui n'hésitent pas, pour leur part, à s'allier pour tenir en échec l'action des syndicats, ces derniers ont, curieusement, tendance à se replier sur eux-mêmes pour se consacrer surtout à la défense d'intérêts immédiats, limités, locaux.

La mise en place d'un nouvel ordre économique international, qui ne soit pas d'abord et exclusivement favorable aux seules sociétés multinationales, ne requiert-elle pas, de la part des syndicats, une vue plus mondialiste des problèmes ? Les divergences politiques et idéologiques qui les opposent limitent, il est vrai, leur audience et leurs possibilités d'action. Certains faits méritent pourtant une attention particulière : sur 72 millions de chômeurs que compte le monde (Chine non comprise), plus de 50 millions se trouvent dans les pays les moins développés.

Il va sans dire qu'une véritable solidarité du mouvement syndical international requiert également un profond changement de la situation des organisations de travailleurs dans le tiers-monde, dont les membres sont trop souvent obligés d'agir dans la clandestinité pour échapper à la prison et à la torture quand ces syndicats n'acceptent pas d'être de simples émanations des gouvernements, sans représentativité ni pouvoir réel.

La déclaration de Yaoundé, élaborée en décembre 1979, lors du symposium sur les syndicats africains et le développement, prouve d'ailleurs que les organisations de travailleurs du tiers-monde sont parfaitement conscientes qu'elles ont aussi un rôle déterminant à jouer dans la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial.

MARIE-CLAUDE CELESTE.

(1) *L'Industrie dans le monde depuis 1960 : progrès et perspectives*, ONUDI, 1979.

(2) Jusqu'à juillet 1979, 20,7 % des montants engagés sous le quatrième FED concernaient l'industrialisation. Les taux antérieurs étaient sensiblement inférieurs à ce chiffre.

(3) « La Convention de Lomé, néo-colonialisme ou nouvel ordre économique international », C.G.T. *Etudes et documents économiques*, 1977.

(4) *Le Défi économique du tiers-monde*, par Yves Berthelot et Gérard Tardy, « la Documentation française », Paris, 1978.

(5) *L'Incidence des nouveaux pays industriels sur la production et les échanges de produits manufacturés*, O.C.D.E., Paris, 1979.

(6) Interview à l'hebdomadaire *Marché tropicaux*, juillet 1978.

(7) *Children at Work*, publié sous la direction d'Elias Mendelievich, 1979.

(8) *Revue internationale du travail*, volume 111, n° 5, mai 1975 ; « Le travail des enfants à Hongkong et quelques problèmes connexes », par Robin Porter.

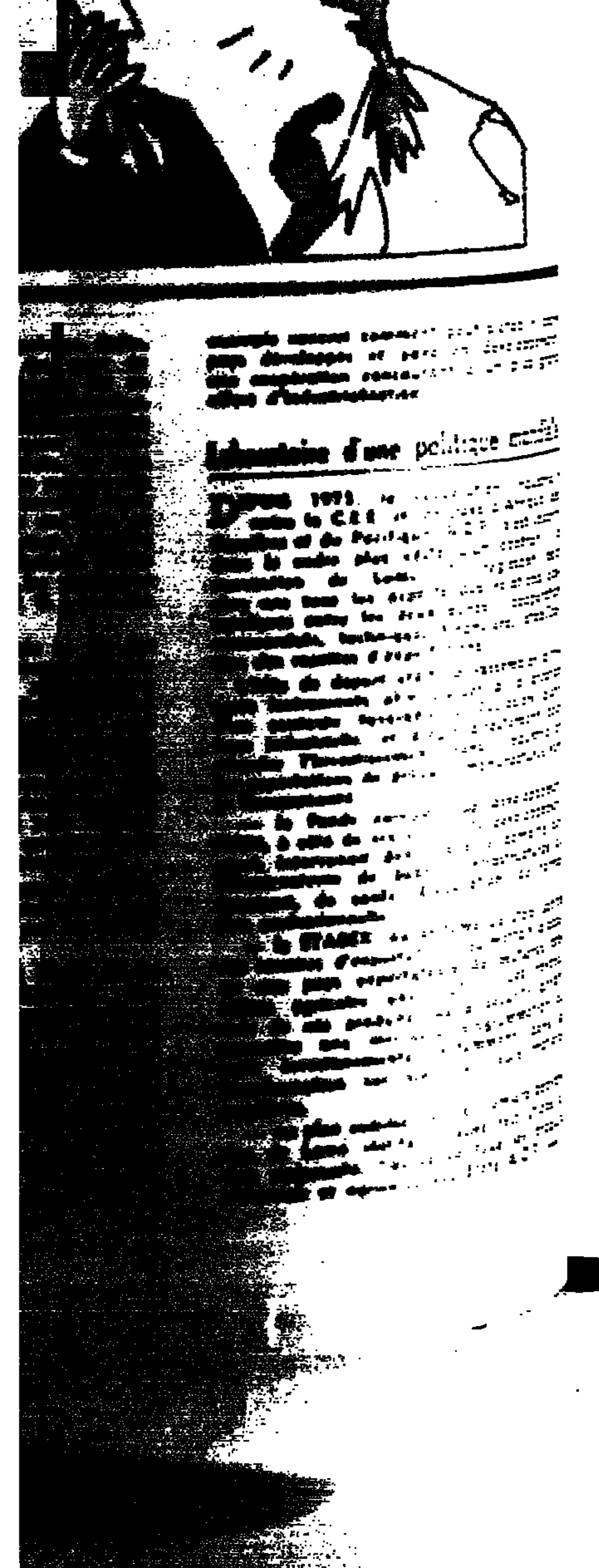
(9) 1 dollar de Hongkong vaut actuellement 90 centimes environ.

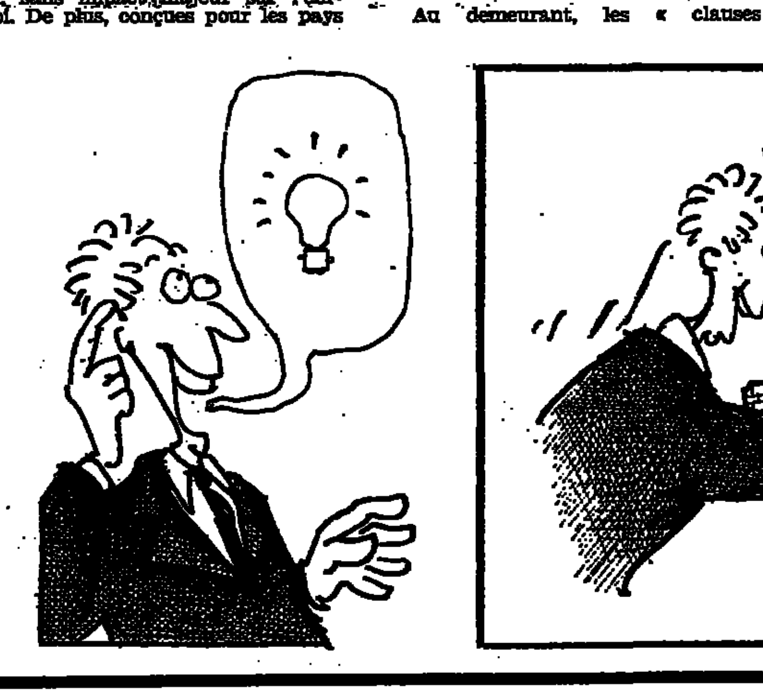
(10) BIT : « *Les effets des progrès techniques sur les conditions de travail et le milieu du travail dans l'industrie du cuir et de la chaussure* », Genève, 1979.

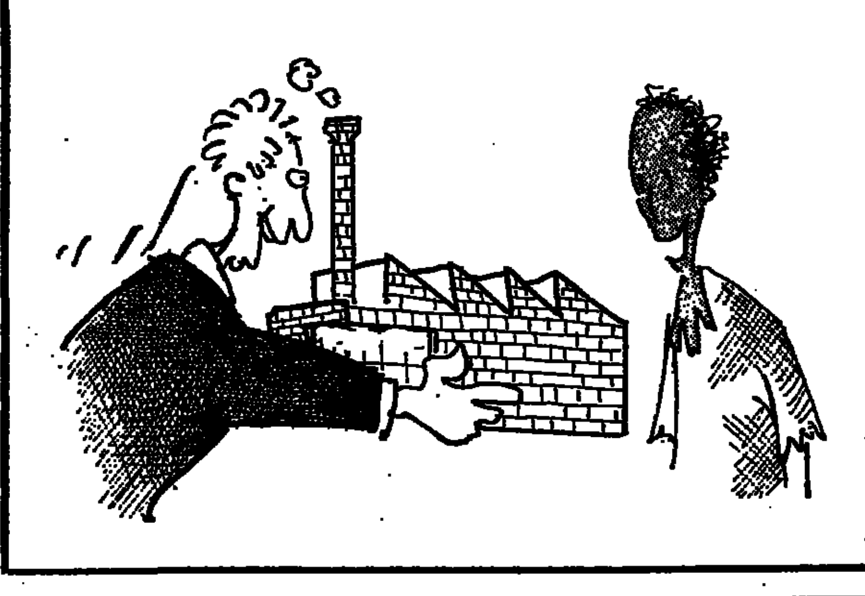
(11) Cf. J. de Givry, in *Revue internationale du travail*, volume 117, n° 3, Genève, mai-juin 1978.

(12) *L'Impact des entreprises multinationales sur l'emploi et la formation*, BIT, Genève, 1978.

(13) « Les conditions de travail dans les industries textiles y compris les problèmes relatifs à l'organisation du travail », rapport n° 3 de la commission des textiles, 1978.









l'exception des produits régis par la politique agricole communautaire — au marché de la Communauté, ainsi que des mesures d'accompagnement en matière de promotion commerciale.

Au plan plus strictement industriel, l'action se portait sur le financement de l'investissement, d'une part ; sur des efforts d'information et de sensibilisation des opérateurs industriels, de l'autre :

— la Banque européenne d'investissement (B.E.I.) apportait son concours au financement d'investissements productifs du secteur industriel au moyen de prêts accordés le plus souvent à des taux bonifiés ou d'interventions sous différentes formes (capitaux à risques). La Communauté contribuait, par le relais d'organismes financiers des A.C.P., au financement de projets concernant des petites et moyennes entreprises.

— le Centre de développement industriel (C.D.I.), instrument original géré conjointement par les Etats A.C.P. et la Communauté et dont l'objectif était d'intéresser les opérateurs économiques de la Communauté à la coopération industrielle avec les A.C.P. et de les y insérer concrètement.

Si les réalisations et les succès de la première convention de Lomé dans le domaine industriel sont nombreux, l'impulsion donnée par ces moyens n'a cependant pas été suffisante pour accélérer de manière significative les courants d'exportations industrielles vers la Communauté.

Certes, la période de crise que traverse l'économie internationale n'était guère favorable aux initiatives hardies ; le renchérissement de l'énergie importée a parfois empêché ou retardé la mise au point de projets ; les moyens financiers publics impliqués étaient modestes au regard de l'ampleur de la tâche à accomplir. Cependant, les causes essentielles, semble-t-il, sont ailleurs. Il est clair que l'initiative privée n'a que peu répondu à l'impulsion imprimée par l'action publique. Les investissements européens se sont davantage tournés vers les pays d'Amérique latine, d'Asie ou du bassin méditerranéen et même, en Afrique, sont allés d'abord vers les pays dont l'accroissement des revenus pétroliers stimulait le « décollage » économique.

L'essentiel reste donc à faire ; aussi l'un des buts visés par la nouvelle convention (2) est de canaliser un volume beaucoup plus important de capitaux ainsi que d'intéresser beaucoup plus largement les opérateurs privés ; ce sont eux, en effet, qui réalisent les projets industriels, qui assurent le transfert des connaissances techniques et de gestion et qui garantissent la commercialisation des produits.

A l'évidence, cet appel aux investissements privés ne doit pas provoquer ou permettre d'influencer les choix fondamentaux des pays A.C.P. En matière industrielle plus encore qu'ailleurs, il s'agit d'aider les Etats A.C.P. à réaliser leurs propres options et non de les amener à adopter tels quels les modèles européens.

L'action conjointe de la Communauté et des Etats A.C.P. dispose désormais d'un cadre plus approprié grâce à cette nouvelle convention. Les objectifs visés sont de :

— démultiplier l'efficacité des concours financiers communautaires en recourant plus souvent à des cofinancements publics et privés des projets d'investissement. Cette forme d'intervention, rendue en fait nécessaire par le montant global limité des fonds publics, est particulièrement adaptée aux projets d'industrialisation. La présence de capitaux publics, généralement accordés à des conditions favorables, outre qu'elle contribue à rendre l'ensemble du projet financièrement plus attrayant pour un investisseur privé, constitue un élément de sécurisation.

— améliorer le traitement des investissements privés d'origine communautaire : c'est le sens de l'engagement pris par les Etats A.C.P. ayant conclu un accord de traitement de l'investissement avec un Etat membre de la C.E.E. de l'étendre aux investissement de tous les autres Etats membres en leur accordant le même traitement.

— développer le potentiel énergétique et minier des pays A.C.P. La rareté et la cherté de l'énergie risquent d'être un obstacle majeur aux efforts d'industrialisation, alors que l'Afrique dispose d'un vaste potentiel énergétique : ressources hydrauliques, biomasse, géothermie, énergies solaire et éolienne ; l'exploitation de ces potentialités non seulement desserrera l'une des contraintes qui pèsent sur le développement, mais constituera par elle-même un noyau du cours d'industrialisation autour duquel se grefferont d'autres activités.

C'est une motivation de même type qui est à l'origine du nouvel effort de coopération dans le domaine minier. Là encore, il s'agit de relancer la mise en valeur d'une des principales potentialités de l'Afrique, à la fois pour accroître ses revenus, pour servir de tremplin à une industrialisation plus diversifiée, et pour mieux contribuer à l'approvisionnement de la Communauté.

Au cours des dernières années, les investissements dans le secteur minier et surtout l'effort d'exploration ont connu un ralentissement inquiétant. Pour tenter de renverser cette tendance, la Communauté et les Etats A.C.P. ont mis au point une série d'instruments de nature à réduire les risques économiques et politiques inhérents à de tels investissements.

La convention prévoit la possibilité de conclure des accords spécifiques de protection couvrant les projets d'investissements miniers. En outre, un système d'assurances (doté de 280 millions d'unités de compte) garantit en cas d'accident, de troubles graves ou de pertes de recettes substantielles, le maintien des capacités de production ou d'exportation de six produits miniers des plus importants.

La convention prévoit enfin de développer l'effort de concertation sur les politiques industrielles aussi bien entre responsables publics qu'entre opérateurs privés. L'effort de coopération industrielle s'inscrit nettement dans une perspective d'interdépendance entre l'Europe et les pays A.C.P. C'est pourquoi, non seulement la Communauté s'est engagée à faciliter leur développement industriel, mais aussi bien à « tenir compte » de leurs besoins dans la formulation des politiques d'ajustement des structures industrielles de la Communauté. C'est dans ce but qu'il est prévu d'organiser des consultations sectorielles industrielles et de renforcer le rôle du Centre de développement industriel créé par la première convention, afin de resserrer les contacts entre opérateurs européens et A.C.P.

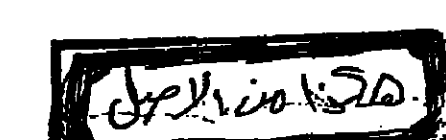
La « politique de Lomé », pour exemplaire qu'elle soit au plan régional, ne peut être considérée au plan mondial que comme un « laboratoire » qui a permis la mise en place d'instruments élaborés de coopération. La définition de relations industrielles serait nécessairement différente avec ceux des pays en voie de développement disposant déjà assez largement d'une base industrielle puissante et compétitive.

Cependant, tout en modulant et adaptant l'approche au niveau de développement atteint, les principes majeurs de la convention de Lomé — sécurité du contrat conclu entre deux groupes régionaux, respect de la souveraineté et des choix fondamentaux de chaque Etat, combinaison d'un ensemble d'instruments de coopération, dialogue permanent — peuvent et doivent se transposer au plan mondial.

GAETANO SPERANZA.

(1) Cette convention couvrait la période mars 1975-février 1980.

(2) Signée le 31 octobre 1979 à Lomé (Togo) pour la période de mars 1980 à mars 1985.



les livres du mois

Les intellectuels américains et l'esclavage

LA COURONNE D'ÉPINES

Par YVES FLORENNE

LE voilà bien, le pouvoir intellectuel ! Ce n'est pas Lincoln qui a libéré les esclaves, c'est Harriet Beecher-Stowe. Lincoln tout le premier ne s'y trompait pas, qui, la rencontrant pour la première fois, lui disait avec admiration et effroi : « Vous êtes donc la petite dame qui a écrit le livre qui a causé la guerre. » Il aurait pu ajouter, s'il en avait été absolument convaincu : qui nous a libérés de nous-mêmes.

Bien entendu, Harriett est un signe collectif. Si déterminant qu'il semble avoir été, l'Oncle Tom n'est pas le fruit d'une génération spontanée. Dans les quarante années qui l'ont précédé, des intellectuels ont combattu, à tous risques, et il leur a fallu dix ans encore pour achever d'entraîner l'opinion et pour renverser, non pas exactement le pouvoir politique, mais son inertie ou sa complicité. Plus d'un siècle après, d'autres sont toujours sur la brèche pour dénoncer la ségrégation, de droit puis de fait, l'inégalité, le racisme : il leur reste encore beaucoup de pain noir sur la planche.

En tout cas, pendant un demi-siècle, des individus longtemps isolés, ou soutenus par de petits groupes, témoigneront de l'existence d'une conscience à l'intérieur de leur République qui vit ouvertement et tranquillement au-dessus de ses principes. C'est de ce témoignage et de ces témoins en action que M. Claude Pérotin s'est mis en quête, dans une recherche exhaustive où chacun est dans sa lumière et à sa place, le livre éclairant du même coup une société esclavagiste, et par ailleurs profondément inégalitaire.

AU milieu d'une vaste indifférence jusque chez les plus pauvres, les plus exploités qui ne se sentaient nullement solidaires des esclaves, au contraire, ce n'est pas qu'il n'existât aussi une conscience diffuse, qui se contentait d'une désapprobation morale, silencieuse et de vœux pieux : principalement dans le Sud. Paradoxe apparent : le Nord, n'ayant pas à vivre face à ce problème moral et au contact de cette réalité physique, consacrait son imagination et son temps à des affaires plus sérieuses. Le Sud avait caressé des réformes et même une émancipation à terme. On avait longtemps compté sur une extinction naturelle de l'esclavage que la situation économique n'exigeait nullement. Cette situation fut retournée par la technologie : l'invention de l'égreneuse mécanique avait donné son essor à la culture cotonnière, et le « roi coton » ne pouvait plus régner et prospérer sans les esclaves. La conséquence avait été qu'à l'esclavage patriarcal avait succédé l'esclavage industriel, allant jusqu'à la production, à l' « élevage » des esclaves, comme celui d'un bétail, source de grands profits.

C'est donc précisément la campagne abolitionniste et son caractère radical qui vinrent abolir du même coup les « bons sentiments ». La réaction du Sud fut celle de gens à qui on veut arracher le pain — un pain très doré — de la bouche, et dont la conscience subsiste juste assez pour avoir besoin de forger des justifications morales à cela même que leur morale avait mal toléré. D'où la théorisation d'un racisme absolu : le Noir était à la fois une indispensable bête de somme et une bête sauvage, dangereuse si l'on entrouvrait sa cage. L'opinion était toute prête à accepter une telle vue, puisqu'elle semble avoir été peu alertée, peu émue — sinon de peur — par les révoltes d'esclaves. La nécessité apparaissait donc d'une « croisade » abolitionniste : le premier croisé fut Garrison, l'évangile, son journal le Liberator. Il fut insulté, persécuté, emprisonné, haï, sauvé de justesse du lynchage, dans sa ville de Boston, la plus civilisée de l'Union, capitale intellectuelle du Nord. Suivent les excellents portraits de Channing, Philipps, Parker.

Nous avons parlé d'intellectuels, non encore d'écrivains comme l'auteur dans son titre : les quatre prophètes de l'abolitionnisme sont en effet un journaliste, un pasteur, un avocat, membre de l'aristocratie bostonienne dont la cause des esclaves fit, selon Emerson, « le plus grand orateur du siècle » ; enfin, un théologien. Quand celui-ci, dix ans après Garrison, entra en lice, les écrivains avaient pris et surtout allaient prendre au combat une part soit discrète, soit décisive. Dans cette perspective peu explorée l'ouvrage est une étude littéraire d'un extrême intérêt. On y découvre des poètes mineurs et aussi des poètes noirs ; mais les plus célèbres se tiennent plutôt en retrait : une pincée de poèmes pour Longfellow, dont la conviction est certaine ; plus abondant, en vers et en prose, Whitmann se montre distant, variable, ambigu. Seul Whittier s'engage ardemment, son exemple entraîne, mais sa réputation est au-dessus de son talent. On ne peut que noter l'absence du plus grand, Edgar Poe, celui-là même pour qui « les Etats-Unis ne furent qu'une vaste prison (1) ».

SANS doute parce qu'ils recouvrent presque toute la période, les philosophes et moralistes, Emerson, Thoreau, sont rejetés à la fin de l'ouvrage. La plus grande place appartient aux romanciers : très instructive est l'évolution prudente du roman. Enfin, Mme Beecher-Stowe vint... Une sainte passion l'animait. Les féministes apprendront avec satisfaction qu'une autre de ses motivations fut d'avoir souffert d'un long esclavage ménager, dans la servitude familiale, maternelle, conjugale. Dans sa Case, elle s'est offert la compensation poétique du beau et byronien Saint-Clare. Sur le plan littéraire, M. Pérotin lui rend une exacte justice, entre un excès d'honneur et une indignité imméritée. Mais elle reste l'écrivain historique et légendaire qu'elle fut. S'il est vrai que le livre ne révélait pas l'esclavage aux Américains, son retentissement même est révélateur : personne ne pouvait plus « ignorer », ni s'abstenir de prendre parti. Imaginez l'inimaginable : un livre sur les camps, explosant dans l'Allemagne nazie.

On dira que les écrivains ont mis le feu aux poudres — tout de même, une mèche longue de cinquante années ! — mais que la machine ne pouvait que sauter. On se camoufler ? Le Nord, longtemps fort compréhensif et complice, finit par prendre conscience que la logique du Sud entraînait l'Union tout entière vers la dictature politique. Celle du capitalisme nordiste se sentait menacée.

Bonne dernière à abolir l'esclavage, la République américaine n'a-t-elle pas été un bel exemple de ce péché qu'elle n'est pas la dernière à dénoncer si justement aujourd'hui : un Etat qui, sur l'essentiel, viole sa propre Constitution ? Avec un passé si lourd et si proche, on peut concevoir que les plus conscients des citoyens, dont la dernière génération a eu des grands-pères propriétaires d'esclaves, puissent éprouver quelque gêne à se faire hautement les purs champions des droits de l'homme. L'auteur a emprunté le titre de sa première partie — « la Couronne d'épines » — à un hymne abolitionniste. Il n'a sans doute pas songé, et personne ne semble s'en aviser, que cette couronne d'épines géantes — était-ce un trait secret du sculpteur français ? — est précisément celle que porte la statue de la Liberté.

* *Les Ecrivains anti-esclavagistes aux Etats-Unis*, Paris 1979, 392 pages, PUF.

(1) Baudelaire.

LIBRE-ECHANGE ET RESTRUCTURATION

« Les Pièges de l'Europe »

DISPARITIONS d'entreprises, licenciements massifs, baisse du pouvoir d'achat : la C.E.E. n'apparaît pas mieux armée que la plupart des autres régions pour affronter la « crise ». Il y a donc lieu de s'interroger sur la nature et le sort du projet européen. C'est ce qu'ont voulu faire Paul Desbois et Jean-Pierre Ramadac en se plaçant, délibérément, hors du discours idéologique communautaire qui tend à présenter l'Europe des Neuf comme une entité autonome, déterminée principalement par des principes et des méthodes qui lui sont propres (1).

On ne trouvera donc pas, dans leur ouvrage, les analyses habituelles sur le jeu des institutions, les « acquis communautaires » ou le fonctionnement des organes mis au service d'une hypothétique « politique commune ». Le Marché commun apparaît ici comme un champ ouvert, vulnérable à la stratégie des sociétés multinationales — américaines en particulier — que les traités de Rome avaient eu l'imprudence de ne pas distinguer des sociétés nationales. Les auteurs entendent donc d'abord démonter le mécanisme de la domination qu'exercent les sociétés multinationales sur l'économie mondiale, et notamment sur celle de l'Europe des Neuf. Ils dénoncent, avec de multiples exemples à l'appui, les moyens utilisés par les géants américains, et leurs alliés européens du monde des affaires ou de la politique, pour asservir le projet à leurs conceptions néolibérales : internationalisation du capital, concentrations, cartellisation, transferts de production, détournement des aides de l'Etat et violations du traité de Rome avec, le plus souvent, l'assentiment contraint et discret des gouvernements des pays membres ou de la Commission de Bruxelles. Leur grand mérite est de prouver qu'il ne sert à rien de parler « produits » ou « commerce » pour comprendre le déclin des industries européennes : c'est de « firmes » qu'il faut parler si l'on veut faire éclater l' « imposture du libre-échange international ».

Après une enquête assez exhaustive menée dans le domaine réservé des sociétés multinationales — d'autant plus réservé que l'idéologie communautaire lui sert de couverture, — ils consacrent d'autres chapitres à exposer plus sommairement les écueils de la politique agricole commune, le « dérapage institutionnel », *l'impuissance des syndicats, retranchés « sur la défensive », à mettre au point une riposte concertée avec les travailleurs du tiers-monde, pour finir par aborder le problème des libertés, où résiderait le dernier « piège » tendu à l'Europe : l'espace judiciaire européen, d'abord conçu pour lutter contre le terrorisme, serait un instrument tout prêt, à leurs yeux, pour servir un éventuel dessein totalitaire au cas où la gestion du « chômage de masse » en Europe deviendrait par trop difficile. Le député socialiste Jean-Pierre Cot, qui dans sa préface apporte son adhésion à la plupart des thèses des deux auteurs, ne partage pas toutefois leur avis sur ce point. Et pourtant, la « restructuration » est loin d'être achevée. Chaque jour, des déclarations officielles promettent à l'opinion des années plus difficiles : si le chômage est ainsi au programme, comment ne songerait-on pas, dans les capitales européennes, à prévenir les troubles qui en découleront inéluctablement ? Et quel autre moyen, pour cela, qu'une restriction des libertés ? Le plus redoutable des pièges tendus aux travailleurs européens serait assurément celui auquel on se refuse à croire, au nom d'une démocratie déjà menacée.*

MICHELINE PAUNET.

(1) Paul Desbois et Jean-Pierre Ramadac, *les Pièges de l'Europe*, éditions Anthropos, Paris, 1979, 434 pages.

ESSAI D'EXPLICATION DE LA REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE A L'USAGE DES ALLEMANDS ET DES AUTRES. — Peter Brückner

★ Maspero, Paris, 1979, 236 pages.

Assumer leur identité nationale n'a jamais été chose facile pour les Allemands. L'un d'eux, Peter Brückner, universitaire suspendu de ses fonctions pour des raisons politiques, tente dans un essai difficile et parfois confus de montrer le fil conducteur de la construction d'une identité nationale aujourd'hui en R.F.A. Cette démarche commande une réflexion nouvelle sur le fascisme qui n'est présenté ni comme le produit d'une prédisposition naturelle de tous, ni comme une chape de plomb installée et manipulée par quelques-uns. Mais comme quelque chose de plus insidieux, et qui laissa des traces pour aboutir à une « véritable fascisation du peuple » : l'Etat se charge de toute son existence sociale. L'auteur ne s'étonne pas de la thèse de la « *continuité historique* » de l'Etat, de la nation, défendue officiellement en R.F.A. Elle serait fondée sur la « *surobéissance* » du citoyen à l'Etat. Un Etat qui a réussi à dépolitiser son pouvoir pour le justifier uniquement sur le terrain de l' « *efficacité économique* » et qui a intégré le rapport capitaliste dans la Loi fondamentale. Dès lors, la R.F.A., armée de l'anticommunisme hérité de la guerre froide, est une société « *idéologique* » qui a besoin du consensus social le plus large, et non pas une société « *politique* » qui accepterait le conflit. L'identification du citoyen au système social-économique devient le paradigme de la conscience nationale. Paradoxalement, le refoulement du passé a permis une renazification en douceur dont une des conséquences a été le clivage parmi les générations des années 70.

B. C.

ÉCONOMIE

UNE STRUCTURE INDUSTRIELLE OPTIMALE POUR LA FRANCE. — J. de Bandt et K. Sipek

★ Ed. Cujas, cahier IREP n° 16, Paris, 1979, 222 pages.

Plutôt que de définir la structure industrielle française idéale comme celle qui serait adaptée à l'environnement international, et de s'opposer en pratique, par un protectionnisme efficace, à l'influence de ce même environnement international, comme le font depuis tant d'années les responsables de la politique industrielle française, ne vaudrait-il pas mieux, enfin, définir la « bonne » structure industrielle comme celle qui répond à la fois aux objectifs socio-économiques internes et aux « contraintes » externes ? C'est ce que tentent les auteurs de cet ouvrage qui rend compte de travaux réalisés en grande partie grâce à l'appui « intellectuel et financier » de l'ONUDI. Force est de reconnaître que le bon sens est, dès le départ, du côté de cette entreprise. Mais elle est plus difficile qu'il n'y paraît.

Après une présentation de la problématique des « préférences de structure », qui ne s'attarde peut-être pas assez sur la signification que le professeur Jean Weiller donne à ce terme, on procède à la définition d'un système d'objectifs auxquels doit satisfaire la structure industrielle française pour être considérée comme optimale : emploi, satisfaction des besoins, réduction des dépendances, compétitivité et complémentarité avec les pays en voie de développement, efficacité productive et sauvegarde de l'environnement. La pondération a bien soin de ne pas faire apparaître les objectifs externes (compétitivité) comme prioritaires. Ce système est ensuite traduit à travers des fourchettes d'évolution d'un certain nombre de variables. Des données exogènes (démographie, taux de croissance global) complètent le modèle qui, après traitement (analyse multicritère, optimisation), fournit un tableau chiffré de la structure industrielle française en 1990, en vingt ou soixante et un secteurs, compatible avec les objectifs de départ. Conclusion un peu décevante sans doute pour le lecteur non spécialiste. Seules deux « *indications majeures pour la politique* » sont citées, à savoir qu'une franche incompatibilité apparaît pour la France entre plein emploi et économies d'énergie, et que, au contraire, il n'y a pas d'incompatibilité entre plein emploi et pénétration des importations en provenance des pays en voie de développement. Mais ces deux résultats ne paraissent pas suffisamment découler de la démonstration elle-même. Un axe de recherches à suivre.

F. L.

RELIGION

CHANGER LE MONDE, UNE TACHE POUR L'EGLISE. — Vincent Cosmao

★ Editions du Cerf, Paris, 1979, 189 pages.

Poursuivant l'œuvre du père Lebret, Vincent Cosmao appréhende la nature du sous-développement, non comme un accident, mais comme l'aboutissement « *des aberrations d'une histoire conduite par quelques-uns pour leur plus grand profit et pour le malheur du grand nombre* ». Partie prenante dans la société développée, l'Eglise accepte trop la sacralisation du pouvoir économique et politique, agent de l'injustice, et trop peu sa mise en cause. Malgré les leçons du passé : *Changer le monde* montre comment l'Occident postchrétien a dû nier Dieu pour accéder à une civilisation rationnelle dans une mutation qui n'impliquait pourtant pas ce refus ; mais la sacralisation des systèmes sociaux de la chrétienté médiévale la condamna.

J.-P. A.

AMÉRIQUES

NICARAGUA, LA VICTOIRE D'UN PEUPLE. — Présenté par André Jacques

★ L'Harmattan, Paris, 1979, 160 pages.

André Jacques n'a d'autre ambition dans cet ouvrage, dont il a écrit la préface, que de laisser parler les Nicaraguayens. D'abord en traduisant une bonne partie de l'ouvrage *Cinquante Années de lutte sandiniste* du commandant Humberto Ortega, aujourd'hui ministre de la défense et membre de la direction nationale du F.S.L.N. Ensuite, en reproduisant des témoignages et des documents historiques : déclaration des Douze, programme du M.P.U., acte constitutif du Front national, programme de la junte gouvernementale de reconstruction nationale, hymne du F.S.L.N., etc.

Ce livre est, pour l'instant, le seul dont disposent en français le lecteur ou le chercheur s'intéressant au nouveau Nicaragua.

B. C.

ARGENTINE : LE DIABLE DANS LE SOLEIL — Carlos Gabetta

★ Atelier Marcel Jullian, coll. « Les droits de l'homme », Paris, 1979, 336 pages.

Le 25 mai 1973, à l'occasion de la prise de fonctions du président Campora — élu sous la bannière péroniste après sept ans de dictature militaire, — des millions d'Argentins scandaient dans tout le pays, à l'encontre des forces armées acculées à se retirer du pouvoir : « *S'en vont, s'en vont... Jamais ne reviendront.* » Ils sont pourtant revenus très vite, le 24 mars 1976, décidés à faire payer cher au peuple cette humiliation. Le livre de Carlos Gabetta, *le Diable dans le soleil*, par une série de témoignages, est la chronique de ces trois ans de barbarie qui ont frappé le pays le plus avancé de toute l'Amérique latine. Ces témoignages — notamment ceux de Martine Herrera, dont les trois enfants, le gendre et les belles-filles sont portés disparus ; de Martin Carras, témoin de l'assassinat de sa mère et de sa sœur ; de Jean Domergue, homme d'affaires français qui attend toujours des nouvelles de son fils Yves ; du sénateur radical Yrigoyen, miraculeusement rescapé de la torture, — il faut les lire pour mesurer à quel point la répression en Argentine n'est pas une juxtaposition de bavures, mais un projet cohérent destiné à extirper de l'esprit et du corps de la nation toute velléité de résistance à l'ordre établi, de dignité et même de pensée autonome.

Ce projet a d'ailleurs été formulé de manière très explicite par bon nombre d'officiers et l'on s'étonne, à moins que d'autres intérêts ne soient en jeu (1), qu'il subsiste encore des secteurs politiques pour ignorer la nature ouvertement fasciste du régime argentin, à qui il ne manque même pas l'antisémitisme comme attribut spécifique...

Carlos Gabetta ne se borne pas à faire parler des témoins ou des acteurs. Il éclaire et explique leurs propos en démontant la logique du régime et en montrant que la protestation strictement humanitaire réduite à la dénonciation du fait répressif ne suffit pas. Les droits de l'homme sont aussi économiques et sociaux. C'est la survie de la classe dirigeante argentine — en tant que telle — qui entraîne le recours cyclique aux interventions militaires : « *L'ampleur et la férocité de la répression sont directement proportionnelles au niveau de contestation sociale, celle-ci étant, de la même façon, proportionnelle au niveau d'exploitation et d'injustice qui découlent du système.* »

B. C.

(1) Cf. *le Monde diplomatique* de décembre 1979 : « Quand la vérité sort de la bouche des officiers généraux ».

AFRIQUE

GUIDE BIBLIOGRAPHIQUE DU MOZAMBIQUE. — Maria Edy Chonchol

★ L'Harmattan, Paris, 1979, 135 pages.

Le Mozambique a inventé un « *écodéveloppement* » ; « *c'est là le point central de notre réflexion* », précise Maria Edy Chonchol dès le début de son *Guide du Mozambique*. Cette constatation oriente l'ouvrage et lui donne son originalité. C'est d'abord une recension de très nombreux traités, études, notes en portugais, en français, en anglais, en allemand, suivis de brèves analyses pour les plus importants, et répartis selon quatre thèmes : ressources naturelles, impact de la colonisation sur l'environnement, expériences d'organisation de la société, ouvrages généraux.

Mais, allant au-delà, le livre engage une réflexion sur une société dont l'organisation démocratique, issue de la guerre et de la pauvreté, conduit tous les domaines de l'existence collective. Ainsi le milieu naturel, en général considéré comme donnée apolitique, et dont pourtant les éléments « *ne deviennent ressources que lorsque intervient un jugement de valeur des hommes qui l'habitent* », traduisant « *les estimations d'une société sur son propre destin* ».

A travers la bibliographie qu'elle présente, M. E. Chonchol explique comment le Mozambique en lutte pour son indépendance a dû inventer une norme sociale, économique et politique particulière.

J.-P. A.

CULTURE

LINGUISTIQUE ET COLONIALISME. - PETIT TRAITE DE GLOTTOPHAGIE. — Louis-Jean Calvet

★ Petite Bibliothèque Payot, Paris, 1979, 236 pages.

L.-J. Calvet rappelle, dans cette nouvelle édition révisée, que le colonialisme s'est toujours accompagné d'une domination linguistique imposant, avec plus ou moins de succès, la langue des colonisateurs à la population locale. Il montre comment l'emploi de la langue importée par l'administration et son expansion, à la faveur du néo-colonialisme, au sein des élites urbaines locales (à l'exclusion des paysans), correspondent à la division en classes sociales de la société colonisée : ainsi la lutte contre la domination linguistique se confond-elle avec la lutte des classes et avec le combat nationaliste, la langue étant le « *maquis du peuple* » (p. 155).

Cette analyse se fonde surtout sur la politique de la France alors que le colonialisme a suivi plusieurs voies dans ce domaine. La Belgique au Congo dans le passé et l'Afrique du Sud à l'heure actuelle ont tout fait, par exemple, sous le faux prétexte de respecter la langue maternelle des divers peuples, pour les enfermer dans un ghetto linguistico-culturel les empêchant de communiquer entre eux et de forger un nationalisme noir. La révolte de Soweto, en 1976, n'a-t-elle pas éclaté parce qu'on a voulu supprimer l'enseignement de l'anglais dans les écoles des Noirs ? L'auteur a tendance, d'autre part, à idéaliser la situation après l'élimination de la langue du colonisateur. A l'exception de deux ou trois, les Etats africains sont tous plurilingues et le choix d'une langue officielle commune y est souvent ressenti comme un acte de domination d'une ethnie sur les autres peuples.

O. K.

SOCIÉTÉ

LES CHEMINS DE LA DESILLUSION. — Roland Jaccard

★ Grasset, Paris, 1979, 125 pages.

Cet essai ne vaudrait-il que par la concision, la pureté et l'élégance de sa langue (« *le respect de la langue,* dit justement l'auteur, *est d'abord une question de morale* »), il mériterait déjà d'être lu. Mais au plaisir du texte s'ajoutent la pertinence et la densité d'une réflexion qu'anime avant tout le souci de ne plus être dupe.

A la différence de tant d'intellectuels qui, déçus dans leurs chimères *historiques*, donnent désormais dans le nihilisme ou le mysticisme, c'est d'abord lui-même que R. Jaccard met en question. Discrètement — car il reste très réservé, — mais férocement. En ciselant avec art des aphorismes sur l'amour et la mort, le pouvoir, les compromis et les petites lâchetés de la vie quotidienne qui défont les grands rêves et engluent l'existence dans la médiocrité. Echapper à cet enlisement, « *déterminer à nouveau le poids de toute chose* », n'est-ce pas le projet de l'auteur ? Son livre n'apparaîtra désenchanté qu'à ceux qui préfèrent, comme dit Camus, « *les roses de l'illusion aux épines de la vérité* ». Les autres apprécieront son impitoyable lucidité et l'exigence éthique qu'elle manifeste. C'est finalement un beau livre de moraliste que R. Jaccard vient d'écrire.

M. T. M.



De la France

Quelle image de la France, de son peuple et de ses vertus, nous proposent, au tournant de cette décennie, *les plus récents films français?* A en croire de nombreux réalisateurs, le pays, sur le fond, demeurerait immuable, inaltérable. « Ça n'a pas changé depuis dix ans », s'exclame, dans le Piège à cons, de *J.-P. Mocky*, un professeur gauchiste expatrié après 1968, en débarquant au Havre où il assiste à un affrontement coutumier entre C.R.S. et ouvriers des chantiers navals. Dans ce film *anarchiste* (qui reprend, pour l'essentiel, la trame de Solo, réalisé dix ans plus tôt par le même *Mocky*), tout rappelle d'ailleurs, non sans nostalgie, l'effervescence et la frustration des années 68 : d'un côté, des minorités s'agitant (salariés *en grève scandant* à longueur de « manif » « 35 heures : pas de chômeurs », ou activistes d'extrême gauche infatigables) tandis que, de l'autre, dans l'ensemble, les citoyens subissent dans la passivité et la résignation les décisions arbitraires d'une classe politicienne éternellement combinarde.

La même immuabilité transparaît lorsqu'on compare la Rosière de Pessac 79 au film de titre identique, réalisé sur le même sujet en 1968, déjà, par Jean Eustache ; les rituels paisibles de la France tribale se maintiennent inchangés et les modifications de surface n'affectent guère le temps long des mentalités, comme le prouve aussi l'attentive séquence du repas de mariage dans Passe ton bac, d'abord, de *Maurice Pialat.*

Pour *le cinéma français*, l'immobilité d'ordinaire est le propre de la *province ; la petite ville* constitue le lieu par excellence des rancœurs et du *ressentiment*, du cafardage et du pharisaïsme (la Ville des silences, la Femme flic) ; elle peut être aussi le refuge de l'intolérance pour une petite-bourgeoisie fascistoïde (cf. Haine, de Dominique Goult). Cette classe, ce n'est pas nouveau, se sent menacée par tout ce qui, *dans le domaine des valeurs morales*, peut affecter, *lézarder* le consensus éthique qui fonde sa respectabilité. Gardienne de l'ordre moral de la France profonde, elle est fréquemment brocardée.

Sur le plan des mœurs, le cinéma français évoque de plus en plus souvent des sujets naguère tabous : l'avortement, par exemple, dans le Juste Droit ou dans le film de Yann Le Masson, Regarde, elle a les yeux grands ouverts (que commente ci-dessous Noëlle de Chambrun) ; et l'homosexualité, dont traite frontalement la Race d'Ep, de L. Soukaz et Guy Hocquenghem, mais qui affleure dans de nombreux films récents (la Guerre des polices, la Ville des silences, la Gueule de l'autre, la Femme flic, etc.) ou devient le sujet central d'une évocation singulière du temps de l'occupation et de la Résistance, époque héroïque par excellence du cinéma français (Nous étions un seul homme, de Ph. Vallois).

***Hormi cela*, rien n'aurait *changé donc* en ces années 70, mais une sorte d'indisposition chronique, d'inquiétude généralisée recouvrirait le pays. Certains appellent cela la crise ; crise du pouvoir, toujours et avant tout. Désagrégation et décadence de certains corps de l'Etat, les services de la sûreté par exemple qui, dans la Guerre des polices, s'affrontent entre eux et assument avec cynisme les inévitables « bavures » causées par cette rivalité. Lorsqu'à la brutalité de certains policiers viennent s'ajouter les négligences des juges, l'erreur judiciaire devient plausible comme tente de le prouver, avec une certaine lourdeur, Michel Drach dans le Pull-Over rouge. Misère aussi (surtout) des mœurs politiques, et la majorité au pouvoir depuis vingt-deux ans se voit souvent vilipendée pour le carriérisme impudent de ses membres (le Mors aux dents), leur affairisme éhonté (le Piège à cons) ou leur électoralisme grossier (cf. la séquence drolatique du discours en play-back fait par une doublure du candidat officiel dans la Gueule de l'autre, de Pierre Tchernia). Le monde de l'information, la presse et la télévision, apparaissent aussi à la solde du pouvoir politique en place, et, si quelques journalistes font preuve de troubles de conscience, ils demeurent malgré tout le jouet de forces beaucoup trop puissantes (l'Œil du maître, de Stéphane Kurc, ou le Journal, feuilleton de télévision en six épisodes de J.-P. Pétrolacci).**

Démoralisés par la récession économique (que, seul, évoque le Piège à cons) et intimidés par une classe dirigeante dont aucun scandale ne parvient à entamer l'arrogance, les Français chercheraient à s'en sortir individuellement en participant à deux grandes activités collectives : le jeu du Loto, dont Christian Gion vante les mérites dans le Gagnant, ou celui du tiercé, dont Laurent Heynemann, dans le Mors aux dents, démonte les combines, les escroqueries et l'utilisation politique qui peut en être faite.

Enfin, si certains, comme Jean-Pierre Mocky, considèrent que l'issue au désenchantement et au défaitisme actuel passe malgré tout par le militantisme politique (même si ce réalisateur estime que celui-ci n'est qu'une sorte de « piège à cons »), d'autres cinéastes, pessimistes ou nostalgiques, voient déjà venir une troisième guerre mondiale (Granier-Deferre dans le Toubib) ou — les plus insensés — rêvent encore à de nouvelles aventures coloniales (par exemple, Raoul Coutard dans La légion saute sur Kolwezi). Pour entrer dans les années 80, les Français se retrouvent donc — le cinéma confirme une donnée bien banale — en deux camps politiquement opposés, socialement antagonistes, économiquement affrontés, et moralement différents. Le fameux consensus n'est point à l'horizon.

IGNACIO RAMONET.

Quand l'actualité « fait du cinéma »

TOUT film s'inscrit dans le champ de la politique, ou dans le champ de l'histoire si l'on admet que la politique n'est que le temps zéro de l'histoire. Certes, mais à la condition que le film rencontre un public : un film qui dort sur les tablettes d'un distributeur, ou dans le placard soigneusement réfrigéré de son auteur, n'est pas un film politique. L'effet naît d'un rapport qui se crée entre l'*objet-film, projeté sur un écran*, et le public qui le reçoit.

Cette relation au public n'est pas toujours prévisible. Ce n'est pas ici le lieu d'ouvrir une polémique sur la distribution des films en France, mais seulement de constater que des films apparemment normalisés, calibrés, moulés pour les écrans des grands circuits, peuvent devenir accidentellement, ou par surcroît, des événements politiques. Deux exemples en deux semaines en témoignent.

La Guerre des polices, film de Robin Davis, tourné sur un scénario romanesque, étayé par un certain nombre de comédiens populaires, sort sur les écrans le 14 novembre 1979 : quatorze salles à Paris, dont quelques salles prestigieuses du circuit U.G.C. Il raconte, avec toutes les conventions d'un genre éprouvé aux deux rives de l'Atlantique, une histoire de policiers et de gangsters, en insistant moins sur la traque du gangster (Sarlat, « ennemi public numéro un », recherché par *toutes* les polices) que sur la rivalité minable et coûteuse qui oppose deux super-flics et leurs équipes.

Routine, à peine un trois centième de la production française de la saison. Pourtant *la Guerre des polices* mobilise la presse, et *souvent* dans des rubriques qui ne sont pas celles où on parle ordinairement de cinéma : une pleine page dans *le Monde*, des articles dans les hebdos (*V.S.D.* par exemple), des discussions. Deux semaines plus tôt, les policiers de l'antigang ont exécuté Mesrine (ennemi public numéro un, recherché par toutes les polices) porte de Clignancourt. Les médias ont donné à l'événement un écho considérable, la télévision a servi à vingt millions de téléspectateurs le cadavre saignant du gangster à l'heure du dîner. Polémiques, interpellations, dépôts de plaintes, la mort de Mesrine et les conditions dans lesquelles elle a eu lieu deviennent un petit fait de société. Les flics cow-boys sont à la une.

La Guerre des polices tombe, fortuitement, en pleine actualité. Le film fonctionne, c'est-à-dire trouve son rapport avec le public, à l'intérieur de la grosse bulle qui a gonflé autour de la partie de chasse de la porte de Clignancourt. Dans sa première semaine d'exclusivité sur Paris et la banlieue, il mobilise cent vingt-cinq mille deux cent trente spectateurs, deux fois plus que *Tess*, trois fois plus que *le Toubib* ou *Don Giovanni*.

La Guerre des polices, pour un temps bref sans doute, et à l'intérieur d'un système d'information bien défini, est devenu un film politique.

Plus frappant encore est le phénomène de mobilisation, donc de politisation, qui a accompagné la sortie du *Pull-over rouge*, de Michel Drach. Les qualités d'écriture du film ne sont pas en cause. On peut légitimement estimer que la démarche de Michel Drach est simpliste, voire démagogique, que sa mise en scène est pauvre. N'importe. *Le Pull-over rouge*, en novembre 1979, fonctionne comme un thermomètre plongé dans la société du libéralisme avancé, ou comme le bâton qui agite une fourmilière.

Voilà un film qui est tiré d'un livre. L'ouvrage de Gilles Perrault, qui a été un gros succès de librairie, a eu des centaines de milliers de lecteurs, mais on ne saurait dire qu'il a provoqué une levée de boucliers. Or l'annonce de la sortie du film, avant même qu'il ait été vu par qui que ce soit, mobilisait de proche en proche la vieille France conservatrice, les maires qui n'avaient rien appris ou rien retenu des affaires — lointaines il est vrai — du *Blé en herbe* ou des *Liaisons dangereuses*, les commandos musclés et leurs fumigènes.

Le film sort. Le groupe Honneur de la police, qui renvendique déjà un attentat contre un responsable de la C.G.T. et l'assassinat de Pierre Goldman, menace de plastiquer les salles de cinéma.

Les premiers émois prenaient prétexte de la douleur de la famille de la victime de ce crime pour lequel Christian Ranucci avait été guillotiné un matin de l'été 1976. Très vite, du fait divers et de cette douleur au demeurant légitime, on passe un cran au-dessus. L'avocat général Pierre du Portail parle d'« *agressions montées contre les institutions de l'Etat* », juge « *intolérable de voir des officiers de police et un juge d'instruction ainsi discrédités et bafoués...* ». Le maire de Plan-de-Cuques interdit le film sur le territoire de sa commune et s'en explique : « *Un film de ce genre favorise les assauts de loubards qui remettent en cause l'équilibre de la société... Nous voulons protéger la famille Rambla, mais au-delà, surtout, défendre la société tout entière.* »

Des syndicats de policiers des Bouches-du-Rhône télégraphient à trois ministères (intérieur, justice et culture) pour se plaindre de « *séquences diffamatoires* »...

Le Pull-over rouge, qui ressortit au « cinéma des droits de l'homme » au même titre que nombre de films d'André Cayatte, d'Yves Boisset ou de Paul Vecchiali, ne voulait pas être autre chose qu'une protestation humaniste contre la peine de mort fondée sur un dossier solide, sur la mise en images du dossier solide rassemblé par Gilles Perrault. L'affaire du *Pull-over rouge* devient, elle, le révélateur des comportements d'une société malade. Elle cristallise les peurs, les comportements de fuite, le besoin de sécurité, le recours au père (maire et censeur), en un mot la régression civique et morale de tout un secteur de l'opinion.

Elle fait renaître, en 1979, un vieux fantôme que l'on croyait rangé dans le même placard aux accessoires médiévaux que la taxe des pauvres : la censure des maires.

Elle fait mesurer aussi combien la fascination exercée par l'écran reste vive. Personne n'avait songé à hurler au loup ou à allumer des bûchers lors de la sortie du livre de Gilles Perrault. Mais le film, qui ne dit rien de plus, dérange.

Peut-être parce que le cinéma, et particulièrement ce cinéma-là, s'adresse à *tous* les publics, alors que le livre est réservé à une élite ou à une minorité. Dans le récent ouvrage qu'ils ont consacré à *l'Usage des médias en temps de crise*, Armand et Michèle Mattelart citent Jean-Louis Servan-Schreiber qui se demandait si l'information écrite n'était pas en passe de devenir « *l'apanage du quart le plus cérébral de la population, la masse trouvant la satisfaction de ses besoins distractifs et informatifs dans le système audiovisuel* ».

C'est la consommation cinématographique de cette France-là (les trois quarts non-cérébraux, ou décérébrés, la France de Guy Lux ?) que l'on veut encadrer, c'est un imaginaire populaire que l'on veut contraindre.

Il faut la relation du film et de l'événement pour que devienne évident le passage d'un bref courant. Le film, ici, n'est pas seulement le reflet d'une réalité sociologique. Il est le lieu de la cristallisation. Il met en action des mécanismes dont il faut bien dire qu'ils sont mal maîtrisés, aussi bien par ceux qui font le cinéma que par ceux qui l'analysent. Peut-être ne serait-il pas inutile de les questionner aussi.

JEAN-PIERRE JEANCOLAS.

« Regarde, elle a les yeux grand ouverts »

EN 1975, date de la promulgation de la loi Veil sur l'interruption de grossesse, le MLAC d'Aix-en-Provence (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) existait depuis deux ans déjà. Issu des carences de l'institution médicale, il fut créé par des femmes pour mettre fin à la boucherie clandestine dont les plus défavorisées d'entre elles étaient les victimes. Mais il intégrait aussi toutes les luttes féministes des années précédentes, où s'affirmait pour la femme le droit à la maîtrise de son propre corps. Au MLAC d'Aix-en-Provence, des femmes venaient avorter et des femmes pratiquaient des interruptions de grossesse sans assistance médicale directe. Cela était possible grâce à la « technique par aspiration », sans danger, peu coûteuse et praticable par un personnel non spécialiste. Nombre de médecins sympathisants, mais prisonniers de la déontologie médicale, envoyaient eux-mêmes leurs clientes au MLAC.

Regarde, elle a les yeux grand ouverts, le film de Yann Le Masson, retrace l'itinéraire de ces femmes, en marge de la légalité, isolées au départ, et qui peu à peu sont arrivées à proposer une véritable solution de rechange à la pratique hospitalière, dans ces deux cas limites : l'avortement et la mise au monde.

Tendresse des gestes, infinie sympathie des regards, sollicitude des voix, prise en charge collective d'une femme par d'autres femmes, tout cela enlève à l'interruption de grossesse son caractère effroyable dans sa banalité chirurgicale. Les femmes d'Aix rappellent, si besoin est, que l'avortement n'est jamais « de convenance ». Pour chacune d'entre elles, l'appartenance au groupe implique une lutte quotidienne contre la fatigue et le temps (la plupart sont ouvrières ou employées), la grogne des maris délaissés, l'ignorance et les lois. En 1977, bien après le vote de la loi Veil (dont on sait ce que vaut l'application), elles sont assignées en justice pour avortement sur une mineure et exercice illégal de la médecine. Grâce à une formidable mobilisation aux portes du palais de justice, elles sont condamnées à des peines de principe. « Les filles d'Aix » sont entrées dans l'histoire.

Elles *se sont réunies pour partager* la mort, elles revendiquent aujourd'hui le droit de partager la vie. Elles veulent accoucher « autrement », arracher au milieu hospitalier anonyme la mise au monde du petit d'homme, rendre à la mère sa responsabilité primordiale qui lui a été ravie par le pouvoir médical. Lors de l'accouchement à domicile, filmé sur le vif avec une attention déférente aux rites, s'orchestre une véritable symphonie de la naissance, où tous participent, hommes, femmes et petits enfants du siècle. Autour du corps de la future *mère s'élabore la convivialité tribale. On* partage la peine, l'effort, la délivrance et la joie. Le film ne plaide pas pour des valeurs rétrogrades, l'assistance médicale demeure et la surveillance reste vigilante durant la grossesse, mais le médecin perd son pouvoir d'ordonnateur fondé sur le secret et l'accouchement retrouve sa fonction symbolique : celle d'un hymne à la vie.

C'est en cela que le film de Yann Le Masson échappe aux pièges du cinéma militant ou du film « mode d'emploi ». *Le regard du réalisateur est celui d'un* poète. Au centre des parents et des enfants rassemblés, Nicole, l'ouvrière d'Aix-en-Provence qui met au monde sa petite fille, a la transparence d'une madone du vingt et unième siècle.

NOELLE DE CHAMBRUN.

Malaise en province

LE cinéma français a été souvent taxé de parisianisme. Néanmoins, au cours de ces dernières années, un certain nombre de cinéastes comme Pascal Thomas, Bertrand Tavernier ou Alain Corneau se sont efforcés d'aller à contre-courant de cette tendance. Les jeunes réalisateurs s'intéresseraient-ils à la province ? Et de quelle façon ?

Si l'on analyse, par exemple, *Un si joli village*, d'Etienne Périer, *Passe ton bac d'abord*, de Maurice Pialat, et *la Ville des silences*, de Jean Marbœuf, qui, tous trois, ont pour cadre un commune de province, on y décèle la présence de nombreuses similitudes. C'est ainsi qu'*Un si joli village* et *la Ville des silences* nous présentent deux localités, l'une petite, l'autre de taille moyenne, dont toute l'activité dépend d'une entreprise unique : une tannerie dans le premier cas, une industrie non précisée dans le second.

Chacune de ces entreprises est absolument indispensable à la prospérité de la ville, et la sujétion des habitants y est complète. Dans l'un et l'autre film, l'intervention d'un personnage extérieur à cet univers relativement clos va se révéler perturbatrice et déclencher comme par catalyse, tout un ensemble de passions et d'antagonismes qui bourgeonnent sous la tiède torpeur de la respectabilité provinciale.

Dans *Un si joli village*, le juge Noblet (Jean Carmet) constate, dès son arrivée, l'omnipotence de Bertin dans la mesure où il le soupçonne, avec raison, d'avoir tué sa femme. Malgré des difficultés de tout ordre qui s'abattent sur lui — dont les moindres ne sont pas les pressions de ses supérieurs hiérarchiques — il va s'acharner à découvrir le coupable.

Dans *la Ville des silences*, le personnage principal fait preuve de la même détermination dans sa quête de la vérité ; il s'agit, cette fois-ci, d'un détective privé (Jean-Pierre Cassel) qui a été engagé par la firme Mahu pour enquêter sur l'assassinat de son fondateur et qui, au fur et à mesure que son enquête progresse — et que d'autres crimes sont perpétrés — décèle tout un magma de turpitudes et de combines qui le mèneront à sa perte. Ici, la dénonciation des féodalismes locaux s'avère plus virulente que dans *Un si joli village*, Jean Marbœuf possédant un franc-parler et une ironie cinglante peu répandus dans le cinéma français.

Si cette industrie assure l'activité de toute une ville, voire de toute une région, elle peut aussi, *a contrario*, être une source de chômage. C'est ce qu'explique fort bien le personnage incarné par Jean-Marc Thibault dans *la Ville des silences* dont Jean Marbœuf a fait une sorte de *vox populi* qui exprime lucidement les blessures des humiliés.

Mais, si le chômage des hommes mûrs indigne, celui des jeunes gens scandalise, car il étouffe l'espoir dans son germe, comme le montre clairement Maurice Pialat dans *Passe ton bac d'abord* (1). Ce film est avant tout une description du mal de vivre d'une certaine jeunesse à travers l'évocation de la vie quotidienne d'un groupe d'adolescents issus de l'aristocratie ouvrière de Lens. Pour les uns, en terminale, les études paraissent coupées de la vie ; pour les autres, la vie active commence avec... l'inactivité du chômage ou bien l'ennui d'un travail routinier (dans un supermarché par exemple). Dans *Un si joli village*, le problème du chômage se pose d'une façon particulière dans la mesure où l'application normale de la loi, en l'occurrence l'arrestation puis l'emprisonnement de Bertin, aurait pour conséquence la paralysie de la tannerie. L'absence de conscience politique dans le film d'Etienne Périer se traduit par le fait que les ouvriers de la tannerie ferment les yeux sur le crime de Bertin car ils le jugent un bon employeur.

Derrière les intrigues spécifiques de ces trois œuvres, on voit se dessiner les causes profondes du malaise dont elles témoignent. Au premier rang de ces causes, on retiendra le décalage entre les réalités socio-professionnelles et les institutions étatiques, ces dernières ne pouvant plus répondre aux problèmes actuels du fait de leur lenteur d'adaptation au réel. Dans cette optique, les « bavures » sont moins des dysfonctionnements conjoncturels qu'une caducité structurelle.

A cet égard, dans *la Ville des silences*, le découragement final du policier parisien, après la mort du détective, constitue l'expression emblématique de ce déphasage.

L'issue de cette crise est multiple, semblent nous dire les trois cinéastes. La première consiste à tricher en poussant à fond certaines tendances de la crise entraînant alors l'apparition d'illusionnistes sociaux, dispensateurs de « solutions miracles » : ce sont, par exemple, les pornocrates de *Passe ton bac d'abord*, roulant en Rolls au milieu des corons et proposant à Elizabeth de venir avec eux sur la Côte d'Azur pour faire des « photos de beauté » (sic).

La seconde issue, illusoire celle-là mais non pas immorale, consiste en une fuite dans le rêve : c'est le cas de Bernard et de Patrick, en route pour Paris à la fin du film de Pialat.

Troisième solution enfin : l'éthique. L'un sera intraitable sur une morale traditionnelle : le juge Noblet par exemple ; l'autre recherchera de nouvelles valeurs : le détective de *la Ville des silences*.

Au-delà du caractère propre à chacun de ces films, il est incontestable qu'ils possèdent des contenus semblables et que, à l'instar de nombreux films américains (2), la province y est appréhendée moins dans sa spécificité que pour sa valeur *microcosmique d'une nation dans* sa globalité.

ALAIN MALASSINET.

(1) Pialat est un cinéaste français qui pratique un authentique réalisme populaire, et ce par le biais de sujets austères et « difficiles » comme l'enfance inadaptée dans *l'Enfance nue* (1969) ou l'agonie dans *la Gueule ouverte* (1979).

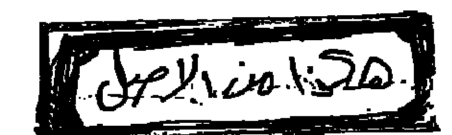
(2) *Les Inconnus dans la ville* (1955), de Richard Fleischer, *la Poursuite impitoyable* (1966), d'Arthur Penn, et tant d'autres encore

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 438



L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES A VOCATION MONDIALE

ONU

Au Conseil de sécurité : l'U.R.S.S. oppose son veto à l'adoption de sanctions contre l'Iran

REUNI depuis le 29 décembre à la demande des Etats-Unis, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté le 31 décembre par 11 voix sans opposition, mais avec 4 abstentions (U.R.S.S., Tchécoslovaquie, Koweït et Bangladesh), la version révisée d'un projet de résolution sur l'Iran présenté par les Etats-Unis. Dans ce texte, il déplore le maintien des otages en détention à l'encontre d'une résolution précédente à ce sujet et de l'ordonnance de la Cour internationale de justice en date du 15 décembre. Il demande à nouveau au gouvernement iranien de les libérer immédiatement et d'assurer leur protection tout en leur permettant de quitter le pays. Le secrétaire général est prié de prêter ses bons offices et de rendre compte de sa mission projetée en Iran. Enfin le Conseil envisage de se réunir à nouveau le 7 février pour adopter des mesures efficaces conformément aux articles 39 et 41 de la charte de l'ONU en cas d'inobservation de la résolution.

M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a alors, dès le 31 décembre, quitté New-York pour Téhéran où il a eu des entretiens avec les autorités iraniennes, notamment M. Ghotbzadeh, ministre des affaires étrangères, sans toutefois pouvoir rencontrer l'ayatollah Khomeiny. Le rapport du secrétaire général résumant ces entretiens a été publié le 6 janvier à New-York, à l'intention du Conseil de sécurité. Il consigne notamment le point de vue des autorités iraniennes concernant la libération des otages et précise que, parmi les possibilités envisagées entre le secrétaire général et le ministre iranien des affaires étrangères pour faciliter cette libération, *« l'idée de constituer une commission internationale d'enquête* (déjà explorée lors d'un précédent entretien) *a été mentionnée »*. Le secrétaire général a *« déclaré que les otages devaient être libérés avant la constitution »* de cette commission, *« ou, au moins, en même temps »*. Mais *« le ministre des affaires étrangères a dit toutefois que la libération des otages serait l'une des conséquences de cette procédure »*. Le rapport précise aussi que M. Waldheim n'a pu rencontrer les otages détenus à l'ambassade des Etats-Unis. Cependant le secrétaire général conclut dans ce rapport qu'il contient *« un certain nombre d'éléments et d'idées qui peuvent fournir une base au Conseil de sécurité pour poursuivre l'examen de la crise actuelle »*.

Le problème iranien a ensuite fait l'objet d'une nouvelle session du Conseil de sécurité, comme prévu mais avec quelque retard. Les 11 et 13 janvier, en effet, il s'est réuni pour examiner un projet de résolution présenté par les Etats-Unis et préconisant l'imposition de sanctions contre l'Iran jusqu'à la libération des otages, à l'exception toutefois de sanctions contre les envois de produits alimentaires, médicaux et pharmaceutiques. Dix Etats ont voté en faveur du texte (la Chine ne participant pas au vote), mais la République démocratique allemande et l'U.R.S.S. ont voté contre. Cette dernière disposant d'un droit de veto, le texte n'a pas été adopté.

Nouveau veto soviétique à propos de la situation en Afghanistan

A la demande de cinquante et un Etats membres, le Conseil de sécurité s'est aussi réuni le 5 janvier *« pour examiner la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales »*. Il était saisi d'un projet de résolution parrainé par le Bangladesh, la Jamaïque, le Niger, les Philippines, la Zambie et la Tunisie et qui déplorait la récente intervention armée en Afghanistan, demandant le *« retrait immédiat et sans condition de toutes les troupes étrangères »*. Le 7, ce texte a été repoussé à l'issue d'un scrutin dans lequel l'U.R.S.S. fit usage de son droit de veto. Le projet de résolution avait recueilli 13 voix, la R.D.A. et l'U.R.S.S. votant contre.

A la suite de ce vote, le Conseil a adopté le 9 janvier une résolution dans laquelle il convoquait une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale pour examiner la question à son tour, le Conseil ayant été *« empêché de s'acquitter de la responsabilité principale qui lui incombe pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales »* (procédure d'urgence dite *« United for Peace »*). Présentée par les Philippines, parrainée également par le Mexique, la résolution a recueilli 12 voix contre 2 (U.R.S.S. et R.D.A.), avec une abstention (Zambie). Pour décider de l'application de cette procédure, on sait qu'un vote affirmatif de sept membres du Conseil de sécurité est suffisant.

Sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'ONU s'est donc réunie le 10 janvier en session extraordinaire d'urgence (la sixième du genre) pour débattre de la question afghane. Le 14, elle s'est prononcée par 104 voix contre 18 et avec 18 abstentions en faveur d'un projet de résolution présenté par vingt-quatre pays non alignés et demandant le *« retrait immédiat, inconditionnel et total »* des troupes étrangères d'Afghanistan afin de permettre au peuple afghan de *« décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit »*. Dans le même texte, l'Assemblée demande à tous les Etats de fournir une aide humanitaire aux réfugiés afghans en coordination avec le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Le Conseil de sécurité est prié d'étudier les moyens qui pourraient faciliter l'application de cette décision d'ensemble.

Fin de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale : élection du Mexique au Conseil de sécurité

L'Assemblée générale a mis un terme le 8 janvier à sa trente-quatrième session (qui avait commencé le 13 septembre) en élisant le Mexique au siège resté vacant de membre non permanent du Conseil de sécurité. Cuba avait retiré sa candidature le 6 janvier, et la Colombie le 7, aucun de ces deux Etats n'ayant obtenu la majorité requise des deux tiers. Le Mexique a obtenu 133 voix au 155e tour de scrutin (Cuba en a encore obtenu 3).

Les principales résolutions adoptées durant les dernières semaines portent sur les questions suivantes :

DESARMEMENT. — Trente-huit textes ont été adoptés le 11 décembre. Ils concernent aussi bien l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques produisant des effets particulièrement traumatiques que l'éventuelle conclusion d'une convention interdisant les armes radiologiques ; ou encore la dénucléarisation de l'Amérique latine, de l'Afrique, du Proche-Orient et de l'Asie du Sud ; l'océan Indien ; le rapport entre dépenses militaires et dépenses de développement ; l'entrée en vigueur souhaitée du traité SALT 2 ; le thème plus vaste du désarmement et de la sécurité internationale, etc. Par 126 voix contre 0 et avec 12 abstentions, l'Assemblée a décidé d'entreprendre une étude détaillée sur *« les mesures propres à accroître la confiance »*.

DECOLONISATION. — Deux nouvelles résolutions sur ce thème ont été adoptées le 13 décembre. L'une réaffirme les principes de la lutte anticoloniale et condamne toute collaboration avec l'Afrique du Sud et la *« minorité raciste en Rhodésie du Sud »*. L'autre concerne la diffusion d'informations sur la décolonisation.

RHODESIE. — Dans une résolution votée le 18 décembre, au lendemain de la conclusion de l'accord de Lancaster House, l'Assemblée s'est félicitée de cet accord et elle a tenu à rappeler que la résolution du Conseil de sécurité imposant des sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud ne pouvait être révoquée que par une décision du Conseil. Ce dernier était invité à *« suivre attentivement la situation jusqu'à l'accession du peuple du Zimbabwe à l'indépendance véritable et à l'instauration d'un gouvernement de la majorité »*.

INFORMATION. — L'Assemblée a notamment prié le directeur général de l'UNESCO d'envisager la possibilité de créer un fonds international pour le développement des communications. Dans un autre texte, elle décide de reconduire le comité chargé de réexaminer les politiques et activités de l'ONU dans le domaine de l'information, qui désormais portera le nom de *« comité de l'information »*. En même temps, l'UNESCO est invitée à présenter à la prochaine session de l'Assemblée générale un rapport intérimaire sur l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

COOPERATION ECONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT. — Une résolution a été adoptée sans vote, le 14 décembre, sur les négociations concernant la coopération économique internationale pour le développement (dialogue Nord-Sud). Elle décide d'ouvrir, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée en 1980, une série de négociations devant déboucher sur une *« approche cohérente et intégrée »* des problèmes. Ces négociations devraient se dérouler *« dans le cadre des Nations unies »* et porter sur les *« grands problèmes »* en matière d'énergie, de commerce et développement, et en matière monétaire et financière.

QUESTIONS ECONOMIQUES. — Parmi les textes adoptés le 19 décembre, une résolution porte sur les préparatifs de la session extraordinaire de 1980 où l'Assemblée devrait prendre des mesures *« appropriées »* en vue de promouvoir le développement du tiers-monde. Cette session se tiendra *« à un niveau politique élevé »* à un moment *« approprié »* entre le 15 août et le 15 septembre 1980. Ce sera, on le sait, l'occasion de proclamer la troisième Décennie des Nations unies pour le développement. Dans un autre texte, l'Assemblée prévoit également une conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, qui aurait lieu, elle, en 1981. Par ailleurs, une résolution demande qu'une suite soit donnée aux décisions de la cinquième session de la CNUCED. M. Gamani Corea a été confirmé comme secrétaire général de la CNUCED pour un nouveau mandat de trois ans, du 1er avril 1980 au 31 mars 1983.

D'autre part, un comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement a été institué. Tous les Etats pourront y participer et il se réunira une fois l'an. Un Centre pour la science et la technique au service de développement sera mis en place au secrétariat de l'ONU, pourvu d'un fonds intérimaire qui financera ses activités en attendant que soit défini son système de financement.

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. — Dix résolutions ont été adoptées le 17 décembre sur le rapport du Conseil économique et social (ECOSOC). Elles concernent notamment le droit à l'éducation ; la protection des droits de l'homme ; les produits chimiques ou pharmaceutiques dangereux ou d'emploi hasardeux ; l'aide aux réfugiés sud-africains dans les pays limitrophes ; la lutte contre la drogue, etc. Un texte spécial porte sur des *« mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants »*. Une autre résolution, enfin, concerne les droits de l'homme au Chili, invitant la commission des droits de l'homme à suivre de près la situation dans ce pays.

CONDITION DE LA FEMME. — Parmi les nombreux textes votés sur la condition ou l'Année internationale de la femme, figure une convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (130 voix pour, 11 abstentions).

TRAITEMENTS CRUELS OU DEGRADANTS. — A ce chapitre, figurent des résolutions sur la torture (un projet de convention sur la torture devra être présenté à la trente-sixième session de l'Assemblée), sur le projet de code d'éthique médicale, ou encore sur le code de conduite pour les responsables de l'application des lois, qui a été adopté : les gouvernements sont invités à en tenir compte dans la législation ou la pratique.

PROBLEMES JURIDIQUES. — Le 17 décembre, par 118 voix et avec 22 abstentions, l'Assemblée a adopté une résolution relative aux mesures visant à prévenir le terrorisme international : elle y condamne sans équivoque tous les actes de terrorisme international ainsi que les actes de répression et de terrorisme du fait de régimes coloniaux, racistes et étrangers et prend note de l'étude des causes sous-jacentes du terrorisme international.

Egalement le 17 décembre, l'Assemblée a adopté par consensus une convention internationale contre la prise d'otages : l'article 9, qui a fait l'objet d'un vote séparé, traite des situations dans lesquelles il ne sera pas fait droit à une demande d'extradition (notamment risque de poursuites ou de punition en considération de la race, de la religion, de la nationalité, de l'origine ethnique ou des opinions politiques). Enfin, dans un texte voté le 14 décembre, l'éventuelle élaboration d'une convention internationale contre les activités des mercenaires est envisagée.

LEVEE DES SANCTIONS CONTRE LA RHODESIE. — *Le Conseil de sécurité a demandé le 21 décembre la levée des sanctions contre la Rhodésie, le jour même de la signature, à Londres, de l'accord de paix sur la Rhodésie. La résolution du Conseil a été votée par 13 voix, avec deux abstentions (Tchécoslovaquie et U.R.S.S.).*

Dans sa résolution, le Conseil décide, en outre, de dissoudre le comité chargé de veiller à l'application des sanctions, créé en 1968, et demande à tous les Etats d'accorder d'urgence une assistance à la Rhodésie du Sud et aux Etats de « première ligne », notamment pour faciliter le rapatriement en Rhodésie du Sud de tous les réfugiés et personnes déplacées. La puissance administrante (Grande-Bretagne) est invitée, pour sa part, — ainsi que toutes les parties intéressées — à observer strictement les accords qui ont été conclus et à les appliquer intégralement, de bonne foi. La Grande-Bretagne est aussi invitée à veiller à ce qu'« aucune unité régulière ou composée de mercenaires des forces sud-africaines ou d'autres forces étrangères ne restent ou ne pénètrent en Rhodésie du Sud », à l'exception, bien entendu, des forces prévues dans l'accord de Lancaster House.

CODE DE CONDUITE DES SOCIETES TRANSNATIONALES. — *Le groupe de travail intergouvernemental du code de conduite des sociétés transnationales a tenu sa huitième session du 7 au 18 janvier. Ses travaux ont porté notamment sur la mise en application de ce code à l'échelon national et international.*

● COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE. — *Au cours de sa onzième session, réunie du 19 au 23 novembre à Genève, le comité des problèmes de l'eau de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (C.E.E.-ONU) a élaboré un projet de déclaration de politique de prévention de la pollution des eaux et de la lutte contre cette pollution, y compris la pollution transfrontière.*
— Le comité pour le développement du commerce, réuni du 3 au 7 décembre à Genève, a constaté un dynamisme accru du commerce Est-Ouest en 1978 et au cours du premier semestre de 1979.

● FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE. — *M. James P. Grant, nouveau directeur exécutif du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF, ou FISE), a déclaré à l'aube de l'année 1980, dans une conférence de presse à New-York, que la distribution des secours du Programme alimentaire mondial au Cambodge se heurtait à des difficultés d'acheminement. Les délais de livraison à partir de Kampong-Somh et de Phnom-Penh étaient si longs que les produits s'accumulaient dans les entrepôts, de sorte que l'UNICEF et le C.I.C.R. avaient jugé utile d'attirer l'attention des autorités de Phnom-Penh sur la nécessité d'accélérer le transport. Selon l'UNICEF, les principales difficultés tiennent au manque de personnel qualifié et à la poursuite de la guerre.*

● HAUT COMMISSARIAT POUR LES REFUGIES. — *M. Poul Hartling, haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a lancé un appel le 14 janvier pour que soient doublées les ressources prévues pour 1980 (initialement fixées à 240 millions de dollars), en raison de l'accroissement considérable du nombre des réfugiés au Pakistan, en Thaïlande, en Somalie et au Zimbabwe.*

Recherches universitaires

JEUX DE L'HEXAGONE

L'ANALYSE d'une élection présidentielle au suffrage universel permet-elle une sorte de radiographie de la société politique française ? Sylvie Colliard en est convaincue. Elle a consacré son mémoire de diplôme d'études supérieures à la campagne de M. François Mitterrand en 1974. Une recherche dont elle publie aujourd'hui les résultats (1) — une enquête précise, nourrie d'informations de première main, enrichie d'une réflexion sur les nouvelles règles non écrites autour desquelles s'ordonne le combat politique en France.

L'électorat entend choisir à la fois un homme, un « projet », une équipe. Mais quelles sont les parts respectives prises par l'homme, le parti, le programme ? L'étude s'organise à partir d'un triple constat.

Rapports avec les forces politiques. S'il s'était désigné lui-même en 1965, M. François Mitterrand est au contraire, en 1974, pratiquement le seul des candidats démocratiquement investi par son parti. L'organisation de sa campagne n'en est pas moins très « personnelle » : Sylvie Colliard décrit avec minutie l'état-major de la tour Montparnasse et ses ramifications en province, et ne cache pas le rôle très subsidiaire assigné au parti socialiste et aux autres formations de gauche. Souci d'élargir la superficie électorale du candidat au-delà des clientèles naturelles des partis qui le soutiennent. Volonté de ne pas apparaître comme le commis des partis, l'instrument d'un retour à la IVe République décriée. La logique du présidentialisme imprègne ici la démarche de celui qui fut, seize ans plus tôt, l'un des plus vigoureux pourfendeurs de la nouvelle Constitution.

Nature du « projet ». En 1965, M. François Mitterrand avait conclu, avec le parti communiste, un accord sur la méthode du contrat d'adhésion », et sur une procédure de simple information. En 1974, le candidat de la gauche s'appuie sur le programme commun de gouvernement — mais, de ce programme, il ne défendra que les « options fondamentales »... tout en y ajoutant le souci de l'efficacité économique. Nouvelle manifestation des progrès de la logique « présidentialiste » : comme ses concurrents, le premier secrétaire du parti socialiste n'entend pas être lié dans le détail de l'action gouvernementale ; le programme commun lui semble destiné au combat législatif — dans le contexte de la compétition présidentielle, il serait un véritable carcan.

Personnalisation du débat. Est-il vrai que, en France aussi, le « messager compte plus que le message », désormais ? Le candidat de la gauche n'est plus effarouché par la télévision : il a « dompté la bête ». L'auteur décrit la tentation du marketing qui s'empare de la tour Montparnasse (mailing imité de celui du candidat McGovern aux Etats-Unis ; détermination par sondages des « segments critiques » de l'électorat). Mais des limites procèdent de la sensibilité même du « peuple de gauche » : attachement aux organisations et aux luttes collectives plus qu'à l'action individuelle ; répugnance à la mise en scène du spectacle politique.

Par CHARLES ZORGBIBE

L'étude de Sylvie Colliard laisse transparaître un intérêt chaleureux à l'endroit de l'action de M. François Mitterrand, mais ne tourne jamais à l'hagiographie. Elle n'est pas exempte d'appréciations critiques : ainsi des commentaires sur l'impuissance du candidat de la gauche à déléguer des responsabilités, sur la confusion qui s'installe au sein de son état-major dans la délimitation des fonctions de chacun, sur les jalousies qui apparaissent et tissent une atmosphère de « petite Cour ». Nous formulerons cependant une importante réserve — qui n'étonnera pas nos lecteurs : le discours « international » du chef de file de la gauche n'est guère analysé : les lacunes qu'il comporte sont très brièvement évoquées... à travers une allusion à un unique article de revue (2).

A L'AUTRE bout de l'échiquier politique, le député Jean-Claude Masclet avait d'abord songé à étudier les méthodes de travail parlementaires ; mais comment les apprécier sans référence à la nature dudit travail ? Sa thèse porte donc, finalement, sur le rôle du député (3). Un livre de plus sur le déclin des Parlements et l'altération du mandat représentatif ? Non, car l'auteur éclaire, dans une double perspective juridique et sociologique, les dépendances entrecroisées du député, ses attaches avec le parti dont il est membre, avec la circonscription dont il est l'élu.

Le parti a, le plus souvent, beaucoup contribué à faire élire le député, la boutade britannique : « Most MP's are selected, not elected » est vraie aussi de la classe politique française d'aujourd'hui. Le groupe parlementaire, dont les prérogatives officielles vont croissant, influence considérablement l'élu dans l'exercice de son mandat — les élus ne sont-ils pas peu ou prou considérés comme le patrimoine du groupe ? Mais la densité des liens du député avec l'électorat de sa circonscription n'est pas moins impressionnante ; et le phénomène du cumul des mandats, s'il n'est pas nouveau, connaît depuis 1958 un regain de faveur, encore accru du fait de la création de nouveaux mandats locaux (conseiller régional, membre du conseil d'une communauté urbaine...).

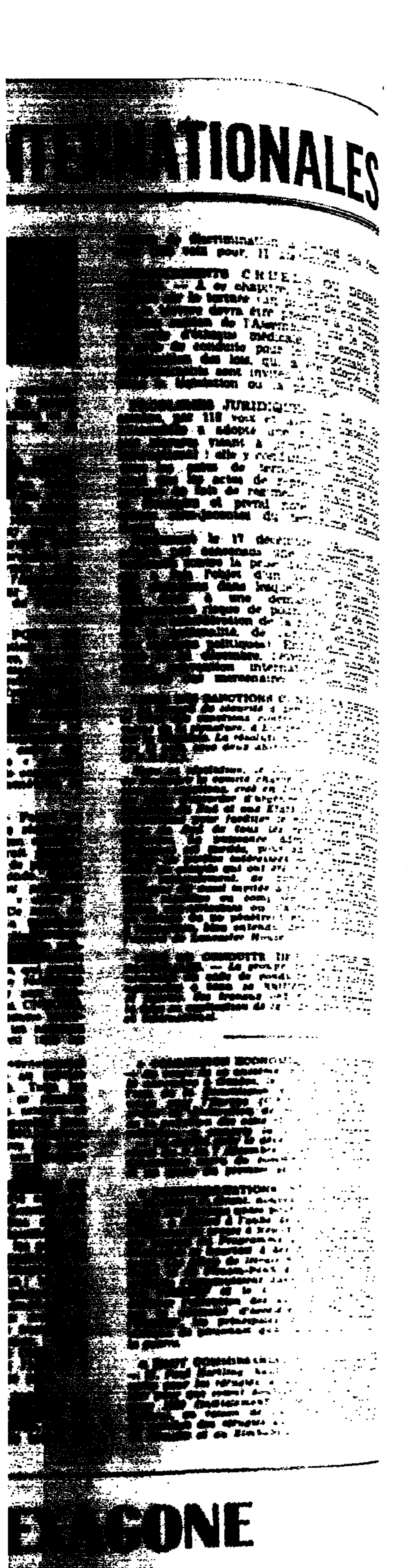
« Localisme » et dépendance partisane se renforcent l'un l'autre : écrasé par les démarches qui incombent à l'élu local, par les contraintes qui procèdent du service de ses électeurs, le député moyen est heureux de s'en remettre au groupe parlementaire et aux chefs de file du parti pour l'examen des dossiers nationaux et la définition d'une ligne politique. Démission morale qui contribue à l'actuel affaiblissement du Parlement... L'auteur appelle de ses vœux une double évolution de la fonction parlementaire qui aurait gagné à être plus longuement exposée, et qui n'emportera pas toujours l'adhésion (mais c'est là le propre d'une thèse au bon sens du terme...) : limiter le cumul des mandats afin de libérer le député de l'excès des contraintes locales ; mais aussi... accentuer l'aspect collectif du travail du député et le poids des groupes parlementaires dans le débat politique. Car l'avènement d'une démocratie parlementaire organisée serait la condition de la liberté du parlementaire. Paradoxe ou prophétie ?

---

(1) S. Colliard, *la Campagne présidentielle de François Mitterrand en 1974*. Presses universitaires de France, Paris, 1979, 148 pages + annexes.

(2) Sur la place accordée à la politique étrangère dans les campagnes électorales, voir notamment *le Monde diplomatique* d'août 1976 et février 1978. Voir aussi l'article d'Alain Brouillet : « Le Parlement français et la politique étrangère », dans *le Monde diplomatique* de mai 1979.

(3) J.-C. Masclet, *le Rôle du député et ses attaches institutionnelles*. Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1979, 323 pages + annexes.



Cour internationale de justice

Ordonnance à propos de la détention d'otages en Iran

LA Cour internationale de justice (CIJ) a rendu le 15 décembre à l'unanimité une ordonnance par laquelle elle indique à titre provisoire, en attendant son arrêt définitif dans l'affaire du « personnel diplomatique et consulaire des Etats-Unis à Téhéran », les mesures conservatoires tendant à assurer la libération immédiate et sans exception de tous les ressortissants américains détenus et demande aux gouvernements de Washington et de Téhéran de veiller à ne prendre aucune mesure qui soit de nature à aggraver la tension entre les deux pays.

Agence internationale de l'énergie atomique

Vingt-troisième session de la conférence

LA vingt-troisième session de la conférence annuelle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) s'est tenue à New-Delhi du 4 au 10 décembre dernier. Elle a procédé au renouvellement partiel du conseil des gouverneurs, dans lequel entrent le République démocratique allemande, le Chili, la République démocratique populaire de Corée, l'Irlande, le Kenya, le Mexique, le Niger, le Pakistan, les Philippines, la Suisse et la Yougoslavie. Le 5 décembre, sa commission des accréditations avait décidé de refuser à l'Afrique du Sud le droit de participer aux travaux.

Aussitôt élu, le conseil des gouverneurs, qui comprend trente-quatre membres, s'est à son tour réuni le 11 décembre à New-Delhi ; il a élu M. Bertrand Goldschmidt (France) à sa présidence en 1979-1980.

UNESCO

La circulation de l'information internationale

LES représentants de quinze organisations internationales de journalistes de la presse écrite et audiovisuelle, réunis à Paris du 10 au 12 décembre sous les auspices de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ont demandé qu'une série de mesures soient prises pour améliorer la circulation des informations mondiales et rendre effective la déclaration de l'UNESCO sur les organes d'information (cette déclaration avait été adoptée au cours de la conférence générale de l'Organisation en 1978). Au cours de cette réunion, les organisations professionnelles participantes ont porté leur attention sur les facteurs techniques, culturels et politiques qui font obstacle à la circulation de l'information, et qui aboutissent à des « écarts d'information » entre zones rurales et zones urbaines de nombreux pays, entre pays en voie de développement et pays industrialisés, entre les pays en voie de développement eux-mêmes, enfin, entre pays d'idéologies ou de systèmes politiques différents.

Mettant l'accent sur l'importance d'une meilleure formation professionnelle des journalistes des pays en voie de développement comme des pays industrialisés, un groupe de travail a proposé que l'UNESCO agisse comme une banque d'informations sur les possibilités de formation.

L'Organisation internationale des journalistes et la Fédération internationale des journalistes ont été encouragées à examiner, sous les auspices de l'UNESCO et en collaboration avec d'autres organisations, les principes de base de l'éthique journalistique, étant entendu toutefois qu'un tel sondage ne devra, en aucun cas, constituer un encouragement pour les gouvernements à s'immiscer dans des questions essentiellement professionnelles.

CONFERENCE SUR L'EDUCATION EN AMERIQUE LATINE ET AUX CARAIBES. — *Un nouveau modèle de développement dans lequel l'éducation viserait à la fois à étendre le potentiel de l'homme et à construire un avenir culturel plus indépendant : tel est l'objectif principal fixé dans les conclusions de la conférence régionale des ministres d'Amérique latine et des Caraïbes chargés de l'éducation et de la planification économique, organisée par l'UNESCO du 4 au 13 décembre à Mexico.*

CONVENTION SUR LA RECONNAISSANCE DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. — *Les représentants de trente-cinq pays membres de l'UNESCO, réunis à Paris du 17 au 21 décembre, ont adopté à l'unanimité le texte d'une convention sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les Etats de la région Europe. Afin d'assurer la mise en application de la convention, qui entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par cinq Etats, les Etats contractants ont décidé de créer un comité régional qui examinera les progrès réalisés et les difficultés rencontrées. Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une série d'instruments régionaux, dont l'UNESCO a promu l'adoption depuis 1974 dans l'espoir de parvenir à l'établissement d'une convention universelle.*

• FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE. — *Réuni à Rome pour sa troisième session annuelle, du 15 au 18 janvier, le conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole (FIDA) a approuvé le financement, en 1980, d'une trentaine de projets agricoles dans des pays en voie de développement. Compte tenu de ces engagements, qui représentent 400 millions de dollars, le Fonds aura ainsi accordé pour 900 millions de dollars de crédits depuis sa création. Rappelons que ses ressources proviennent principalement des pays de l'OPEP (à raison de 43 %) et des pays industrialisés (56 %). Pour le budget de 1981-1983, des propositions allant de 1,4 milliard à 2 milliards (chiffre prévu par le secrétariat) ont été envisagés. Enfin la Chine a été admise comme membre du FIDA.*

• ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE. — *Selon des estimations publiées au mois de décembre par l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.), le volume total du trafic régulier des entreprises de transport aérien dans le monde en 1979 a augmenté d'environ 10 % par rapport au trafic de 1978. Ce taux de croissance est supérieur au taux annuel moyen des années 70, tout en étant légèrement inférieur au taux exceptionnellement élevé réalisé en 1978.*

Le trafic total des services réguliers en 1979 (passagers et bagages, fret et poste) est évalué à environ 125 milliards de tonnes-kilomètres. Les compagnies aériennes ont transporté 745 millions de passagers (10 % de plus qu'en 1978) et réalisé au total 1 040 milliards de passagers-kilomètres (11 % de plus qu'en 1978). Le nombre de passagers ayant augmenté bien plus que la capacité en sièges disponibles, le coefficient estimatif de remplissage passagers a atteint 65 %, chiffre le plus élevé qui ait jamais été atteint, dépassant de 1 % le coefficient de 1978.

• ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME. — *Le gouvernement du Commonwealth de la Dominique est devenu, le 18 décembre, membre de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (O.M.C.I.), qui compte à présent cent treize membres de plein droit et un membre associé.*

• ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE. — *Le professeur Aksel C. Wiin-Nielsen (Danemark), qui avait été élu secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.) par le huitième congrès météorologique mondial en mai 1979, à Genève, a pris ses fonctions le 1er janvier dernier.*

• ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. — *Le docteur Halfdan Mahler, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), a exprimé le 18 décembre sa « satisfaction » devant la décision unanime de l'Assemblée générale des Nations unies (réunie à New-York pour sa trente-quatrième session) de soutenir les efforts des Etats membres de l'O.M.S. en vue de parvenir à l'objectif de la santé pour tous les peuples du monde en l'an 2000.*

— Le conseil exécutif de l'O.M.S. a tenu le 9 janvier, à Genève, sa soixante-cinquième session. A l'ordre du jour : l'examen du chemin parcouru par l'Organisation et les Etats membres dans la formulation de stratégies permettant d'atteindre un niveau de santé acceptable pour tous en l'an 2000.

• ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. — *Les représentants de vingt-trois pays d'Europe ont invité, à l'unanimité, leurs gouvernements à participer à un programme de coopération européenne pour la conservation et l'échange des ressources génétiques des plantes. Ils ont discuté un projet en ce sens, initialement prévu pour deux ans, au cours d'une réunion tenue à Genève fin décembre, sous l'égide de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) et le programme des Nations unies pour le développement.*

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a envoyé le mois dernier une aide alimentaire d'urgence d'une valeur de 2,9 millions de dollars au Nicaragua pour satisfaire les besoins alimentaires les plus pressants des petits planteurs de coton, qui n'ont pu cultiver leurs terres en raison de la guerre civile. Une aide d'urgence a aussi été expédiée à la Guinée équatoriale. D'une valeur de 526 000 dollars, elle devait contribuer au ravitaillement de 20 000 personnes qui s'étaient réfugiées dans les pays voisins.

• ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL. — *A la suite d'un accord signé le 6 décembre entre l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et le gouvernement autrichien, un bureau pour la promotion des investissements a été ouvert, à Vienne, le 1er janvier. Ce bureau constitue le cinquième service de ce genre créé par l'ONUDI en vue de favoriser les projets de coopération dans le cadre des activités que l'Organisation mène afin d'aider les pays en voie de développement à accroître leur part dans la production industrielle mondiale.*

— A la Conférence des Nations unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, tenue à New-York le 6 novembre dernier, soixante-trois pays ont annoncé pour 1980 des contributions d'un montant de 12 millions de dollars au Fonds des Nations unies pour le développement industriel.

— La troisième conférence générale de l'ONUDI s'est ouverte le 21 janvier, à New-Delhi (Inde). Ses travaux doivent durer jusqu'au 8 février.

— Les ministres arabes de l'industrie ont participé, du 16 au 20 novembre dernier, à la cinquième conférence du développement industriel des Etats arabes, organisée sous les auspices du gouvernement algérien, du Centre de développement industriel pour les Etats arabes et de l'ONUDI.

ORGANISMES FINANCIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Fonds monétaire international

Allocation de plus de 4 milliards de D.T.S.

LE Fonds monétaire international (F.M.I.) a alloué le 3 janvier 4 033,3 millions de droits de tirage spéciaux (D.T.S.) aux cent trente-neuf Etats membres du Fonds participant au département de droits de tirage spéciaux de cet organisme en date du 31 décembre 1979. Cette allocation, comme celle de l'année précédente, a été réalisée conformément à une résolution du conseil des gouverneurs qui a pris effet le 11 décembre 1978. Une troisième contribution sera effectuée le 1er janvier 1981.

FINANCEMENT COMPENSATOIRE. — *Trois pays ont été autorisés, en décembre dernier, par le F.M.I. à effectuer des tirages dans le cadre du mécanisme de financement compensatoire : le Libéria (17 décembre), pour un montant équivalant à 20,5 millions de D.T.S. ; l'Ethiopie (26 décembre), pour un montant équivalent à 18 millions de D.T.S., et la Mauritanie (27 décembre), pour un montant équivalant à 10,5 millions de D.T.S.*

CREDITS A L'ILE DE LA DOMINIQUE. — *Deux accords ont été conclus, le 26 décembre, avec l'île de la Dominique ; ils prévoient, d'une part, un tirage équivalant à 950 000 D.T.S. autorisé dans le cadre du système de financement compensatoire ; d'autre part, un tirage de la même équivalence pour remédier aux dégâts provoqués par l'ouragan David qui a dévasté ce pays le 29 août 1979. Le 26 décembre, le gouvernement de ce pays a officiellement fait savoir au Fonds qu'il acceptait les obligations de l'article VIII de ses statuts, devenant ainsi le cinquantième membre du Fonds à accepter les conditions de cet article.*

VENTE MENSUELLE D'OR. — *Le F.M.I. a procédé le 2 janvier à sa vente mensuelle d'or au bénéfice des pays en voie de développement. Un total de 444 000 onces d'or fin a été ainsi vendu entre 561 et 564,01 dollars, soit une moyenne de 562,85 dollars l'once.*

REVISION DE TAUX D'INTERET. — *Le 27 décembre, le F.M.I. a annoncé qu'il avait révisé le taux d'intérêt du droit de tirage spécial (D.T.S.) ainsi que le taux d'intérêt auquel il rémunère les positions créditrices des pays membres. Pour le trimestre commençant le 1er janvier 1980, le taux d'intérêt du D.T.S. a été fixé à 9,25 % contre 7,75 % et le taux de rémunération à 8,325 % contre 6,975 %.*

TIRAGE DU PAKISTAN DANS LA PREMIERE TRANCHE DE CREDIT. — *Dans le cadre de la première tranche de crédit, le Pakistan a été autorisé, le 26 décembre à effectuer un tirage équivalant à 21,29 millions de D.T.S.*

NOUVEAU MEMBRE. — *L'Etat de Saint-Vincent et Grenadines est devenu membre du Fonds monétaire le 28 décembre. Son adhésion porte à cent quarante le nombre des pays qui en font partie.*

Groupe de la Banque mondiale

Onze prêts

LA Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale, ou BIRD) a approuvé l'octroi de onze prêts :

— A la Jordanie (17 décembre) : 19 millions de dollars pour la réalisation d'un projet destiné à améliorer la qualité de la formation de la main-d'œuvre et à développer les instituts de formation technique destinés aux adultes ;

— Au Panama (17 décembre) : 23 millions de dollars pour la modernisation et l'extension des réseaux de distribution d'électricité ;

— Au Paraguay (17 décembre) : 5 millions de dollars pour le second projet d'étude de préinvestissement qui financera des prêts secondaires afin d'améliorer et de consolider le mécanisme de préinvestissement créé dans le cadre d'un projet précédent ;

— A l'Uruguay (17 décembre) : 24 millions de dollars affectés au financement d'importants investissements visant à améliorer la distribution de l'énergie électrique ainsi que la gestion de l'organisme public responsable de ce secteur ;

— A la République Dominicaine (20 décembre) : trois prêts d'un montant total de 85 millions de dollars. 35 millions financeront l'entretien et la reconstruction de tronçons routiers et 50 millions de dollars la remise en état des routes endommagées par un ouragan pendant l'été 1979 ;

— Aux Philippines (20 décembre) : 30 millions de dollars pour la création d'un organisme national de formation des pêcheurs ;

— A la République de Corée (21 décembre) : 115 millions de dollars utilisés par la Korea Electric Company (KECO) pour financer l'installation de centrales, des équipements et des lignes de transport de l'énergie ;

— A la Thaïlande (21 décembre) : 80 millions de dollars pour l'amélioration des installations d'irrigation et la construction de nouvelles ;

— A l'île Maurice (28 décembre) : 6 millions de dollars pour aider la Banque de développement de Maurice à financer les coûts en devises de petits projets manufacturiers des entreprises de moyenne importance.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT. — *L'Association internationale de développement (IDA), filiale de la Banque mondiale, annonce les crédits suivants :*

— 10 millions de dollars au Bangladesh (17 décembre) pour la réalisation d'un projet routier ;

— 45 millions de dollars au Water and Power Development Authority du Pakistan pour le développement de l'énergie électrique et des ressources en eau du Pakistan ;

— 5 millions de dollars au Congo (28 décembre) pour le financement de l'assistance technique nécessaire à l'amélioration de la gestion du secteur pétrolier ;

— 20 millions de dollars à l'Inde (28 décembre) pour accroître la production de poissons ;

— 2,5 millions de dollars à la Sierra-Leone (28 décembre) pour financer l'assistance technique en vue de la planification et de la préparation de projets de développement ;

— 12 millions de dollars à la Somalie (28 décembre) pour un projet de développement agricole dans la région de Bay ;

— 2,5 millions de dollars à la Tanzanie (28 décembre) pour l'amélioration du port de Dar-es-Salaam ;

— 3 millions de dollars à la Banque ouest-africaine de développement (28 décembre) pour financer des études de faisabilité et des études techniques pour des projets de développement régionaux ;

PRET CONJOINT DE LA BANQUE MONDIALE ET DE L'IDA AU NICARAGUA. — *Un prêt de la Banque mondiale de 30 millions de dollars et un crédit de l'IDA de 20 millions de dollars ont été attribués au Nicaragua, le 20 décembre, pour un projet de remise en état de l'agriculture et de l'industrie.*

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE. — *Deux opérations de la Société financière internationale (S.F.I.) sont annoncées :*

— Prêt à long terme (le 18 décembre) pour la réalisation d'un projet de pêcheries en Uruguay, réalisé par la Société Astra Pesquerias Uruguayas S.A. La participation de la S.F.I. s'élève à 4,5 millions de dollars sous la forme d'un prêt à long terme ; elle est assortie de participations d'investisseurs uruguayens d'une filiale de la National Sea Products au Canada ;

— Investissement (le 9 janvier) dans le développement d'un complexe textile intégré près de Récife, par le groupe Hering au Brésil. Le programme prévoit actuellement le développement d'une des filiales du groupe Tecanor-Textil Catarinense do Nordeste, ainsi que la création de la société Hering do Nordeste ; la contribution de la S.F.I. s'élève à 9,2 millions de dollars assortie d'un prêt conditionnel de 1 million de dollars pour l'expansion de Tecanor et d'un second prêt de 2 millions de dollars à Hering do nordeste.

EMISSIONS D'OBLIGATIONS DE LA BIRD. — *La Banque mondiale et un consortium bancaire, composé de banques autrichiennes et étrangères, ont signé le 9 janvier un accord portant sur une nouvelle émission d'obligations d'un milliard de schillings autrichiens (environ 81 millions de dollars des Etats-Unis). Ces obligations ont été offertes au public à 99,5 % du pair ; d'une durée de dix ans, elles portent intérêt à 8 % l'an payable annuelle le 1er février de chaque année. Il s'agit de la première émission publique de la Banque mondiale en shillings autrichiens.*

Auparavant, le 21 décembre, une émission publique de 30 milliards de yens (environ 128 millions de dollars) avait été réalisée au Japon par l'intermédiaire d'un syndicat de sociétés fiduciaires ayant à leur tête la Nikko Securities Co., en association avec un groupe de sociétés. Ces obligations, intitulées obligations à quinze ans et 8,2 % de 1979 - dixième série, *ont été vendues à 99,75 % du pair. Elles viendront à échéance le 27 décembre 1994 et seront amorties au pair par des remboursements égaux de 1,8 milliard de yens pour chacune des années de 1985 à 1993, avec un remboursement final de 13,8 milliards de yens en 1994.*

GROUPE CONSULTATIF POUR L'EGYPTE. — *La troisième réunion du groupe consultatif pour l'Egypte s'est tenue à Paris les 19 et 20 décembre sous la présidence de la Banque mondiale. Les participants ont noté que des circonstances extérieures favorables — notamment la hausse des prix du pétrole et le haut niveau des transferts de fonds effectués par les Egyptiens travaillant à l'étranger — avaient permis à l'Egypte d'équilibrer sa balance des paiements en 1979 malgré une diminution des transferts de ressources étrangères. Ils ont également observé une augmentation d'environ 8 % du P.I.B. en 1978 et en 1979 ; un rythme similaire de croissance est également prévu pour 1980. Les membres du groupe ont aussi examiné les récentes mesures économiques prises par le gouvernement égyptien, après quoi ils ont exprimé leur volonté de poursuivre leur coopération technique, financière et économique avec ce pays.*

RECENTE PUBLICATION

• *Atlas de la Banque mondiale 1979 :* publication donnant les plus récentes informations statistiques sur chaque pays en matière de P.N.B., population et taux de change — 24 pages.

Banque de développement des Caraïbes

Cinquante-neuvième réunion du conseil des gouverneurs

LA cinquante-neuvième session du conseil des gouverneurs de la Banque de développement des Caraïbes (C.D.B.), réunie le 13 décembre à Wildey-St-Michael (Barbade), a approuvé le budget administratif pour l'année 1980 ainsi qu'une contribution du gouvernement britannique de 7 416 118 livres destinée au Fonds spécial de développement. Les gouverneurs ont également donné un avis favorable à la conclusion d'un accord de coopération avec l'Institut américain des sciences agricoles de l'Organisation des Etats américains portant sur l'assistance aux pays membres pour la réalisation de leur politique agricole ; ils ont aussi accepté de financer, à l'aide du fonds d'assistance technique, une étude consacrée notamment au rôle des femmes dans le développement des Caraïbes, et au développement de la production de sucre à Antigua.

Le conseil a d'autre part approuvé des prêts pour un montant total de 23 281 800 dollars :

— Un prêt additionnel de 1 205 000 dollars à Belize, pour un projet de construction d'installations maritimes ;

— Un prêt de 2 250 000 dollars à l'île de la Dominique, pour la replantation d'environ 5 000 hectares de bananeraies ravagées par le typhon David ;

— Un prêt de 1 956 800 dollars à Grenade, pour la construction de tronçons routiers dans les zones rurales ;

— Un prêt de 370 000 dollars à Islander Holiday Apartments, de Sainte-Lucie, pour la construction d'un hôtel ;

— Un prêt de 2 500 000 dollars à la Barbade, pour le financement d'une série de projets de développement ;

— Un prêt de 5 000 000 de dollars à la Guyana, pour la réalisation d'une série de projets de développement ;

— Un prêt de 10 000 000 de dollars à la Jamaïque, pour le financement de projets variés.

Banque européenne d'investissement

Prêts à la France, à l'Irlande et au Royaume-Uni

UNE série de prêts ont été annoncés par la Banque européenne d'investissement (B.E.I.) en faveur des pays et organismes suivants :

— France (17 décembre) : 25 millions de francs français (4,3 millions d'u.c., pour douze ans, à 10,60 %) pour le financement d'une usine de laine de roche volcanique à St-Eloy-les-Mines, près de Clermont-Ferrand ; ce prêt a été consenti à Rockwool-Isolation ;

— Irlande (18 décembre) : 2,5 millions de livres irlandaises (3,7 millions d'u.c., pour douze ans) pour la réalisation d'initiatives de petite et moyenne dimension dans le domaine de l'agriculture intensive et de l'industrie alimentaire ; les fonds ont été accordés à l'Agricultural Credit Corporation ;

— Ecosse : trois prêts d'une contre-valeur de 21,30 millions de livres. Les deux premiers (pour dix ans, à 11,55 %) ont été accordés au Shetland Council pour le renforcement des installations du port pétrolier de Sullom-Voe par lequel transite le pétrole brut en provenance des gisements de la mer du Nord : 11,07 millions de livres le 18 décembre et 6,23 millions de livres le 7 janvier. D'autre part, le 18 décembre, 4 millions de livres (pour huit ans, à 10 %) ont été attribués à la société Hiram Walker and Sons pour la construction d'une unité d'embouteillage de whisky à Dumbarton (près de Glasgow) ;

— Royaume-Uni (21 décembre) : trois prêts d'une contre-valeur totale de 3 325 000 livres (5,1 millions d'u.c.). 1,35 million de livres (pour sept ans, à 10 %) attribué à la société Delta Metal pour la modernisation d'unités de production dans une usine de Dundee ; 1 million de livres (pour sept ans, à 10 %) à Kestrel Marine Ltd, pour la construction d'éléments en acier destinés aux plates-formes des gisements de pétrole et de gaz de la mer du Nord ; 975 000 livres (pour sept ans, à 10 %) à Wavin Plastics Ltd, pour l'extension d'une usine, à Brandon, spécialisée dans la production de tuyaux de plastique et d'autres matériaux de construction.

OPERATIONS AU TITRE DE LA CONVENTION DE LOME. — *Deux prêts au titre de la convention de Lomé ont été annoncés le 20 décembre. Destinées à des projets visant à promouvoir les ressources énergétiques nationales à Madagascar et au Sénégal, ces opérations ont pris la forme de prêts conditionnels sur les capitaux à risques prévus par la convention et gérés par la B.E.I. agissant en qualité de mandataire de la Communauté européenne : à Madagascar, 1 107 000 u.c. (pour quinze ans, à 2 %) pour l'étude de la mise en valeur d'un gisement de grès bitumineux ; au Sénégal, 500 000 u.c. (pour vingt ans) pour le financement d'un atelier de capteurs et de cuves calorifiques permettant d'exploiter l'énergie solaire dans ce pays.*

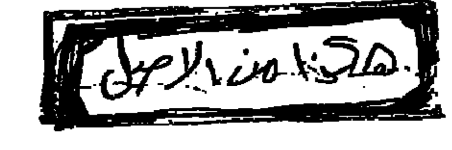
PRET AU LIBAN. — *Un prêt d'une contre-valeur de 10 millions d'u.c. a été accordé le 27 décembre au Liban pour financer l'extension de la centrale électrique de Jieh. Ce prêt, d'une durée de dix ans, porte intérêt à 5,90 %. Il s'ajoute à deux précédents crédits accordés au Liban au titre de l'« aide exceptionnelle » offerte par la C.E.E. à ce pays.*

Banque interaméricaine de développement

Dix-huit prêts

UNE série de prêts a été accordée par la Banque interaméricaine de développement au cours des dernières semaines en faveur des pays ou organismes suivants :

— Au Paraguay (6 décembre) : 12 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour vingt-cinq ans, à 7,9 % l'an) pour la réalisation d'un programme de crédit en faveur des secteurs de l'industrie et du tourisme ; le 13 décembre, ce pays a bénéficié d'un second prêt de 13,3 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à 1 % l'an pendant les dix premières années et 2 % ensuite) destiné à



financer un programme de développement de l'enseignement technique ;

— Au Costa-Rica (6 décembre) : deux prêts d'un montant total de 32,9 millions de dollars pour la seconde phase d'un programme de développement des routes secondaires ; 22,5 millions de dollars proviennent du fonds d'opérations spéciales (pour trente ans à 2 %) et 10,4 millions de dollars des ressources ordinaires de la Banque (pour vingt ans à 7,9 %) ;

— A la Jamaïque (6 décembre) : 7,5 millions de dollars (à l'aide des ressources du fonds vénézuélien administré par la Banque, pour dix ans, à 7,9 %) pour financer un plan d'expansion des exportations de produits non traditionnels ;

— Au Brésil (6 décembre) : deux prêts d'un montant de 66,4 millions de dollars pour le développement de l'industrie de la pêche. Le premier prêt, d'un montant de 52,4 millions de dollars, a été consenti à l'aide des ressources ordinaires de la Banque (pour vingt ans à 7,9 %) ; le second, accordé à l'aide du fonds d'opérations spéciales (pour vingt ans, à 3 %), s'élève à 14 millions de dollars ;

— Au Pérou (6 décembre) : deux prêts d'un montant de 41 millions de dollars financeront des travaux d'irrigation dont devraient bénéficier environ six mille quatre cents familles de paysans : le premier (37,3 millions de dollars, pour trente ans, à 2 %) provient du fonds d'opérations spéciales ; le second (3,7 millions de dollars, pour vingt-cinq ans, à 7,9 %), des ressources ordinaires de la Banque ;

— A la République dominicaine (6 décembre) : 7,5 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à 1 % l'an pendant les dix premières années et 2 % ensuite) pour la remise en état du secteur industriel dont les installations ont été considérablement endommagées par les ouragans David et Frédéric ;

— A El-Salvador (13 décembre) : 27 millions de dollars destinés à financer la deuxième phase d'un programme visant à améliorer les services de santé ; le même jour, ce pays a reçu un prêt de 16,5 millions de dollars pour un programme de crédit en faveur de l'agriculture et de l'agro-industrie. Ces deux contributions ont été attribuées à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à 1 % l'an pendant les dix premières années et 2 % ensuite ;

— A Haïti (13 décembre) : 4,1 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à 1 % l'an pendant les dix premières années et 2 % ensuite) pour le développement des réseaux d'adduction d'eau potable ;

— A la Colombie (13 décembre) : 50 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour trente ans, à 2 % l'an) affectés à la réalisation d'un programme d'électrification dans les zones rurales ; le 6 décembre, ce pays avait déjà reçu un prêt de 44 millions de dollars (à l'aide des ressources interrégionales de la Banque, pour vingt ans, à 7,9 %) destiné à financer en partie les travaux visant à régulariser le cours du fleuve Cauca ;

— A la Barbade (13 décembre) : 4,4 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour vingt ans, à 7,9 %) pour financer la construction de deux tronçons routiers ;

— Au Honduras (13 décembre) : 27,4 millions de dollars (à l'aide du fonds d'opérations spéciales, pour quarante ans, à 1 % l'an pendant les dix premières années et à 2 % ensuite) pour aider à financer la construction ou la remise en état d'une partie du tronçon routier ;

— A la Banque de développement des Caraïbes (13 décembre) : 10 millions de dollars (à l'aide du fonds vénézuélien administré par la banque, pour vingt-cinq ans, à 7,9 %) destinés au financement de programmes de crédit en faveur de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme.

EMISSION D'OBLIGATIONS SUR LE MARCHE AUTRICHIEN. — *La Banque interaméricaine a lancé le 10 décembre sur le marché autrichien une émission d'obligations de 400 millions de schillings autrichiens. Ces bons, d'une durée de dix ans, cotés à 99,5 %, portent intérêt à 8 %. L'émisson est datée du 20 décembre 1979 et intitulée* « Emission de 1979 en schillings autrichiens », à 8 %, *elle viendra à échéance en 1989.*

• BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT. — *La Banque asiatique de développement a annoncé l'octroi de nombreux prêts au cours des dernières semaines :*

— A la République de Corée (23 novembre) : 30 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour vingt ans, à 7,6 %) consentis à la Korea National Housing Corporation pour le financement de logements à loyers modérés ; ce pays a reçu le même jour un second prêt, d'un montant de 15 millions de dollars (pour quinze ans, à 7,6 % l'an) destiné à l'Institut de science et de technologie de Corée ;

— A la Malaisie (23 novembre) : 53,8 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour vingt ans, à 7,6 %), pour financer en partie la construction du port de Bintulu, dans l'est du pays, afin de faciliter les exportations en produits agricoles et industriels de cette région ;

— Au Pakistan (27 novembre) : 47 millions de dollars (à l'aide des ressources du fonds spécial, pour quarante ans, à 1 %), pour la réalisation d'un projet d'irrigation, à partir du canal de Rohri, dans la vallée du Sind ;

— Aux Philippines (27 novembre) : 60,7 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour vingt-cinq ans, à 7,6 %), destinés à accroître les ressources en énergie de Mindanao, afin de réduire la dépendance de cette région en pétrole. Le projet comprend la construction d'une centrale près de la ville de Maramag, sur le fleuve Pulangui ;

— Au Bangladesh (29 novembre) : 11,8 millions de dollars (à l'aide des ressources du fonds spécial, pour vingt-cinq ans, à 1 %), pour financer le coût en devises étrangères d'un programme visant à développer la production agricole des Etats de Barisal et de Patuakhali (au sud de Dacca).

— A Java (29 novembre) : 83,6 millions de dollars (à l'aide des ressources ordinaires de la Banque, pour vingt ans, à 7,6 %), pour le financement du projet de production d'énergie « Java Extra High Voltage E.H.V. », qui prévoit la construction de deux sous-centrales et de deux importants réseaux de transmission reliant les centrales de Suralaya et de Djakarta ; cette contribution est la plus importante que la Banque ait consentie depuis sa création ;

— Au Sri-Lanka (6 décembre) : 10,9 millions de dollars, pour le financement de crédits en faveur du secteur rural ; ce prêt est assorti d'un don d'assistance technique de 260 000 dollars. D'autre part, le 10 décembre, ce pays a obtenu un second prêt de 11,3 millions de dollars, destiné à financer un programme d'électrification des zones rurales ; le fonds spécial de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole devrait participer à cette opération sous la forme d'un prêt de 6 millions de dollars. Ces deux prêts ont été attribués à l'aide des ressources du fonds spécial, pour quarante ans, à 1 % l'an ;

— A Tonga (10 décembre) : 1,2 million de dollars (à l'aide des ressources du fonds spécial, pour quarante ans, à 1 %), pour la réalisation de plusieurs petits projets du secteur public intéressant différents domaines : transports et communications, industrie, santé et approvisionnement en eau ; ce prêt est le premier que la Banque accorde, à l'aide du fonds spécial, au titre d'un « programme d'assistance multiple » lancé en décembre 1978, afin d'aider les pays membres de la région du Pacifique sud à réaliser des projets trop peu importants pour faire l'objet de crédits séparés.

O.C.D.E.

Perspectives pour le début de 1980

SELON le numéro 26 de *Perspectives économiques* publié le 20 décembre par l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.), « *les perspectives plus favorables qui s'ouvraient il y a un an à l'économie mondiale ont été assombries par les événements survenus sur le marché international et par l'aggravation de l'inflation dans certains pays de l'O.C.D.E. Le retour à la stabilité des prix et à un niveau élevé d'emploi se trouve ainsi retardé. Le moment où des progrès en ce sens pourront reprendre dépend, pour une part de l'évolution de la situation à l'intérieur des pays de l'O.C.D.E., mais aussi des développements du marché pétrolier mondial et de la réponse des politiques économiques des pays de l'O.C.D.E. à ces développements* ».

COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT. — *Le comité d'aide au développement (CAD) de l'O.C.D.E. a procédé le 11 décembre à l'examen de l'effort et de la politique d'aide au développement des Etats-Unis. Le 18, il a aussi examiné le bilan de l'aide apportée par la République fédérale d'Allemagne aux pays du tiers-monde.*

PRISE DE DECISION EN MATIERE DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE. — *Dans un rapport publié le 4 janvier sous le titre* La technologie contestée. - Participation du public et prise de décision en matière de science et de technologie, *l'O.C.D.E. recommande aux vingt-quatre pays membres de mettre au point des moyens plus efficaces pour faire participer le public à la formulation et à l'application des décisions relatives aux innovations scientifiques et techniques. Le rapport passe en revue un certain nombre de grands débats publics, notamment ceux qui portent sur l'énergie, la protection de l'environnement et la santé publique.*

RECENTE PUBLICATION

• *Belgique-Luxembourg*, dans la série *Etudes économiques*. 75 pages, 1980.

Organisation des pays exportateurs de pétrole

A la conférence de Caracas : priorité aux problèmes du tiers-monde

LA cinquante-cinquième session de la conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) s'est tenue à Caracas, du 17 au 20 décembre. D'après le communiqué publié à l'issue des travaux, elle s'est avant tout consacrée aux problèmes des relations entre les membres et les autres Etats du tiers-monde.

Ainsi les participants ont-ils décidé le principe d'une nouvelle contribution supplémentaire de 1,6 milliard de dollars au Fonds spécial de l'OPEP, contribution qui s'ajoutera à celle de 800 millions de dollars déjà décidée en juin dernier à Genève. Au total, le Fonds spécial aurait ainsi accumulé 4 milliards de dollars de ressources depuis sa création. L'augmentation récente des contributions est présentée comme une mesure « *transitoire et urgente* » pour activer la coopération financière avec les autres pays en voie de développement en attendant la mise sur pied d'un mécanisme de financement qui fonctionnerait sur des bases plus permanentes. A cet égard, la conférence a d'ailleurs pris la décision de principe de transformer le Fonds spécial en une agence de développement dotée de sa propre personnalité juridique. Le comité de stratégie à long terme a été chargé de préparer à cet effet un texte de recommandation dont sera saisie une conférence extraordinaire convoquée dès que possible.

Les participants ont décidé, d'autre part, d'accorder la priorité aux pays en voie de développement pour approvisionner leurs marchés intérieurs sur la base du prix officiel, tout en s'engageant à ne pas dépasser ce seuil. Ils ont aussi discuté de la création d'une agence d'information de l'OPEP, confiant ce projet à une unité spéciale au sein du secrétariat et demandant qu'il soit mis à exécution « *aussitôt que possible* » cette année.

Enfin, pour ce qui concerne le marché pétrolier et le problème des prix, la conférence était saisie d'un rapport de la commission économique mais n'a pris aucune décision à ce sujet. Elle est convenue de se réunir en session extraordinaire pour étudier les diverses attitudes adoptées par les pays membres quant aux prix du pétrole.

Le budget de l'Organisation pour 1980 a été approuvé. La prochaine réunion ordinaire devrait se tenir le 9 juin à Alger.

SESSION DES MINISTRES DES FINANCES. — *La commission financière de l'OPEP s'est réunie en cinquième session spéciale, à l'échelon ministériel, le 16 janvier, à Vienne. Ses travaux ont été consacrés au problème de l'accroissement des ressources du fonds spécial, dont il avait précisément été discuté à Caracas, à la cinquante-cinquième session de la conférence. Elle a approuvé l'accroissement de contributions de 800 millions de dollars décidé en juin 1979 et réparti les charges entre les différents pays membres. La plus récente décision d'apporter 1,6 milliard de dollars supplémentaires au fonds spécial sera examinée à une prochaine réunion de la commission, le 27 mai.*

D'autre part, les ministres ont décidé d'amender l'accord établissant le fonds spécial de l'OPEP pour le transformer en une agence internationale d'aide au développement dotée de la personnalité juridique.

• MARCHE COMMUN DES CARAIBES. — *Le conseil des ministres du Marché commun des Caraïbes a tenu sa quinzième session à Castries (Sainte-Lucie) les 5 et 6 décembre. A l'ordre du jour : a) La révision de l'article 28 de l'annexe au traité de Chaguaramas concernant la faculté pour les pays membres d'avoir recours en cas de difficultés temporaires des balances des paiements à des mesures de contingentement à l'encontre des importations en provenance de leurs partenaires ; b) L'examen des mesures spéciales d'aide en faveur des pays les moins développés de la zone ; c) le relèvement des cours de certaines denrées agricoles à la suite de la chute de la production agricole à Saint-Vincent. Le conseil a approuvé, après avoir pris connaissance du rapport de la onzième conférence sur les huiles et les corps gras, la demande d'autorisation d'importation d'huiles du gouvernement de Dominique pour lui permettre de maintenir l'équilibre de son marché intérieur menacé par la dévastation des palmeraies par le typhon David. Enfin, le conseil a examiné deux questions de politique extérieure : les résultats de la première réunion de la commission mixte Caricom-Canada et la deuxième convention de Lomé.*

• ALLIANCE DES PAYS PRODUCTEURS DE CACAO. — *A la suite de l'échec des négociations à la CNUCED sur l'élaboration d'un nouvel accord international sur le cacao, l'Alliance des pays producteurs de cacao (qui a son siège à Lagos) a annoncé au début de décembre que les producteurs s'étaient mis d'accord sur un prix de vente commun. L'accord international doit expirer le 31 mars.*

GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement

Etat des négociations sur le programme intégré pour les produits de base

LE comité intergouvernemental spécial chargé de suivre l'application du programme intégré pour les produits de base s'est réuni les 17 et 18 décembre à Genève. Il a décidé de procéder à un examen d'ensemble de l'état du programme lors de la session, la dernière sans doute, qu'il tiendra en juin 1980. A partir de la fin de 1980, conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, c'est en effet la commission des produits de base (l'une des grandes commissions du mécanisme permanent de la CNUCED), qui poursuivra les travaux au titre du programme intégré.

Le président du comité a souligné les liens étroits existant entre les deux éléments principaux du programme intégré pour les produits de base : négociations sur le fonds commun et négociations sur les accords de produit. En ce qui concerne ce dernier point, il a fait observer que « *la plupart des groupes préparatoires n'avaient pu dégager des conclusions claires et généralement acceptées sur les mesures qui semblent possibles... Le fonds commun risque de n'être qu'une coquille vide s'il n'est pas complété par des accords de produit* ».

Sur les dix-huit produits intéressés, il existe des accords pour le cacao, le café, l'huile d'olive, le caoutchouc, le sucre et l'étain. Le caoutchouc est le seul de ces produits qui ait fait l'objet d'un nouvel accord (à ne pas confondre avec un accord renégocié) depuis la création du programme intégré. Quant au projet de Fonds commun, le comité intérimaire chargé de rédiger les statuts du Fonds lui a consacré deux semaines de travaux en décembre. A l'issue de la session, le 14 décembre, il y avait des textes de synthèse pour dix des douze articles (à l'origine, il y avait trois versions distinctes pour chaque article, une du groupe B, une du groupe des « 77 », et une du secrétariat de la CNUCED).

Parmi les articles de fond pour lesquels on en est aux textes de synthèse figurent ceux qui concernent les objectifs et fonctions, les membres, l'association d'accords de produit avec le fonds, l'organisation et la gestion. Les deux articles pour lesquels il n'a pas été possible d'aller aussi loin, « *traitent des questions capitales de la structure financière du fonds commun et de son mode d'opération* ». L'effort déployé pour limiter l'étendue des divergences n'aurait « *obtenu qu'un succès limité* ».

La quatrième session du comité intérimaire, qui se tiendra du 18 au 22 février, « *devrait absolument être la dernière* ». La conférence de négociation doit en effet se réunir en avril pour examiner les statuts, plus d'un an après l'accord réalisé, en mars 1979, sur les éléments essentiels du fonds commun.

THE. — *Les experts de quarante pays producteurs et consommateurs de thé se sont réunis du 3 au 13 décembre à Genève, sous les auspices de la CNUCED, pour examiner les éléments d'un accord international sur le thé. Une proposition des producteurs de thé concernant un accord international fondé essentiellement sur des contingents d'exportation a suscité quelques réactions mais beaucoup de pays ont demandé un délai de réflexion pour étudier la proposition, ainsi qu'un complément d'information.*

Groupe Andin

Vingt-huitième session de la Commission

LA Commission du Groupe andin a ouvert les travaux de sa vingt-huitième session ordinaire, qui a eu lieu à Lima du 6 au 15 décembre, par l'examen des propositions du Comité sur les normes sous-régionales d'origine et le tarif extérieur communs; il a pris connaissance à ce propos des conclusions des récentes réunions du groupe d'experts gouvernementaux et du conseil du commerce extérieur.

La Commission a aussi approuvé une décision sur l'accord commercial avec les Etats-Unis, et a décidé de placer sous l'autorité du Comité les groupes de travail qui seront chargés des négociations sur le commerce, le financement, la science et la technologie, et le développement de l'agriculture, de l'industrie et de l'infrastructure sous-régionale.

Quant aux relations extérieures du Groupe andin, la Commission a décidé de convoquer une nouvelle réunion à haut niveau afin de définir l'attitude des cinq pays dans les négociations sur la restructuration de l'Association latino-américaine de libre-commerce (ALALC) prévue pour le mois de mars. Elle a en outre souligné l'importance, pour les cinq pays membres, de coordonner leurs positions en vue de la troisième conférence de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel.

Avant de clore ses travaux, la Commission a enfin adopté le programme de travail du Comité et procédé à l'examen du budget pour 1980.

TROISIEME REUNION DE COORDINATION. — *Du 17 au 20 décembre s'est tenue à Lima la troisième réunion de coordination groupant le Comité — organe technique de l'accord de Cartagena, — la Corporation andine de développement et les accords d'intégration « Andrés Bello » (éducation, science et culture), « Hipolito Unanue » (travail) et « Simon Rodriguez » (santé). Les travaux ont porté sur l'intégration du secteur privé, le programme sous-régional de diffusion, la formation professionnelle, les dispositions relatives aux migrations de travailleurs, les projets technologiques dans les domaines de la production alimentaire et de l'agriculture et la définition de politiques nationales et sous-régionales de l'emploi.*

CONCLUSION DE L'ACCORD COMMERCIAL AVEC LES ETATS-UNIS. — *Après trois mois de négociations, le Groupe andin et les Etats-Unis ont souscrit le 14 décembre un accord commercial défini par M. Sebastian Allegret, président de la commission, comme un événement sans précédent dans l'histoire des relations commerciales de ce pays avec le sous-continent.*

L'accord, qui devra favoriser les échanges entre les deux parties ainsi qu'une relative croissance des ventes de produits manufacturés du Groupe andin aux Etats-Unis, se caractérise notamment par l'établissement d'une procédure de consultation préalable à tout retrait unilatéral des concessions et par l'acceptation du principe de la réciprocité relative, les avantages consentis devant correspondre aux différences de niveau de développement des deux économies. Il prévoit aussi un assouplissement des règles d'origine, qui devra favoriser les exportations de la sous-région et un élargissement du système des préférences généralisées. En outre, il met fin à l'exclusion de l'Equateur et du Venezuela de ce système, la renonciation à leur appartenance à l'OPEP cessant d'être une condition préalable.

ACCORD DE COOPERATION AVEC LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST. — *Une délégation du secrétariat de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, dirigée par M. Moussa Ngom, a conclu avec le comité de l'accord de Cartagena, le 5 décembre à Lima, un accord de coopération concernant notamment l'agriculture, l'industrie et la technologie.*

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Marché commun

Les prévisions des ministres des finances pour 1980

M. MICHAEL O'KENNEDY, ministre irlandais des finances, qui présidait, le 17 décembre à Bruxelles, le conseil des ministres des finances de la C.E.E., a estimé que les prévisions économiques pour 1980 de l'Europe des Neuf devaient être corrigées vers le bas, à la suite de la forte hausse des prix du pétrole annoncée par les pays producteurs. Selon lui, la croissance économique de la C.E.E. ne devrait pas dépasser 1 % à 1,5 % en 1980 et l'inflation atteindrait en moyenne 10 % à 10,5 %.

Mais les prévisions qui ont été adoptées formellement par les ministres envisagent encore pour 1980 une croissance économique de 2 % contre 3,1 % en 1979, une inflation de 9 % contre 8,9 % en 1979 et un taux de chômage de 6,2 % de la population active, soit 6,6 millions de sans-emploi contre 6 millions à l'heure actuelle.

Les grands argentiers de la C.E.E., en particulier celui de la Grande-Bretagne, voudraient également contrôler étroitement les dépenses de l'Europe verte et se sont fixé rendez-vous pour le 11 février.

Enfin, les ministres ont entendu un rapport du Comité monétaire européen sur la mise en œuvre du Fonds monétaire européen, une des pièces maîtresses du système monétaire européen (S.M.E.), qui doit être opérationnel en 1981. De nombreux problèmes restent à régler portant sur la compétence, la gestion et le contrôle de ce fonds.

Les ministres des affaires étrangères et la crise budgétaire

Les ministres des affaires étrangères de la C.E.E. se sont accordé une pause de réflexion le 18 décembre à Bruxelles, après le rejet, par le Parlement européen, du budget de la C.E.E. pour 1980. Ce délai devait être mis à profit par la Commission européenne pour présenter un nouvel avant-projet de budget. La France estime, notamment, qu'il ne faut pas précipiter les choses et que la C.E.E. peut parfaitement fonctionner pendant quelques mois avec le système des douzièmes provisoires, qui lui permet en particulier de faire face à ses engagements dans le secteur de l'Europe verte.

Les observateurs soulignent que le conflit budgétaire avec le Parlement européen risque de ne pas être réglé avant le mois de mai ou juin. Il faudra, en effet, deux nouvelles sessions du conseil des ministres des finances de la C.E.E., ainsi qu'une session spéciale du Parlement européen, avant que les quatre cent dix députés puissent se prononcer une nouvelle fois sur l'ensemble du budget.

La position de la C.E.E. dans l'affaire d'Afghanistan

La Commission de la C.E.E. s'est engagée, le 9 janvier, à ne pas se substituer aux Etats-Unis pour livrer des céréales à l'Union soviétique après la décision de Washington de limiter à 8 millions de tonnes par an les ventes de céréales à Moscou.

Les treize commissaires européens ont décidé en effet de contrôler plus étroitement les ventes de céréales à destination de l'Union soviétique, qui n'ont pas dépassé 200 000 tonnes en 1979.

Toutefois, la Commission n'a pas décidé de suspendre les ventes de céréales européennes à Moscou, si elles restent dans un cadre « normal ». Ces ventes sont effectuées sous forme d'adjudications et bénéficient de subventions à l'exportation octroyées par les autorités communautaires. Ces contrats, notent les observateurs, sont restés peu importants au cours des dernières années et n'ont pas dépassé en moyenne 300 000 à 400 000 tonnes par an.

D'autre part, la Commission de la C.E.E. a officiellement décidé, le 11 janvier, de suspendre provisoirement l'exécution de l'aide alimentaire européenne accordée à l'Afghanistan.

La suspension de cette aide, qui porte sur 3 000 tonnes de céréales et 300 tonnes de poudre de lait, a été décidée compte tenu du fait que les conditions pour la fourniture ne peuvent être garanties. En outre, la Commission devait examiner incessamment une demande urgente du Haut Commissariat aux Nations unies pour les réfugiés concernant une aide d'urgence pour les réfugiés afghans au Pakistan.

La Commission avait déjà octroyé en novembre dernier une aide portant sur 600 tonnes de poudre de lait et 280 tonnes de butter-oil à ces réfugiés.

Une « déclaration commune » à propos de l'intervention soviétique en Afghanistan

A l'occasion de leur réunion du 15 janvier, les ministres des affaires étrangères des Neuf ont débattu de l'intervention soviétique en Afghanistan. Ils ont adopté à ce sujet une « déclaration commune » soulignant que cette intervention « *constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un pays non aligné du monde islamique ainsi qu'une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région, y compris le sous-continent indien, le Proche-Orient et le monde arabe* ». Les ministres réitèrent cependant leur attachement à la détente, tout en demandant à l'U.R.S.S. de permettre au peuple afghan de « *déterminer lui-même son avenir sans ingérence étrangère* ». Dans le même texte, les ministres manifestent leur « *grande préoccupation* » à la suite du veto opposé par l'U.R.S.S. à une résolution sur la crise afghane « *parrainée par des pays non alignés et appuyée par une large majorité de membres du Conseil de sécurité* ». Ils demandent enfin à l'Union soviétique de se conformer à la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies exigeant le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan.

Le conseil des ministres des affaires étrangères a décidé, le même jour, d'annuler le programme d'aide alimentaire de la C.E.E. à l'Afghanistan, programme que la Commission avait précédemment décidé de suspendre. Il a remis à plus tard sa décision sur le montant de l'aide d'urgence à accorder, par le biais du H.C.R., aux réfugiés afghans se trouvant dans les pays voisins. Enfin, à propos des mesures prises par les Américains pour limiter leurs ventes de céréales à l'U.R.S.S., les ministres des affaires étrangères ont confirmé que la C.E.E. ne se substituera pas, « *directement ou indirectement* », aux Etats-Unis pour les livraisons de céréales sur le marché soviétique.

Au cours de la même session, le conseil des ministres a aussi chargé la Commission de préparer d'ici au 10 février (date de leur prochaine réunion) un nouveau mandat qui per-

mettrait d'accélérer la négociation avec la Yougoslavie d'un accord commercial et de coopération. L'initiative a été prise « *en raison des circonstances actuelles* ». Enfin, ils ont décidé d'octroyer à la Rhodésie, jusqu'à la fin de 1980, les mêmes avantages commerciaux qu'aux autres pays et territoires d'outre-mer.

PROGRAMMES SCIENTIFIQUES EN PANNE. — *Le différend franco-italien sur Super-Sara en matière de sécurité nucléaire a empêché les ministres de la recherche des Neuf, réunis le 20 décembre à Bruxelles, d'adopter deux programmes communautaires de recherche scientifique pour la période 1980-1983.*

La France a demandé que la Commission européenne étudie les autres projets sur la sécurité des réacteurs, y compris Super-Sara, avant de prendre une décision définitive.

Pour protester contre l'attitude française, l'Italie s'est opposée à l'adoption du programme 1980-1983 de recherche et de formation dans le domaine de la fusion thermonucléaire, d'un coût de 1 milliard d'unités de compte européennes (u.c.e. = 5,9 FF).

Les ministres ont par ailleurs adopté un programme de recherche 1980-1984 sur la protection contre les radiations, pour lequel un budget de 68 millions d'unités de compte a été prévu.

LES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT ET LA DEPOLLUTION DU RHIN. — *Les représentants des Pays-Bas et de la R.F.A. ont déploré, le 17 décembre à Bruxelles, que la France n'ait pas ratifié le traité de Bonn de 1976 sur la dépollution du Rhin.*

Par ailleurs, les Neuf se sont engagés à prendre toutes les mesures pour que leurs industries nationales n'augmentent pas leurs capacités de production de chlorofluorocarbone. Utilisé principalement pour propulser les aérosols, mais également dans les réfrigérateurs et les systèmes de conditionnement d'air, ce produit détruit la couche d'ozone protégeant la Terre contre les rayonnements ultraviolets du Soleil.

AIDE A L'INDUSTRIE DES FIBRES SYNTHETIQUES. — *La C.E.E. a décidé d'accorder 14 millions d'unités de compte européennes (1 u.c. = 5,9 F ou 1,39 dollar) à l'industrie des fibres synthétiques du Marché commun pour seize projets de restructuration.*

Treize projets sont situés en Italie, deux en Belgique et un en France. Le coût total des projets de restructuration est estimé à 185 millions d'u.c. Selon la Commission, l'aide apportée permettrait de garantir le maintien de plus de six mille emplois dans la C.E.E.

L'aide avait été proposée par la Commission pour lutter contre la grave crise qui affecte actuellement le secteur des fibres synthétiques dans le Marché commun en raison du ralentissement général de l'économie et de l'accroissement des importations communautaires en provenance de pays tiers.

FEOGA. — *La Commission du Marché commun a octroyé le 7 janvier à la France des subventions de l'ordre de 96,7 millions de francs, au titre du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).*

L'AIDE A L'IRAN. — *Les ministres des affaires étrangères ont chargé la Commission européenne, le 19 décembre, de recenser les actions communautaires, telle l'aide alimentaire, en faveur de l'Iran avant de prendre toute décision pour soutenir les Etats-Unis dans la crise iranienne.*

L'ADHESION DE L'ESPAGNE. — *L'Espagne souhaite signer son traité d'adhésion à la C.E.E. en 1981, a indiqué le 18 décembre à Bruxelles M. Calvo Sotelo, ministre espagnol chargé des relations avec la C.E.E., lors d'une session ministérielle consacrée aux négociations sur l'entrée de Madrid dans le Marché commun. Le ministre espagnol a également insisté pour que la C.E.E. fixe le plus rapidement possible un calendrier sur les grandes étapes de la négociation. L'Espagne souhaite en particulier que la vue d'ensemble sur les négociations soit terminée à la fin du premier semestre 1980 afin que l'on puisse aborder ensuite sur le fond les deux questions délicates : l'agriculture et la durée de la période transitoire.*

Sur ce dernier point, l'Espagne est prête à accepter une période transitoire uniforme qui se situerait entre cinq et dix ans. Elle a insisté toutefois pour que le secteur-clef de l'agriculture soit abordé en priorité au cours des négociations.

De son côté, la C.E.E. a refusé de s'engager dès maintenant sur un calendrier précis de négociations. Les Neuf ont toutefois reconnu que le dossier agricole, qui met en jeu des intérêts considérables dans le Midi de la France et en Italie, serait le point le plus difficile de la négociation.

Les thèmes abordés de concert par les Neuf et l'Espagne au cours des prochains mois porteront sur le droit d'établissement, la Communauté européenne de l'énergie atomique, la pêche, les affaires sociales et l'agriculture.

L'ADHESION DE LA GRECE. — *M. Valéry Giscard d'Estaing a signé le 20 décembre l'instrument de ratification relatif à l'adhésion de la Grèce aux Communautés européennes. Ce pays est le premier de la C.E.E. à avoir procédé à cette ratification.*

RELATIONS AVEC LE PORTUGAL. — *La C.E.E. et le Portugal ont signé le 20 décembre à Bruxelles le protocole complémentaire révisant l'accord commercial C.E.E.-Portugal de 1972 qu'ils avaient déjà paraphé le 22 novembre dernier.*

Le protocole complémentaire prévoit notamment des dérogations pendant deux ans au désarmement tarifaire qu'aurait dû appliquer le Portugal pour les produits industriels originaires de la C.E.E., conformément à l'accord de 1972, et un régime particulier à l'importation pour les pièces de voitures. L'accord est entré en vigueur le 1er janvier.

« GUERRE DU MOUTON ». — *On a annoncé le 15 janvier que la France avait été citée une nouvelle fois par la Commission devant la Cour européenne de justice, à propos de la « guerre du mouton ». La Cour lui avait déjà demandé en septembre d'ouvrir immédiatement ses frontières à la viande de mouton britannique, au nom du principe de la libre circulation des marchandises dans la C.E.E.*

CECA

Le budget 1980

APRES des semaines de tergiversations — passées en particulier à faire pression sur les neuf gouvernements pour qu'ils dégagent des moyens de financement supplémentaires au profit de l'action sociale de la CECA — la Commission européenne a finalement approuvé le budget de 1980 du « pool » charbon-acier. En son état final, il se caractérise de quatre façons :

1) Les recettes ont été accrues de 7,54 millions d'unités de compte européennes par relèvement du taux du « prélèvement » — premier impôt européen — sur le chiffre d'affaires des mines et de la sidérurgie des neuf pays membres. Ces recettes passent ainsi de 109,5 à 117 millions d'u.c.e., le taux du prélèvement étant porté de 0,29 % à 0,31 %.

2) Les dépenses ont été réduites de 23 millions d'u.c.e. par rapport au projet initial : 3 millions sur l'aide à la recherche (ramenée de 47 à 44 millions) et 20 millions sur les bonifications d'intérêt relatives aux prêts d'investissements (23 millions au lieu de 43 millions).

3) Cet effort d'une trentaine de millions d'u.c.e. n'a pas suffi pour équilibrer le budget, les dépenses prévues atteignant 188 millions d'u.c.e. contre 145 millions seulement de recettes (non compris 10 millions de recettes et de dépenses sur fonds non empruntés). Le déficit (43 millions) correspond exactement à l'aide prévue pour la reconversion industrielle. La Commission a décidé de maintenir cette dépense au budget et de la couvrir par des « recettes extraordinaires » actuellement non définies. Il a été décidé de n'engager aucune dépense de reconversion tant que les Neuf ne se seront pas mis d'accord pour fournir à la Commission les « recettes extraordinaires » nécessaires.

4) Hormis l'aide à la reconversion, les 145 millions de dépenses prévues concernent l'aide à la réadaptation (67 millions), l'aide à l'investissement (23 millions), l'aide à la recherche (44 millions), l'aide au charbon à coke (6 millions) et les dépenses administratives (5 millions). Les opérations hors fonds empruntés (10 millions d'u.c.e.) sont affectées à la construction de logements sociaux.

L'AIDE AU CHARBON A COKE. — *La Commission européenne a fixé à la mi-janvier le montant des aides que chaque pays est autorisé à verser à ses houillères en vue de développer la production de charbon à coke.*

A ces aides nationales à la production s'ajoutera une aide à l'écoulement, applicable en cas de livraison destinée à une zone éloignée du bassin de production ou faite dans le cadre des échanges intracommunautaires.

REPRISE DE LA PRODUCTION D'ACIER. — *Les résultats de la production sidérurgique dans la Communauté pour 1979 confirment la reprise de l'activité des forges des Neuf : 139,97 millions de tonnes, contre 132,48 en 1978, soit + 5,7 %.*

AIDE A LA RECONVERSION. — *La Commission a accordé un prêt de 7,4 millions d'unités de compte européennes (avec bonification d'intérêt de 3 points) pour la construction d'une usine de camions lourds E.R.F. Limited à Wrexham (North Wales) et d'un centre de recherche à Middlewich (Cheshire), afin de créer des emplois dans ces deux zones touchées par le chômage.*

CLOTURE DE PROCEDURE ANTIDUMPING. — *Cinq enquêtes de la Commission européenne contre le dumping sur les importations d'acier ont été déclarées closes. Quatre à la suite d'arrangements entre les parties en cause ; elles concernaient les importations de tôles d'acier zinguées autrement qu'électrolytiquement (galvanisées) originaires d'Espagne et de Pologne, les importations de certaines tôles de fer ou d'acier originaires du Japon et de Tchécoslovaquie, les importations d'ébauches en rouleaux pour tôles, en fer ou en acier, originaires d'Australie, du Japon et de Tchécoslovaquie, et les importations de fil machine originaires de Tchécoslovaquie.*

La cinquième procédure anti-dumping avait été ouverte à l'égard d'importations d'ébauches en rouleaux pour tôles, en fer ou en acier, originaires de l'Union soviétique. L'évolution de la situation ne rend pas nécessaire pour l'instant l'instauration de mesures de défense, estime la Commission.

AIDES A L'INVESTISSEMENT. — *La Commission de Bruxelles a accordé trois prêts destinés à stimuler l'investissement dans les forges et les charbonnages britanniques : 1,4 million de livres à l'aciérie Barwoth Flockton ; 190 millions aux charbonnages pour la mine de Selby (Yorkshire), et 500 millions à l'Electricity Council, pour une centrale à charbon à Drax (Yorkshire). De son côté, le groupe français Usinor a obtenu deux prêts (102 et 215 millions de francs) destinés aux installations de Dunkerque, de Thionville et de Longwy. L'aciérie Dalmine (Milan) a reçu, elle, un crédit de 46 milliards de lires pour la construction d'un nouveau laminoir.*

FORMATION PROFESSIONNELLE. — *La Commission européenne a accordé un prêt d'un montant de 26,4 millions de deutschemarks à la Westfalische Berggewerkschaftskasse (Bochum) (WBK), crédit qui est assorti d'une bonification d'intérêts et destiné à assurer le cofinancement de deux centres d'enseignement des métiers de la mine à Berkamen et à Recklinghausen.*

CONCENTRATIONS AUTORISEES. — *Deux concentrations d'entreprises sidérurgiques ont été autorisées par la Commission européenne. La première concerne la prise de contrôle des aciéries de Pompey (974 millions de francs de chiffre d'affaires en 1979, essentiellement en aciers fins et spéciaux) par Sacilor ; la deuxième a trait à l'achat par Usinor de l'usine de Rehon (feuillards laminés à chaud) du groupe Cockerill ; Usinor produira ainsi 8,5 % de l'acier des Neuf et 17,8 % de leur production de feuillards. En outre, Vallourec et les Tubes de la Providence ont été autorisés à regrouper leurs activités dans les petits tubes d'acier soudés.*

AIDE A LA READAPTATION. — *La Commission a enfin accordé des aides en faveur de salariés touchés par les fermetures et réductions d'activité d'aciéries et de charbonnages en France et en Allemagne, à concurrence pour la France de 4 278 millions d'u.c.e. (25 millions de francs) et pour l'Allemagne de 181 000 u.c.e. (450 000 deutschemarks).*

Parlement européen

L'emploi et la situation en Afghanistan

REUNI à Strasbourg du 14 au 18 janvier, le Parlement européen a consacré une partie de ses débats à la situation de l'emploi, à la suite d'une question posée au nom du groupe socialiste. Plusieurs projets de résolution lui ont été présentés, dont l'un émanant précisément du groupe socialiste mais qui n'a pas été adopté. Le Parlement a finalement voté la résolution déposée par le groupe du P.P.E. (parti populaire européen) et celle déposée conjointement par le groupe des démocrates européens et le groupe libéral. Les deux résolutions attribuent la responsabilité première dans les négociations sur l'emploi aux partenaires sociaux. Si la revendication socialiste relative à la réduction de la semaine de travail à 35 heures sans réduction de salaire a été rejetée, une des résolutions adoptées évoque cependant une réduction du temps de travail (sous la responsabilité desdits partenaires). Les deux résolutions mettent également l'accent sur le rôle que jouent, en vue de la création d'emplois nouveaux, les petites et moyennes entreprises qui doivent être encouragées par la Communauté.

D'autre part, à la suite d'un vote difficile et après avoir rejeté des projets de résolution présentés par les socialistes et les communistes italiens, le Parlement européen a adopté à propos de la situation en Afghanistan un projet de résolution initialement présenté par les démocrates européens et amendé à la suite d'un compromis entre P.P.E. et démocrates européens. Dans un texte qui « *condamne* » l'intervention soviétique et demande le « *retrait immédiat* » de toutes les forces de l'U.R.S.S. pour permettre au peuple afghan de déterminer sa propre forme de gouvernement, le Parlement attire l'attention sur les conséquences de cette intervention sur la politique de détente — tout en affirmant sa volonté de détente. La Commission est alors invitée à « *reconsidérer immédiatement toutes les relations commerciales, financières et de crédit entre l'U.R.S.S. et la Communauté européenne, en particulier dans les secteurs de haute technologie, des produits agricoles et des pratiques antidumping...* » L'Assemblée se félicite, en outre, de la décision de suspendre provisoirement l'aide alimentaire à l'Afghanistan et invite la Commission à appuyer pleinement le programme du H.C.R. prévoyant une aide alimentaire et médicale aux réfugiés afghans dans les Etats voisins. Le Comité olympique international est d'autre part invité à reconsidérer l'organisation des Jeux de Moscou si l'occupation se poursuit.

Le Parlement, qui a aussi entendu l'exposé du programme de la présidence italienne pour les six mois à venir, a renvoyé à sa commission politique un projet de résolution présenté notamment par des socialistes et demandant une discussion d'urgence sur la situation en Corse. Quant à la Rhodésie, il a approuvé la proposition de règlement émanant de la Commission et prévoyant l'octroi à ce territoire d'un régime d'accès au marché de la C.E.E. analogue à celui accordé aux pays et territoires d'outre-mer.

AUTRES ORGANISATIONS POLITIQUES TECHNIQUES ET SOCIALES

Conseil de l'Europe

Droits de l'homme

AU cours de sa cent quarante et unième session à Strasbourg, la commission européenne des droits de l'homme a examiné cent huit requêtes individuelles. Sept requêtes, déclarées recevables, feront l'objet d'un examen au fond : A. Albert contre Belgique et H. Le Compte contre Belgique (les requérants, médecins en Belgique, se plaignent de la violation des articles 6 et 11 de la convention européenne des droits de l'homme du fait de procédures disciplinaires dont ils ont fait l'objet) ; Reed contre Royaume-Uni (mauvais traitements que le requérant aurait endurés à la prison de Hull, refus du ministère de l'intérieur de le laisser consulter un avocat en vue d'agir en dommages-intérêts, ainsi qu'ingérences dans sa correspondance durant sa détention — questions relevant des articles 3, 6 et 8 de la convention) ; entreprise X... contre Autriche (durée de la procédure en fixation d'une indemnité d'expropriation, question relevant de l'article 6, paragraphe 1 de la convention) : A..., B... et C... contre Royaume-Uni (détentions ordonnées en application de la loi dite « Prevention of terrorism (Temporary Provisions) Act 1976 » et les points litigieux portent sur l'article 5 (droit à la liberté et certains droits spécifiques y relatifs) et sur l'article 8 (droit au respect de la vie privée) de la convention.

La commission a déclaré quinze requêtes irrecevables et en a rayé une du rôle, selon la procédure ordinaire. Elle en a déclaré trente-trois irrecevables et en a rayé trois du rôle selon la procédure sommaire. Elle a également décidé de porter douze requêtes à la connaissance des gouvernements mis en cause, en les invitant à présenter par écrit leurs observations sur la recevabilité.

L'ENFANT DANS LES ANNEES 80. — *Le Conseil de l'Europe a organisé du 17 au 20 décembre, à Strasbourg, une conférence sur l'enfant (de sa naissance à huit ans) dans la société européenne des années 80. Les débats ont rassemblé des responsables de l'éducation et de la garde des jeunes enfants, des parlementaires et des experts des vingt-trois pays membres de la convention de coopération culturelle, ainsi que des représentants d'associations de parents.*

OTAN

A propos de l'intervention soviétique en Afghanistan

LE conseil de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) s'est réuni le 15 janvier à Bruxelles, à l'échelon ministériel, pour examiner les conséquences pour la détente en Europe de l'intervention soviétique en Afghanistan.

Sans se mettre d'accord sur toutes les mesures de rétorsion à prendre contre l'U.R.S.S., les ministres se sont prononcés en faveur de « *mesures parallèles et appropriées* » comme, par exemple, l'interdiction d'exporter des produits de haute technologie. Les ministres ont aussi envisagé le problème de l'aide à apporter aux pays voisins de l'Afghanistan, notamment le Pakistan.

• AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. — *La sixième conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), qui réunit tous les deux ans les représentants des Etats membres, Etats associés et gouvernements participants, s'est tenue à Lomé (Togo), du 12 au 15 décembre.*

Elle a admis à l'unanimité trois nouveaux Etats : la Dominique et les Nouvelles-Hébrides à titre de membres, et la Guinée-Bissau comme Etat associé.

Au terme de débats approfondis sur les modifications à apporter aux structures actuelles de l'Agence, la conférence a décidé de convoquer au siège, pendant la seconde quinzaine de mars, une session extraordinaire chargée de régler le problème.

En attendant, le secrétariat gardera sa composition actuelle : le professeur Dankoulodo Dan Dicko, secrétaire général ; MM. Leopold H. Amyot et Simon-Pierre Nothomb, secrétaires généraux adjoints, les Etats ayant été invités à ne pas présenter de candidats aux postes de secrétaires généraux adjoints vacants depuis la conférence générale d'Abidjan de 1977.

Les programmes de l'A.C.C.T. ont été approuvés et la conférence générale a voté un budget de 141 331 000 francs pour l'exercice 1980-1981. En outre, dans le cadre de ses actions de solidarité, elle a accepté les requêtes spécifiques présentées par un certain nombre d'Etats, notamment le Tchad et la République socialiste du Vietnam, et décidé d'accorder une aide humanitaire au Cambodge.

• ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST. — *Les ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) se sont réunis le 14 décembre à Kuala-Lumpur (Malaisie) pour examiner la situation au Cambodge après le vote des Nations unies demandant le retrait des forces étrangères de ce pays.*

• AGENCE SPATIALE EUROPENNE. — *A sa réunion du 19 décembre, le conseil de l'Agence spatiale européenne (ASE) a nommé M. Erik Quistgaard (Danemark) au poste de directeur général de l'Agence. M. Quistgaard, qui succédera à M. Roy Gibson, prendra ses fonctions le 15 mai.*

• COMMISSION DU PACIFIQUE SUD. — *Environ soixante-dix spécialistes se sont réunis à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 5 au 10 décembre, à l'occasion de la onzième conférence technique régionale des pêches de la commission du Pacifique sud (C.P.S.).*

— Des journées d'étude sur les tortues marines dans les îles du Pacifique tropical, organisées conjointement par la C.P.S. et le Service national des pêches maritimes des Etats-Unis (N.M.F.S.) ont eu lieu du 11 au 14 décembre, à Nouméa.

• CROIX-ROUGE. — *En décembre dernier, le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), l'UNICEF et le PAM (Programme alimentaire mondial) ont acheminé vers le Cambodge des secours fournis par la communauté internationale : trois avions basés à Bangkok et Singapour ont effectué cent seize vols pour transporter 2 300 tonnes de marchandises à Phom-Penh et 15 000 tonnes ont été acheminées par bateau au port de Kompong-Som. Selon les délégués du C.I.C.R. et de l'UNICEF qui ont accompagné les convois de secours, la population souffre de « sévère malnutrition », mais il n'y aurait cependant pas de situation de famine. Se posaient, cependant, des problèmes de distribution des secours. De plus, du fait de l'engorgement des entrepôts cambodgiens, seules 6 700 tonnes de vivres devaient être acheminées en janvier vers le pays (au lieu des 30 000 tonnes prévues dans le cadre du programme C.I.C.R.-UNICEF-PAM).*

— En Thaïlande, le C.I.C.R. a poursuivi au mois de décembre la coordination des activités d'assistance alimentaire (avec l'UNICEF) et médicale en faveur des réfugiés cambodgiens se trouvant sur la frontière khméro-thaïlandaise.

— En vertu d'un accord intervenu entre les autorités angolaises et sud-africaines, le C.I.C.R. a procédé, le 16 décembre, au rapatriement simultané d'un avion angolais, ayant fait un atterrissage forcé en Namibie en juillet dernier, et d'un avion sud-africain se trouvant en Angola depuis avril 1979.

— Une série de visites de lieux de détention civils et militaires colombiens a eu lieu en novembre et en décembre. Au total, l'équipe du C.I.C.R. s'est rendue dans quatorze lieux de détention de Bogota et de la province, visitant quelque deux cent cinquante-quatre personnes détenues pour des raisons de sécurité.

— Au Vietnam, deux nouvelles opérations de rapatriement à destination de Taiwan se sont déroulées les 22 et 29 novembre sous les auspices du C.I.C.R. Elles ont permis à trois cent sept Chinois ayant vécu jusqu'alors au Vietnam de rejoindre leurs familles à Taiwan.

— Au Bangladesh, le dernier bateau rapatriant des familles d'origine biharie vers le Pakistan a quitté Chittagong, le 20 novembre, avec mille cinq cent quarante et une personnes (deux cent quarante-cinq familles) à bord. Le C.I.C.R. a apporté son concours technique à ces opérations, commencées en juin dernier, en contrôlant les passagers lors de l'embarquement.

• ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS. — *Le représentant de la Bolivie a exposé devant le conseil permanent de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.), réuni d'urgence en séance extraordinaire le 12 janvier, les graves conséquences pour l'économie de son pays de la décision du gouvernement des Etats-Unis de procéder à la vente de 35 000 tonnes d'étain de leurs réserves stratégiques. La promulgation par le président Carter, le 2 janvier, de la loi autorisant la cession de 5 000 tonnes au Conseil interaméricain de l'étain et la mise en vente sur le marché intérieur des Etats-Unis de 30 000 tonnes constitue en effet une grave menace pour les exportations boliviennes de ce produit, qui représentent 50 % des revenus du commerce extérieur du pays.*

— Ouvrant un cycle de réunions destinées à renforcer la coopération de l'O.E.A. avec les groupements économiques régionaux de l'Amérique latine et des Caraïbes, le secrétaire général de l'Organisation, M. A. Orfila, s'est entretenu le 14 décembre à Washington avec le secrétaire exécutif de la commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine (CEPAL), M. J. Iglesias. Dans un communiqué, ils ont lancé un appel à la coopération, confirmé l'appui de leurs organisations au groupe d'experts chargé de préparer une assemblée extraordinaire sur la coopération pour le développement. Ils ont aussi dénoncé la dispersion des efforts et assigné la plus haute priorité aux problèmes de l'énergie, de l'alimentation et de l'emploi.

• ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE. — *Réuni pour sa soixante-quatrième session les 19 et 20 décembre à Genève, le conseil de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) a approuvé un budget de 593 millions de francs suisses pour 1980 et a réélu aux postes de président et de vice-président du conseil le professeur Jean Teillac (France) et M. Paul Levaux (Belgique). M. John B. Adams, directeur général exécutif du CERN, a présenté les propositions de la direction du CERN concernant la construction du LEP (machine à collisions d'électrons et de positons à des énergies de 22 à 130 GeV par faisceau) : poursuite des études en vue de soumettre une proposition officielle à la session de juin du conseil et planification des activités scientifiques et des budgets à long terme de l'Organisation en se fondant sur l'hypothèse que le LEP sera construit au CERN à partir de 1982.*

• ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL. — *Le sixième sommet de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S.) s'est tenu à la fin de décembre à Dakar, en présence du président Moussa Traore (Mali), du président Senghor (Sénégal), ainsi que du premier ministre mauritanien, le lieutenant-colonel Khouna Ould Haïdallah. Quelques jours auparavant, le 12 décembre, ces trois chefs d'Etat et de gouvernement avaient posé la première pierre du futur barrage de Diama, qui sera construit près de la ville de Saint-Louis.*

• ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. — *Selon des estimations publiées le 7 décembre par l'Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.), le total des arrivées de touristes internationaux dans le monde s'est élevé en 1979 à 270 millions, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 1978. Le total des recettes touristiques (à l'exclusion du paiement des titres de transports internationaux) est estimé à 75 milliards de dollars, ce qui correspond à une augmentation en termes courants de 15 % par rapport à l'année précédente ; toutefois, ce pourcentage est inférieur à l'accroissement moyen des quatre dernières années, qui était de 18 %. Les recettes touristiques ont progressé plus rapidement que le commerce international en 1979 (+ 5 %) et ont représenté 5,5 % de la valeur globale des exportations.*

Au total, les arrivées de touristes internationaux et nationaux dans le monde sont estimées à 1 milliard 350 millions.

On a assisté, en 1979, à une augmentation des départs touristiques des résidents des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et de la France vers des destinations telles que les Caraïbes, l'Asie de l'Est et le Pacifique et l'Europe, à une stagnation des flux touristiques en provenance du Royaume-Uni. Les départs de Japonais vers les pays de la région d'Asie et du Pacifique ont marqué une forte reprise.

INTERROGATIONS

Le devoir de liberté

Par PATRICK ALLARD *

ON nous le dit de toute part, de Paris et des régions, d'outre-Rhin et d'outre-Atlantique, d'ici bas et d'ailleurs : l'homme moderne est responsable de sa déréliction pour s'être cru capable de rendre raison du monde par la rationalité et avoir créé une civilisation où il se perd en perdant le contact avec ce qui l'entoure — la nature et ses voisins, — croyant pouvoir, pauvre Prométhée bétonneur, rompre avec ses racines. L'homme doit reconnaître qu'il n'est pas une « bête politique » mais une plante fragile qui réclame sol nourricier et serres chaudes.

La quête des origines, d'une raison et d'une action humaines rendues à leurs limites naturelles indique l'itinéraire d'une humanité qui doit être ramenée à l'humilité et retrouver, sinon le chemin de la terre, du moins les vertus des terroirs. La révolution du deuxième an mil sera un retour, retour sur soi, retour aux valeurs éternelles des natures culturelles, aux éthiques des ethnies.

JE n'ai rien à dire ici sur la revendication culturelle et régionale, mais je me méfie de l'usage qu'en font certains qui ne parlent de libération que pour nous libérer de la liberté. Comment peut-on ne pas voir que l'ennemi des nouveaux moralistes, des chevaliers de la Bretagne granitique ou des défenseurs de la cause des peuples (fût-ce malgré eux) n'est pas l'acculturation ou l'uniformisation et la perte d'identité culturelle, mais bien, derrière le jacobinisme ou ce qui est présenté comme tel, la démocratie, qui n'est et ne peut être que politique.

Peut-on oublier, dans un pays comme la France, que l'opposition entre pays réel et pays légal, homme réel et citoyen n'est qu'une charge hypocrite contre la politique, la République, la citoyenneté, la liberté ? Et que le particulier culturel n'est utilisé, une fois encore, que pour réduire ce qui fonde la démocratie et la liberté politique, c'est-à-dire la reconnaissance de l'universel dans l'homme, dans tout homme. On ne peut opposer culture et politique, enracinement culturel et citoyenneté, à moins de se poser en ennemi de la démocratie. Car la nature — ou la culture, comme l'entendent les moralistes du folklore, qui n'est qu'une manière culturelle de vivre sa nature — est inégalitaire. Et la loi de la nature, c'est la loi de la jungle, la mort du faible dans le silence des nécessités biologiques. L'égalité des hommes dans la citoyenneté repose sur l'universel. L'universel est le contraire du nivellement, puisqu'il reconnaît en tout homme l'égal d'un autre sans lui demander d'être son pareil ; l'universel est le contraire de l'indifférenciation, c'est la reconnaissance des différences fondatrices de l'égalité. Et la meilleure garantie des différences, c'est l'égalité dans la citoyenneté. Quel que soit l'usage, parfois contraire à ces principes mêmes, qui a pu en être fait, ces mythes sont fondateurs de l'Etat moderne. Y renoncer sous prétexte de libération ou d'émancipation, c'est en appeler au totalitarisme.

L'IDENTITE culturelle, dont le concept remonte à Barrès, à Maurras, n'est que le masque d'une volonté d'*assignation à résidence culturelle*, puisque, pour ces derniers et leurs épigones, la culture n'est rien d'autre qu'un folklore : l'homme, pour ces entomologistes de la nature humaine, se définit par ce qu'il mange, par ce qu'il boit, par les outils qu'il fabrique, par les danses et les chants qu'il invente, par sa manière de vivre et sa manière de mourir, par tout ce qui est secondaire et ce par quoi on désigne comme subalterne ce peuple qu'on prétend magnifier et dont on ne magnifie qu'une prétendue vocation à être dominé. Une telle conception de la culture n'est qu'un élitisme déguisé, qu'un discours du maître qui veut diviser pour régner, qu'un sournois complot contre ce qui nous unit, la liberté dans la citoyenneté, pour produire des différents, dissoudre l'universel dans les micro-communautés objectives car reconnaissables à des signes extérieurs élevés au rang d'identité spirituelle. Derrière l'idéalisme apparent de ces thèses se cachent le plus plat déterminisme, le mécanisme le plus lamentable, l'économisme le plus dangereux.

A-t-on réfléchi qu'une telle conception de la culture ne sert qu'à diviser, à opposer, à désigner, à assigner. L'identité culturelle n'est pas un droit, mais bien un devoir, celui, comme le dit H. Gobard, d'*appartenance* (1). L'homme réel, délivré de la citoyenneté que lui ont conférée 1789 et l'Etat moderne, n'a que des devoirs et d'abord celui d'être identique à ceux que d'autres — les détenteurs de la vérité culturelle — lui ont désigné comme ses pareils. C'est bien là la marque de l'organicisme de ceux qui rêvent d'un corps social reconstitué sur le meurtre rituel de la liberté, qui veulent nous enfermer dans la quiète chaleur de communautés naturelles, où l'on est entre soi, délivrés de la politique et de la liberté, libres seulement de se comporter conformément à notre nature culturelle, préservés dans les ghettos de la transparence quotidienne, par la police des familles ou des quartiers, dans l'autosurveillance et la délation mutuelle.

LES différences, toutes les différences, sont affaire privée, et nul n'a le droit d'y envoyer quiconque, fût-ce pour y trouver matière à charité ou à fraternité, ces nobles dispositions d'âme qui enferment le faible dans sa faiblesse, l'autre dans sa différence et les livrent pieds et poings liés au bon vouloir de ceux qui sont — par nature peut-être — en position d'être charitables, fraternels... Et je crains fort que ce prétendu droit à la différence, que l'on invoque si fort de tous côtés, ne soit qu'un droit bien peu démocratique, qu'un *droit de dire qui est différent*, ne soit qu'un devoir d'identité édicté et négateur de la liberté et du politique. A qui fera-t-on croire que le racisme est refus des différences, alors qu'il est constitution des différences culturelles — privées — en principe de différenciation des hommes, de partage entre citoyens et ceux qui ne le sont pas. En France, c'est par Vichy qu'une partie de la population a été constituée en minorité et dotée d'un statut spécial, c'est-à-dire privée de citoyenneté et du droit de vivre. Exemple à méditer, peut-être.

Les discours, trop à la mode dans une intelligentsia revenue des idéologies, sur l'acculturation et le déracinement ne sont bien souvent que larmes de crocodile soulignant, plus qu'elles ne dissimulent, un mépris du peuple. Il est inepte de prétendre qu'on cesse d'être Breton parce qu'on mange sur une table de formica, qu'on cesse d'être occitan parce qu'on boit du coca-cola et qu'on parle français. A moins de dissimuler, sous une proposition anodine, « Il n'est de Breton qu'en Bretagne », une proposition moins anodine : « Il ne doit être que des Bretons en Bretagne », ou des Français en France, des Allemands en Allemagne... Car une culture n'est pas réductible à un site, aux rapports entre des hommes et une terre, à des rites, à une langue, à l' « âme d'un peuple ». Une culture est, à proprement parler, philosophie d'un peuple, manière d'exprimer l'angoisse de l'existence humaine, la peur, la joie, la souffrance. Elle est conception du monde, conception de l'homme dans le monde, conception de la liberté humaine. Elle est manière singulière de produire de l'universel (2). Elle sait se régénérer à chaque période, en puisant en elle-même, en empruntant au-dehors de nouveaux éléments qu'elle reformule et intègre. Chaque génération peut ainsi reproduire une culture, toujours identique, toujours différente, avec n'importe quel rite, n'importe quel objet, pourvu qu'on lui en laisse les moyens. Car s'il n'est pas d'ethnocide, il est des génocides, par le feu et par la faim, par la mort et la misère. On ne tue pas un peuple en lui ôtant son âme. On tue un peuple en lui ôtant la vie.

QU'ON le veuille ou non, toute pensée en termes d'origine, d'enracinement, d'espace, d'assignation culturelle est une pensée réactionnaire, un avatar de la pensée contre-révolutionnaire, antilibérale et antisocialiste, dont l'alchimie s'est élaborée à la fin du dix-neuvième siècle, entre le Paris du boulangisme et de l'affaire Dreyfus et l'Allemagne du *Kulturpessimismus* (3). Retrouver Spengler, Jünger, Heidegger, répéter leurs critiques de la civilisation technicienne, du machinisme, de la ville, de la massification, de la rationalité, de la science, c'est réactiver une philosophie politique qui résonne des thèmes *völkisch* de l'Allemagne pré-hitlérienne, qui suinte de mépris des hommes, d'aristocratisme petit-bourgeois, d'élitisme.

Et le mythe du *retour* à la culture n'est que le mythe d'un retour à la nature, plus précisément à la culture naturelle du Moyen Age, âge d'or du consensus spatial, où, avant Clavel, Berdiaeff puis Drieu souhaitèrent nous ramener, et que R. Rosanvallon et Y. Bourdet nous présentent — sans rire — comme société contractuelle (4).

Cela fait quelque temps déjà que de bonnes âmes chargent l'Etat moderne de toutes les vilenies et voient dans Robespierre le père spirituel de Staline auprès de qui Hitler n'est qu'un amateur mégalomane. Mais sont-ils tous innocents ceux qui prétendent ainsi nous garder du totalitarisme, en particulier de celui qui nous menace, un nouveau fascisme, en nous délivrant du seul rempart contre lui, c'est-à-dire l'Etat moderne qui repose sur la citoyenneté ?

Car le fascisme ce n'est pas seulement — et même peut-être pas nécessairement, puissions-nous ne pas en faire l'expérience — la dictature. « *L'Etat total ne tolère pas de différence entre droit et morale* », disait Hitler. Le fascisme, c'est la morale constituée en politique, la vie privée devenue affaire d'Etat, les affaires d'Etat devenues affaires privées de l'élite. Et ce ne serait pas la première fois que des gens venus des horizons politiques les plus éloignés de la droite et de l'extrême droite prêteraient appui à des entreprises antidémocratiques, et cela au nom même des valeurs qui les situent à gauche. C'est la position par rapport à la démocratie politique, à la République et à ses principes fondateurs — la loi et la citoyenneté — qui constitue la ligne de partage des positionnements politiques, qui trace la frontière mouvante entre la gauche et la droite. C'est par l'incompréhension du contenu démocratique de la République en tant qu'héritière de 1789 que des syndicalistes révolutionnaires d'avant 1914, des planistes de la S.F.I.O. ou de la C.G.T., des socialistes, des communistes sont devenus pétainistes, fascistes, collaborateurs.

LE conflit est bien entre morale et politique. Car la politique est l'expression de la liberté humaine. De la liberté de l'homme qui se donne sa loi. Le premier des espaces de liberté à conquérir et à reconquérir toujours, c'est l'espace national, parce que la nation est la figure du peuple souverain. A trop l'oublier, n'avoue-t-on pas une préférence pour l'Etat sans politique, l'Etat administrateur des choses, qui n'était pas seulement le rêve de Saint-Simon mais aussi celui de Proudhon, qui voulait remplacer l'Etat par l'atelier, et de quelques autres, comme E. Jünger, qui souhaitait avant guerre qu'à la « *Constitution se substitue le plan de travail* » (5). N'avoue-t-on pas aussi une secrète préférence pour la nation hors le politique, pour la nation organique, soudée par une croyance commune, une éthique, un âme ? Mais fonder une société sur une morale collective, mettre une société au service d'une éthique quelle qu'elle soit, faire de la morale une politique, c'est tuer le politique et, avec lui, la démocratie, puisqu'il faut bien que les purs, les bons, l'avant-garde, l'élite, définissent la bonne croyance, les bonnes valeurs, le bon modèle de vie, et en imposent le respect. La morale constituée en politique, c'est la morale de l'asservissement à une morale, qu'elle soit religieuse ou antireligieuse, asservissement à la morale des justes, de l'élite des idées ou du sang. La révolution, dans ces conditions, n'est qu'une révolution de l'esprit, une révolution culturelle, une révolution conservatrice, une conversion forcée du grand nombre. « *Je sais que je dois me montrer un éducateur inflexible. (...) En effet, il me faut d'abord former le peuple avant de songer à résoudre les problèmes devant lesquels notre nation se trouve placée aujourd'hui* (6). »

Et la morale la plus étouffante, celle qui risque fort d'être la morale du second millénaire finissant, c'est la morale de la nature et des cultures naturelles, de la terre et des ethnies. Or la morale de la nature, c'est l'économisme absolu, l'antihumanisme intégral, la soumission aux lois des maîtres de la mort et du désir ; c'est le fantasme du retour à la préhumanité, à l'ordre cannibale par excellence. Car voilà qu'après l'euthanasie délicatement suggérée par les pourfendeurs de l' « acharnement thérapeutique » et les défenseurs de la « mort naturelle », repointe le mufle de l'eugénisme, forme ultime sans doute du « mieux vivre » : « *Notre produit le plus important, c'est l'être humain. Je crois que le progrès essentiel, c'est le progrès dans l'homme. (...) Des sociétés plus avancées doivent naturellement s'assigner un objectif d'un degré plus élevé que la production d'une quantité de successeurs : c'est la qualité de ses successeurs* (7). »

LA nation sans la politique, les peuples sans la République, l'Etat sans la démocratie, c'est l'utopie maurrassienne. Ne pas le savoir, l'oublier, ne pas le voir, c'est se préparer à donner dans tous les pièges. Car la crise de l'Etat giscardien est grosse d'une étonnante mais dangereuse synthèse où l'antidémocratisme d'une certaine nouvelle gauche — ces écologistes qui « *n'aiment pas la politique* », qui veulent « *la disparition des partis, du vote, de la délégation de pouvoir et des hiérarchies, donc de l'Etat* » ou qui ne voient dans la politique qu'un théâtre formé de « *tréteaux violemment éclairés où une troupe de politiciens professionnels passent leur temps à se faire élire* » (8) ; et ces expérimentateurs d'un nouvel ordre moral qui vibrent « *de l'espérance de changer leur vie et celle des autres* (9) — et l'élitisme de réaction nobilière des petits aristocrates de la nouvelle droite précipiteraient un nouvel organicisme qui tordrait proprement son cou à la politique ; où la reconnaissance (connaissance et acceptation) des différences — de toutes les différences : il y a des riches et des pauvres, des Noirs et des Blancs, des idiots et des surdoués, des supérieurs et des inférieurs — légitimerait les hiérarchies et déterminerait le partage des pouvoirs ; où l'Etat appartiendrait à l'élite, les titulaires d'aptitudes inférieures s'affairant à leur niveau dans l'ombre d'un Etat tutélaire qui ne serait plus ni étouffant ni unificateur pour la bonne raison qu'il reposerait sur la coupure radicale — parce que naturelle — entre gouvernants et gouvernés : où la loi ne serait plus uniformatrice et négatrice des « différences » pour la bonne raison qu'il n'y aurait plus de lois mais des franchises, plus de droits mais des privilèges ; où le citoyen s'épuiserait dans l'autogestion des pénuries quotidiennes ; où l'harmonie culturelle et la quête des racines constitueraient les minorités, délimiteraient les frontières du corps social et désigneraient les invisibles et universels coupables puisque le « *secret de la revendication culturelle, c'est qu'elle permet d'avancer dans la crise occidentale en découvrant l'ennemi introuvable* (10) » ; où le devoir d'identité nous délivrerait enfin de la liberté.

Certes, les hommes libres ont besoin des esclaves du tiers-monde. Mais faut-il, pour libérer le monde, commencer par asservir les hommes libres ?

* Economiste.

(1) « *Sans culture, c'est-à-dire sans appartenance à une communauté avec ses valeurs, l'homme n'est plus qu'un être humain* », Henri Gobard, *la Guerre culturelle, logique du désastre*, Copernic, Paris, 1979, cité par Alain de Benoist « Le grand espoir des cultures populaires », in *le Figaro-Magazine*, 13 juillet 1979.

(2) Et non « *manière singulière de réinventer l'universel* », comme le voudrait Michel Le Bris, « Rien que du vent », *le Nouvel Observateur*, n° 735, 11-17 décembre 1978.

(3) Voir W. Laqueur, *Weimar, une histoire culturelle de l'Allemagne des années 20*, Laffont, Paris, 1978, notamment le chapitre 3.

(4) Voir Y. Bourdet, *l'Espace de l'autogestion*, Galilée, Paris, 1979. Même son de cloche chez Rosanvallon : « *Au Moyen Age, le système des rapports entre l'homme et le sol est un enchevêtrement complexe et hiérarchisé des (...) différents droits réels. (...) Le droit féodal est ainsi d'abord un droit contractuel.* » (P. Rosanvallon, *l'Age de l'autogestion*, Le Seuil, Paris, 1976, page 113.)

(5) Cité par E. Rauschning, *la Révolution du nihilisme*, Gallimard, Paris, 1939, page 84.

(6) A. Hitler, cité par E. Rauschning, *Hitler m'a dit*, Gallimard, Paris, 1939, page 34. Ce livre vient, évidemment, d'être réédité en français (Livre de poche, Paris).

(7) B. de Jouvenel, *la Civilisation de puissance*, Fayard, Paris, 1979.

(8) Brice Lalonde, préface à Philippe Lebreton, *l'Excroissance, les chemins de l'écologie*, Denoël, Paris, 1978, page 13 et page 9 ; P. Fournier, *Y'en a plus pour longtemps*, éd. du Square, Paris, 1975, page 136, cités par L. Journès, « Les idées politiques du mouvement écologique », *Revue française de science politique* (29), 2 avril 1979, pages 230-254.

(9) J.-P. Le Dantec, « Ce fut l'annonce de la fin de l'illusion politique », *le Nouvel Observateur*, mai 1978.

(10) H. Gobard, *op. cit.*

Dans ce numéro :

Le numéro de janvier 1980 du « Monde diplomatique » a été tiré à 118 000 exemplaires. Il a été interdit à la vente au Maroc, probablement pour avoir publié un article sur le conflit du Sahara occidental. Le numéro de novembre 1979 avait, pour sa part, été interdit à la vente en Uruguay (à cause de l'annonce de la reparution, au Mexique, de « Cuadernos de Marcha »).